This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

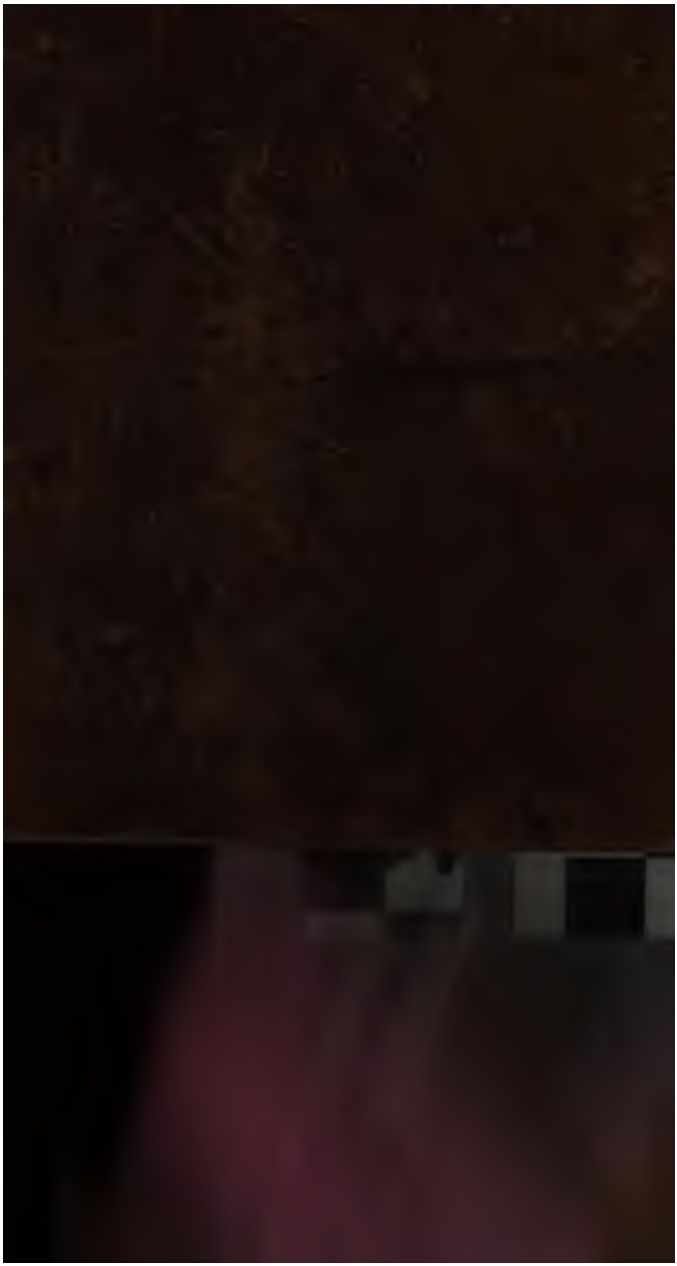

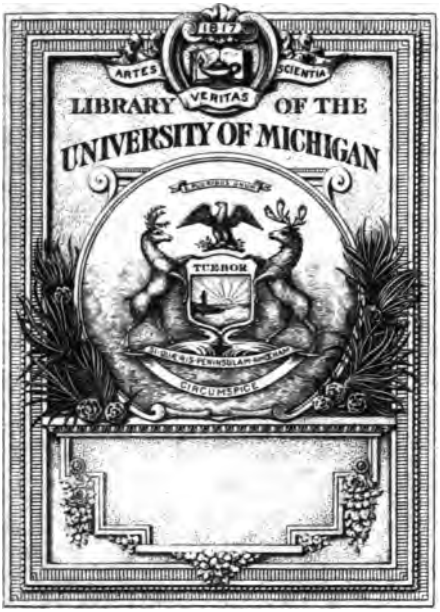
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

K

46781

Bernard

MEMOIRES
DE
GUY JOLI.

TOME SECOND.

Burnaby

EMOIRES

DE

'UY JOLI.

TOME SECOND.

ÉMOIRES
DE
GUY JOLI,
ONSEILLER AU CHATELET DE PARIS,
SUIVIS
D'UN MEMOIRE
CONCERNANT
LE CARDINAL DE RETZ,
EXTRAIT
D'une Hiſtoire manuſcrite, compoſée par CLAUDE JOLI, *Chanoine de l'Egliſe de Paris : &*
ÉMOIRES
DE MADAME LA DUCHESSE
DE NEMOURS.
Nouvelle édition exactement revue & corrigée.

TOME SECOND.

A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXIX.

DC
130
.R44
A3
1779
v.6

L93L49-120

MÉMOIRES

DE

GUY JOLI.

A Près un mois de séjour à ( ), dont les bains ne lui furent pas d'un grand secours, le cardinal de Retz fit un autre mois à Caprarolles, maison de plaisance du duc de Parme en son territoire de l'église, en attendant la saison des pluies, avant laquelle il est dangereux de se retirer à Rome. Il apprit là que la chambre des vacations, sur la requête du procureur général, avoit donné un arrêt contre la lettre monition du curé de la Magdeleine, par lequel il étoit enjoint au lieutenant de Paris où à ses lieutenants civil & criminel d'informer contre les auteurs de ces placards, avec défense,

ſous peine de la vie, à toutes ſortes de perſonnes, d'en imprimer, publier, ou afficher de ſemblables ſans permiſſion. Cet arrêt ne fut pas délibéré à l'ordinaire, & il n'y eut que le préſident de Novion & le rapporteur qui le figurerent. Mais comme à Rome on ne prenoit point connoiſſance de ce défaut de formalité, il fut regardé comme un arrêt de tout le parlement, & y fit un grand effet, parce qu'on y redoute fort l'autorité de cette compagnie, qui s'oppoſe ſouvent au pape, & annulle les prétentions de la cour de Rome. Auſſi le pape commença à croire que le parti du cardinal de Retz ne ſe ſoutenoit que foiblement en France; qu'en nommant un ſuffragant le parlement ne s'y oppoſeroit point, & qu'il obligeroit ſenſiblement la cour, qui l'en ſollicitoit continuellement par le miniſtere du ſieur de Lyonne. Les Jéſuites l'exhortoient auſſi de toutes leurs forces à cela lui repréſentant ſans ceſſe que le cardinal de Retz étoit un homme engagé avec les janſéniſtes, & que S. S. ne trouveroit jamais une occaſion plus favorable d'étendre ſon autorité pontificale même du conſentement de toute la France.

Cependant ces raiſons, quoique cor

formes aux réſolutions du pape, ne le déterminerent point encore, à cauſe de la levée du ſiége de Pavie, qui raſſura un peu S. S. & lui fit donner des paroles plus favorables à l'abbé Charrier, qui partit auſſi-tôt pour ſe rendre à Caprarolles, afin d'obliger le cardinal de Retz à retourner à Rome; ajoutant que c'étoit le ſentiment de Croiſſy, qui lui avoit dit que le ſieur de Lyonne n'eſpéroit plus rien obtenir du pape contre lui.

Joli ſoutenoit au contraire, qu'il falloit s'approcher de Paris, afin d'appuyer le curé de la Magdelaine, & de fulminer un interdit; que c'étoit le ſeul moyen de réduire la cour; que celle de Rome ne feroit jamais rien pour lui, s'il ne s'aidoit de ſes propres forces, en profitant de la chaleur des eſprits, qui ne duroit pas toujours; & & qu'il ne falloit pas s'épouvanter d'un arrêt de la chambre des vacations donné par un de ſes ennemis déclarés, auquel on ne devoit pas douter que le préſident de Belliévre ne trouvât aiſément les moyens de remédier après la S. Martin, étant, comme il l'étoit toujours, bien intentionné en faveur du cardinal de Retz. Cependant il réſolut de retourner à Rome, & même d'y faire une

autre figure, ayant fait meubler un
beau palais à Campo-Marzio,
augmenté le nombre de ſes carro
de ſes eſtaffiers, ſuivant ſon pe
naturel. Il s'imaginoit qu'on jugeroi
ſes reſſources & de ſon crédit
dépenſe qu'il feroit à Rome : is
pendant rien changer dans ſa cond
ordinaire, s'amuſant à déclamer
tilement contre le ſieur de Lyon
& paſſant une partie des nuits à
férer avec l'abbé Charrier, Croiſſ
le petit Fouquet, qui l'entretenc
de badineries & de vaines eſpéra
ſur les bonnes intentions du pape
qui l'obligerent enfin d'écrire à
martin, pour empêcher le curé
Magdelaine de paſſer outre.

Ces deux meſſieurs obéirent ; i
ils ſçurent dans la ſuite faire des act
de vigueur, dont le ſuccès fit
voir qu'on auroit pu réuſſir en pou
les choſes avec plus de fermeté.
chevêque de Rouen leur en fo
l'occaſion par un mandement d'i
diction qu'il publia contre l'évêqu
Coutance, pour avoir fait les fonc
épiſcopales dans l'archevêché de Ro
ce qui engagea le curé de la Ma
laine à faire afficher un mande
ſemblable au nom du cardinal de R

mis, de détacher le pape de ſes intérêts, en lui repréſentant la foibleſſe de ſon parti, ſa liaiſon avec les janſéniſtes, la puiſſance redoutable de ſes parties : & qu'en continuant de le protéger, S. S. pouvoit compter qu'elle n'auroit aucune part à la paix générale, dont il étoit déja queſtion : la choſe du monde que le pape appréhendoit le plus.

Toutes ces conſidérations déterminerent enfin le S. P. qui peu de jours après le retour du cardinal de Retz à Rome, lui déclara que ne ſe ſentant pas aſſez de force pour le ſoutenir plus long-temps, il lui conſeilloit de s'accommoder, & de donner quelque choſe aux deſirs de la cour de France, qu'il avoit de grandes raiſons de ménager lui-même, & qu'il n'oſoit pas choquer directement, dans le deſſein qu'il avoit de diſpoſer les deux couronnes à une bonne paix, qui étoit un bien preferable à tous les autres. Il concluoit par des expreſſions extrêmement preſſantes, dont le cardinal demeura ſi ſurpris & ſi étourdi, qu'il vouloit prendre ſur le champ des meſures pour ſe retirer, appréhendant les dernieres extrêmités, & qu'on ne le fît mettre au château S. Ange, s'il refuſoit de ſe ſoumettre aux conditions qui devoient lui être

propoſées dans le premier conſil
Mais l'abbé Charrier, l'abbé Lam
Joli lui ayant repréſenté qu'il n
plus temps ni poſſible de reculer,
s'être engagé, il réſolut de tenir ſe
& d'attendre les événements. C
dant avant que d'aller au conſil
il donna ordre à Joli de ſerrer tou
papiers, ce qui marquoit ſa défi
& la crainte qu'il avoit d'être ar
ſentiments qui lui étoit particu
ment inſpirés par l'abbé Charrier,
qu'il fût obligé plus que perſo
l'encourager, pour lui aider à ſe
du mauvais pas où il l'avoit e
par ſes conſeils : au lieu que
Lamet & Joli, qui avoient to
bien prévu que le pape l'abandonn
faiſoient tous leurs efforts pour l
tenir & pour diminuer ſes fray
qui l'auroient perdu, s'il s'y étoit
donné.

Enfin s'étant préſenté au conſi
S. S. lui déclara nettement qu'elle
nommé un ſuffragant pour gou
le dioceſe de Paris pendant ſon
ce, en qualité de vicaire apoſto
à quoi le cardinal de Retz tâch
tilement de s'oppoſer. Le pape de
ferme dans ſa réſolution, auſ
que le cardinal Roſpigliosi, fec

par lequel il étoit déclaré que meſſire Antoine-Denis Cochon, ancien évêque de Dol, & Claude Auvry, évêque de Coutance, avoient encouru les cenſures de l'égliſe, pour avoir adminiſtré les ordres dans ſon dioceſe ſans ſa permiſſion, & que pour cet effet ils étoient interdits de toutes fonctions eccléſiaſtiques, & même de la célébration de la meſſe dans le dioceſe de Paris, avec défenſe à tous les doyens, chapitres, curés, & communautés ſéculiéres ou réguliéres, de les laiſſer officier dans leurs égliſes. Il y eut encore une autre occaſion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du cardinal de Retz. Ce fut au ſujet de l'aſſemblée du clergé qui devoit ſe tenir à Paris cette année-là, & que le cardinal Mazarin avoit différée ſous différents prétextes, parce qu'elle ne ſe pouvoit faire réguliérement qu'avec l'agrément du cardinal de Retz ou des grands vicaires. Mais enfin le curé de la Magdelaine ayant ſçu que l'on prenoit des meſures pour faire la choſe ſans lui, il fit défenſe au clergé de s'aſſembler ſans la permiſſion de l'archevêque ou la ſienne, & aux Auguſtins, où ils ont coutume de s'aſſembler, de recevoir les députés: proteſtant de nullité de tout ce qui

pourroit s'y paſſer contre l'aut té c
cardinal de Retz ; ce qui fut
par tous les curés de la ville, qui
une pareille proteſtation, & envoyere
pour cet effet des députés à ceux c
devoient compoſer l'aſſemblée : de
que ces meſſieurs ayant jugé ces d
ſes & proteſtations juridiques,
déclarer au cardinal Mazarin, qu
ne pouvoient commencer leur
blée : & comme la cour avoit b
d'argent, elle fut enfin obligée d'
recours au curé de S. Severin, g
vicaire, pour faire l'ouverture de l
ſemblée : ce qui étoit une reconn
ſance ſolemnelle des droits du cardi
de Retz. Par où il étoit aiſé de v
que s'il eût agi dans toute l'éte
de ſon pouvoir, & ſoutenu le cure
la Magdelaine, il auroit mis ſes affair
ſur un autre pied en France, où to
le monde étoit bien intentionné pour
lui, & à Rome, où le pape n'auroit
pas été fâché de voir naître des em-
barras de cette nature, dont il auroit
ſçu profiter.

Mais le cardinal n'ayant voulu pren-
dre aucune réſolution vigoureuſe, & s'é-
tant contenté de ſe tenir ſur la défenſive,
il ne fut pas difficile au ſieur de Lyon-
ne, aux Jéſuites & à ſes autres enne-

vantageux en quelque façon
nal de Retz, en ce qu'il y
ılifié archevêque de Paris, &
ape n'alléguoit point d'autres
le cette nomination que ſon

ef ayant donc été rebuté de
monde, les correſpondants du
de Retz ne manquerent pas
n donner avis auſſi tôt par la

d'insulter à ceux qui croyoient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce temps-là que la r Christine vint à Rome. Elle avoit invitée à ce voyage par S. S. p confirmer d'une maniere plus so son abjuration de l'héréſie de L. Une action de cette nature devc doute être traitée sérieusement & gravité ; mais le pape s'abandonna son génie, n'en fit qu'une scene théatre, remplie de fêtes, de pon de bagatelles & de vaines cérémo Il n'oublia rien de tout ce qui pou faire du bruit & de l'éclat ; s'im que c'étoit-là le moyen de pa aux yeux de toute l'Europe, c le principal auteur de cette cérér Ce ne furent que régals, festins, (ses, balets, comédies, carousels, r rades, galanteries de toutes les es pendant plus de trois mois, & le p les ordonnoit lui même avec tant d plication, & les faisoit exécuter tant de magnificence, que la reine Suede s'en moquoit elle-même, & tou noit S. S. en ridicule, comme aussi tou tes les personnes sensées, qui voyoie bien qu'il sortoit de son caractere. L cardinal de Retz ne négligea rien po s'insinuer dans les bonnes graces c

it, chez qui il alla en ſortant du
iſtoire, pour le prier de différer au
is l'exécution de ce deſſein, ſans
voir rien obtenir : après quoi il ſe
a chez lui fort conſterné. Mais
qu'il envoya chercher auſſi-tôt
r l'informer de ce qui s'étoit paſſé,
ia de le raſſurer, en lui diſant que
e nomination ne ſeroit pas reçue
France ; que tous les évêques s'y
oſeroient, attendu qu'il y alloit de
intérêt auſſi-bien que du ſien ; que
parlements ne ſouffriroient jamais
exemple de cette nature, qui étoit
êmement contraire aux libertés de
liſe Gallicane ; qu'il falloit faire
ne contenance, & dire à ceux qui
en parleroient pour le conſoler,
il en étoit plus fâché pour le repos
S. S. que pour ſon intérêt particu-
, perſuadé que ſa nomination n'au-
t point de lieu, & qu'il ſeroit obligé
la rétracter ; qu'enfin il falloit ſans
dre de temps dépêcher un courier
Paris avant celui du pape, pour
ertir ſes amis de prendre leurs me-
es avec les évêques & le parlement.
diſcours remit un peu le cardinal,
i fit auſſi-tôt partir pour Gênes Imbert
valet de chambre, avec o dre de re-
ttre ſon paquet entre les mains d'un

marchand de confiance, auquel mandoit d'expédier inceſſamment courier pour Paris, ſous prétexte quelques affaires. On fut obligé de pr dre ce détour pour la sûreté des dé ches qui auroient pu, ſans cette p caution, être interceptées par ordre la cour, ſi le courier eût paru ve directement de Rome; & cet expédi eut le ſuccès qu'on s'en étoit pron Car le courier du cardinal de R étant arrivé deux ou trois jours av celui du pape, ſes amis prirent ſi b leurs meſures, qu'à la premiere pro ſition qui ſe fit de l'établiſſement d ſuffragant, toute l'aſſemblée du cle s'y oppoſa ſi unanimement & avec de chaleur, que le nonce n'oſa ſenter ſon bref, & fut obligé de renvoyer au pape, en lui diſant q avoit couru riſque d'être lapidé par peuple, ſur le ſeul bruit qui s'étoit pandu de l'exécution de ce deſſein. parlement ne marqua pas moins de gueur contre cette nouveauté, le p cureur & les avocats généraux a déclaré hautement que ſi le bref roiſſoit, ils en appelleroient com d'abus. Le premier préſident avec plûpart des conſeillers parurent au bien diſpolés à le caſſer, ou du mo

cette princeſſe, en quoi il réuſſit aſſez dans le commencement, mais non pas ſi bien que le cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenoit pourtant pas à lui qu'on ne crût qu'il y entroit auſſi avant que perſonne ; mais ceux qui voyoient les choſes de plus près, jugerent avec juſtice qu'il y avoit plus de vanité que de réalité. Ces intrigues l'occuperent quelque temps, & le cardinal s'y abandonnoit tout entier ſuivant ſon penchant naturel, ſans penſer à ſes affaires : juſqu'à ce qu'il fut réveillé de ſon aſſoupiſſement par la nouvelle propoſition que le ſieur de Lyonne fit à S. S. par ordre de la cour, de nommer pour grands vicaires l'un des ſix ſujets ſuivants ; ſçavoir, le doyen de Notre-Dame, le ſieur Charton, ancien pénitencier, le ſieur du Sauſſay, curé de S. Leu & official de Paris, nommé à l'évêché de Toul, le ſieur de Rouillé, curé de S. Barthelemi, ou les ſieurs Morel & Cornet, docteurs de Sorbonne. La cour engagea même les évêques ſuffragants de l'archevêché de Paris d'en écrire au cardinal de Retz pour lui faire agréer cette propoſition, comme raiſonnable & avantageuſe pour lui, puiſqu'en rétabliſſant l'ordre dans ſon dioceſe, elle renfermoit une re-

connoiſſance tacite de ſon autorité.

Le pape fit tout ce qu'il put pour appuyer les inſtances de la cour. Après en avoir fait parler au cardinal de Retz par tous ſes amis, il lui en parla lui-même en termes de prieres, lui déſignant particulierement le ſieur du Sauſſay dont S. S. dit qu'il lui répondoit, & qu'elle l'engageroit à ſe conduire de maniere qu'il en ſeroit content, & qu'il exécuteroit pareillement tous ſes ordr Autrement il lui promettoit de le voquer, & de faire enſuite tout ce q bon lui ſembleroit, avec promeſſe le ſoutenir & de le protéger avec tou l'autorité du S. ſiege. C'eſt du moi ainſi que le cardinal le fit entendre ſes amis, dont les ſentiments furent partagés ſur cette propoſition. L'abbé Charrier & le ſieur de Croiſſy opinerent d'abord ſans balancer, qu'il falloit ſe conformer aux deſirs de la cour & du pape, diſant pour leurs raiſons, qu'il étoit d'une extrême conſéquence de ménager les eſprits des évêques ſuffragants, pour les diſpoſer à bien faire dans d'autres rencontres, & qu'avant toutes choſes le cardinal devoit travailler à faire connoître ſon autorité ſur le ſpirituel : après quoi il lui ſeroit aiſé de ſe faire rétablir dans le temporel.

ierement condamnée ; qu'il
: porter la choſe plus loin
rét liſſement effectif du tem-
s'expoſer ſur des eſpérances
incertaines, en inſérant
dans l'acte de nomination
Sauſſay, qui portât que le-
du Sauſſay ne pourroit exer-
ctions qu'après que le cardi-
ez auroit été rétabli dans ſon
. L'abbé de Lamet ſe déclara

loit bien, en leur conſidération, donner les mains à un grand vicaire qui fût agréable, on ne devoit pas douter qu'ils ne s'employaſſent avec chaleur à lui faire donner ſatisfaction pour le reſte : ce qui leur fit juger qu'il falloit ménager cette occurence favorable, & engager l'aſſemblée d'inſiſter pendant l'embarras où l'on étoit pour le gouvernement du dioceſe, & qu'autrement, ſi l'on accordoit un grand vicaire ſans condition, l'affaire tomberoit d'elle-même, & leurs bonnes intentions ſe diſſiperoient avec l'aſſemblée, faute d'avoir été ménagées. Mais à la fin l'Abbé de Lamet s'étant relâché, parce qu'il n'avoit pas la fermeté de s'opiniâtrer & de s'oppoſer directement aux ſentiments du cardinal de Retz, qui s'étoit déja déclaré en faveur des premiers, il réſolut d'envoyer la nomination du ſieur du Sauſſay pure & ſimple.

Cependant Joli jugeant la choſe de la derniere importance, & que ſi l'on laiſſoit échapper cette conjoncture avantageuſe, elle ne reviendroit jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le cardinal à envoyer au moins ſa nomination à M. l'évêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'aſſemblée, mais de déclarer en même-temps qu'il

ne la rendroit point qu'après qu'on auroit rendu juſtice au cardinal ſur ſon temporel. Mais ce dernier expédient ne fut pas mieux reçu que le premier, & S. E. ſe contenta des eſpérances en l'air qu'on lui donna des inſtances du pape par le moyen de ſon nonce, & des bons offices du clergé.

Ainſi on dépêcha un courier avec les ordres du pape, & les dépêches du cardinal de Retz, adreſſées à Mrs. les évêques ſuffragants de l'archevêché de Paris, avec l'acte de nomination, & trois lettres qu'il prioit de préſenter au roi, à la reine & à l'aſſemblée du clergé. Ces trois lettres furent ſupprimées, parce que les ſuffragants ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du cardinal Mazarin, il les garda longtemps, puis les renvoya au ſieur de Lyonne pour les rendre au cardinal de Retz, diſant que L. M. n'avoient pas voulu les ouvrir ni ſouffrir qu'on rendît à l'aſſemblée du Clergé celle qui lui étoit adreſſée. Ainſi il n'y eut que l'acte de nomination qui parut, & en vertu de cet acte, le ſieur du Sauſſay ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion du grand vicariat, & commença de gouverner le dioceſe, où par ce moyen toutes choſes demeurerent tranquilles pendant quelque

temps, auſſi-bien qu'à Rome. Le cardinal de Retz ſe ſervit de cet intervalle pour faire travailler une ſeconde fois à ſon épaule par un homme qui ſe vantoit de le guérir, & qui paſſoit pour fort habile dans ſa profeſſion. La vérité eſt que depuis cette opération il ſe ſervit mieux de ſon bras qu'il n'avoit fait auparavant.

Cependant on attendoit tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'étoit promis de l'aſſemblée du clergé; mais on ne fut pas long-temps ſans s'appercevoir que ces meſſieurs avoient oublié l'intérêt de leur archevêque après en avoir obtenu ce qu'ils deſiroient. La même choſe arriva du côté du nouveau grand vicaire, avec cette différence que le ſieur du Sauſſay ne ſe contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avoit attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'oppoſer directement en toute rencontre aux intérêts du cardinal: ce qui parut principalement en trois occaſions eſſentielles.

La premiere fut au ſujet d'un ordre que S. E. lui adreſſa pour faire en ſon nom & comme ſon procureur, le ſerment de fidélité, afin de lever toute difficulté pour la reſtitution du temporel, qui ne pouvoit plus rouler que ſur

ce prétexte. C'eſt ce que le ſieur du Sauſſay refuſa de faire. Il refuſa même de donner aucun acte par lequel il pût paroître qu'il s'étoit préſenté pour prêter ſerment.

La ſeconde fut à l'occaſion du jubilé, qui avoit toujours été remis pendant les conteſtations pour le gouvernement du dioceſe. C'étoit une affaire dans laquelle il ne paroiſſoit pas qu'il pût y avoir aucune difficulté ; mais le ſieur du Sauſſay s'aviſa d'en faire naître une de gaieté de cœur, ſans raiſon & ſeulement pour nuire au cardinal de Retz, en prenant dans l'acte de publication la qualité de grand vicaire de l'archevêché, au lieu de celle de grand vicaire de l'archevêque : ce qui auroit été d'une très-grande conſéquence, ſi l'on eût laiſſé paſſer la choſe : mais le chapitre s'en apperçut heureuſement, & s'y oppoſa vigoureuſement, faiſant réformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvoit convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du ſiege.

La troiſieme rencontre où le ſieur du Sauſſay fit connoître ſes mauvaiſes intentions, fut lorſqu'il donna permiſſion à l'évêque de Coutance de conférer les ordres, & de faire les autres

temps, auſſi-bien qu'à Rome. Le cardinal de Retz ſe ſervit de cet intervalle pour faire travailler une ſeconde fo ſon épaule par un homme qui ſe v toit de le guérir, & qui paſſoit p fort habile dans ſa profeſſion. La vé eſt que depuis cette opération il ſervit mieux de ſon bras qu'il n'av fait auparavant.

Cependant on attendoit tous les j des nouvelles des bons offices qu' s'étoit promis de l'aſſemblée du c mais on ne fut pas long-temps ſa percevoir que ces meſſieurs avoient blié l'intérêt de leur archevêque en avoir obtenu ce qu'ils deſiroie même choſe arriva du côté du n veau grand vicaire, avec cette d rence que le ſieur du Sauſſay contenta pas de ne rien faire d qu'on avoit attendu de lui, mais qu affecta même de s'oppoſer directe en toute rencontre aux intérêts cardinal : ce qui parut principale en trois occaſions eſſentielles.

La premiere fut au ſujet d'un or que S. E. lui adreſſa pour faire en ſon nom & comme ſon procureur, le ment de fidélité, afin de lever tou difficulté pour la reſtitution du tempo rel, qui ne pouvoit plus rouler que ſur

texte. C'eſt ce que le ſieur du
y refuſa de faire. Il refuſa même
nner aucun acte par lequel il pût
re qu'il s'étoit préſenté pour prê-
rment.
ſeconde fut à l'occaſion du ju-
qui avoit toujours été remis pen-
les conteſtations pour le gouver-
nt du dioceſe. C'étoit une affaire
laquelle il ne paroiſſoit pas qu'il
avoir aucune difficulté ; mais le
du Sauſſay s'aviſa d'en faire naî-
ne de gaieté de cœur, ſans rai-
& ſeulement pour nuire au car-
de Retz, en prenant dans l'acte
ublication la qualité de grand
re de l'archevêché, au lieu de
de grand vicaire de l'arche-
ie : ce qui auroit été d'une très-
de conſéquence, ſi l'on eût laiſſé
r la choſe : mais le chapitre s'en
rçut heureuſement, & s'y oppoſa
ureuſement, faiſant réformer cette
velle qualité, qui ne pouvoit con-
r de droit qu'à lui pendant la va-
e du ſiege.
a troiſieme rencontre où le ſieur
Sauſſay fit connoître ſes mauvaiſes
ntions, fut lorſqu'il donna permiſ-
à l'évêque de Coutance de confé-
les ordres, & de faire les autres

aucune mention du cardinal Ma
mais ſans le nommer, le bref
ſoit pas de faire entendre qu'o
croyoit peu diſpoſé à la paix. Il d
en parlant du roi, *alioquin per ſ*
pacem propenſum : ce qu'on jug
devoir pas plaire à ce miniſtre, &
ne manqueroit pas d'en marquer
reſſentiment par quelque démarche
offenſeroit S. S. En effet, ce bref ch
extrêmement le cardinal Mazarin
pour faire connoître à la cour de Rc
qu'il l'avoit bien entendu, il eng
ces meſſieurs du clergé à le juſ
dans leur réponſe : ce qu'ils firei
exactement, que toutes leurs le
ne rouloient que ſur les bonnes ir
tions de S. E. pour la paix, ſu
meſures qu'il avoit déja priſes po
parvenir, & ſur ſon application à
ce grand ouvrage. Cette réponſe
aſſez mal reçue du pape, & comm
même temps on reçut à Rome des
velles du traité de la France avec C
wel, on eſpéra que S. S. pourroit éc
& donner des marques publique
ſon mécontentement : mais cela n'a
pas, & le ſieur de Lyonne ayan
rappellé bientôt après, cette nou
démarche augmenta les inquiétude
S. P. qui commença d'appréhender

la France ne voulût rompre toute ſorte de commerce avec lui, & s'appliquer entierement à la guerre d'Italie. C'eſt ce qui fit tomber S. S. dans le dernier précipice de ſa foibleſſe naturelle, ne voulant plus entendre parler du cardinal de Retz que pour l'abîmer & le perdre, s'il eût été poſſible.

L'arrivée de dom Mario, frere du pape, & celle de ſes neveux, contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaiſe humeur. Ces meſſieurs furent enfin appellés à Rome par S. S. & reçus avec une eſpece de triomphe. Le S. P. avoit long-temps diſſimulé ſur ce ſujet, s'en étant fait prier par la reine de Suede & par tous les cardinaux, auxquels il avoit demandé leurs ſentiments par écrit : comme ſi ſa foibleſſe eût pu être excuſée par celle de ſes courtiſans, qui ſçavoient bien qu'ils ne pouvoient lui donner un autre conſeil ſans lui déplaire. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce changement fut fort déſavantageux au cardinal, parce que les parents du pape qui ne ſongeoient qu'à l'établiſſement de leur fortune, n'avoient garde d'épouſer les intérêts d'un cardinal malheureux & abandonné preſque de tout le monde, pour s'attirer l'indignation de la cour de France. Ce-

pendant le cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, & qu'il ne pouvoit plus ſe promettre aucun ſecours de ce côté-là; ſçachant d'ailleurs que le ſieur du Sauſſay continuoit de garder une conduite qui gâtoit entiérement ſes affaires, réſolut de paſſer outre à la révocation, ſans en parler à S. S. qui n'auroit pas manqué de l'en détourner; & dans ce deſſein il demanda encore une fois la permiſſion d'aller aux eaux de S. Caſſien, ſous le même prétexte de ſon mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement, par des nouvelles, ce que produiroit cette révocation à Paris & à Rome, où il ne jugea pas à propos de demeurer expoſé aux caprices & aux mauvaiſes humeurs du pape. Il fut encore déterminé à cela par la peſte qui regnoit à Naples, & qui commençoit à s'approcher de Rome, d'où il ſortit peu de jours après le départ du ſieur de Lyonne, & après avoir expédié l'acte de révocation.

Cet acte étoit conçu en termes aſſez honnêtes à l'égard du ſieur du Sauſſay; mais il étoit très-poſitif & lui défendoit expreſſément de ſe mêler en aucune façon du gouvernement du dioceſe, ſoit en qualité de grand vicaire, ſoit en qualité d'official, dont il exerçoit la

charge dès le temps de l'ancien archevêque. Il nommoit derechef pour ſes grands vicaires les ſieurs Chevalier & Lavocat, les curés de la Magdelaine & de S. Severin, & pour official le ſieur Joli, chanoine de Notre-Dame, & le ſieur Pocher, docteur de Sorbonne, pour vice-gérent : l'acte fut non ſeulement ſignifié au ſieur du Sauſſay, mais auſſi attaché au coin des rues, afin que perſonne n'en prétendît cauſe d'ignorance. Ainſi le ſieur du Sauſſay ne put ſe diſpenſer d'obéir ; & comme ſes bulles de l'évêché de Toul étoient expédiées, il prit ſes meſures pour ſe faire ſacrer à S. Denis par les évêques de Chartres & de Meaux. Mais ces meſſieurs lui ayant repréſenté qu'ils ne pouvoient faire cette cérémonie ſans la permiſſion de l'archevêque ou de ſes grands vicaires, il fut obligé d'avoir recours au ſieur Chevalier, qui ne ſe le fit pas dire deux fois, étant bien aiſe d'établir par cette ſoumiſſion l'autorité du cardinal de Retz & la ſienne, & ne doutant pas que la cour n'approuvât une démarche qu'il ne faiſoit qu'à la priere d'un homme qu'elle protégeoit & affectionnoit.

Cependant la cour ayant été informée de cette affaire, il fut mandé auſſi-

tôt par le chancelier, qui lui fit [illegible] grandes mercuriales ſur ce qu'il s'[illegible] roit encore de faire les fonctions grand vicaire; & en ſortant de là il arrêté & conduit à la Baſtille, fut traité long-temps avec une g dureté. La cour, ou plutôt le [illegible] du Mazarin n'en demeura pas là; & paſſion l'emporta juſqu'à empêcher l'effet de la permiſſion qu'il avoit accordée, en obligeant le ſieur du Sauſſay d'aller ſe faire ſacrer à Poiſſy du [illegible] ceſe de Chartres. La crainte d'un traitement obligea le ſieur Lavocat ſe retirer auſſi tôt; de ſorte que par ſon abſence le gouvernement retomba les ſoins du curé de S. Severin, qui le ſeul à qui la cour laiſſa la liberté faire les fonctions de grand vicaire, quoiqu'avec aſſez de peine : tout ce qui avoit rapport au cardinal de Retz en faiſant toujours beaucoup au cardinal Mazarin.

Les nouvelles de la révocation étant venues à Rome, le pape en fut extrêmement irrité : & quoique la peſte l'eût obligé de ſe retirer à Monte-Cavallo, où il ne voyoit preſque perſonne, & où il ne vouloit entendre parler d'aucunes affaires; il ne laiſſa pas de dépêcher un courier au cardinal de Retz

es terres du grand duc, il ſe
bord dans une maiſon parti-
ppellée Mareſme, où il ſé-
uelques jours avec toute ſa

de-là qu'il écrivit à S. S.
epréſenter que l'état ou étoit
ſe l'obligeoit de s'en rappro-
ı d'être plus à portée de remé-
déſordres cauſés par ſon ab-
n'il comptoit toujours ſur ſa

recevoit à ſon occaſion, & de lui épargner une partie de l'embarras & de la peine que cette affaire lui faiſoit. Après cela le cardinal de Retz fit prendre les devants à l'abbé de Lamet & à Joli, & partit de nuit de Mareſme pour rendre à une maiſon de plaiſance c cardinal Jean-Carlo de Medicis, n'aya pris que Malclerc & deux valets chambre; parce qu'il ne vouloit mener avec lui qu'un petit nombre de perſonnes affidées, pour mieux dérober ſa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette maiſon, le bailli de Gondy s'y rendit & lui apporta la nouvelle de la levée du ſiége de Valenciennes, dont M. prince avoit forcé les lignes : ce qui lui fit concevoir de meilleures eſpérances du ſuccès de ſon voyage, auſſi-bien qu'au grand duc & aux cardinaux Medicis, qui ſans cela paroiſſoient aſſez embarraſſés ſur ſa retraite. Il demeura deux jours dans cette maiſon où il voulut voir Croiſſy qui étoit demeuré à Florence, ayant accompagné le ſieur de Lyonne juſques-là, & n'ayant oſé retourner à Rome à cauſe de la peſte. Le bailli de Gondy, qui vit cet homme dans la confidence du cardinal, apprenant qu'il lui avoit confié le ſecret de ſon voyage, & le deſſein qu'il

on traverſe l'état de Mana, il
t dans le Milanois ſur un paſ-
a comte de Fuenſaldagne, qui
ya de plus une eſcorte de cin-
chevaux. Ce gouverneur auroit
ılu faire quelque choſe de plus
, & il tâta fort le poulx à Mal-
r ce ſujet diſant que S. E. de-
r droit en Flandres trouver M.
e, pour prendre des meſures
, qui ſeroient avantageuſes à

a ne pas laiſſer échapper cette
lion, comme il avoit fait lors d
paſſage en Eſpagne, & à prendr
meſures avec le comte de Fuen
gne : mais le cardinal n'eut pas la
de s'y réſoudre, quoiqu'en part
Rome il y parût aſſez diſpoſé, c
ſur la route il affectât de dire t
jours qu'il iroit droit ſe livrer au
pagnols & à M. le prince.

Cependant comme il falloit ſe
rer honnêtement du comte, il li
manda un chiffre, & lui fit dir
Malclerc qu'il alloit ſuivre ſes cor
qu'il ne ſortoit d'Italie que dans c
ſein ; qu'après avoir ſéjourné qu
temps à Beſançon pour y apprendi
nouvelles de ſes amis, il s'ache
roit en Flandres. Il lui fit dem
des lettres pour le gouverneur de
che-Comté, après quoi le cardin
Retz continua ſon chemin avec
eſcorte : & après avoir paſſé à
lieues de Milan & à huit de Va
qui étoit aſſiégée, il alla s'emba
ſur le lac pour aller à Mourgue
de-là par le mont San Pione & le
de Vallais, à Lauſanes, d'où il ſe
dit à Beſançon vers la fin du
d'août de l'année 1656.

Auſſi tôt que le cardinal de Re

S. E. Mais ayant compris dans
ue ce pourroit être pour lui
ion de faveur à la cour d'Ef-
lui ménagea une retraite chez
uiſe de Conflans, ſa parente,
mari étoit alors en Flandres.
ne fut pas pourtant tellement
ne ſe promenât à droite & à
ans tout le pays pendant quel-
is. Il eſt vrai qu'il retournoit

Cependant l'abbé de Lamet & étoient à Beſançon, où il arri après quelques-uns des gens du c nal, qu'il avoit laiſſés en Itali auxquels il donna ordre de l'alle tendre à Strasbourg & en divers a endroits. Le ſieur Verjus fut un premiers qui paſſa par haſard à çon; & Joli l'ayant vu paſſer à c devant l'auberge où il étoit logé, pella & le retint, l'ayant jugé propre que perſonne pour aller à porter des nouvelles & en rappo ce que le cardinal ayant approuvé le dépêcha auſſi-tôt. Il fit ſi grand ligence, qu'en peu de jours on par ſon moyen, que le cardinal M rin avoit marqué beaucoup d'in tude du départ du cardinal de d'Italie; qu'il avoit fait publier défenſes à toutes ſortes de perſonn lui donner retraite; qu'il faiſoit ſes efforts pour le rétabliſſemen ſieur du Sauſſay; que l'aſſemblée clergé s'y oppoſoit, attendu que c' revenir au deſſein du ſuffragant, qu'elle avoit réſolu de prier le car de Retz de nommer des grands vic agréables au roi, avec promeſſe de ployer enſuite pour la reſtitutio ſon temporel; que l'évêque de Ch

ne doutoit pas qu'elle ne le fît, & répondoit du ſuccès en quelque façon ; que le comte de Montreſor & pluſieurs autres étoient de ſon avis, inſiſtant ſur la nomination d'un nouveau grand vicaire au goût de la cour, & que ſi on n'y mettoit ordre promptement, il y avoit lieu de craindre qu'ils ne paſſaſſent outre, en nommant eux-mêmes un ſujet ; quoique le ſieur d'Aubigni & quelques amis du cardinal ne fuſſent pas de ce ſentiment, & qu'on leur eût repréſenté que S. E. en étoit fort éloignée.

Sur ces avis le cardinal de Retz écrivit auſſi-tôt à l'évêque de Châlons, pour l'informer plus préciſément de ſes intentions, & pour le détourner de cette réſolution : mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voie de la poſte, que M. de Châlons avoit de ſon autorité fait faire par celui dont on ſe ſervoit pour contrefaire l'écriture de S. E. une nomination en forme du doyen de Notre-Dame, pour faire les fonctions de grand vicaire, avec une lettre du cardinal de Retz de la même fabrique à l'aſſemblée du clergé, par laquelle il les prioit d'intercéder auprès de S. M. pour la reſtitution de ſon temporel. La

lettre étoit datée du Pleſſis, deux jou
ſeulement avant ſa réception : ce
fit juger au cardinal Mazarin que
cardinal de Retz étoit fort proc
Dans l'alarme que la cour en p
elle envoya auſſi-tôt une lettre de
chet à l'aſſemblée, par laquelle S.
déclaroit qu'elle ne vouloit point
tendre parler du temporel de l'arc
ché, quoiqu'elle eût bien voulu c
ſentir au rétabliſſement du ſpirituel
conſidération de l'aſſemblée: parce qu
pourſuivoit actuellement auprès
pape une nomination de juges pc
faire le procès au cardinal de Re
qui examineroient s'il devoit être ré
bli dans la jouiſſance du temporel ou
pendant l'inſtruction du procès. Ap
cela on apprit que l'aſſemblée du cle
avoit pris des meſures & des réſoluti
toutes contraires à celles que Mr.
Châlons s'en étoit promiſes, dont
s'excuſa, en diſant qu'il avoit été trom
le premier, & qu'il croyoit s'être aſſ
d'un nombre ſuffiſant de ſuffrages. E
effet l'affaire fut preſque partagée,
ſi elle eût été décidée à la pluralité
des voix, elle l'auroit été ſans difficul
en faveur du cardinal. Mais l'ordre de
cette compagnie étant d'opiner par pro-
vinces, il ſe trouva que celle de Paris,

ıdre, l'autre avis qui l'em-
bien mieux digéré & peut-
ıvorable : auſſi avoit-il été
ır de plus habiles gens que
ons, quoique peut-être plus
ɔnnés, entr'autres par M. de
hevêque de Touloufe. Il por-
M. ſeroit très-humblement
faire terminer cette affaire
de Retz dans ſix mois, par
cléſiaſtiques, en commen-

les offices néceſſaires pour faire ré
ce qui regardoit le temporel, ſu
le droit & les conſtitutions can
les immunités, & les libertés r
Gallicane.

Il faut du moins convenir q
réſolution étoit ſpécieuſe & par
aſſez dans l'ordre, quoique ce
elle fût en effet fort déſa
au cardinal de Retz, attendu que
les offices de l'aſſemblée ſe termin
à un procès dont les juges ſeroien
paremment dans la dépendance
cour ; & qu'au défaut de cela ils
verroient la choſe aux agents du
gens ordinairement eſclaves de la c
qui ne briguent cet emploi que
faire leur fortune, & qui d'ailleurs
fort peu de crédit, l'aſſemblée
finie. Le cardinal de Retz parut
touché, à cauſe de la nouvelle du
cès dont il étoit menacé par la c
ration, & dont il avoit tant de p
que c'étoit l'unique raiſon qui l'e
choit de prendre des réſolutio
goureuſes. La vérité eſt pourtant q
en fut bientôt conſolé, parce q
jugea que cet abandon du clergé p
teroit ſes amis à lui conſeiller de don
ſa démiſſion, deſſein qu'il n'avoit
mais quitté depuis les négociations

:omme par provision il falloit
à ſa ſubſiſtance, le cardinal
Verjus pour ce ſujet à Paris
:onférer avec ſes amis. Avant
ſt on fit pluſieurs propoſitions
ver une eſpece de fonds indé-
de la cour. Joli propoſa de
ans les égliſes des troncs avec
:ription, *pour la ſubſiſtance*
rchevêque; diſant que ſi la
froit ces troncs, ils produi-

roit réveiller leur haine contu
dinal Mazarin, auteur d'une
tion ſi opiniâtre, & animer c
leur charité, dont les curés p
leur faire entendre qu'ils ſe r
dépoſitaires ſous le ſceau de
ſion, pour enſuite les lui ren
les voies qui leur ſeroient i
Mais le cardinal rejetta bien
propoſition, qu'il traita de gr
indigne de lui : cependant
laiſſa pas de la propoſer aux
dants de Paris, dont pluſieurs
tres, M. d'Aubigni, l'approuv
diſant qu'on ne pouvoit rien
de meilleur, ni qui convînt
à la conjoncture préſente.

Cependant cette ouverti
point de lieu, M. de Châlon
toujours le principal directe
faires, ayant aſſuré huit mill
an au cardinal pour ſa ſubſiſt
ſe croyant aſſuré de cette ſ
étoit aſſez modique pour lui
d'abord de ſe cacher en alla
en ville, ſans ſonger à parl
prince ni aux Eſpagnols ; qu
encore en état de traiter av
ment avec eux. Mais outre q
idée du procès lui faiſoit pe
pris tant de goût pour la vi

: tous les autres : parce
Achate prenoit ſoin de
autres offices plaiſants en
aſions, par le moyen deſ-
idit maître abſolu de ſon

pluſieurs avis étant venus
e la cour étoit informée

de Joli, qui étant den ar
dans ſon hôtellerie de
ſçavoir au cardinal qu'un r
Neuville, major de Briſſac,
rivé au même lieu, s'étoit i
dans le pays on ne parloit
cardinal de Retz; que l'ayar
vre, on avoit remarqué q
ſouvent chez un nommé Bl
vin, & chez un homme qui
ſecrétaire de M. de Beauſſat
dant en Alſace; que quand
pour aller en campagne il y
par pluſieurs cavaliers, &
le ſieur Tineau, ſecrétaire
ſon de ville, auquel S. E.
adreſſée par le comte de F
gne, avoit averti l'abbé de
Joli de prendre garde à eu
cardinal de Retz s'il étoit en
la province : parce qu'il vo
qu'on ménageoit quelque cho
lui avec le magiſtrat de la vil
de Vatteville reçut auſſi &
mêmes avis, qui obligerent
cardinal à ſe retirer en Suiſſe
écrivit à l'abbé de Lamet &
l'aller trouver à Conſtance a
ques autres de ſes domeſtic
avoit laiſſés derriere lui, &
Vacherot d'aller attendre de
velles à Strasbourg.

on falloit de ceux qui étoient
s d'en avoir avec lui.
Rouſſeau de Chenicourt, ſon
fut arrêté, quoiqu'il ne ſe
que plus de ſes affaires. Le
harel, ſecrétaire du roi, fut
à la Baſtille, (quoiqu'on
une relation avec lui) parce
it indiſcrétement des affaires
al, par un pur mouvement
e marquis de Foſſeuſe fût

n'étoient accusés que de
qui laissa bien voir la r
ennemis de S. E., n
même-temps qu'ils éto
avertis, & donna lieu a
avoient de véritables intelli
se précautionner davantage
tenir sur leurs gardes.

De Constance le cardit
Ulm, à Ausbourg & à H
il donna rendez-vous à l'abb
& à Joli, & où ils reçurer
velles de la liberté du sieur
après lui avoir fait essuye
duretés inouies, dont le b
l'obliger de promettre par
ne se mêleroit plus ni dire
indirectement des affaires d
ce qu'il ne voulut jamais fai
fut donc obligée de se cont
promesse de ne rien faire
service du roi, après quoi
fut élargi à la priere du doy
tre Dame, nouveau grand
y apprit aussi la mort du pr
dent de Belliévre, qu'on
été empoisonné. Il est vrai
brouillé avec les Fouquets,
cardinal Mazarin n'étoit pas
lui, parce qu'il étoit extraord
aimé du peuple, dont il so

êts en toute rencontre. Ce préſi-
étoit auſſi fort eſtimé dans ſa com-
ie, & même à la cour, où il avoit
amis conſidérables juſques dans le
net. On prétend encore que le mi-
e avoit eu deſſein de le faire arrê-
voyant qu'il s'oppoſoit à toutes
ouvelles maltotes : mais il n'avoit
'entreprendre, dans l'appréhenſion
ouvelles barricades (*a*). Quoi qu'il
oit, le cardinal de Retz perdit
coup à la mort de ce grand & di-
magiſtrat, qui favoriſoit ſes affai-
& protégeoit ſes amis de toute ſa
; juſques-là que tout le commerce
, & les chiffres de S. E. étoient
les mains de Bruſlé ſon ſecrétaire,
ui avoit été donné par Caumartin,
ident intime du cardinal de Retz :
étoit à lui que s'adreſſoient les dé-
es les plus ſecrétes, qu'il prenoit
de déchiffrer, après quoi il en
oyoit des copies au ſieur de Cau-
in, qui étoit encore éloigné de

(*a*) On a dit du préſident de Bellievre, qu'il
plus grand par ce qu'il n'avoit pas fait,
ar ce qu'il avoit fait, à cauſe des exa-
qu'il avoit empêchées. On trouva après
rt, dans ſon cabinet, grand nombre d'é-
néreux au peuple, qu'il n'avoit pas voulu
er au parlement.

Paris, & à l'évêque de Châlons. les communiquoit au ſieur le P de la Houſſaye ſon neveu, d'Hacqueville, à Mr. d'Aubig quelquefois au comte de Montr au marquis de Laigues; quoiq dame de Chevreuſe ne ſe mê des affaires du cardinal de Re

De l'autre côté c'étoit Joli qui ſoin de tout le commerce, & s'adreſſoient les lettres de chan tôt à Francfort, & puis à C dont il mettoit le produit en mains de Malclerc pour l'abbé met. Celui-ci fut envoyé à M & le cardinal paſſa en Hollande il ſe plaiſoit fort, & d'où peut ne ſeroit pas ſorti ſi-tôt, ſans une incommodité, qu il ne gagna diſant ſon bréviaire. Cette incom l'obligea de retourner à Colog il fit venir en diligence le ſieur cherot ſon médecin, & fit part même-temps Joli pour Amſterdam il fut bientôt joint par Verjus ſo mier ſecrétaire; le ſecond nommé treau ayant été envoyé à Liege l'abbé Rouſſeau, pour y recevoi tains paquets, & les faire tenir ment à Joli.

Cependant la ville de Munſter

été assiégée (*a*), l'abbé de Lamet s'y trouva enfermé malgré lui ; & comme il s'étoit travesti en cavalier avec un juste-au corps de buffle, les bourgeois, qui dans cet équipage n'avoient garde le prendre pour un docteur de Sorme, lui offrirent un emploi considérable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le cardinal de Retz, il lui fit de grandes & les plaintes de ne lui avoir donné une de ses nouvelles depuis son séjour à Munster, où il l'avoit envoyé.

La ville de Cologne étant d'un grand commerce & un passage fort fréquenté, le cardinal ne put y être long-temps sans y être déterré par les émissaires du cardinal Mazarin & de l'abbé Fouquet, qui envoyerent aussi-tôt sur les lieux des gens de main & d'exécution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever, quand il sortiroit de la ville pour aller à la promenade, ou peut être de faire pis : ce qui n'étoit pas difficile, S. E. n'étant ordinaire-

(*a*) Par son évêque Bernard Van Gale. Les bourgeois de Munster s'étoient révoltés contre lui.

ment ſuivie que de deux domeſtiqu
Mais ſes amis de Paris lui en don
rent avis par le canal de Joli, l'exh
tant de prendre garde à lui, & d
ſouvenir que l'électeur de Cologne
l'évêque de Straſbourg ſon miniſt
qui étoient entiérement dans les i
rêts du cardinal Mazarin, pourr
fort bien favoriſer une entrepriſe
cette nature. Le cardinal traitoit
conſeils prudents, d'avis chimériq
& de terreurs paniques, ne ſe d
nant pas même la peine de lire
tres qu'on lui écrivoit ſur ce ſujet.
cela parce qu'il avoit trouvé de q
s'amuſer dans la maiſon d'un l
geois nommé Daudrimont, où
étoit logé.

Cependant l'abbé de Lamet & V
cherot, qui demeuroient auſſi dans
lieux ſéparés dans la même ville, l
vertirent qu'ils avoient vu Croiſſy
la ville. Il y étoit venu de Francfort,
après l'élection de l'empereur. Le c
dinal commença de croire alors que
les avis pouvoient être véritables, &
changeant en un moment la bonne opi-
nion qu'il avoit eue de lui en une dé-
fiance extrême, il ſe figura que Croiſſy
n'étoit à Cologne que pour le faire
aſſaſſiner. Il pouſſa la choſe juſqu'à s'i-

aginer que deux de ſes domeſtiques
plus anciens, & en apparence les
us fideles, s'étoient laiſſés corrompre
r Croiſſy & par un nommé de Bracq,
arent des Fouquets, qui étoit auſſi à
ologne, & qu'on découvrit avoir logé
défrayé cinquante ou ſoixante cava-
rs en différentes hôtelleries.

Le premier de ces domeſtiques qui
evint ſuſpect au cardinal, fut Imbert
n valet de chambre, qui depuis vingt-
nq ans avoit eu part à ſes ſecrets, &
voit ſervi avec une fidélité & un at-
chement ſans exemple. Cependant ce
uvre garçon ayant eu ordre à Paris
e l'aller trouver à Cologne, & de
ſſer par Beſançon pour y prendre chez
ſieur Tincaux une valiſe avec quel-
ues papiers de peu de conſéquence,
cette valiſe ayant été dérobée ou
garée; il crut qu'Imbert l'avoit vendue
M. de Lyonne en paſſant à Franc-
rt, & qu'en même-temps il avoit pris
s meſures avec Croiſſy, parce qu'ils
rriverent à peu près en même-temps.

L'autre domeſtique que le cardinal
e Retz voulut bien ſoupçonner, étoit
n nommé Noël, ſon cuiſinier, qui
avoit bien ſervi dans la priſon de Vin-
ennes, & qui depuis l'avoit ſuivi dans
ous ſes voyages, ſans lui donner au-

cun ſujet de plainte ni d'inqu
Cependant il eut le malheur d
ber tout d'un coup dans la diſ
ſon maître, & cela ſans aucun
ment, ſi ce n'eſt qu'il étoit a
bert, & fort connu de Croiſ
ſon de ſon commerce fréquent
maiſon de S. E. Les prétextes
ſervit le cardinal pour le congé
rent, que lorſqu'il ſortoit, Noë
voit toujours ſans ſon ordre, p
ſerver où il alloit : à quoi le
répondoit qu'il n'en uſoit ainſi
ordre exprès de Malclerc, qui
ſoir entendre qu'il étoit bon de
à peu près ce que leur maître
droit. 2. Il l'accuſoit d'avoir
chiffres, ce qui étoit vrai, r
l'avoit fait que par ordre du c
lui même. 3. On lui reprochoit
dez-vous fréquents & ſes con
dans la maiſon où logeoit Croi
pour l'en convaincre, l'abbé de
fut chargé de le ſuivre deux
fois, ſans que Noël le ſçût, pc
s'il ne paſſeroit pas pluſieurs
vant la maiſon de Croiſſy, & p
ſerver s'il ne tourneroit pas la
temps en temps pour voir s'il
point ſuivi. Noël répondit à
avouant le fait, mais en ſoutena

: Malclerc lui avoit commandé tout
manege, comme une choſe impor-
nte pour le ſervice de S. E. En un
ot il y a bien de l'apparence, (& la
te l'a fait voir aſſez clairement) que
deux domeſtiques ne tomberent
la diſgrace du cardinal, que par
rtifices de Malclerc, qui vouloit
urer ſeul le maître de la perſonne
E. & de ſa bourſe : ce qui ne lui
pas été facile pendant qu'il au-
éclairé par la vigilance de deux
ques affectionnés & fideles.
qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il
ans ce temps-là une entrepriſe
ur ſur la perſonne du cardinal
& que le ſieur de Croiſſy
lé à Cologne, que ſur les avis
it eus de la retraite du cardi-
tte ville, comme il en eſt de-
accord lui-même depuis, en
e l'intention de Croiſſy étoit
ffrir ſes ſervices, & un aſyle
avoit chez ſes amis en Alle-
On n'entreprendra pas ici de
dans les véritables intentions
ſſy ; mais on ne ſçauroit diſ-
ir que le cardinal de Retz n'eût
tre ſurpris que cet homme avec
voit eu des liaiſons ſi étroites,
donnât aucun ſigne de vie,

étant dans un même lieu, & ne pouvant ignorer que S. E. n'y fût; quand ce n'auroit été que par la rencontre de ſes gens, qui alloient tous les jours par la ville, & paſſoient exprès devant la maiſon de Croiſſy, pour ſe faire reconnoître. On ne ſçauroit nier encore, que les ſoupçons que S. E. conçut contre lui ne fuſſent bien fondés, étant informée de ſes conférences fréquentes avec de Bracq, qu'il ſçavoit être le chef d'une entrepriſe formée contre la perſonne de S. E. Mais il peut bien être auſſi que le cardinal porta les ſoupçons trop loin, & qu'il eut tort de lui reprocher comme il fit depuis en parlant à Croiſſy lui-même, qu'il avoit eu deſſein de l'aſſaſſiner. Les indices ſpécifiés n'étoient pas aſſez précis pour en inférer un complot de cette nature, dont il n'étoit pas permis d'accuſer légérement un homme qui avoit d'ailleurs une aſſez bonne réputation, & qui n'avoit aucun intérêt perſonnel pour entreprendre une action ſi noire; quoiqu'il fût ami & parent des Fouquets, & qu'il cherchât conſtamment une occaſion de mériter par quelque ſervice important ſon rappel en France d'où il étoit exilé.

Il y a bien plus d'apparence q

ſſy, qui avoit autrefois voulu en-
r le c dinal à donner ſa démiſ-
, ét venu à Cologne dans la
v , prétendant de s'approcher
u de lui, & de le diſpoſer,
texte d'une plus grande ſûreté,
retirer dans un lieu où il auroit été
u s le maître, & où il avoit
de lui perſuader aiſément une
d t il ſçavoit bien qu'il n'étoit
c is le fond fort éloigné. Cette
: eſt beaucoup plus naturelle, &
ommode mieux avec les intérêts
roiſſy, & avec l'idée d'un hon-
h me.

voit pas non plus quel avan-
domeſtiques du cardinal pou-
retirer de ſa mort; & on ne
pas ſuppoſer que des ſerviteurs
ment reprochables d'ailleurs, &
nt pardevers eux près de trente
le ſervice, écoutent des propoſi-
c cette nature, ſans de très-
raiſons. Ainſi de quelque côté
enviſage la choſe, il y a lieu
roire que les jugements du cardi-
Retz étoient téméraires, & ſes
ons mal fondés, s'il eſt vrai, (car
doute) qu'il les ait effectivement
capables & coupables de cette tra-

Ce qu'il y a de certain, c'eſt q
Bracq avoit des deſſeins ſur la per
du cardinal, de quelque nature q
fuſſent, & que ce ne ſut pas ſans b
coup de bonheur & d'adreſſe q
cardinal évita ſes embûches; ce
fit par le moyen de M. le prince,
Malclerc alla trouver de ſa part à
xelles, pour lui demander une eſc
qui lui fut accordée ſur le champ
fort bonne grace ſous la conduite
ſieur Dumont, ſon confident. Cel
prit cinquante ou ſoixante maîtres
lui, & les fit défiler à Cologne par
lotons, & par différentes routes.
furent diſperſés en différents lieux
après avoir concerté les meſur
ceſſaires avec S. E. il les fit ſortir
pluſieurs portes, & leur donna un
dez-vous à un certain endroit él
d'une portée de mouſquet de vi
où le cardinal ſe rendit avec Malcle
dans le moment qu'on fermoit les
tes : de maniere que de Bracq
trouva enfermé avec tous ſes gens p
dant toute la nuit. Cela donna tout
temps néceſſaire au cardinal de R
de ſe retirer ſûrement avec ſon eſco
ſur les terres des états de Hollande c
la ville de Guenep, où Dumont le quitta
pour aller rendre compte de ſa com-

ordres avant que de partir
, à l'abbé de Lamet, de faire
deux malheureux Imbert &
ſorte que peu de jours après
, l'abbé ordonna à Imbert
ége & de paſſer par Juliers,
onna quelques commiſſions,
pour le gouverneur de la
qui le retint priſonnier ; &
in l'abbé s'étant mis en che-
Noël, comme pour aller à

bert, il lui fit plusieurs questions, enfin il lui déclara qu'il étoit pr nier par ordre de son maître, qui cusoit de trahison aussi-bien que N Ces deux misérables ayant été mis des cachots séparés, l'abbé de I en alla porter les nouvelles au c nal, qui le reçut avec de gra monstrations de joie.

Cependant Joli lui représenta ment, qu'il feroit mieux en toute niere de ne pas tant éclater dans affaire assez équivoque, contre d qui avoient toujours été reconnus fideles; qu'il valoit mieux les ren en France sous quelque prétexte, attendant que la vérité fût éc & qu'en les retenant prisonniers une place qui appartenoit aux Espagn il donneroit lieu au cardinal Ma de l'accuser & de le convaincre a telligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces co fidérations, le cardinal de Retz vo lut pousser l'affaire à toute rigueur. composa une espece de factum rem de faits ambigus, expliqués d'une m niere odieuse, & de plusieurs cor tures assez mal établies. Il affecta d'e voyer le factum à ses amis de Pari qui en jugerent tout autrement que l

envoya Verjus son secrétaire à Ju-
rs, pour y faire interroger les deux
sonniers, dans le dessein de les re-
ettre entre les mains de la justice. Mais
répondirent si pertinemment à toutes
s questions qu'on leur fit, que bien
in de leur faire mettre les fers aux
eds, comme il l'avoit ordonné, le
ur Verjus fut tenté de les faire élar-
r sur le champ ; ce qu'il représenta
une maniere assez forte au cardinal
son retour, mais beaucoup plus vive-
ent à Joli, avec lequel il convint
e leur innocence, & que tout ce
acarme ne venoit que de l'intérêt,
e la haine & de la jalousie de Mal-
erc, peut-être aussi de la timidité
aturelle du cardinal, qui lui avoit
rossi les objets & fait interpréter cri-
ninellement des actions d'elles-mêmes
ort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, aussi bien que les instances du P. de Gondy, de l'évêque de Châlons, & du sieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux qu'ils croyoient fort innocents. Il sembla même que les offices qu'on leur rendoit ne faisoient que l'aigrir au lieu de l'adoucir : & cela alla si avant, que non-seulement ils resterent prisonniers pen-

ſes affaires, ſur-tout quand on lui pr
poſoit quelque action de vigueur &
fermeté ?

Ce n'eſt pas qu'il n'en affectât t
jours les apparences & le langage
comparoit ſa retraite dans les hôt
ries à celle des ſaints anachoret
les déſerts; mais il attribuoit avec
de fondement l'obſcurité de
la néceſſité d'éviter les perſécut
eſt vrai d'ailleurs qu'il y eut de cer
moments, où il ſembloit vouloir
dre courage & ſuivre les conſe
ſes amis; mais ce n'étoit qu'u
tade, qu'une vapeur qui ſe di
en un inſtant. Après cela il reto
auſſi-tôt dans ſon néant, & c'eſt
quoi Malclerc, qui le connoiſſoit n
que perſonne, diſoit ordinairer
Joli, quand il le voyoit s'efforc
lui inſpirer des ſentiments plus d
de lui & de ſon caractere, qu'il
doit ſon temps & ſes paroles, &
ne feroit jamais d'une buze un
vier (a).

Une des occaſions où le cardinal
Retz parut un peu ſe réveiller,

(a) Joli qui témoigne par-tout ailleurs de mépris pour Malclerc, cite ici ſes paro comme une ſentence, parce qu'elles ſont injurieuſes au cardinal.

ſque le cardinal Mazarin remit le
t de Mardicq & les autres places
aritimes de la Flandres entre les
ains de Cromwel : d'où Joli, qui
oit à Amſterdam, prit ſujet de com-
ſer un petit écrit, pour faire ſentir
utes les conſéquences d'un marché ſi
judiciable à la France, ſous le titre
*Lettre d'un gentilhomme Anglois à
de ſes amis à la Haye.* Le cardinal
ayant été touché, en fit un autre
forme de *remontrance adreſſée au
ſur la remiſe des places maritimes
la Flandres entre les mains des An-
ois.* Cette piece conçue en termes
mpeux & magnifiques courut par
ute l'Europe avec un très-grand ap-
audiſſement, & fut traduite en diver-
s langues. Cette affaire n'avoit du
ſte aucun rapport avec celles du car-
inal de Retz : cependant comme elle
téreſſoit le cardinal Mazarin dont elle
crioit la conduite, il fut fort flatté
u ſuccès de ſa piece, & ceux qui
oient auprès de lui eſpérerent pendant
uelque temps que cela pourroit réveil-
r ſon ambition & lui faire entreprendre
es choſes plus grandes & plus impor-
ntes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes eſpé-
ances, quand ils le virent réſolu d'aller

à Bruxelles, pour remercier Mr. prince du ſecours qu'il lui avoit e voyé à Cologne; ne doutant pas qu' ne s'uniſſent étroitement enſemble p agir de concert contre leur enne commun. Le cardinal y paroiſſoit tiérement réſolu; cependant ils ne fire rien, S. E. s'étant contentée de ſentir à S. A. qu'il n'étoit plus en e de rien entreprendre, ſes amis l'aya abandonné, particuliérement le duc Noirmoutier, qu'il diſoit l'avoir trah & n'avoir rien voulu faire pour lu ce qui n'étoit pas tout-à-fait vrai. Il garda bien de laiſſer connoître à le prince les reſſources qui lui reſte du côté du ſpirituel, en fulminant interdit de concert avec lui & e les Eſpagnols, qui pouvoient en cas là ménager la protection du ce: ce qui auroit cauſé ſans doute un gr grand déſordre dans Paris, & donne aux mécontents une belle occaſion d'entreprendre quelque choſe de conſidérable.

Ainſi toute leur conférence ſe paſſa en malédictions contre Noirmoutier, qui étoit fort haï de S. A. & en aſſurances générales de correſpondance & d'amitié, ſans s'engager à rien, ſinon que Mr. le prince promit de ne point

faire ſa paix, ni le cardinal de donner ſa démiſſion, ſans s'avertir l'un l'autre. Après cela le cardinal, ſelon ſa coutume, donna un chiffre à S. A. dont il ne fit pas beaucoup plus d'uſage que de ceux qu'il avoit laiſſés à dom Louis de Haro, & au comte de Fuenſaldagne.

Dans ce même voyage, le cardinal fit auſſi faire des compliments au roi d'Angleterre, & donner au duc d'Ormond l'adreſſe de Joli à Amſterdam, afin que ſi S. M. B. avoit quelque choſe à lui ordonner, elle lui envoyât ſes commandements par cette voie. Après cela il retourna en Hollande, croyant avoir fait les plus belles choſes du monde, ou du moins le voulant faire accroire : parce que de temps en temps il recevoit des lettres de Mr. le prince, qui ne ſignifioient rien, & auxquelles il répondoit de même.

Cependant ſa vie obſcure & vagabonde continuoit toujours tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, à Amſterdam, à la Haye, à Rotterdam, à Utrecht & en pluſieurs autres villes de Hollande. Mais on ſe plaiſoit particulierement à Utrecht dans une auberge qui avoit pour enſeigne *de Kleine poortje*, la petite porte, dont la ſervante nommée *Annetje*, ou Nanon,

occupoit une assez bonne place da
le cœur du cardinal. Ce fut-là qu
l'abbé Charrier l'alla trouver pour
persuader de donner sa démission ;
d'entrer pour cet effet en négoc
avec le maréchal de Villeroi & le g
prévôt, dont il exaltoit fort le crédi
& les bonnes intentions. Mais il
fut pas écouté, attendu qu'on dout
du prétendu crédit de ces entre
teurs, & que le conseil de Paris n'et
pas de cet avis. D'ailleurs M. le prin
ayant engagé le cardinal de faire
second voyage à Bruxelles, il l
part d'une intelligence qu'il ménag
avec la noblesse de Normandie
moyen du comte de Creguy-
ville, & par M. d'Annery, ancien
du cardinal de Retz. Le maréc
d'Hocquincourt, qui s'étoit aussi re
à Bruxelles fort mécontent du cardi
Mazarin, avoit beaucoup de part
cette affaire, & devoit être détaché
quatre mille chevaux pour se jetter
Normandie, pendant que l'armée d'
pagne iroit se poster sur la riviere
Somme aux environs du Crotoy, dò
le gouverneur avoit des relations ec
M. le prince, qui devoit de là n c
à Paris, aux premiers avis qu'on au-
roit du soulevement de la Normandie,

ener avec lui le cardinal de Retz.
ais tous ces projets assez bien con-
n'eurent point d'effet, par l'entê-
nt des Espagnols & de dom Juan,
yant voulu avant toutes choses,
r le secours de Dunkerque assiégé
M. de Turenne, furent battus à
taille des Dunes, le maréchal
equincourt tué, & toute leur armée
ée, malgré les soins & la bravoure
. le prince & de dom Juan, qui
ifferent pas d'y acquérir beaucoup
oire.

ndant tous ces grands événements,
iva que douze ou quinze aven-
s François allerent descendre à
erdam, dans la maison où Joli &
is étoient logés, sous la conduite
homme qu'ils disoient avoir lui
e secret de leur voyage, dont ils
oient le dessein; si ce n'est qu'ils
hoient une personne de qualité,
ils avoient déja fait la perquisition
usieurs villes d'Allemagne, parti-
ement à Cologne; que c'étoit
: Fouquet qui les employoit, &
eur faisoit donner à chacun demi-
e par jour; qu'il y avoit encore une
bande de leurs camarades dans
erdam, logés ailleurs. C'est tout
l'on put sçavoir de ces bandits,

par le moyen de quelques gens
Joli chargea de boire avec eux,
les faire cauſer : ce qui ne leur fi
fort difficile, ces miſérables s'
conduits avec ſi peu de diſcré
de ménagement, qu'il y a lieu de
qu'ils étoient envoyés autant pour
peur que pour faire du mal. Quoi
en ſoit, Joli partit auſſi-tôt pou
aller donner avis au cardinal qui
à Naërden avec l'abbé Charrier : c
l'obligea de retourner à Utrecht, c
me dans un lieu plus grand & plu

Il y fut viſité peu de tem
par le duc d'Ormond, chargé de c
pliments pour S. E. de la part c
d'Angleterre, & ce fut de lui qu
prit la premiere nouvelle de la t
de Dunkerque. Ce fut auſſi le
ſeigneur qui lui vint annoncer c
ſuite la mort de Cromwel, & qui
S. E. de faire ce qu'elle pourr
côté de Rome, pour diſpoſer le
à ſecourir le roi d'Angleterre ſon
tre de quelque ſomme d'argent
cette conjoncture, & à lui rendr
catholiques de ſon royaume favo
S. M. promettant de les prendre
ſa protection après ſon rétabliſſer
La propoſition fut reçue comme
le devoit être par le cardinal de R

promit de faire tout ce qui dépen-
t de lui pour le ſervice du roi. En
il propoſa auſſi-tôt à l'abbé Char-
de retourner à Rome pour propo-
cette affaire au pape & au cardinal
on, & pour voir en même-temps
liſpoſition de cette cour par rapport
ui. Mais l'abbé qui avoit d'autres
s, s'en défendit pendant quelque
ps, & la choſe en demeura là pour
oup.
nſuite le cardinal étant allé à Rot-
am, un nommé S. Gilles le fut
ver de la part des Janſéniſtes; qui
oyant fort preſſés du côté de la
de Rome & de celle de France,
reſſerent au cardinal pour lui pro-
r de s'unir à eux, avec offre de
le crédit & de la bourſe de leurs
s qui étoient en grand nombre &
ort puiſſants : lui conſeillant forte-
t d'éclater & de ſe ſervir de toute
autorité, qui ſeroit appuyée vigou-
ement de tous leurs partiſans. Cette
auroit pu être acceptée, & au-
peut-être produit ſon effet, ſi elle
pu être faite à propos : mais ces
ſieurs n'ayant rien dit dans le temps
ne ſe mettant alors en mouvement
pour leurs intérêts particuliers; le
dinal, dont le courage étoit d'ail-

leurs extrêmement amolli, & l
diminué, ne fit aucune atte
leurs propoſitions, comme s'il e
rebuter tous ceux dont il pou
pérer quelques ſecours. Ainſi
Charrier voyant qu'il n'y avoi
faire de ce côté-là, ſe réſolut en
ler à Rome pour S. E. en fav
roi d'Angleterre : S. Gilles,
avoit apporté des lettres du
Bagnols ſon parent, lui ayant
prendre que ſon voyage pourr
tre pas inutile aux janſéniſtes
ayant promis quelques fonds
ſubſiſtance : ſans quoi il ne ſ
pas embarqué, attendu qu'alo
comptoit pas beaucoup ſur les
ſes du cardinal. Ainſi S. Gill
retourné en France, ſans rer
avec lui autre choſe qu'un
qui étoit la concluſion ordina
négociations qui ſe faiſoient av
l'abbé Charrier ſe mit en chem
le cardinal de Retz, qui voulut
duire lui-même juſqu'à Ausbou
il lui donna de plus une ſomm
dérable, qui acheva de le déter
& leva toutes les difficultés qu'
faites juſques là.

Ce voyage fait à contre-ter
entierement inutile : tout ce q

odieuſe, qu'il n'étoit pas per-
ouvrir la bouche, & qu'il ſe-
ſeulement inutile, mais même
ux d'en parler ; qu'il avoit dit
nal patron que l'abbé Charrier
ome, mais qu'il l'avoit trouvé
& tellement éloigné de rien
ſur aucune des propoſitions

peu de ſuccès de ſa négociati
ſon côté le cardinal alla à Rat
d'où il retourna en Hollande en g
diligence, ſur les bruits qui c
de la paix générale. Il y trou
jus qui arrivoit de France, où
voit envoyé pour avoir des nou
certaines de ſes amis, & pour c
ſes chiffres & ſes adreſſes, à c
la prétendue trahiſon de ſes d
ques : après quoi il paſſa en F
pour conférer avec M. le prin
l'avoit averti des diſpoſitions à

Ils auroient bien voulu empêc
paix l'un & l'autre, s'ils avo
auſſi-bien que le Marquis de C
qui commandoit en Flandres. Il y
auſſi une cabale à la cour d'E
qui s'y oppoſoit ouvertement,
que leurs affaires n'étoient pas en
mauvais état pour les obliger
précipiter; qu'il y avoit lieu d'e
une révolution en France ; qu
avoir engagé le cardinal Mazarin
conference ſur la frontiere, il n
voit éviter de deux choſes l'un
de leur accorder la plûpart de
demandes, ou de ſe charger de
la haine de la rupture : ce qui
d'une dangereuſe conſéquence po
& dans les pays étrangers & c

Fr

rance; la reine commençant à croire le-même, qu'il ne ſouhaitoit pas la aix ni le mariage du roi avec l'infante, ans l'eſpérance peut-être de lui faire pouſer Anne Mancini, ſa niece (*a*), ont le roi étoit devenu fort amou-eux.

Mais dom Louis de Haro, miniſtre d'Eſpagne, raiſonnoit d'une autre maniere. Le mauvais ſuccès de la bataille d'Elvas gagnée par les Portugais au mois de janvier 1659, à laquelle il s'étoit trouvé en perſonne, lui avoit inſpiré un ſi grand deſir de vengeance, qu'il n'étoit occupé que de cela, répondant à tous propos à ceux qui le preſſoient ſur ce ſujet, *hà miſter conquiſtar à Portugal* (*b*). Il avoit tant de peur que le traité commencé, par lequel le cardinal Mazarin promettoit d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il penſa pluſieurs fois ſe relâcher ſur le rétabliſſement de M. l.

(*a*) Le cardinal ſçachant que le roi n'en viendroit jamais juſqu'à épouſer ſa niéce, & qu'elle ne pouvoit être tout au plus que ſa maîtreſſe, craignit que ce prince ne s'en dégoutât enſuite, & que la diſgrace ne retombât ſur lui-même par contre-coup. Il prit donc le parti de l'éloigner, & ce fut un trait de prudence.

(*b*) Il faut conquérir le Portugal.

prince, en lui faiſant offrir ſur les t
d'Eſpagne deux fois plus de bien
n'en avoit en France (c). Il é
auſſi au marquis de Caracene de
pre tout commerce avec le cardin
Retz, parce que le moindre om
qu'on donneroit de ce côté-là au
dinal Mazarin lui feroit rompre la

Cela n'empêcha pas que le car
de Retz n'allât pluſieurs fois à Br
les pendant le traité; qu'il n'y v
marquis de Caracene; & qu'il n'y
pluſieurs conférences avec M. le p
ſur les intelligences en Normandie
continuoient toujours, mais qui fi
enfin découvertes par la priſe du
de Bonneſon, gentilhomme de
gne, qui eut la tête coupée à P
ce qui obligea les ſieurs de Crégu
d'Anneri à ſe retirer en Hollan

La paix étant faite, les comm
du cardinal de Retz avec S. A. c
rent tout d'un coup, ou ſe réduiſ
à des proteſtations d'amitié; M
prince étant revenu en France, au
que S. E. fut contrainte de s'en
tourner en Hollande, avec le cl

(c) C'étoit une feinte de l'Eſpagne,
faire craindre au cardinal Mazarin qu'or
bandonnât au prince une partie conſidé
des Pays-Bas.

de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'il auroit pu faire avec S. A. C'eſt pourquoi Joli ne voyant plus de reſſource pour lui, lui conſeilla de quitter cette vie vagabonde & de ſe retirer plutôt dans quelque monaſtere ſous la protection de l'Empereur, où il pourroit vivre d'une maniere plus honorable, plus religieuſe, & plus conforme à ſon état, & d'ailleurs avec beaucoup moins de dépenſe.

Mais le cardinal ne voulut point écouter ſes avis. Après avoir fait un troiſieme voyage à Bruxelles, pour y ſaluer le roi d'Angleterre à ſon retour de la conférence des Pyrénées, il retourna en Hollande, pour y vivre comme auparavant, volant de ville en ville, & courant d'auberge en auberge, paſſant ſon temps à la comédie, aux danſeurs de corde, aux marionettes & à d'autres amuſements de cette nature, ſans pouvoir ſouffrir une lecture ſérieuſe. S'il liſoit, il ne liſoit que des livres de badinerie & des fadaiſes. Cette conduite bizarre fatiguoit étrangement Joli & Verjus, d'autant plus que ſa plus grande application étoit de jetter de la défiance & de la jalouſie entre tous ceux qui l'approchoient, par des rapports ſouvent ſuppoſés qu'il

leur faiſoit aux uns & aux autr
de ſorte qu'il y avoit toujours des
putes & des éclairciſſements, d
leſquels le cardinal ne manquoit j
de prendre le parti de ſon écuyer
clerc, qui le gouvernoit avec
pire abſolu, fondé non pas ta
l'inclination ou ſur l'amitié, q
le beſoin qu'il avoit de ſon miniſt
en certains amuſements, & peut-
auſſi de crainte qu'il ne découvrît
foibleſſes & ſes folies, dont il étoit
nique confident & le témoin.

Cette dépendance du cardinal
gmenta même, depuis une cont
tion violente qu'il eut un jour
l'écuyer à Anvers, dans une
rie qui a pour enſeigne la ville
vemberg : car des paroles en étant
nus aux coups, ils ſe gourmerent
ſe prirent à la gorge avec tant de
reur & avec ſi peu de reſpect de
part de l'écuyer, que le cardi
le nez fort endommagé, & ſon
tout déchiré. Il fut apparemment
battu, & cela le rendit depuis ſi ſ
mis & ſi ſouple, que S. E. n'oſoit par
à perſonne ſans en rendre compte à
écuyer & ſans le conſulter, faiſant
ſuite tout ce qu'il ordonnoit.

On n'a jamais bien ſçu le ſujet

cette querelle, & le ſieur Vacherot, médecin du cardinal, qui accourut au bruit avec quelques domeſtiques qui virent comme lui le débris du combat & les marques ſanglantes ſorties des nez des deux athletes, ne purent dire autre choſe à Joli que ce qu'ils avoient vu : les parties ayant gardé un profond ſilence ſur le ſujet de cette tragi-comédie. Quoi qu'il en ſoit, l'impudence de l'écuyer alla ſi loin, qu'il n'y avoit pas de malice baſſe & vilaine qu'il ne fît impunément à tous ceux qui approchoient du cardinal, & cela en ſa préſence, ſans qu'il osât dire un mot. Cet inſolent ne ſe contenta pas d'être le maître de ſa perſonne & de ſa bourſe ſans rendre compte ; il voulut encore l'être de toutes ſes affaires, & ſe fit pour cet effet envoyer des chiffres de Paris qui lui étoient particuliers. Mais ayant découvert que le ſieur de Caumartin, & les autres confidents de S. E. ne vouloient avoir affaire qu'à Joli, il entreprit de le ruiner dans ſon eſprit & de le lui rendre ſuſpect par ſes artifices & ſes calomnies, mettant tout en œuvre pour découvrir quelque choſe dont il pût faire uſage contre lui, juſqu'à entrer la nuit dans ſa chambre pendant qu'il dor-

moit, & faire l'inventaire de tout qu'il y avoit dans ſes poches.

Joli fut averti de tous ces tours les domeſtiques du cardinal ; i ne daigna pas s'en plaindre, & vailla toujours à ſes affaires av même affection & la même affid Le cardinal de ſon côté jouoit ſon avec une grande diſſimulation, & tinuoit de donner à Joli les r marques de confiance & d'amit , ticuliérement quand il lui fur des affaires au-deſſus de la p Malclerc. Mais il eſt certain q n'étoit que par grimace, & que cœur de S. E. étoit entiérement el à ſon égard.

Le déſordre dans la vie & da manieres du cardinal de Retz a deux ans entiers & juſqu'à ſon acco modement : ne s'étant rien paſſé conſidérable pendant tout ce temps, la réſerve de quelques voyages qu fit, l'un à Hambourg pour aller v la reine Chriſtine de Suéde, & deu en Angleterre, après le rétabliſſemer du roi Charles II, pour le faire ſouv nir des promeſſes qu'il lui avoit fait de ménager ſa réconciliation avec cour. M. d'Aubigni, qui ſe trou pour lors en Angleterre, contribu

e temps après, le cardinal Ma-
tant mis dans la tête de marier
ſes nieces avec le Roi d'An-
, & ayant envoyé le ſieur Ber-
ondres pour ménager cette af-
M. d'Aubigni ne manqua pas
ner avis au cardinal de Retz,
il tâchât de profiter de cette

conſeil fort éloignés de cette pro
tion, il changea de batterie, & ent
dans l'eſprit de la cour, il déc
vement contre le deſſein du car
Mazarin, & fit tout ce qu'il put
perſuader au monde, que c'étoit lui
avoit empêché cette indigne allia
& qu'il n'avoit entrepris le vo
d'Angleterre que pour cela (a). Il
poſa à S. M. une perſonne pl
de ſon attention, ſçavoir
de Parme, dont les Eſpagnols offr
de payer la dot comme d'une fille
pagne, & cela fut pouſſé ſi avan
d'Aubigni, & par le moyen du c
de Briſtol, que le roi fit partir
nier pour en aller faire la den
Mais le chancelier qui avoit d
vues, & qui ne l'avoit laiſſé partir
pour l'éloigner de la cour, ayant
poſé la princeſſe de Portugal, fit c
ger tout d'un coup l'eſprit du ro
le comte fut rappellé de Bruxelles
il s'étoit arrêté. Cette réſolution fi
un peu le cardinal, qui tâchoit de
ſuader au monde qu'il gouverno
cour d'Angleterre : quoique dan
vérité il n'eût aucune part dans le

(a) Le roi d'Angleterre écouta cette
poſition avec mépris, & dit que la Fort
lui avoit point encore fait de pareille in

s du pays, ſi ce n'eſt peut-être dans
s de M. d'Aubigni, à qui S. M. B.
oit faire donner un chapeau de
inal.
e chancelier témoignoit auſſi deſi-
a choſe, de ſorte que le cardinal
letz fut chargé de la conduite de
négociation à la cour de Rome.
lui donna occaſion d'écrire plu-
s lettres & de dreſſer de grands
noires, dont il ſe faiſoit honneur,
ii étoient pourtant de la façon de
Enfin cette affaire traîna long-temps
réuſſit pas, quoique le chancelier
envoyé à Rome le ſieur Beſſin,
ſecrétaire & ſon confident, avec
lettres très-preſſantes de la reine
gleterre, & des pouvoirs pour em-
er le nom du roi où il le trouve-
à propos : mais il y a bien de l'ap-
ace que tout cela étoit pour la
tre, & que cet homme avoit été
ſi plutôt pour traverſer la choſe que
l'avancer.
oi qu'il en ſoit, cette affaire fut
étexte de pluſieurs ſommes confidé-
s qui furent données à S. E. en
entes occaſions, pour leſquelles il
endit que peu de ſervices & même
inutiles; quoique cependant il ſe
ât de grands mouvements, ayant

fait exprès un voyage à Hambourg.
pour engager la reine Chriſtine à
au cardinal Azzolin & à ſes autres
de Rome, en faveur de M. d'Au
Il fit auſſi la dépenſe de qu
ſeils, entr'autres celui de
vingt vaiſſeaux de guerre dans
& juſqu'à Civita-Vecchia, p
peur au pape & à ſes neveux, &
obliger à faire ce qu'on ſouhaitoit d

Ce fut à peu près dans ce te
que les amis du cardinal de
prenant occaſion de la mauvaiſe
du cardinal Mazarin, tâcherent de
muer la conſcience de celui-ci, en
faiſant repréſenter qu'il n'étoit ni
ni glorieux pour lui de laiſſer l'
de Paris dans le trouble où elle e
& qu'après avoir donné la paix à t
l'Europe, il devoit couronner ſon
vrage en la donnant à l'égliſe.
voyant qu'il n'étoit pas fort ſen
cette gloire, ils entreprirent de lui
peur, en publiant une lettre adreſſ
tous les évêques. Cette lettre qui é
très-bien faite & de la façon des j
niſtes, reprochoit au cardinal Ma
la dureté qu'il conſervoit encore p
le cardinal de Retz, après la conclu
de la paix générale & juſques ſur le b
de ſon tombeau. Elle finiſſoit par implor

le ſecours & les prieres de tous les prélats de l'égliſe catholique, & cela étoit tourné de maniere à faire juger que ſi on ne lui rendoit pas la juſtice, il n'en demeureroit pas là, & qu'il ſeroit enfin obligé à faire uſage des derniers remédes, dont on diſoit n'avoir pas voulu ſe ſervir dans la crainte de troubler l'état pendant la guerre.

Cette lettre plut extrêmement au cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer auſſi-tôt en Latin & en François, & en ſigna pluſieurs exemplaires, que Joli eut ordre d'envoyer aux évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne, & de Pologne. Mais la maladie du cardinal Mazarin ayant augmenté conſidérablement, & l'évêque de Châlons lui ayant écrit qu'il ſeroit peut-être mieux de ne point porter les choſes à l'extrémité, & qu'il y avoit encore quelque choſe à eſpérer en ménageant l'eſprit du miniſtre, S. E. changea tout d'un coup de ſentiment, & réſolut de ſupprimer entiérement cette lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à ſoutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela ſe fit malgré tout ce que put lui repréſenter Joli & les auteurs de la lettre; qui auroient bien

voulu ne pas perdre le fruit de
travail : juſques-là qu'il leur dé
nettement, qu'il voyoit bien que
deſſein étoit de le pouſſer plus l
mais qu'il aimoit mieux demeure
core dix ans dans le même état,
de rien faire qui pût aigrir da
la cour & le cardinal Mazarin
tre lui.

Enfin pourtant l'évêque de Cl
ayant mandé qu'il n'y avoit pl
à eſpérer qu'en donnant la d
le cardinal de Retz revint ſon
mier ſentiment & conſentit à
blication de la lettre, dans l'eſp
qu'elle pourroit intimider le c
Mazarin & le faire rentrer en lui
me avant que de mourir, en fou
ſant à ceux qui l'aſſiſtoient à la
une belle occaſion de lui preſſer la
ſcience ſur cet article : de ſorte q
en répandit de tous les côtés.
adreſſa des exemplaires, non-ſeule
aux évêques, mais à tous les e
ſiaſtiques & particuliers qu'on j
en devoir faire un bon uſage. I
cela ne fut pas d'une grande uti
parce que le cardinal ne voulut
faire la moindre démarche pour
tenir cette lettre : d'ailleurs le car
Mazarin étant mort à peu près

nps-là, il fallut prendre d'autres
es. La premiere fut un peu bruſ-
& peut-être téméraire, quoique
e ſur les avis de pluſieurs amis.
ıi conſeilla de ſe rendre à Paris
amment. Il s'avança juſqu'à Va-
nnes, pour être à portée de pren-
on parti, ſuivant les nouvelles
y recevroit, & il écrivit à Joli
Verjus, de le ſuivre d'Amſterdam
s étoient : ce qu'ils firent malgré
jugeant bien que ce mouvement
ité ne produiroit pas un bon effet.
ıt avancés juſqu'à Bruxelles, ils y
erent le cardinal de retour, parce
. E. apprit à Valenciennes, que le
oit fait publier des défenſes à toutes
s de perſonnes de le recevoir, ou
i donner paſſage, avec des expreſ-
plus aigres & plus fortes que du
s du cardinal Mazarin.
. d'Aubigni qui étoit en Angle-
, avoit conçu à peu près des eſpé-
es ſemblables en faveur de S. E.
avoit même pouſſées beaucoup
loin : car ayant conféré avec Ber-
(a) qui s'étoit mêlé autrefois des

) C'eſt ce Berthet qui avoit été chargé
ropoſer le mariage d'une niéce du cardi-
Mazarin, & de promettre au roi de la
de-Bretagne douze millions pour ſa dot.

affaires de S. E. ils ſe figurerent deux que non-ſeulement il ſeroit de ménager ſon retour, mais mirent auſſi dans la tête de lui remplir la place de ſon ennemi le conſeil de S. M.; & dans cette chimérique, Berthet partit de Lor en poſte avec le ſieur Meade, homme de M. d'Aubigni, qui le faire aboucher avec les an cardinal de Retz. Le cardinal en dans le même temps ſon écuyer clerc à Paris, apparemment p même ſujet, quoique depuis il ſoit toujours bien défendu. Qu en ſoit, cette intrigue finit t par la priſon de Berthet qui fut à la Baſtille. Pour l'écuyer du c nal, & le gentilhomme de M. d bigni, ils ſe retirerent heureuſer l'un en Angleterre & l'autre à V ciennes, où ſon maître l'attendoit impatience.

Cependant les ſieurs le Telli Fouquet ayant jugé qu'il leur ſ avantageux de ménager la démi du cardinal de Retz, qu'ils ſçav être deſirée ſérieuſement par le r par la reine mere, conformément derniers conſeils du cardinal Maz prirent ſéparément leurs meſures,

d venir à bout. Pour cet ef-
ır le Tellier fit partir le ba-
Pennacors, parent du cardi-
z, qui avoit été employé
ı t des affaires paſſées, &
c cert avec l'évêque de Cou-
, qui, malgré ce qui s'étoit paſſé
d dans les derniers déſor-
'oit toujours rendu de bons
ı cardinal. Le baron ayant
trouver Joli à Amſterdam,
ı le ſujet de ſa commiſſion,
ı qu le ſieur le Tellier étoit
diſpoſition de faire plaiſir à
tant qu'il lui ſeroit poſſible, &
ıı ıſer même de la démiſſion,
étoit faiſable; qu'en tout cas
it fort de lui procurer une
ıpenſe très-conſidérable, dont il
lieu d'être content, laiſſant en-
e qu'il falloit commencer par ren-
grace, & que S. M. étant une
ontente de ſa ſoumiſſion, il pour-
ſe préſenter pour lui des choſes
vaudroient mieux que l'archevê-
de Paris. Joli, ſans approuver la
niſſion, ne laiſſa pas d'en écrire au
nal de Retz, qui lui ordonna
ôt de mener Pennacors à la Haye,
ıı eut de longues conférences avec
É. qui feignit en préſence de Joli

de ne pouvoir ſe relâcher ſur la miſſion : mais apparemment il te un autre langage en particulier, qu'il conſentit enfin à faire ce ſouhaitoit de lui. Il écrivit au roi la reine mere des lettres qui dev leur être rendues par le ſieur Tel dans leſquelles après s'être exc refus qu'il avoit fait juſques-là ner ſa démiſſion, ſur les manier cardinal Mazarin, il aſſuroit L. d'une ſoumiſſion parfaite à leurs lontés, & d'être prêt à renonce tous ſes intérêts, lorſqu'il ne s plus de ceux de la conſcience & l'égliſe.

Pennacors s'en retourna avec lettres qui furent dreſſées par Joli le cardinal affecta de lui dire de tout le monde, que ſi on conti à vouloir ſa démiſſion il n'avoit faire de revenir, quoique dans le à-tête il lui eût dit tout le contr mais en confidence, & après a exigé de lui le ſecret à l'égard de F de Lamet, de Joli & de Verjus. nacors de ſon côté ſtipula le m ſecret au nom du ſieur le Tellier toute cette négociation, décla qu'il quitteroit tout là, s'il appre que le ſurintendant Fouquet en e entendu parler.

négociateur exaltant par-dessus
sa générosité, sa liberalité, sa
inviolable envers ses amis, le
'il avoit à la cour, & sa fa-
s du roi & de la reine, qui
ient pas lieu de douter qu'il ne
is peu le maître de toutes
re C'étoient là autant de con-
que l'abbé crut devoir faire
te impreſſion ſur l'eſprit du car-
le déterminer à prendre un

propositions du sieur le Fe
celles du sieur Fouquet; le c
mandant absolument la démi
lieu que l'autre se faisoit
de lui conserver l'archevêc
une réflexion encore plus
c'est que le surintendant
son nom & de son chef,
Pennacors avoit laissé à enten
étoit en quelque façon
& de la reine. Cela fit di
Joli, que le surintendant n'ét
bien en cour & dans l'esprit
qu'il se le figuroit, puisqu'on
choit une affaire de cette natu

Le cardinal & l'abbé Charrier
querent de cette conséquence,
cependant bientôt justifiée dans
mais ils convinrent qu'il falloit
dre des nouvelles de Pennac
qu'en attendant, l'abbé pourroi
en termes généraux, que S. E. n
loit point entendre parler de dé
Il eut cependant assez de pei

ouvant digérer la perte des grandes
rances qu'il avoit bâties ſur le ſuc-
de cette négociation, pour ſes in-
ts particuliers. Mais comme il étoit
ché depuis long-temps au cardinal
Retz, il fut obligé de déférer à ſes
ons & à ſes volontés.
es choſes en demeurerent là pen-
t trois ſemaines, ſans aucuns incî-
ts nouveaux, que des plaintes &
reproches qui arrivoient de tous
s de la part des amis du cardinal,
les bruits qui couroient de ſon ac-
modement ſans leur participation:
oi on ſe contenta de répondre,
étoit vrai qu'on avoit fait des
ofitions, mais que S. E. ne les
toit pas, parce qu'elles rouloient
s ſur la démiſſion, qu'il ne vou-
pas donner. Joli en écrivit à Cau-
in en ces termes: ne croyant pas
le cardinal de Retz pût jamais ou-
les ſerments qu'il faiſoit à tous
os de ne point quitter ſon arche-
é, comptant d'ailleurs que la né-
ation de Pennacors, ſi elle réuſ-
it, tomberoit entre ſes mains, pour
ter les articles de la jouiſſance,
me il l'avoit toujours deſiré. L'évê-
de Châlons & ſon neveu la Houſ-
e faiſoient auſſi beaucoup de bruit,

pour n'avoir pas de part dans un t
de cette nature, où ils prenc
core plus d'intérêt que le ſieur
martin, attendu que l'évêque co
en joue l'archevêché, ayant de
entendre à la cour, que le cardi
Retz ſe réſoudroit beaucoup pl
ment en faveur d'un ami qu
autre.

On fut aſſez long-temps ſans re
des nouvelles de Pennacors,
que le ſieur le Tellier avoit ſuivi
au voyage de Nantes, que S.
pour arrêter le ſieur Fouquet, i
jugea qu'il étoit à propos d'atte
concluſion de cette affaire, qui
poit fort L. M. avant que
rendre les lettres du cardinal, p
obtenir une réponſe favorable. A
la nouvelle de la priſon du ſ
dant ſurprit extraordinairement
dinal de Retz & l'abbé Char
s'étoient moqués de la conjectu
Joli (*a*). Le cardinal comme

(*a*) On engagea auparavant adroite
Fouquet à ſe défaire de ſa charge de
reur général, ſous prétexte qu'étant ch
toutes les affaires depuis la mort du
Mazarin, elle lui devenoit inutile. La
alla en Bretagne pour s'emparer de Belle
que le ſurintendant avoit achetée de la

r de bons augures pour ſes affaires,
d'eſpérer un ſuccès plus gracieux
l'entrepriſe du ſieur le Tellier, dont
crédit étoit conſidérablement au-
enté. Mais il ne fut pas long-temps
ns cette douce erreur, Pennacors
ayant fait ſçavoir enfin, que ſes
tres avoient été préſentées & re-
es favorablement de L. M., que le
ur le Tellier avoit fait tout ſon poſſible
ur les diſpoſer à le recevoir en grace,
lui conſervant ſon archevêché; mais
e tout ce qu'il avoit pu dire avoit
é inutile, & que s'il vouloit ſortir
ffaire, il falloit abſolument ſe réſou-
à donner ſa démiſſion: après quoi il
uvoit ſe promettre une récompenſe
ntageuſe, & toutes ſortes d'autres
ces de S. M. Les lettres de Penna-
s étoient même conçues en termes
faire juger que le ſieur le Tellier ne
mettoit plus tant en peine de cette
ire, qu'il n'avoit apparemment en-
riſe que pour ôter à ſon concur-
le moyen de faire ſa cour au roi:
uoique le cardinal lui eût dit plu-
cent fois qu'une de revenir, il

---

le Retz, & fait fortifier en tat ce ra-
M. le Tellier ne vouloit ſe mêler ca
s ni directement ni indirectement.

douta s'il le devoit faire, vc
froideur & l'indifférence de c
employoit. Il ne laiſſa pourtan
revenir avec les propoſitions c
ſur le pied de ſa démiſſion,
premiere étoit l'abbaye de S.
qu'on diſoit affermée près de c
mille écus; enſuite la reſtit
tous les revenus de l'arc
des autres bénéfices, qui ne
roient avoir été portés à
ou mis en d'autres mains, c
confeſſoit monter à près de
mille livres, quoiqu'il dût y
plus de deux cents mille livr
avoient été bien économiſés
une amniſtie générale pour tc
qui avoient ſuivi le cardir d
& le rappel de tous les c
curés & autres perſonnes ex
rapport à lui, qui ſeroient ré
leurs bénéfices, charges & c
nommément le ſieur Chaſſebr
de la Magdelaine.

Pendant quelques jours le
feignit de rejetter bien loin c
ſitions & de refuſer la démiſſior
Charrier & Malclerc, qui ſçav
intentions, jouoient auſſi le m
ſonnage, diſant à l'abbé de L
Joli & à Verjus, qu'ils le con

, qui s'en ... tous
d'e ... dans
on. ... représentent
... le ...
ét ... des sciences,
... le ...
... le T... le ...,
... pour ... ils ...
... ; ... le ...
ce faire ...

écrivoient auſſi fortement cont
deux perſonnages, & s'accordo
en ce point, quoiqu'ils fuſſent
viſés entr'eux; chacun ſouhai
rendre maître du traité, dans
d'en tirer des avantages partic
néanmoins déſapprouvant pre
la démiſſion. Mais le cardinal,
conſulter davantage, réſolut t
coup de l'offrir, diſant qu'il ne
plus s'empêcher de faire cette
che; que du reſte il embarraſſe
faire de tant de difficultés, qu
viendroit impoſſible. Ces cond
réduiſoient cependant à trois
dont le premier étoit, qu'on
droit un compte exact de to
venus, à quelque ſomme qu'ils
monter. 2. Que le marquis de
denier ſeroit rétabli dans ſa cl
ou qu'il en ſeroit récompenſé :
étoit une ſuite des ſollicitati
ſieur le Clerc, que le marquis
envoyé en Hollande exprès pou
3. Une abolition entiere & ſans
ction pour le ſieur d'Anneri, av
rétabliſſement dans tous ſes bie
le prince avoit obtenu celui de
Crégui. Joli voyant tout ce qui
ſoit jugea que c'étoit une affaire
& d'ailleurs il n'avoit pas oublié

ıue peu a peu, & apres bien des
; qu'il ne riſquoit rien dans le
t , & qu'il ſeroit toujours
cette capitulation ; qu'ainſi,
ttre ſon honneur à couvert,
t faire dire au roi qu'il étoit
dans la diſpoſition de ſe ſou-
ſes volontés au moment qu'il
roit faire ſans agir contre ſa
e & contre les loix de l'égliſe;
r faire voir à S. M. qu'il n'é-

de docteurs de Sorbonne, qui portât qu
le pouvoit faire en bonne conſcie
qu'en s'y prenant de cette man
arriveroit, ou que le roi n'inſiſt
pas ſur la démiſſion, ou que ſa c
ſeroit juſtifiée devant tout le mo
après quoi il pourroit traiter d
ditions. Mais Joli ne fut pas éc
ſes expédients furent traités de p
moyens & de bagatelles, & il
plus queſtion que de députer
cors. L'embarras fut de le faire de
niere que l'abbé Charrier, à qui le
dinal avoit promis une lettre de cr
pour finir cette affaire, ne pût s'en
malifer. Pour leur ôter cette diffic
S. E. ne trouva pas d'autre
que celui de les prendre ch
particulier & de leur donner
à l'autre, ſous un grand ſecret,
billet de créance : après quoi ils
rent tous deux à peu de diſtance
de l'autre, fort contents du perſon
qu'ils alloient jouer, & remplis de
des eſpérances. Ce petit micmac
ſans en rien dire à Joli : mais p
furent-ils ſortis d'Amſterdam, q
cardinal lui conta tout ce qu'il
fait, en s'excuſant ſur les importu
tés de l'abbé Charrier & peſtant
contre lui. Il le chargea enſuite d'éc

nt apparemment il ne le met-
en peine. Cette raiſon frappa
ardinal de Retz, qu'il dépê-
t un courier à l'abbé Char-
rier qui l'atteignit à Bru-
des ordres très-exprès pour
ſupprimer la lettre de créance
laiſſer voir à perſonne pour

ſurpris & offenſé, qu'il écrivit br
ment au cardinal, qu'il ne ſe m
pas davantage de ſes affaires,
révoquoit inceſſamment un pouv
le déshonoroit.

Ainſi l'abbé Charrier ayant r
contre-ordre fila bien plus doux,
nacors ſe voyant raſſuré par les
de Joli, continua ſon chemin
quiétude. Il ſe rendit auprès du
le Tellier & l'informa de l'état d
ſes, & des nouvelles propoſiti
cardinal de Retz, ajoutant qu'il
prêt de ſe rendre à Commercy,
autre lieu du royaume qu'il
S. M. pour y paſſer l'acte de
ſion, pourvu qu'on lui envoy
qu'argent pour faire ſon voy
duire ſur les revenus de ſes be
Ces propoſitions furent commun
au roi, mais S. M. ne voulut
gager à rendre autre choſe q
étoit entré à l'épargne, ni conſen
rétabliſſement du marquis de Ch
nier. Pennacors retourna en H
avec cette déclaration, & le
ne jugea pas à propos de trop i
ſur ces deux articles. Ils convinren
ſuite à peu près de leur fait ſur
role qui lui fut donnée, qu'on
ſoin de contenter le marquis de

denier. Cependant comme ce marquis & ſes amis faiſoient beaucoup de bruit dans Paris, S. E. trouva bon d'y envoyer Joli pour appaiſer leurs murmures, & pour faire expliquer cet article d'une maniere dont ils euſſent lieu d'être contents : ce qui lui parut d'autant plus néceſſaire, qu'il avoit beſoin là d'un homme de confiance, pour recevoir les paroles du ſieur le Tellier qui ne lui avoient été apportées juſques-là que par Pennacors qui dépendoit preſqu'entiérement de lui, & pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour ſon voyage.

Joli fit ce qu'il put pour ſe diſpenſer de cette commiſſion, n'ayant aucune envie de paroître dans un traité qu'il n'approuvoit pas, ni de ſe charger des murmures du marquis de Chandenier & des autres mécontents, qui ſe plaignoient d'avoir été abandonnés : mais enfin il fut obligé de ſe rendre & de partir pour Paris, où étant arrivé, ſon premier ſoin fut de voir le marquis, pour le diſpoſer à ſe contenter d'une bonne récompenſe : à quoi il eut aſſez de peine de conſentir. Enſuite il fit demander audience au ſieur le Tellier, & ce miniſtre lui donna rendez-vous aux Céleſtins. Après

pluſieurs conteſtations il obtint
M. feroit donner ſix cents mille
au marquis de Chandenier, &
ſieur le Tellier verroit le premi
ſident de Lamoignon, ami du m
pour lui faire agréer cette récon
Mais toute cette négociation
inutile par l'opiniâtreté de cet o
qui refuſa de prendre cette
voulant être rétabli dans c
en quoi il fut blâmé généralem
tout le monde, & le cardinal
pour avoir fait tout ce qu'on p
exiger raiſonnablement de lui
une affaire de cette nature, où
toit ni aiſé ni poſſible de faire
attendu qu'on traitoit avec ſon
Après cela Joli eut bientôt fa
le miniſtre, qui lui promit de l
donner deux mille louis d'or
voyage du cardinal, avec un
port pour lui & pour toutes l
ſonnes de la ſuite : ce qui ay
fait Joli partit avec Pennacors
du modele de la démiſſion, p
rendre à Bruxelles où il trouva
dinal. Ils partirent tous enſemb
Commercy, & y arriverent hu
après.

Dès que le cardinal fut a
Commercy, ſon premier ſoin

ſa démiſſion de l'archevê-
s pardevant deux notaires;
ele de la cour, qu'il remit
tre les mains de Pennacors
, pour la porter au ſieur le
avec ordre de ſolliciter la
d'une partie de ſes revenus,
oit un beſoin preſſant pour
créanciers & pour fournir à
nce. S. M. l'ayant vue, parla
ons termes du cardinal de
laiſſa entendre qu'il ne ſe
t pas de ſa démiſſion. Quel-
de ſes amis expliquerent cela
urs deſirs, & comme ſi le roi
ntention de lui reſtituer l'ar-
é; mais ils ne furent pas long-
ans cette erreur : car S. M.
M. de Marca, archevêque de
e, pour remplir cette place;
oi elle donna l'abbaye de S.
au cardinal, avec une autre
bbaye dans le duché de Retz,
e la Chaume, & dont le re-
'eſt que de deux mille livres de
On lui fit auſſi payer une ſom-
cinquante mille livres en at-
t l'expédition des bulles, n'y
pas eu moyen d'en obtenir da-
ge, non plus que le rappel des
s : & même M. le Tellier déclara

qu'il ne falloit point eſpérer t
ni que S. M. ſe preſsât d'exé
conditions du traité, que M. d
ne fût en pleine poſſeſſion de
vêché. Tout ce qu'on put ob
des lettres d'économat pour
proviſion des fruits de l'abba
Denis. Ce déni apparent d
donna lieu à pluſieurs partiſan
dinal de déclamer hautemer
ce traité, auquel ils n'avoi
eu de part : diſant que s'ils
ſent mêlés, ils ſe feroient
cautionnés contre ces difficul
S. E. ayant exécuté de bonn
ce qu'elle avoit promis, la c
obligée d'en faire de mêm
égard ; qu'on trouveroit aiſé
moyens de prolonger l'expéd
bulles & de fruſtrer par ce
cardinal de l'exécution de ſes
tions avec pluſieurs autres ch
blables, qui lui donnerent
grandes inquiétudes : d'au
que la cour de Rome tarda
quatre ans avant que de ri
dier. Cela dans la vérité ne v
de la lenteur ordinaire de c
& de ce que M. de Marc
d'en obtenir le gratis, ou qu
miſe.

eller ; ayant la mémoire toute
de la révocation que le car-
Retz avoit faite au fortir du
de Nantes de fa premiere dé-
qui donnoit un jufte fujet de
les sûretés contre un retour
, & de différer le payement
venus jufqu'à ce que la chofe
ement confommée.

rdinal de Retz eût bien voulu
ntion à tout cela, il auroit
nce de meilleure grace, &
it pas laiffé tranfporter com-
it à tous moments, à un dé-
(a), qui lui faifoit dire &
extravagances, jufqu'à ju-

---

vifible que le fieur Joli eft outré
qu'il charge fon tableau. Il regne
la fuite de cet ouvrage un efprit
: de malignité qui fuppofe beau-
grin contre le cardinal de Retz

rer grossiérement que pour se ve
de la cour, il quitteroit son cha
& se feroit moine à Breuil, pe
nastere de Bénédictins à la por
Commercy. Il se fâchoit sérieus
contre ceux qui rioient de ses b
des, & cela me fait souvenir
d'une saillie plus ridicule & p
digne de S. E., saillie qu'il ne n
jamais d'avoir, quand il recevoit
que mécontentement du pape.
soit donc que pour le faire en
se feroit huguenot, & qu'il
ensuite contre Rome d'une t
maniere. Par-là il est aisé de ju
la bile & la colere regnoient a
violence extraordinaire dans le t
rament du cardinal. Après tout.
milieu de ses chagrins excessifs,
laissoit pas de songer à se divi
plus qu'il pouvoit dans Comi
où véritablement il aimoit mieux
que par-tout ailleurs; quoiqu'il

---

l'abattement est l'effet du grand chagrin ? l
tion & l'irrésolution, une suite de l
tement ? Pour l'attachement aux pl
il seroit difficile de le justifier tout à
mais outre qu'il n'y a personne qui n'an
défaut, l'auteur lui attribue bien des fo
ses qu'il n'eut point, & grossit celles qu'il
en effet.

le contraire devant ceux de ſes
is de Paris qui venoient le voir,
qu'il ſe plaignît continuellement de
cour qui le laiſſoit languir là ſi long-
mps. Il ajoutoit cependant par un
tre déguiſement beaucoup plus arti-
ieux & plus faux, que ſi quelque
oſe pouvoit lui rendre ce triſte ſé-
ur ſupportable, c'étoit le peu de dé-
nſe qu'il y faiſoit, moyennant quoi,
ec le temps, il eſpéroit s'acquitter
ſes dettes : devoir dont il vouloit
roître uniquement occupé, quoique
ns la vérité ce fût alors le moindre
tous ſes ſoins, comme il le donna
connoître dans la ſuite aſſez mani-
ſtement à ceux qui examinoient ſa
nduite de plus près : car il employa
us de cent mille livres en vaiſſelle
argent par pure vanité. Il dépenſa
us de trente mille écus à bâtir dans
n château de Commercy, & cela
ns aucune néceſſité. Ce n'eſt pas que
li qui étoit à Paris & qui de temps
temps touchoit quelque ſomme de
épargne pour S. E. (quoiqu'avec aſ-
z de peine) ne l'employât autant
u'il pouvoit à ſatisfaire quelques-uns
e ſes créanciers : mais c'étoit preſque
ujours malgré le cardinal & ſur-tout
algré ſon écuyer Malclerc, qui auſſi

roit tout l'argent entre ſes mai
tant qu'il lui étoit poſſible, ſo
texte de prévenir ces folles dep
qu'il lui mettoit pourtant dans
& dont il ne rendoit jamais
compte. Cependant il certain q
ce temps-là, le cardinal avoit
argent, dont il ne ſe vantoit
qui lui venoit du roi d'Angleterre
dernieres lettres de change (qui é
de deux mille livres ſterlings, c
dire, de vingt-ſix mille livres
monnoie,) ne lui avoient été re
par le ſieur Méade à Bruxelles,
peu de jours avant ſon départ
Commercy; mais le temps de
chéance n'étant pas encore venu
il envoya Duflos Davanton qui
toit venu trouver en Hollande
s'attacher à ſa fortune, après
défait de la charge qu'il avoit
les gardes-du-corps; il l'envoya,
je, à Amſterdam, où ces lettr
dreſſoient, pour en tirer d
ſur Paris, leſquelles lui furent
en louis d'or & en piſtoles d'Eſ
qu'il remit enſuite à un oncle de
clerc, nommé Taille-fumieres, p
du chapitre de Commercy, &
valet Claudon. Outre cela il y
de juger que S. E. toucha encore

me avec lui, c'eſt ce qu'on
it dire : mais ce qu'il y a de
t que depuis ſon retour il fit
petites abſences myſtérieuſes,
nent pour négocier les lettres
e., qu'on lui avoit données
entes villes, & que dans ce
il ſe fit de très-vives inſtances

oppoſer : au contraire, pour faire cour, il donna Belling ſon ſecré qui étoit catholique, comme aller la ſolliciter à Rome, mais la vérité pour la traverſer ſourden & il eſt certain que M. d'Au étoit en même temps la dupe du c celier & du cardinal de Retz, & q prenoient l'argent à bon compte, p ne rien faire ; attendu que S. voit qu'un fort petit crédit à k & que dans le fond le cardinal n pas intentionné pour lui, ſoit louſie ou autrement. (a) Cela ſoit même dans ſes diſcours, où il pargnoit nullement M. d'Au quoiqu'il fît profeſſion d'être amis.

Pendant toutes ces affaires, avis de l'expédition des bulles de Marca (b), ce qui réjouit un

(a) Le ſieur Joli ne rend pas juſtice en occaſion au cardinal de Retz. Ce n'étoit du tout le caractere de cette éminence : peut voir ce qu'ont écrit les auteurs c porains du cardinal, qui ne l'ont ja cuſé d'une pareille obliquité. Il bonne foi, mais il n'avoit plus de crédit Rome.

(b) M. de Marca mourut le 29 juin 1662, âgé de ſoixante-huit ans. Il avoit été pr

etite cour de S. E. Mais cette joie dura guere, la nouvelle de sa mort t arrivée presque en même temps, s qu'il eût eu le temps de prendre session de l'archevêché. Cet accint rejetta l'exécution des promesses avoient été faites au cardinal de tz dans une nouvelle longueur, & nna occasion à de nouveaux murres qu'il coloroit habilement en ésence de certaines gens, de la peine e lui faisoit la prolongation de l'exil ecclésiastiques qui souffroient à se de lui, quoique dans le fond en fût peu touché. Des murmures passa aux imprécations, quand on porta la nouvelle de la nomination M. de Rhodez à l'archevêché de ris; mais les vacarmes, les emportements & les malédictions allerent

---

t au parlement de Pau, conseiller d'état archevêque de Toulouse. Il fut nommé à chevêché de Paris, & mourut [illegible] re promise, mais sans y mettre [illegible] lui fit cet épitaphe:

Ici gît Monsieur de Marca,
Que notre grand Prince marqua
Pour être chef de son église;
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Dès aussi-tôt le démarqua.

dans les derniers excès quand on l'insulte qui avoit été faite à F au duc de Créqui, dont le car jugea bien que le contre-coup to roit nécessairement sur lui, en arr les bulles du nouvel archevêque.

Le duc de Créqui s'attira en qu maniere cette insulte, qui donna aux démêlés du roi avec Alexandre & dont la cour exigea une répar qui étonna toute l'Europe par sa teur. Un peu avant que de partir l'ambassade de Rome, le duc avoi cordé sa protection à un bréteur des déterminés, & lui avoit permis mal à propos de le suivre. Cet l me, qui ne pouvoit vivre sans l'épée, étoit d'une humeur si qu leuse, qu'un jour il attaqua seul & sujet plusieurs Corses, qui passoien près de lui, & cette querelle a loin, que les Corses résolurent de défaire en trahison. Le bréteur, en eut avis, trouva moyen de se ver : mais les Corses irrités & peut excités sous main en vinrent à de g des insolences à l'égard de l'amb deur. Mais pour revenir au carc de Retz, les correspondants de P au lieu de l'appaiser, ne firent qu gmenter le trouble de son esprit et

mettre en chemin, lui
e l'on lui donna que M. le
Villeroi avoit parlé au
t, qui promit de faire ſon
r obtenir que le cardinal
té d'aller rendre ſes reſpects
l ces juſtifia la prédiction
voyage lui fut non-ſeule-
, mais fort déſavantageux
, puiſqu'il fut obligé de
le champ à Commercy,

dans les derniers excès quand o
l'insulte qui avoit été faite à
au duc de Créqui, dont le ca
jugea bien que le contre-coup t
roit nécessairement sur lui, en :
les bulles du nouvel archevêqu

Le duc de Créqui s'attira en
maniere cette insulte, qui do
aux démêlés du roi avec A ca
& dont la cour exigea u ré
qui étonna toute l'Europe
teur. Un peu avant que de
l'ambassade de Rome, le d a
cordé sa protection à un brêteur
déterminés, & lui avoit perm
mal à propos de le suivre. C
me, qui ne pouvoit vivre sa
l'épée, étoit d'une humeur fi
leuse, qu'un jour il attaqua seul
sujet plusieurs Corses, qui pass
près de lui, & cette querelle
loin, que les Corses résolurent
défaire en trahison. Le brêteur
en eut avis, trouva moyen de
ver : mais les Corses irrités & pe
excités sous main en vinrent à de
des insolences à l'égard de l'ar
deur. Mais pour revenir au ca
de Retz, les correspondants de
au lieu de l'appaiser, ne firent
gmenter le trouble de son esprit

e le mettre en [illegible] sur
qu'on lui donna [illegible] W[illegible] e
e Villeroi [illegible]
ier, qui promit de faire [illegible]
ır obtenir que le cardinal
té d'aller résider [illegible]
uccès justifia la prédiction.
voyage lui fut [illegible]
e, mais fort désavantageux
, puisqu'il fut obligé de
ır le chasser à Commercy

parfaite rupture. Comme on crut
cour qu'on pourroit avoir affai
cardinal & de ſes amis en cette
ſion, on commença de le r
peu davantage. Le ſieur le Tel
même à Joli ſous un grand ſec
S. M. ſeroit bien aiſe de ſçavoir
timent du cardinal ſur la c
qu'on devoit tenir avec cette c
ſur la ſatisfaction qu'on pourr
mander en cas d'accommoder
on laiſſa entrevoir au même
grands avantages qui pourr
revenir au cardinal, ſi ſes avis
goûtés & ſuivis d'un bon ſucc
ne demeura pas bien perſuadé
eſpérances : mais comme il
rien négliger dans ces ſortes
ſions, il dépêcha auſſi tôt un
au cardinal de Retz, pour l'i
de la choſe. S. E. envoya une
avec ſes avis ſur les queſtions
niſtre, & ces avis contenoient en
tres choſes, l'érection d'une pyra
& l'envoi du cardinal patron en
lité de légat en France, pour fa
tisfaction à S. M. Deux cho
quelles la cour n'avoit pas penſé
qui furent ſi bien reçues, que la
dite réponſe fut envoyée au duc
Créqui, avec ordre de la ſuiv

emer, avec offre de [illegible]
n'y répondroit que comme
au roi ; mais les miniſtres
-mêmes aſſez embarraſſés de
devoient faire , le ſieur le
it à Joli , que le cardinal
re telle réponſe qu'il lui
que S. M. trouveroit bon
il roit. Néanmoins com-
ce que de ſemblables dif-
dans les affaires de

expreſſions. Cette lettre étoit
çon de Joli. (a) Elle fut miſe en
par le ſieur Flechier, qui étoit
temps-là auprès du fils aî
Caumartin. La lettre contenoit
tance, que le cardinal de
refuſoit pas de rendre tous
offices dont on le jugeroit
mais qu'il ne croyoit pas qu'il
en avoir d'efficaces, que ceux
ſacré college emploieroit
près de S. S. pour la porter
tisfaction au roi ſur un outr
jurieux, & que leurs émi
voient ſe ſouvenir dans cette
que les rois de France ſont
aînés de l'égliſe, & que cett
n'avoit commencé à s'établir
cident que par leur protecti
leurs bienfaits.

Cela n'étoit peut-être pas ſi
choſe, mais le ſieur le Tellier
pas d'en être fort content, aya
Joli que la lettre étoit admi
que le cardinal de Retz n'av

(a) Eſprit Fléchier mort en 1710,
ſoixante-dix-huit ans. Son mérite l'a
nommer à l'évêché de Lavaur en 1
enſuite à celui de Nîmes en 1687.
été reçu de l'académie Françoiſe en 16
la place de M. Godeau, évêque de V

oir à rendre les devoirs à
ui ne tiroit à aucune con-
mais aussi d'aller [illegible]
ere qui étoit à l'[illegible],
it pas vu depuis le [illegible],
ut à l'Oratoire le [illegible]
L. de Marca : en sorte que
fut obligé de demeurer à
sans [illegible]

petits efforts, & quelques ac
clat qui ne laiſſerent pas d'i
peuple. Il faiſoit aſſembler u
fois la ſemaine avec un g
reil tous les payſans de ſes t
le prétexte de leur rendre
comme s'il eût été queſtion
der des affaires fort imp
l'oſtentation près, ſon i
cela pouvoit être bonne; n
qu'il n'entendoit rien aux
aux procédures de juſtice, il
fort ſouvent que Malclerc &
Saint-Avaux, religieux Bénéd
rent de Malclerc, renverſ
la juſtice & les meilleures i
de S. E. qui n'avoit pas for
contredire. Ils lui alloient
reille au milieu de l'audience
là s'enſuivoient des injuſtices
rables ſuivies des plaintes des
reux condamnés mal-à-propos
railleries de ceux qui voyoient
manege. Les habitants de Co
appelloient par ſobriquet le Bén
l'éminence noire, & l'écuyer, *l'é*
griſe, (a) & ils en faiſoient bi

(a) On avoit déja donné le no
bence griſe auparavant au P. Joſeph

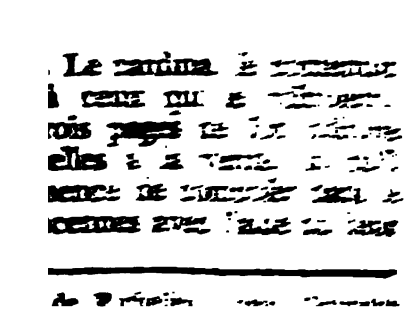

Vacherot, ſon médecin, ſo
de *Partus Vincennarum.* Il t
la vouloir continuer à C
faiſant montre d'un g 1
qu'il feuilletoit avec toutes
ques extérieures d'une g
cation, dans les heures où
voit que faire, & lorſq
ne lui permettoit pas d'aller
ou à la promenade. Cepen
demeura toujours à ces deux
pages, auxquelles ceux qui le
ſoient peuvent aſſurer qu'il
pas grand'choſe pendant to
de ſa vie, à cauſe de ſa
relle & de ſon penchant pc
ſirs, qui avoient ſur lui
pouvoir, que lorſque Joli,
cès d'affection, a voulu lui
remontrances là-deſſus & tâc
retirer de ſa vie molle &
en lui faiſant honte de certa
bleſſes indignes de lui, il n
arracher autre choſe qu'un lâc
de ſes infirmités. „ Mon pau
„ lui diſoit-il, tu perds ton
„ me prêcher, je ſçais bien q
„ ſuis qu'un coquin. Mais m
„ & tout le monde je le ve
„ parce que j'y trouve plus d
„ Je ſçais que vous êtes trois

nt de quartiers ſans aucune
e. Il envoyoit chercher vingt
ois Verjus & Gautrai, ſes ſe-
, pour ajouter ou corriger
hoſe à cette généalogie qu'il
ceſſe, ſans ſujet ni raiſon,
rx qui l'approchoient, & juſ-
ebuter ou même leur faire évi-

princes du monde. Cependant apr
tant de ſoins, elle eſt demeurée
comme ſes autres ouvrages (a).

Pour achever de peindre le ca
d'après nature dans ſon dor
un de ſes entêtements étoit
parade de cinq ou ſix lettres qu
voit tous les ordinaires à ſes com
dants de Paris, ſe plaiſant f
de grands porte-feuilles, & de
& belles écritures à ſes ſecre
dont l'un appellé Gautrai
preſque rien, & Verjus guere
tage. Cependant le cardinal
de leur marquer une grande co
mais dans la vérité ſon ſecret,
avoit qui en valût la peine,
tre les mains de Malclerc ou
de Saint-Avaux, qui s'étoit i
ment érigé ſur le pied de trom
crétaire pour les correſpondanc
ceux qui étoient fâchés que
ſion n'eût pas paſſé par leurs
comme pour toutes les autres
qu'il ne vouloit pas être ſçues
qui faiſoient ſes affaires à Paris
le train où elles étoient depuis
miſſion. Voilà donc quelle fut a

(a) Cette généalogie a été impri
l'année 1682, par les ſoins de
Leſdiguieres.

ju'e lui fit, non-ſeulement
evoir à rendre ſes devoirs à
qui ne tiroit à aucune con-
, mais auſſi d'aller voir mon-
pere qui étoit à l'extrêmité,
roit pas vu depuis ſa priſon,
nourut à l'Oratoire le même
de Marca : en ſorte que
fut obligé de demeurer à
y, ſans autre occupation que
adonner aux plaiſirs qui

vant l'uſage de la cour, ils
gnoient chacun en particulier
envie de le ſervir, rejettant ce
y avoit de dur les uns ſur les
Sur-tout le ſieur le Tellier (a)
quoit pas aux occaſions de
aſſez clairement le ſieur Co
me l'unique auteur de tous l
traitements faits à S. E., auſſi
de toutes les affaires odi
étoient à la charge du publ

Cette eſpece de diviſion ent
miniſtres fit eſpérer à que
des amis du cardinal de Retz,
pourroit en profiter, & que l'un
prendroit peut-être des eng
avec lui, quand ce ne ſeroit q
nuire à ſon rival. Ils s'imaginere
que ſa réputation & ſa pru
roient de grands effets à la c
ils avoient ménagé avec c
ſoins de petites intrigues avec l
réchal de Villeroi & avec d'autr
n'avoient pas grand crédit, & qui
le fond ſe moquoient du cardi

(a) On n'a jamais douté que M. le
n'eût une jalouſie ſecréte contre M. C
parce que le roi avoit ſouvent des co
tions particulieres avec lui, & qu'il
prendre beaucoup de confiance en ſes

es amis. Dans ces vues ils s'em-
erent d'aller au-devant de lui juſ-
à Joigny, comme au-devant d'un
s, pour lui donner des avis ſur ſa
uite, ſur ſes paroles & ſur ſes
idres démarches. Ils affectèrent
de le ſuivre à Fontainebleau ſans
rdre de vue; mais malheureuſe-
t tous leurs ſoins & toutes leurs
es meſures furent inutiles.
e cardinal arriva à Fontainebleau.
ſalua S. M. & y parut aux yeux
miniſtres & des courtiſans d'une
ere qui répondoit ſi peu à l'opi-
qu'ils s'en étoient formée, que
e moment ils ceſſerent de l'eſti-
ou de l'appréhender. (a) Ceux
voient eu quelques diſpoſitions à
aire plaiſir, commencerent à ſe
idir, & le regarder comme un
me incapable de ſoutenir auprès
oi les deſſeins qu'on auroit pu avoir
lui. En un mot, le cardinal de
parut aux yeux des plus clair-
nts, ce qu'il étoit en effet, & ce

(a) M. le cardinal de Retz parut devant
avec un air reſpectueux & un peu em-
ſé, qui eſt aſſez celui des perſonnes qui
oiſſent devant leur ſouverain, après une
e diſgrace.

que ceux qui le connoiſſoient
aidé à cacher depuis ſi long-te

Cependant comme cela ſe
Fontainebleau ; qu'il n'ét c
fond que de peu de perſon
ceux qui s'apperçurent de
choſe ne faiſoient encore q
ſa réputation ne laiſſa pas de
nir à Paris. La plûpart des gens
lite l'allerent voir à S. Denis, où
réſider au ſortir de Fontai
il faut avouer qu'il y parut
un air bien plus dégagé qu'a
& beaucoup moins embarra

On le laiſſa ſéjourner aſſez lo
à S. Denis, ou plutôt à Pierre
eſt un village tout proche ; r
il fallut retourner à Commercy,
texte de régler ſes affaires :
pas durer toujours, quoiqu
d'en bien faire valoir l'impor
la néceſſité. Dans le fond ce
rien : la ſeule choſe qui méri
tention, & dont il fut extrê
occupé, étoit le tranſport d'un
coffre qu'il falloit faire venir
Le cardinal avoua confidemn
ſous le ſceau du ſecret à Da
qu'il y avoit beaucoup d'arge
ce coffre, & ce fut lui qui fut ch
ſoin de l'aller enlever à Par

nements qui pouvoient arriver
hemin, qu'il y a lieu de croire
fomme étoit beaucoup plus
able ; d'autant plus que Mal-
noigna plusieurs fois appréhen-
le poids du coffre ne fît rom-
ieu du carrosse sur lequel il
aché. Quoi qu'il en soit, il y
le l'apparence que cet argent
'Angleterre d'où Malcierc l'a-
orté en lettres de change au

faite alors, elle auroit eu
d'autres ſuites & lui auroit
une bonne partie de ſes meilleu
mais Joli raccommoda tout
ayant fait entendre aux
qu'il leur ſeroit plus honnet
juſqu'au bout, parce que le
s'excuſoit ſur ce que ſon train

& S. E. ayant été mandée pour cela
de Commercy, les premiers mécon-
entements se réveillerent bientôt en
e voyant: parce que le cardinal con-
nuoit de vivre avec eux de la même
aniere. Son affaire étant donc enfin
otiérement terminée, l'abbé de La-
et, Joli, Verjus, Davanton & Rouf-
au ne se croyant plus engagés par
s raisons d'honneur, résolurent de
retirer & de prendre congé de lui
S. Denis où il étoit pour lors. La
aration ne se fit pourtant pas sans
ne de la part du cardinal. Il fit tout
possible pour racrocher la chose
nme il avoit fait à Pierrefite: mais
un d'eux ne voulut se fier à lui da-
tage, & ils furent tous ravis d'a-
r trouvé l'occasion de quitter un
nme avec qui ils ne s'étoient en-
gés que par honneur & par inclina-
n, sans autre vue, & auprès du-
el ils s'étoient toujours non seule-
nt entretenus à leurs dépens, mais
avoient aussi fait des dépenses
nsidérables en plusieurs occasions
ur lui faire honneur; sans cepen-
nt en avoir reçu, (du moins dans
dernieres années) aucune marque
reconnoissance, comme cela étoit
à leur affection & à l'attachement

le plus désintéressé qui fut jar
Aussi le cardinal de Retz qui
la perte qu'il faisoit en ces ci
sonnes, pria, pleura, jura &
protestations pour les rete
inutilement. Ils le laissère
& même avec quelque sorte
entre les mains de son écuyer
& de l'abbé de Saint-Avaux q
poserent dans la suite tout s
A la vérité les sieurs de Caur
d'Hacqueville continuerent enc
puis à s'intéresser dans ses
premier en tira l'abbaye de Bur
un de ses enfants, & l'autre
sion de deux mille écus, qui
payée régulierement par Malc
il faut mettre une très grande c
entre ces deux MM. qui éto
avec S. E. par une longue an
inclination, & par une lor
tude, & ses deux autres cor

(a) Le cardinal s'en explique d'une
bien différente. Il dit au contraire,
puis ses disgraces il lui en avoit b
plus coûté qu'auparavant avec ses dome
qui n'étoient jamais contents, quoiqu
sent tous très-bien payés. Il parle en
lier du sieur Joli comme d'un esprit
difficile & sujet à prendre souvent des

ont on ſçait bien qu'ils faiſoient peu
e cas, quoiqu'ils gardaſſent de certai-
s meſures avec eux.

La ſeule choſe que le cardinal de
etz fit un peu honnêtement & con-
ientieuſement dans cette ſéparation,
t de faire payer dix mille écus à
li, qui lui étoient dûs dès le temps
e la priſon de S. E. mais il ne fut
ueſtion d'aucune marque de recon-
oiſſance pour les ſervices d'aucun
'entr'eux, & il ne s'informa pas ſeu-
ment de ce qui pouvoit être dû à
avanton pour pluſieurs petits voya-
s qu'il avoit faits à ſes dépens pour
s affaires & par les ordres de S. E.

Ainſi ces cinq perſonnes ayant pris
ngé du cardinal de Retz le lende-
ain de la notre-Dame de mars 1665,
partit deux jours après pour retour-
er à Commercy. Il prit enſuite la route
e Rome pour aſſiſter au conclave où
lement IX fut élu à la place d'Ale-
andre VII; mais il ne put s'empê-
her de faire encore à ce ſujet une
erniere piece à Joli, diſant que c'étoit
li qui l'avoit engagé à ce voyage d'I-
lie contre ſon gré. Il ſe garda pour-
nt bien de le lui dire à [illegible],
achant bien que cela étoit fa[illegible]
ucun fondement; mais [illegible]

ſieurs de Caumartin & d'Hacqueville, & à pluſieurs autres, pour avoir plaiſir de peſter contre Joli avec qu que apparence de raiſon, & pour le cacher en même temps le véritable f dement de ce voyage dont ils éto ſurpris avec juſtice, attendu qu'on voit encore aucune nouvelle cert de la mort du pape, ni même qu'il en péril. Joli en étoit étonné auſſi qu'eux, ne ſçachant pas, comi il ſçu depuis, que par un des articl crets du traité du cardinal avec la co & ménagé par Pennacors, il s'étoit gagé de retourner à Rome dé plairoit à S. M. & après qu'il n l'honneur de la ſaluer : à quoi il conſenti (quoiqu'avec aſſez de gnance) dans la crainte que l'ac modement ne ſe fît pas. C'eſt ce appréhendoit ſi étrangement, qu'il avoit rien de ſi bas & de ſi rude, (ne fût capable d'accepter pour ſor d'affaire. C'eſt ici que je finis ces Me moires.

Fin des Mémoires de Guy Joli.

d'une Hiſtoire manuſcrite
e par CLAUDE JOLI,
e de l'Egliſe de Paris

le plus désintéressé qui fut jamais
Aussi le cardinal de Retz qui
la perte qu'il faisoit en ces cinq
sonnes, pria, pleura, jura & fit
protestations pour les retenir,
inutilement. Ils le laissèrent avec
& même avec quelque sorte de m
entre les mains de son écuyer Ma
& de l'abbé de Saint-Avaux qui
posèrent dans la suite tout son co
A la vérité les sieurs de Caumart
d'Hacqueville continuerent encor
puis à s'intéresser dans ses affaire
premier en tira l'abbaye de Buzay
un de ses enfants, & l'autre une
sion de deux mille écus, qui lui
payée régulierement par Malclerc :
il faut mettre une très grande diffé
entre ces deux MM. qui étoient
avec S. E. par une longue amitié
inclination, & par une longue
tude, & ses deux autres consei

(a) Le cardinal s'en explique d'une m
bien différente. Il dit au contraire, q
puis ses disgraces il lui en avoit bea
plus coûté qu'auparavant avec ses domesti
qui n'étoient jamais contents, quoiqu'il
sent tous très-bien payés. Il parle en pa
lier du sieur Joli comme d'un esprit t
difficile & sujet à prendre souvent des t

MEMOIRE
CONCERNANT
LE CARDINAL
DE RETZ.

CEux qui ne ſont pas inſtruits de ce qui ſe paſſa dans l'aſſemblée de 1655, & aux années ſuivantes, juſqu'en l'année 1663, & des réſolutions qu'elle prit de s'oppoſer aux entrepriſes que la cour de Rome tâchoit de renouveller, ſur les droits des évêques ſur ceux de l'égliſe de France, pour arrêtir & rendre inutiles les délibérations priſes par celle de 1650, & les proteſtations & nullités elle avoit fait ſignifier au nonce ini : ceux-là pourroient peut-être ſe

MEMOIRE
CONCERNANT
LE CARDINAL
DE RETZ.

CEux qui ne ſont pas inſtruits de ce qui ſe paſſa dans l'aſſemblée de 1655, & aux années ſuivantes, juſqu'en l'année 1668, & des réſons qu'elle prit de s'oppoſer aux enriſes que la cour de Rome tâchoit de ouveller, ſur les droits des évêques ur ceux de l'égliſe de France, pour antir & rendre inutiles les délibéraons priſes par celle de 1650, & les es des proteſtations & nullités elle avoit fait ſignifier au nonce i : ceux-là pourroient peut-être ſe

plaindre de ce que dans une
particuliere de ce qui s'eſt fait
ſemblée de 1655, on auroit
ce qui ſe fit auſſi dans les deux
dentes, à l'occaſion des brefs
à Rome, en 1632 & 1633, p
gement des cauſes majeures
France. Mais ils connoîtr
ſuite la néceſſité abſolue qu'il
de le faire, de même que
ter ſommairement ce qui ſe
le dioceſe de Paris après la
Jean François de Gondy, n
archevêque, arrivée le 21
& d'expoſer les états différe
leſquels on l'a vu, pour faire
tre au public, que l'affaire qui
doit ſon ſucceſſeur ayant été
par le clergé de Leon & d'Alby
me étant celle de l'épiſco
toute l'égliſe; elle a été pr
ſeule & unique cauſe, ou du m
principale de la longueur de
de cette aſſemblée, & en effet
& véritable des deux remiſes
cour fit de ſon ouverture l'une
l'autre du 25 mai au 25 août,
25 août au 25 octobre 1655. L
dinal de Retz ayant remarqu
ſa lettre du 14 décembre 1654
adreſſa de Rome aux archevêq

& les effets [illegible]
mér que ceux [illegible]
la conduire [illegible]
[illegible]
ion des nouvelles [illegible]
des requêtes, les [illegible]
nées à quelques-uns, pour [illegible]
fonctions dans les [illegible]

à pluſieurs & fréquentes aſſem
ſe tenoient dans la chambre
de S. Louis, & à l'union des
gnies alors encore ſouveraine
aſſiſtoient par leurs députés : c
cour ne pouvoit pas ſouffrir, é
ſuadée que toutes ces aſſem
doient à diminuer l'autorité
gence & la puiſſance des r

Le coadjuteur de Paris aſſi
aſſemblées, en qualité de con
du parlement, de même q
S. Denis : & d'autant que
rations qui s'y prenoient ét
traires aux intentions du mi
du gouvernement, on ne po
ſe diſpenſer de regarder ceux
roiſſoient devoir à cauſe de
gnité, y avoir plus de crédit
en étant les principaux auteu

En l'année, 1648, le Coad
le panégyrique de S. Louis e
des Jéſuites, en préſence du
la reine. Son ſermon dont il
texte ces paroles du Sage, *A*
mi, *diſciplinam Patris tui*,
Matris tuæ ne dimittas, fut
imprimé par les ſoins de G
conſeiller au Châtelet, l'un
dics des rentiers & ſon ami
lier, magiſtrat d'une prob

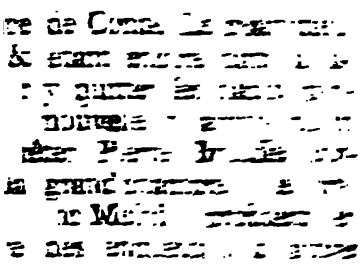

de l'arrêt fait de ſa perſonne,
dit parmi les batteliers de c
de celui de la Greve, & c
voiſins, qui s'étant attroupés
accourus, n'ayant quaſi
armes que des crocs, don
larme aux compagnies des
çoiſes & ſuiſſes, qui ét
dans la rue neuve de N
dans le Marché neuf, la r
& le quai appellé des Or
l'iſle du Palais, & qui, éto
ce qu'on ne venoit pas les r
lieu où elles avoient été p
retirerent, les ſoldats marc
file ſans ordre, ſans battre
leurs mouſquets ſous les b
leurs principaux officiers, ju
lais royal.

Le coadjuteur s'y rendit
en rochet & en camail, ma
pied, les rues ayant été fe
un moment par les chaînes
rent tendues, & par des barri
tes avec des tonneaux rempli
& de fumier. Il y fut très-
par la reine, & très-mal éco
l'expoſition qu'il lui fit de l
quel étoit toute la ville, d
auquel elle expoſoit la maiſo
& de la néceſſité qu'il y avo

ettre les prisonniers en liberté, & de
appeller les exilés : ce que le parlement
n corps obtint le lendemain jeudi, y
ant allé l'après midi à pied, & ayant
té contraint par ceux qui gardoient
a porte & la barricade faite à la Croix
du trahoir, de retourner au palais royal,
arce qu'il n'amenoit pas avec lui les
risonniers & les exilés.

Le coadjuteur fort abattu & fort
tigué se retira au petit archevêché,
archant toujours à pied, soutenu
us les bras par l'abbé de Marigny
par un autre, précédé & suivi d'une
oupe de gens de toute condition,
il s'augmenta dans sa marche, dans
rues S. Honoré, de la Ferrone-
, de S. Denis & autres, & qui le
nduisit en son hôtel, au cloître
otre-Dame, près la porte du ter-
in.

La reine n'ayant pu oublier ce qui
oit fait à Paris pendant trois jours,
de s'être vue contrainte de rendre
prisonniers, & de rappeller les
és, dont le retour n'appaisa pas
mouvements qui avoient paru si
tement dans les compagnies souve-
es & parmi le peuple, leur donna à
des marques du ressentiment qu'elle
voit, & du desir qu'elle avoit dès

lors conçu de s'en venger : ét
tie de Paris ſecrétement avec
la nuit du mardi 5 au mercred
vier 1649, pour ſe retirer à
main-en Laye ; la réſolution a
priſe dans le conſeil d'aſſiéger
de Paris avec les troupes qui
en Flandres & ſur la fronti
Picardie. Le prince de Conde
gea de la conduite de ce ſi

Le parlement s'aſſembla
extraordinairement, & ordonna
jugea être néceſſaire pour ſa pr
ſervation, & pour la défenſe
de concert avec le prévôt
chands, les échevins & les prin
bitants pour ces aſſemblées
ville. On fit une levée de trou
on donna d'abord le command
duc d'Elbeuf, qui étoit venu le
offrir ſes ſervices au parlemen

Il fut donné enſuite en chef
de Conti, qui s'étoit rendu
main-en-Laye à Paris, avec
Longueville ſon beau-frere,
auſſi en Normandie, dont il é
verneur, laiſſant la ducheſſe
gueville comme en ôtage de ſi
Elle prit ſon logement dans l'
ville, où elle accoucha peu
après d'un prince, qui eut pou

en avoit . & [illegible]
e une partie de [illegible]
fermé dans l'[illegible]
la ville de Paris , [illegible]
giment de cavalerie [illegible]
on nom , & le [illegible]
chevalier de Sévigny , [illegible]

fort très-accrédité parmi le r
coadjuteur, la ducheſſe de (
Noirmoutier, & quantité d'
quoique le prince de Condé
la reine & le cardinal Mazari
pends de ſa propre réputatic
moins l'un & l'autre craignan
deur & la puiſſance de ſa n
l'autorité qu'il avoit ſur le
compoſées de pluſieurs régin
dépendoient de lui &
firent arrêter dans le lais ro
du 18 janvier 1650, avec le
Conti & le duc de Longue
le comte de Mioſſans, dep
chal d'Albret, & par Guita
taine des gardes de la reine
conduiſirent au château de
nes, gardés par un détac
la compagnie des chevaux-l
de celle des gendarmes.

Quoique la cour n'eût p
craindre que la nouvelle de
& de leur détention excitâ
émotion dans la ville, le
Condé ayant perdu l'eſtime
tion de ſes habitants, &
actes d'hoſtilité que les tro
commandoit avoient exercé
le ſiege, par de mauvais t
qu'on avoit faits tant aux

faiſoient, qu'aux payſans des
reconvoiſines, qui s'expoſoient
rter des vivres en la ville ou
maîtres : elle crut toutefois ne
rien négliger pour la prévenir
r l'arrêter, ſi les domeſtiques
s amis des princes en euſſent
uelqu'une. Et parce que le duc
fort s'étoit acquis l'amitié de
ace, on le vit en même-temps
dix heures du ſoir dans tous
tiers, marchant à cheval, ac-
né d'un bon nombre de gens
al éclairé de quantité de flam-
& ſuivi de quelques artiſans à
riant *vive le roi.* Cette marche
que le duc, le coadjuteur &
leur parti avoient eu quelque
ıs la réſolution que la reine
riſe de faire arrêter ces trois
Matthieu Molé, lors encore
préſident du parlement, fut
mandé au palais royal, où
rivé, & la reine lui ayant dit
avoit fait arrêter les trois prin-
lui dit ces paroles en élevant
& ſes mains, ah ! madame,
vous fait ? ce ſont les enfants
naiſon royale : lui marquant
s ſuites fâcheuſes & malheu
u'auroit cette action faite en

conſidération d'un ét r
le maintenir dans la place d
miniſtre : paroles à peu pr
à celles que Catherine de M
au roi ſon fils, après l'actic
Blois.

Auſſi ce que produiſit
la détention de ces trois
connoître que ce grand &
ne s'étoit pas trompé
prédictions. On ne vit plus
des aſſemblées au parlement
ceſſe douairiere de Condé
quet des huiſſiers, à la
grand-chambre dès les cin
du matin (après avoir
en la maiſon du ſieur le Fevr
briere, chanoine de la ſai
pelle & conſeiller en cour
avoit été ſecrétement mené
duite par l'abbé de Roquet
évêque d'Autun, dans le
ſieur de Garibal, maître
lui ſervant de cocher en c
ſion) y diſtribuer des copies
de la requête qu'elle avoit
au parlement, lui demanda
& la liberté de ſes deux fils
gendre. On vit la princeſſe d
le duc d'Enguien, & la d
Longueville, retirés à Bour

ge mis devant la ville, mais défen-
e par le duc de Bouillon, avec les
oupes qui étoient attachées à la mai-
n de Condé, & qui s'y étoient ren-
ues de pluſieurs provinces, même
elles que Marſin commandoit pour
e roi en Catalogne, à cauſe de l'a-
verſion qu'avoit la Guyenne contre le
duc d'Epernon, qui en étoit gouver-
neur. On vit le maréchal de Turenne
commander celles que le roi d'Eſpagne
avoit jointes aux troupes qu'il avoit
amaſſées en Champagne, dont le prince
de Conti avoit le gouvernement; le
corps de la nobleſſe aſſemblé à Paris
dans le grand couvent des Cordeliers
demander la convocation des états gé-
néraux, & par les députés la jonction
du clergé aſſemblé dans celui des
grands Auguſtins, pour demander la
même choſe avec la liberté des princes.

Le parti du duc de Beaufort fut
obligé de quitter le parti de la cour,
& de ſe joindre à celui des princes &
au corps du clergé & de la nobleſſe,
après la défaite arrivée à Rhétel de
l'armée que commandoit le maréchal
de Turenne, & la levée du ſiége qu'il
avoit mis devant Guiſe: craignant d'ê-
tre accablé par la cour devenue toute-
puiſſante par ces grands avantages,

qu'elle avoit eu & qu'elle d
valeur & à la ſage conduite
chal du Pleſſis, qui commandc
du roi : avantages qui la met
état de perdre ceux qui lui é
poſés, & ceux avec leſquel
roiſſoit s'être réconciliée. Enſi
des remontrances faites
reine par George d'Aubu
vêque d'Ambrun, ſecond pr
l'aſſemblée, au nom du cl
en avoit été ſollicité par la
la princeſſe de Conti lui av
& qui avoit été compoſée à
un de ſes agents, qui s'étoit
des blancs ſignés qu'elle av
& confiés à ceux qui étoi
pour s'en ſervir dans les occa
leſquelles ils en auroient b

Celui qui rapporte ce fait
qui reçut un ordre le ſoir
l'heure de minuit, de remp
ces blancs ſeings du corps de
qui fut préſentée le lendem
à l'aſſemblée du clergé.

Le cardinal Mazarin voy
ne pouvoit retenir plus long
princes en priſon, chercha
les moyens de ſe réconcilier
& il crut qu'il n'y en avoit
propre pour y réuſſir, q

de les voir & de leur parler : s refuſerent généreuſement & es paroles de mépris, de lui ac- ſçachant bien que leur liberté point ſon ouvrage. Ainſi il fut de mettre les ordres dont il s'é- it le porteur, entre les mains du e Bar, auquel il avoit fait don- commiſſion de geolier des prin- & de ſortir en même-temps du me, pour ſe retirer premiérement an, & enſuite à Bouillon & au- ieux, accompagné de quelques urs François, au nombre deſquels nt mis aſſez gratuitement Fran- onaventure de Harlay, marquis enal, frere aîné de François de y, premiérement ſacré archevêque ouen dans l'égliſe des Chartreux aris le 27 décembre 1651, & de-

puis archevêque de Paris, mort 1695, en qualité de Préſident ſeul pétuel de toutes les aſſemblées, tés qu'il avoit ſçu prendre & ſe pr rer à lui même, en faiſant exclu la députation des autres provinc cardinaux & archevêques qui y voient préſider.

Le roi ne fut déclaré m ir 6 ſeptembre 1651, & le : Conti aſſiſta à cette déclaration en bit long, & en ſoutane violette.

Ce qui contribua davantage célération de la liberté des princ leur tranſlation du château de V nes, à celui de Marcouſſis, & du teau de Marcouſſis au Havre, fort à l'embouchure de la Normandie, étoit gouverneur le duc de Lor ville, l'un des trois princes que le dinal Mazarin tenoit en priſon, quel fort étoit alors gouverneur de Richelieu, très-attaché au pri de Condé ſon allié, à cauſe de Claire-Clémence de Maillé Breſé épouſe, fille de dame Nicolas du P de Richelieu, ſœur du cardinal nom, ſon grand-oncle: perſonne ne p vant voir, ni ſouffrir plus long-tem que pendant une minorité, deux p ces de la maiſon royale & un a

prévôt des maréchaux, pour des prisonniers. C'est le nom donna le prince de Condé la route, ayant demandé plus aux gardes, qui étoient les ches du carrosse, qu'on lui cet illustre prévôt des maréc

Les princes ayant enfin recc liberté, étant sortis du Havre, à paris le... février 1651, env heures après midi, accomp seulement de leurs amis, ma de plusieurs personnes de la c étoient allés au devant d'eu S. Denis & encore plus loin. I droit au palais, où ils entr garde étant sous les armes, conduits par ceux qui étoi les recevoir à la descente de rosses, au bas de l'escalier, partement où étoient le roi & qu'ils remercierent de leur av la liberté.

Ils employerent les prem après leur arrivée dans Paris, les visites les plus nécessaires cevoir celles qu'on leur rendi & avec empressement. Ils ne néanmoins véritablement dan & dans le grand public, que eut achevé les équipages de de

les diſtinguer de tant d'au-
traitoit d'alteſſe. Mais ma-
léans, ducheſſe de Mont-
ant fait avertir que les feuls
rance avoient droit de jouir
arque d'honneur & de diſ-
réforma le carroſſe auſſi-tôt.
eſſe douairiere de Condé
à Châtillon-ſur Loire, où
de Châtillon, & depuis de

Paris à Orléans, appartenant au
Perraut, préſident en la ch
comptes, intendant depuis lon
de la maiſon de Condé. Elle s
retirée depuis que l'entrée &
meure dans la ville de Paris lui
été interdites par la cour, avec
ſes très-expreſſes qu'elle lui avoi
d'y venir, depuis qu'y ayant é
née ſécretement dans le car
Garibal, maître des requêtes,
Roquette, faiſant la fonction
cher, & deſcendue en la ma
ſieur le Fevre de Laubriere, co
en la cour, chanoine de la ſain
pelle, où elle coucha pour ſe
comme elle fit, dès les quatre
du matin, dans le parquet des Hu
& être à l'entrée de la cour p
préſenter ſa requête, par laquelle e
demandoit juſtice pour les princ
qu'on fît le procès à ceux qui
du nom & de l'autorité du roi,
tenoient en priſon.

Sa mort étant arrivée pendant
nue générale du clergé de France, c
trouva obligé de lui rendre les hon
funebres, qui étoient dus à la ve
d'un premier prince du ſang, no
ſtant l'état triſte & malheureux
lequel en mourant elle avoit laiſſ

1619. On ne rapporte p
tail de cette oraiſon fu
autres qui furent prononcées
différents ſervices ſolem
rent faits. Mais il ſuffit de
l'effet que produiſirent
triſtes, lugubres & ſi frequ
augmenter dans l'eſprit du p
mépris, la haine, & la fur
avoit couru depuis plus de tr
contre la perſonne du cardi
rin, ſon nom & ſon ombre :
alla ſi loin, que la reine fut ob
faire paroître qu'elle l'abandon
le feroit ſortir du royaume. C
ne peut pas ſe diſpenſer de
ici, c'eſt que quelques gardes-d
du roi, que le ſieur de Bar,
commandoit, tenoit toujours e
au-dedans de la cour du don
château de Vincennes, pour
toute ſorte de commerce
qui en gardoient les dehors, &
cher que par leur moyen les p
reçuſſent ni lettres, ni billets,
cun avis de vive voix de ce
paſſoit à Paris & ailleurs ; prenan
compaſſion de leur état, & ſe
dant que leurs diſgraces ne pour
pas être de longue durée : aſſuré
leurs qu'ils ſeroient très-récompen

chateau de Vincennes. Le
Condé étant allé dîner
juin 1652, chez le sieur
qui en étoit gouverneur,
té dans la chambre où l
is, trouva encore dans la
heminée les deux pommes
t laissées.
qu'ils recevoient avoient
iffres, ceux qu'ils avoient
ent fort étendus à toute

veux bien être de ſes amis
veut ma place : & il ne ſe
pas dans le jugement qu'il e
le cardinal de Retz prenant
qui paroiſſoient les plus e
pour y parvenir.

Le roi étant abſent de l
s'étoit déclaré en faveur du
Condé, auquel il ouvrit
2 juillet 1652, pour y faire
troupes, après le combat dc
le fauxbourg S. Antoine ;
de Retz, avec ceux de ſe
déclara ouvertement contre
& ſe rendant à des heures
palais du Luxembourg, apr
prince en étoit ſorti, il le r
l'eſprit de M. le duc d'O
l'empêchoit de faire & d'exé
ce qu'il lui venoit de pr
accorder : ce qui obligea le
Condé, après que le duc d
eut retiré ſes troupes qu'il a
nées lui-même en France à
frere, de mener ſon armé
neuve-Saint-George, où il
fermée celle du roi, comm
le maréchal de Turenne, n
trouva dégagée par la r
Lorrains qu'on ſoupçonnoit
ménagée pour la cour, par

etz. En Champagne il aſſiégea,
t la ville de Rocroi.

ville de Paris ſe voyant en li-
, ne ſongea plus qu'à obliger la
, qui étoit à Compiegne, d'y re-
, & d'obtenir du roi un oubli
al de ce qui s'étoit paſſé. Le car-
de Retz y alla avec les députés
ergé, pour le ſupplier de revenir
ſa capitale. Le prévôt des mar-
ls & les échevins, accompagnés
éputés des quartiers, y allerent
e, & tout les corps, tant des
ands que des métiers, le ſuppli-
ce que la cour avoit deſiré de
e le cardinal de Retz avoit pro-
'en étant chargé envers elle. Ce
ſt ſi vrai, que le cardinal lui re-
a dans une de ſes lettres ſes
s ſervices, que la reine avoit re-
publiquement qu'il avoit eu beau-
s au roi, en diſant que ſans lui
à Paris étoit [illegible]
e Retz.

deſir qu'avoit la reine de ren-
uprès du roi le cardinal Mazarin
ualité de premier miniſtre, & ce
s Servien, le Tellier & Foucquet,
avoient le titre & le caractere de
ſtres d'état, & qui partageoient
it inquiet du cardinal, tandis

prendre au roi la réſ
arrêter, lorſqu'il
palais royal. Il avoit
gliſe de Paris, en la
gal, le premier dim
& lorſqu'il fut ſorti
trouva attaché ce

Vous prêcherez malgré l
en dépit des autres ; m
l'avenement du Seigneur, ce
lui du ſeigneur Jule.

Il vint ſeul au palais roy
avoit paru pluſieurs fois en
guiſé) le ſoir qu'il y fut
delà conduit au château
nés au mois de décembre
ſieur Joli, qui l'avoit averti
ſolution priſe dans le conſeil
rêter, s'excuſa de l'accom
diſant qu'il s'allât perdre lui
vouloit, mais que pour lui il
loit pas ſe perdre avec lui :
lui dit, parce qu'il ſçavo
cour n'avoit pas oublié ce qu'
fait en 1648, en qualité de l'
ſyndics des rentiers, ni ſon troi
attachement & de ceux de
au cardinal, dont quelques-
exilés depuis, à l'occaſion de la
du cardinal du château de N

...nde que fut la fidélité
... Flos, sieur Davanton
...n des grands exemples
...e cette compagnie, &
...vec laquelle il veilloit
compte de la personne
de Retz : quelque né-

la cour du donjon ſans avoir la
d'en ſortir pour entendre la n
leurs que celle que le cardina
lui-même aſſez ſouvent, ou q
un des chanoines de la ſainte
à Vincennes, à laquelle il fit
en ſortant de cette priſon,
ce, des chandeliers, des bure
autres choſes qu'il avoit fait ſa
célébrer la meſſe : néanmoins
put jamais empêcher qu'il
formé de ce qui ſe paſſoit au
& qui le regardoit. A cela on
qui peut y avoir eu plus de
l'avarice de quelques gardes
compaſſion qu'ils pouvoient
l'état auquel ils voyoient un
d'une maiſon illuſtre, leur f
chevêque & paſteur, dont les
ces pouvoient n'être pas éten
qui pouvoit être en état de
penſer les offices de charité qu
rendoient. Et comme la mort
oncle devoit produire beauco
changement dans ſes affaires,
port à la dignité archiépiſco
titre dont il ſe trouvoit revêtu
l'autorité qu'il auroit dans le
de Paris, dont le clergé ſécul
régulier, & le peuple ne pou
voir ſans indignation, l'injure

Beure, porteur de la procu
cardinal, pour prendre po
ſon nom, poſſeſſion de l'arc
Paris, qu'il prit en préſence
dignitaires, chanoines & bé
cette égliſe aſſemblés, à cet
fut inſtallé en cette qualité
épiſcopale, avec toutes les
ordinaires & accoutumées;
Deum fut chanté en muſic
des cloches; que la procu
prendre poſſeſſion, & les a
vertu d'icelle, furent le
inſinués au greffe des infi
cléſiaſtiques du dioceſe, av
du grand vicaire qu'il avoi
qu'il avoit fait expédier
Lavocat & Chevalier, qu'il
ſis, nommés & inſtitués
généraux, & la commiſſi
ce gérent en l'officialité,
donnée en même temps a
cher, ſous-penitencier, do
maiſon de Sorbonne.

Les lettres du grand-vicar
curation pour prendre poſſeſ
été portées toutes dreſſées
de Vincennes par Roger, n
ſtolique, & greffier des in
qui s'étoit introduit en ſa c
guiſé en garçon tapiſſier,

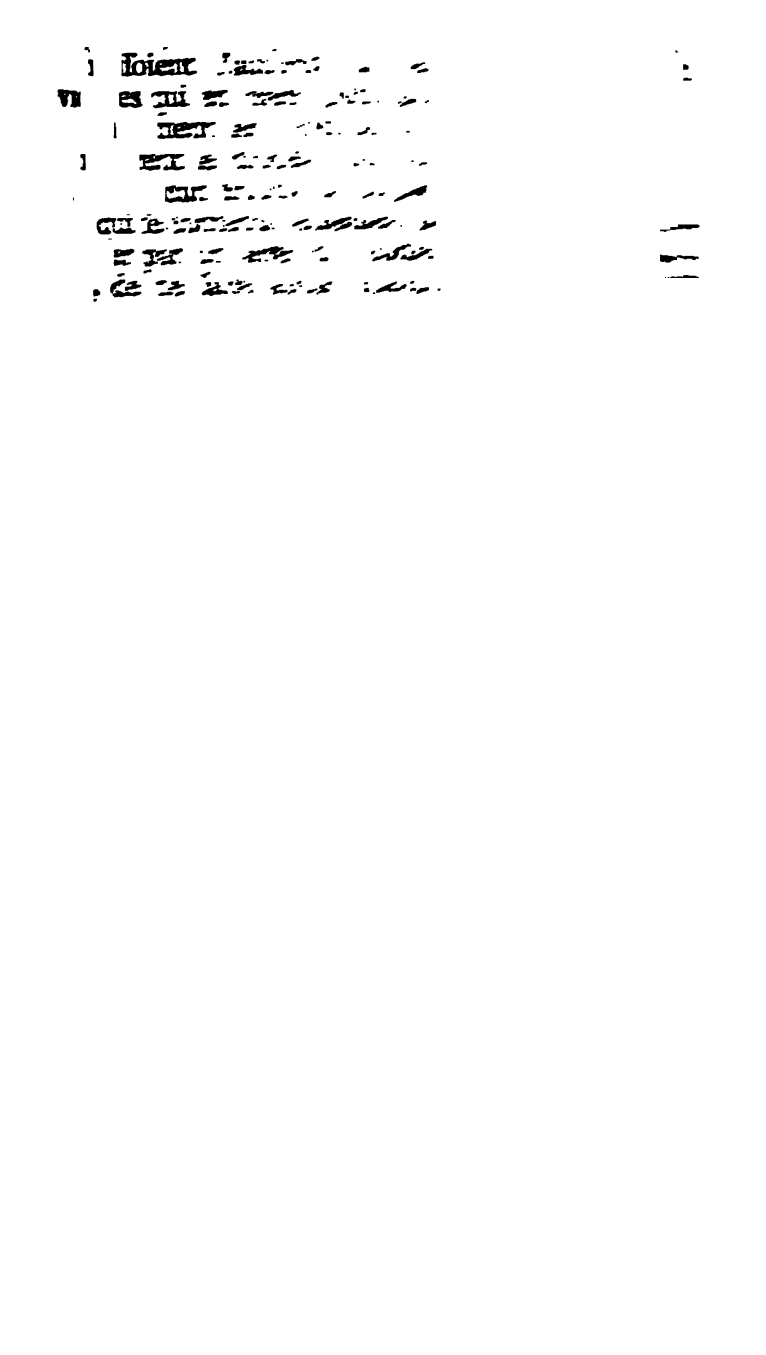

qu'il lui plairoit, néanmoins
vouloit pas l'avoir pour arcl
de Paris; & comme elle ne
plus le retenir en prison sans s
aux reproches, au murmure
dignation du public, elle cherc
les moyens dont elle crut pou
servir pour obtenir de lui sa dé
& lui rendre sa liberté aussi-tôt
pape l'auroit admise & lui auroit
un successeur. Elle obligea le
Bagny d'aller visiter le cardi
cennes, feignant d'avoir reçu de
ordre de le visiter de la part d
mais plutôt pour le sonder t
une démission, à quoi il ne le
nullement disposé. Toutes les f
alloit au château de Vincenn
trouvoit le comte de Brie
le Tellier, secrétaire d'état, cr
de propositions à lui faire. Il
pendant un temps toutes celles
lui faisoit; mais enfin lassé des r
d'une prison pendant seize mc
pérant de les adoucir & de jouir
peu de liberté, il les écouta, & d
la démission de son archevêc
présence de deux secrétaires d
du comte de Noailles, capitaine
gardes, & du premier pré
Bellievre, qui fut surpris de

elle que Davanton lui donna, en ntrant dans la cour du château, de réſolution qu'il avoit priſe de ſe émettre de l'archevêché de Paris, & ui fut dépoſitaire de quelques paro- es qui furent reſpectivement données, que le cardinal de Retz n'a pas oulu déclarer, lorſqu'il en a parlé ans quelqu'une de ſes lettres qu'il écrivit depuis ſa ſortie du château de Nantes. Ainſi ni les promeſſes qu'on ui fit alors, ni les conditions ſous leſ- quelles il donna ſa démiſſion, ni ce que la cour s'obligea de lui donner en bénéfice, pour le récompenſer de ce qu'il paroiſſoit s'abandonner ſi volon- tairement aux vœux de la cour, ni ce qu'il avoit demandé & obtenu pour ſes amis, qui ne l'avoient point aban- donné, & qui l'avoient ſervi ſi utile- ment avant & depuis ſa détention, ne fut point rendu public, parce qu'on ſçavoit que ce que l'on avoit obtenu de lui, dans l'état auquel il étoit, ne pouvoit ſervir qu'à faire voir que la cour ſe trompoit elle-même, devant être aſſurée que la démiſſion qu'un cardinal avoit faite étant dans les fers entre les mains de ſes ennemis, étoit abſolument nulle ; qu'elle lui ſeroit inutile, & que le pape ne la recevroit

ſieges.

Le ſeul effet que produiſit ce
miſſion fut que le cardinal
changea de priſon : Davanton
mandoit les gardes-du-corps,
transféré de Vincennes à Na
mis entre les mains du maréc
Meilleraye, duquel il ne recev
l'ordre pendant la marche,
accompagnât le cardinal, qu
être ſervi par quelques-uns
propres domeſtiques, & ſes pr
ſes amis avoir la liberté de
au Château, où contre
données, il ſe trouva enfer
une bonne & sûre garde.

Il faut en cet endroit rer
pluſieurs choſes.

La premiere eſt, que les
caires du cardinal de Retz, qui av
commencé le 21 mars 1654. io

hevêché, dans le château de Vinnes : parce qu'il étoit toujours deuré en poſſeſſion de ſon titre & de dignité, & qu'il ne pouvoit en être vé que lorſqu'elle auroit été admiſe r le pape, & qu'il lui auroit donné ſucceſſeur.

La ſeconde, que la raiſon pour laelle le maréchal de la Meilleraye nforça la garniſon du château, & 'il l'y fit garder très-étroitement par rdre de la cour, fut qu'elle avoit é aſſurée que la démiſſion qu'elle oit tirée de lui étant nulle, le pape en loin de l'admettre, l'avoit rejettée ec colere & menaces, comme étant urieuſe à l'égliſe & au ſacré college.

La troiſiéme, que le cardinal dans s lettres qu'il écrivit à Rome depuis ſortie du château de Nantes, a é d'avoir donné aucune parole au aréchal de la Meilleraye, de ne ſe s ſervir du droit naturel & de tous s moyens qu'il trouveroit pour proırer ſa liberté : la cour lui ayant reoché d'avoir violé celle qu'elle dit qu'il lui en avoit donnée.

La quatriéme, que pendant ſa déntion dans le château de Vincennes de Nantes, qui fut de près de vingt ois, on ne l'accuſa d'aucun crime

les étoient occupés à vuider u
teille de vin qu'un des valets d
bre de ce cardinal auquel c
avoit recommandé d'apporter
à cette éminence qui en den
leur avoit donnée en s'en ret
Et parce qu'il y avoit assez pl
la muraille un prie-dieu sur l
cardinal se mettoit à genoux
disoit son bréviaire, qu'il s'é
apporter ; l'abbé Rousseau éte

rier Dieu, & qu'ils crurent en
t de loin ſes habits, qu'il étoit
ie-dieu.

des pages du maréchal de la
raye, qui ſe baignoit, ayant ap-
qu'on deſcendoit quelqu'un avec
rdes dans le foſſé de deſſus la
le, ſortit de l'eau tout criant,
inal de Retz ſe ſauve. Mais ceux
oient ſur le bord de la riviere,
mariniers eurent moins d'atten-
ce qu'il diſoit, qu'à ſecourir
gieux qui ſe noyoit.

cardinal de Retz ayant été heu-
ent deſcendu dans le foſſé, il
tiré par ceux que le duc de
tenoit tout prêts, avec des che-
ſur l'un deſquels on le monta.
à peine eut-il galoppé environ
cents pas, qu'ayant voulu tour-
p court, au coin d'une rue du
urg, ſon cheval s'abattit & le
a par terre, & en tombant il
it l'épaule. Ceux qui l'eſcortoient
ant pourſuivis par les gardes du
al de la Meilleraye, qui étoit
à cheval, eurent toutes les pei-
on-ſeulement à le remettre ſur ſon
, mais encore à le faire conſentir
e mis pour continuer leur che-
le mettre dans un lieu de ſûreté

Tout avoit été diſpoſé pour
duire & le mener à Paris, & l
devoit venir plus nombreuſe
chemins, ſuivant les meſures
avoit priſes, pour le mettre en p
de la maiſon épiſcopale, ou lui
les tours de ſon égliſe pour
au cas qu'elle ne fût pas po
aſyle aſſez sûr & aſſez fort.

Mais cet accident imprévu
ceux qui l'eſcortoient de cherc
aſyle ailleurs, & de le conduire
lieu près de Beaupreau, ap
au duc de Briſſac, beau frere
de Retz, frere du cardinal,
avoit épouſé la fille du duc de
fils du marquis de Belle-Iſle, f
du maréchal de Retz, tué en v
ſurprendre la forteresſe du mo
Michel.

Il ſortit par ce moyen du c
de Nantes le 8 août 1654, après
lorſque la cour étoit ſur les fron
de Picardie, & occupée avec le
dinal Mazarin à faire lever
mis devant Arras par le prince
Condé, qui fut contraint de le
le jour de S. Louis, & qu'il n'
pas levé ſi le cardinal de Retz
été aſſez heureux que de ſe rendr
Nantes à Paris : chacun étant perſ

au Chapitre de l'Egliſe de Paris.

IEURS,

où j'ai été juſqu'à cette
yant obligé de retenir les
ſſentiments des obligations
ai, j'emploie ces premiers
e ma liberté pour vous

ſerver avec tant de généroſité,
qu'à vous expoſer à toutes ſor
vénements pour l'amour de
veux auſſi vivre & mourir
même qualité, eſpérant que
vos affections iront toujo
gmentant, ma gratitude & r
noiſſance ſeront auſſi immort
ce que je vous conjure de
de me donner la part en votre
nir & en vos prieres que je ſo

MESSIEURS,

Votre très-requis & a
ſerviteur,
Signé, le cardinal DE

Proche Beaupreau le 8 aoû

Et au-deſſus : A meſſieurs les
chanoines & chapitre de l'égliſe d

LETTRE aux Curés de

MESSIEURS,

AUSSI-TÔT que je me ſuis
lieu de ſûreté, & qu'il m'a été
de rendre publics les ſentimen

cœur, ſur les affections que vous
univerſellement fait paroître pour
erſonne, je n'ai pas voulu différ
us long-temps à vous rendre mes
remerciements, & vous donner
urances que je ſerai inſéparable
le reſte de mes jours, avec un
, que j'aurai toujours auſſi cher,
l'ai expérimenté généreux. Ma
tion a été l'ouvrage de votre fer
& ma liberté celui de vos prie
vous en rends toutes les recon
nces dont je ſuis capable, &
l'eſpérance que vous me conti
z vos bons offices, je demeu

MESSIEURS,

Votre, &c.
, le cardinal DE RETZ, archevê
que de Paris.

che Beaupreau, le 8 août 1654.

au-deſſus : A meſſieurs les curés
ris.

cardinal de Retz écrivit en ce
mps au roi qui étoit à Péronne.
avoit dépêché un homme exprès
il 6

pour lui préſenter ſa lettre.
ennemis qui étoient auprès du ro
vant les plaintes qu'il en fit
lettre du 14 décembre 1654,
adreſſa aux évêques & arche
de France, prenant le ſoin de li
tous moyens de détromper
mauvaiſes impreſſions qu'ils
de lui donner contre lui, renv
le gentilhomme ſans aucune r
ſinon celle-ci; qu'on ne pouv
recevoir de ſa part qu'il ne ſe
mis auparavant dans l'état dont
ſorti. C'étoit à dire que le ſeul
de ſe réconcilier avec eux étoi
rendre leur eſclave & leur cap
que lorſqu'il ſeroit très-étroitei
ſerré dans le château de N
dans les priſons de Breſt, il p
écrire au roi, avec toute ſorte
berté. Ce qui obligea le cardi
méditer ſon évaſion, & ceux
famille avec ſes amis de lui en p
rer les moyens, fut l'avis qu'il eut
la cour n'ayant pas trouvé celle
Rome diſpoſée à admettre une d
ſion faite par un cardinal détenu
ſonnier, elle avoit, contre les par
qui avoient été données, dont le
mier préſident de Belliévre étoit d
ſitaire, fait expédier des ordres

les évêques à s'unir avec lui
défense commune des droits,
'assurer leur titre & la posses-
ur dignité & de leurs sieges,
e que la nouvelle de son éva-
a au clergé & au peuple, &
gnages publics, que le chapi-
glise de Paris, & les curés en
t par leurs actions de graces.

toient chargés de veiller pend
ſence de la cour ſur ce qui ſe
de la part du clergé, s'aſſem
Louvre ſeuls, où ils arrêteren
l'avis du ſieur Servien, que le
autres furent obligés de ſuivre
ſeroit envoyé un ordre aux fie
vocat & Chevalier, grands-vica
cardinal de Retz, de ſe rendr
ſamment à Péronne, de mê
quelques-uns des chanoines &
rés, qui avoient paru les plus a
à leur archevêque, pour y
compte de leur conduite : ce q
ma tellement les autres curés le
freres, qu'ils n'oſerent ouvrir,
lecture dans leur aſſemblée de l
qui leur avoit été écrite le 8

Ils ordonnerent au ſieur de Ro
premier commis du comte de B
ſecrétaire d'état, en ſortant d
aſſemblée, de ſe ſervir des blanc
qui lui avoient été envoyés de P
& d'en remplir huit pour être
le lendemain matin par un ex
ceux dont on lui donna les nom
de jours après, ſçavoir le 22 du
mois d'août, on vit paroître
pieces faites à Paris par le ſie
vien, mais datées de Péronne

[illegible]

dont ils ſe trouveroient pou
déclarés incapables d'en poſſé
venir dans le royaume.

Les deux & troiſieme étoi
lettres du roi écrites à Péron
du même mois. La premiere
au maréchal de l'Hôpital, go
de Paris, & la ſeconde au pr
marchands & échevins de l
ville, pour leur ordonner de

quatrieme étoit un arrêt du con-
'en-haut, donné à Péronne le
: jour 22 d'août, qui déclaroit le
de Paris vacant, & enjoint aux
ı, chanoines & chapitre de s'aſ-
er pour nommer des grands-vicai-
our prendre l'adminiſtration & le
ernement du dioceſe pendant ſa
ıce, & qui leur fut ſignifié par
huiſſiers de la chaîne avec com-
lement d'y obéir.
mme il a été très-difficile d'avoir
rêts & l'acte de ſignification qui
ıt fait au chapitre, ni ceux des
érations, qu'il fut obligé de pren-
on ne peut les rapporter, ni ren-
compte de ce qui ſe paſſa depuis
ion du cardinal de Retz, juſqu'au
s qu'il apprit lui-même au public
ırrivée à Rome. Et pour en être
uelque maniere un peu inſtruit,
ıt ſe contenter néceſſairement d'a-
recours à lui-même pour ſçavoir
ı'il a voulu en apprendre tant aux
:vêques & évêques de France,
onfreres, qu'au chapitre de ſon
:, dans les lettres qu'il leur écri-
le Rome les 24 décembre 1654
: avril 1655, avant la mort d'In-
nt X, & depuis l'élection d'Ale-
ıre VII ſon ſucceſſeur. La ſeule ob-

ſervation qu'on peut faire ſur l'ol
ſance que rendit le chapitre à l'a
du 22 août, eſt qu'elle fut récomp
ſée par la cour, en la perſonne
ſieur de Contes ſon doyen, d'une pla
de conſeiller d'état, & que ceux q
avoient reconnu le ſiege vacant, n
avoient obtenu des diſpenſes, des i
tutions, des permiſſions de confeſſe
& qui avoient été ordonnés par
évêques de Dol & de Coutances,
pellés les vicaires généraux du cl
tre, furent tous conſeillés de ſe pourv
à Rome pour être réhabilités & abſc
que tous les autres évêques de Frar
refuſerent de conférer les ordres à ce
qui ſe préſenteroient, avec des dém
ſoires de ces nouveaux vicaires gé
raux; que ceux qui s'attachoient a
regles de l'égliſe s'adreſſerent au c
dinal de Retz, qui étoit à Rom
pendant même la tenue du concla
pour lui demander tout ce dont ils
roient beſoin pour la miſſion, la ju
diction & l'ordination, qui leur
envoyée par l'abbé de Lamet, doct
en la maiſon de Sorbonne, ſon par
& l'un de ſes conclaviſtes; & que
nonce Bagni, auquel la cour avoit
qu'il ſuffiſoit qu'un évêque ne lui
pas agréable pour être privé de

ues qui le retenoient en
nt enchaînée la liberté
llicane, & qu'ayant vu
toutes leurs remontrances
avoient au moins gémi
t avoient été touchés de
ie, leur repréſentoit :
uoiqu'il ſemblât que l'op-
'égliſe ne pût aller guères
ie d'empriſonner un cardi-
ırchevêque, contre toutes
de la juſtice eccléſiaſtique

pas d'autres crimes à lui r
ſinon qu'il étoit archevêq de
& qu'il poſſédoit une dignité d
avoient envie de le dépoui
roient emportés tout d'un co
tôt que Dieu lui auroit rendu
té, à le déchirer de la ma
monde la plus indigne, & qui
davantage le reſpect que tous l
les & les princes mêmes doiven
pour les images vivantes
Chriſt & les ambaſſadeurs du
des rois.

2. Qu'il s'étoit bien repré
ceux qui ne le vouloient pl
chevêque de Paris, auroient
à ſouffrir qu'il fût dans un é
pourroit conſerver cette dignité
gré tous les efforts ; mais qu
eſperé, que dans la plus cruelle
qu'ils pourroient lui faire, ils a
toujours quelque retenue pour
deur & la ſainteté de l'épiſco
qu'il ne ſeroit pas ſi malheureux
voir le ſacerdoce de Jeſus-Chriſt
de la derniere des ignominies da
royaume très chrétien : tous
ples ſoumis à ſa juriſdiction, a
avec autant de douleur que d'eto
ment, que la délivrance de leur pré
qui avoit été un peu auparavant

res & inouis contre la vie
rinces de l'égliſe.
gnoit de ce que ſans aucune
n, & ſans aucune apparence
e crime on avoit commencé
r une procédure auſſi injuſte
umaine, qu'étoit celle d'ar-
les gouverneurs des places,

l'égliſe leur mere, de porter
violentes & ſacrileges ſur l'
du Seigneur pour le ſacri
geance de ſes ennemis, & e
un ſacrilege digne d'une puni
plaire.

Il leur repréſentoit que
cards, on avoit déclaré au p
méritoit d'être pourſuivi à feu
à cauſe de l'ingratitude qu'il
moignée des graces qu'on lui

charger par un mouvement
qu'on avoit pour lui, de la
l'Archevêque de Paris, & de
der par un effort de la même
de paſſer tout le reſte de ſes
s la priſon de Breſt.
connoiſſoit, diſoit-il par le mê-
, c'eſt-à-dire l'ordonnance du
1654, qu'il avoit proteſté &
er le roi par ſes amis, qu'il
jours réſolu de demeurer ferme
béiſſance, & dans la fidélité
jet devoit à ſon ſouverain:
cette parole, qu'il garderoit
ment tant qu'il vivroit, à l'e-
de ceux de ſa maiſon, auſſi
t auſſi attachée à nos rois,
ie de France, étoit devenue
coup par ſa ſortie le fondement
s inhumaine proſcription qu'on
s vue dans une ſemblable ren-
Comme ſi on ne pouvoit être
roi, que dans les fers, que
x qui étoient libres fuſſent des
& que toutes les paroles qu'on
ées de ſes amis, n'euſſent été
r aſſurer le roi, qu'il demeure-
lement en priſon.
ois donc, continua-t-il de dire,
oſé à la fureur des peuples,
e ſelon mes ennemis je me fuis

s'il avoit cru qu'il eût été
ſur ſa parole, dont il l'aur
me dégagé par cette co ui
lui avoit donnée : qui ét :
de ne ſe point ſauver ſur
du bois de Vincennes, q
pu facilement, lui qui contre
qu'il en avoit donnée, av
une perſonne de grande condi
ne pouvoit pas faire la guerre
& qu'il étoit obligé de le lai

ment de Paris, pour guérir
absence les frayeurs & les ja-
qu'on prenoit sur son sujet, &
qu'ayant travaillé si utilement,
au péril de sa vie, pour le re-
roi, il n'avoit tiré autre fruit
s services, que la perte de sa
; que dans le temps où il gé-
sous les fers d'une prison, on
fait aucun scrupule de lui for-
s crimes d'état; de dire qu'il
pas cessé de faire ses pratiques
umées, & de renouer ses intel-
s avec les étrangers & avec M.
ce de Condé, sans se mettre en
d'apporter la moindre preuve
accusation capitale; d'avoir aussi
llé d'abord depuis sa sortie, par
tres & par ses émissaires, à faire
semblées illicites de noblesse, &
r les peuples à la révolte, lorsque
le monde étoit en paix comme
sa délivrance. De ce qu'on ne le
oit rendre coupable des maux qui
it pas arrivés, on vouloit le rendre
ux qu'on prétendoit pouvoir arri-
s'il continuoit d'exercer sa charge
evêque de Paris, comme il avoit
urant sa prison, paisiblement par ses
s vicaires, jusqu'au jour de la for-
u château de Nantes.

lui les derniers & les plus vi
forts de la paſſion de ſes ennem
toit qu'il n'étoit pas davanta
priſonnier, & qu'ils ne pouvoie
le renfermer dans la priſon du c
de Breſt.

Il y continuoit de ſe plaindr
qu'on avoit ſoumis à une in
ſcription la dignité de cardina
chevêque ; de ce qu'on avoit

r cette action d'un faux prétexte,
lus haute des injuſtices, qui étoit
e d'alléguer le défaut d'avoir rendu
roi le ſerment de fidélité, & par
ſéquent l'ouverture de la régale,
dant qu'on l'avoit détenu en pri-
, & empêché de rendre ce devoir;
ce qu'on avoit condamné ſes do-
ſtiques à un exil rigoureux ſans
une forme de procès, perſécuté
ux qu'on croyoit être ſes amis, ban-
ſant les uns, & empriſonnant les
res, expoſant les maiſons & les ter-
de ſes proches à la diſcrétion des
dats, ayant avec inhumanité étendu
haine que ſes ennemis lui portoient,
ques ſur la perſonne de celui qui
avoit donné la vie, (Philippe-Em-
nuel de Gondy, comte de Joigny,
evalier des ordres du roi, général
s galeres, depuis prêtre de l'Oratoi-
) ſans conſidérer ſon extrême vieil-
ſe, les ſervices qu'il avoit rendus à
France en qualité de général des
leres, ni l'état d'une vie retirée, &
n prêtre qui n'avoit d'autre part en
diſgrace de ſon fils, que celle de la
ıdreſſe d'un pere, & la charité d'un
tre, pour le recommander à Dieu
ns ſes ſacrifices : ajoutant à un der-
r exil de Paris, un nouveau ban-

niſſement à cent lieues de ſa n
dans un pays de montagnes &
ges, où des gardes l'avoient c
Il leur repréſentoit l'attentat
avoit formé contre leur autorit
mune ; des brebis ayant entre
juger les juges & les paſteurs di
peau, des ſéculiers de dépoſer
chevêque & de déclarer ſon ſie
cant par un arrêt du conſeil d'
22 août 1654, ayant arraché l
ſoir au pontife du Seigneur &
main à l'arche, non pas pour l
nir, mais pour la faire tomber,
ſous prétexte d'une démiſſion,
roi avoit acceptée, mais qui étoi
ayant été extorquée dans une c
de ſeize mois, étant datée du do
château de Vincennes, contre
il avoit aſſez proteſté auparav
l'éloignement formel qu'il en a
moigné au nonce Bagni, en préſ
deux ſecrétaires d'état qu'on lu
envoyés pour le ſonder ſur une
ſion qu'on n'oſoit faire paroître
elle étoit pleine de nullités,
pape avoit rejettée comme pern
à l'égliſe, & comme étant l'effe
violence & de l'oppreſſion, & qu'i
révoquée. Démiſſion enfin qui de
que le défaut de la preſtation c

le fidélité, avoit été reconnue
produit aucun effet, & n'avoit
é capable de faire déclarer ſon
vacant, puiſque ſes grands vicai-
oient continué depuis, comme
ſoient auparavant, d'adminiſtrer
lioceſe; que toutes les paroiſſes &
les prêtres dans leurs ſacrifices,
ent continué de prier pour lui
me pour leur archevêque, puiſque
roi l'avoit reconnu pour archevê-
de Paris par un arrêt à ſes
nds vicaires de ne faire aucun
ndement extraordinaire ſans le com-
uniquer, reconnoiſſant par là qu'ils
oient le pouvoir d'en faire. D'où
concluoit que puiſqu'il avoit été
connu pour archevêque de Paris,
epuis ſa démiſſion, nonobſtant le
défaut de preſtation de fermens de
fidélité juſqu'au jour de ſa délivran-
ce; la ſeule ſortie du château de
Nantes avoit été la ſeule & unique
cauſe de ſa prétendue dépoſition;
puiſque ce n'étoit que depuis ce
temps-là qu'un concile de nouvelle
eſpece, compoſé de maréchaux de
France & de miniſtres d'état, fut
ſtitué à la place du pape & des évê-
ques, & tenu à Pétronne & ſes adhé-
avoit déclaré ſon ſiege vacant.

qui fît trembler les autres, c
voient pas été lire dans leur a
la lettre qu'il leur avoit écrite.
demandoit non pas ſeulement
mes & des gémiſſements, mai
vigueur, pour leur faire ſout
intérêts de l'égliſe, leur faiſant
tre que Dieu demandoit autre
de ces principaux miniſtres, c
mouvements intérieurs & la
d'un zele muet & ſans action

il prie enſuite étoit ſuffiſante
ifier ſon paſſage d'Eſpagne, &
vaincre de menſonge ceux qui
ublié dans un de leurs pla-
'il avoit été à Madrid, pour
place de Belle-Iſle, & qu'il
eu des conférences avec des
qu'il n'avoit jamais vues. Il
oit des témoignages obligeants
té & d'affection, dont le pape
ardinaux l'avoient honoré,
reconnu pour archevêque de

commença dès-lors, ce qu'il a
depuis d'appeller une quasi-va
cette nomination, dis-je, introduis
cette église un schisme aussi sca
qu'il étoit ouvert, déclaré & t
alors par la cour : les personnes
pieuses, les plus sçavantes &
instruites des regles de l'église,
refusé de reconnoître la juri
des chapitres de ses vicaires ge

Le scandale que causa ce sch

ne vinrent point en 1655,
, ſuivant la coutume, les ſaintes
Paris : chacun d'eux ayant
celles qu'ils avoient eues
écédente, ou en ayant eu
s voiſins, & que le nonce
de s'en ſervir, parce
roient été illiciter nt conſa-

La tenue du conclave où il étoi
qui fut ouvert le 7 de janvier 165
n'ayant fini que le 7 d'avril ſuiv
lorſque le cardinal Fabio Chigi fut
pape, & prit le nom d'Alexandre V
en fut la cauſe.

Mais le courier Marquin qui a
été dépêché à M. de Lyonne, env
extraordinaire vers les princes d'I
& qui étoit à Rome pour y pr
le ſoin & la direction principale
affaires du roi, qui ſont les q
qu'il deſira qu'on lui donnât e
ſuſcription des lettres qu'il recev
comte de Brienne, ſecrétaire d
pour les affaires étrangeres, arriv
Paris le 15 avril au matin, qui
le quinziéme jour après ſon dé
pour Rome, avec la nouvelle de
lection du pape. La cour qui étoit
Vincennes manda auſſi-tôt le cou
(l'auteur lui délivra une ordonnan
de 2000 livres pour ſa courſe) & c
gnant que le pape nouvellement cr
ne ſuivît les mouvements de ſon pr
déceſſeur, en faveur du cardinal
Retz, en la perſonne duquel il pr
tendoit que l'égliſe & le ſacré colleg
avoient été également offenſés, fi
publier & afficher dans Paris, le 1
mai 1655, une ordonnance faite

t il étoit prévenu, ce qui
ſſible de connoître, ne laiſ-
d'avoir correſpondance avec
le ſe laiſſer ſurprendre à ſes
il faiſoit défenſe à tous ſes
quelque qualité & condition
ent, eccléſiaſtiques ou autres,
prétexte que ce pût être,

donnance leur auroit été connue
tout à peine de ſaiſie de leurs
d'être procédé contr'eux, comi
ſobéiſſants à ſes ordres, cou
mêmes crimes, & pertur
repos public. Et pour obliger les
çois qui étoient à Rome & qui
attachés au cardinal de Retz &
ſes intérêts d'en ſortir, M. de L
avoit porté avec lui une g de
tité de blancs ſignés du comte
ſecrétaire d'état, (l'auteur les
aux inſtructions qui lui furent do
avant ſon départ) pour s'en ſer
vant les ordres qu'il avoit reçus
cour & les remplir en confo
ſes intentions.

Quelque temps après la publi
de cette ordonnance, il parut
lettre du cardinal de Retz, éc
Rome le 22 du mois de mai, à
aux doyen, chanoines & chapitr
ſon égliſe, dont on diſtribua pl
copies imprimées, par leſquelles
blic apprit:

1. Qu'ils lui avoient donné des
ques de leur eſtime & de leur a
tion par la réponſe obligeante q
avoient faite à ſa premiere lettre c
d'août 1654, & par les publiques
tions de graces qu'ils avoient offert
Dieu pour ſa délivrance.

ion, dont [illegible] du [illegible]
innocence à la [illegible]
apostolique. [illegible]
[illegible] avec tant de [illegible]
[illegible], l'envient [illegible]
[illegible] l'amertume [illegible] avec
[illegible] les mis [illegible]
compagnie avoit [illegible]
[illegible]

ſcandaleuſes & injurieuſes au roi.
parce qu'ils avoient témoigné à l
par l'un des cantiques de l'égl
joie qu'ils avoient de ſa déli
après la lui avoir demandée
prieres; & que cette action av
lement irrité leurs ennemis, (
avoient pris occaſion de les tra
ſéditieux & de perturbateurs du
public : s'étant ſervi de ce préte
mander ſes grands vicaires en
& autres de leur corps, ſo
de leur faire rendre compte (
conduite, mais dans la vérité p
expoſer au mépris, par les (
par les inſultes & les moqueries,
abattre, s'ils euſſent pu, par leu
naces.

4. Que ce qui l'avoit plus to
avoit été d'apprendre que cette
cution qu'on avoit faite à ſes g
vicaires, & à quelques autres
confreres, n'avoit ſervi que de (
pour ſe porter enſuite à une plus gr
de, qu'on avoit faite à tout le co
n'en ayant été écartés que po
foiblir & prendre le temps de leur (
pour ſignifier au chapitre un arrêt
22 août 1654, par lequel des ſécul
uſurpant l'autorité de l'égliſe, dé
roient ſon ſiege vacant, & leur ord

, enſuite de cette vacance préten-
, de nommer dans huit jours des
ds vicaires, pour gouverner ſon dio-
en la place de ceux qu'il avoit nom-
avec menaces qu'il y ſeroit pour-
s'ils refuſoient de le faire.

. Que deux huiſſiers étant entrés dans
emblée du chapitre, leur avoient dé-
é qu'ils leur ſignifioient cet arrêt
exprès commandement, à ce qu'ils
ent à y obéir, & parce que les pre-
res impreſſions de la crainte & de
rayeur, étoient toujours les plus
lantes, ne voulant pas leur laiſſer
temps pour ſe reconnoître, ils lui
ient enjoint de délibérer ſur l'heu-
leur déclarant qu'ils ne ſortiroient
du lieu juſqu'à ce qu'ils l'euſſent

. Que le cardinal de Retz avoit
is dans ſa lettre tout ce que le pu-
avoit déja lu dans celle qu'il avoit
eſſée le 24 du mois de décembre
4, aux archevêques & évêques de
nce, touchant les cas, dans leſ-
ls un chapitre peut prendre l'admi-
ration d'un dioceſe, pendant l'ab-
ce de ſon évêque, qui, quoiqu'il
ſoit éloigné, pourvu qu'il ne ſoit
détenu priſonnier chez les infide-
, peut continuer de le gouverner

aſſez indifférents pour l'h
leur caractere & aſſez dévou
tes les paſſions de ſes ennem
entreprendre de conférer les c
crés dans ſon égliſe, ou plutó
profaner par un attentat étran
ayant rien de plus établi da
la diſcipline eccléſiaſtique, que
qu'a chaque évêque de comm
la puiſſance ſacerdotale de J. C
qui lui ſont commis ſans c

ques.

à ce... qu'il ... de Retz pour ...

doit, par des mémoires que l'
toit auſſi ſur le même autel ;
cour ne ceſſa-t-elle pas de fai
céder contre lui extraordinai
au Châtelet, où après l'avoir f
peller, par trois différents jour
public devant la porte de ſon
on déclara les défauts & conti

lances ſecretes avec le cardinal
z & ſes amis qui étoient cachés
aris, ſortant de ſes tours en ha-
ulier & déguiſé.
cardinal de Retz ne s'étoit pas
ité d'avoir averti le chapitre de
liſe, par ſa lettre du 22 mai 1655,
avoit établi les archiprêtres de la
leleine & de S. Severin, ſes grands
res par le mandement qu'il leur
adreſſé pour la publication de la
du jubilé. Il en fit un autre le
uin ſuivant adreſſé aux doyen,
oines & chapitre de ſon égliſe,
us les curés, eccléſiaſtiques, & aux
les de ſon dioceſe, par lequel il les
tiſſoit, que pour ne pas expoſer
dioceſe aux malheurs, où le dé-
t d'une conduite légitime pourroit
précipiter, il avoit nommé les ar-
prêtres de ces deux égliſes, pour
miniſtrer ſous ſon autorité, & exer-
les mêmes fonctions qu'euſſent
ercé ſes autres grands vicaires, ſi
r abſence ne leur en eût ôté le
oyen : voulant que tous les curés,
êtres ſéculiers & réguliers, & les
leles de ſon dioceſe ſçuſſent qu'ils
pouvoient ſe ſoumettre à l'avenir
autre puiſſance ſpirituelle qu'à la
ienne ; qu'elle étoit la ſeule & légitime
pprouvée de Dieu & de l'égliſe ; que

religieuſes canoniques; enfin qu
autre conduite que la ſienne
qu'un horrible ſacrilege, & qu'
titution déteſtable; mais qu'il
mieux, & qu'il croyoit qu'après
veu qu'il faiſoit d'une entrepri
damnée par la ſainte égliſe Ro
par les conciles, par toutes les
fités libres, par tous ceux qui
l'amour de Dieu, & par lui, à

n comm ... tre ... munication
ocefe, ... l'abfence de
s vicaires, il avoit cru qu'il
à charge de ne point aban-
conduite de fon troupeau,
foit un pafteur mercenaire;
e fcience de ne pas recon-
jurifdiction qu'il lui avoit

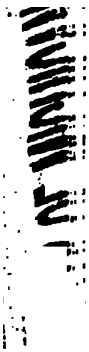

lonté exprimée dans ſon man
Ces deux mandements impri
en ſuite de l'autre & ſur u
feuille, ſe trouverent affichés
tes des égliſes de Paris & des fa
de la même ville, le matin
fête de l'Aſſomption, jour qu'
choiſi pour plus public, le peu
alors aſſemblé dans les égli
aſſiſter au ſervice divin, &
rues pour voir la cérémon

berte de publier les mande-
'il étoit obligé de faire & de
ſer, pour avertir de ce qu'ils
ent ceux qui étoient ſoumis
diction du cardinal de Retz.
oit de la ſeule voie qui lui
our leur faire connoître les
de leur paſteur, qui étoit
afficher pendant la nuit aux

que puiſque J. C. l'avertiſſoit de c
dre plutôt celui qui tuoit l'ame,
ceux qui pourroient nuire au
il appréhenderoit pour cela
dre devant Dieu d'une horri
crétion, en quittant le diocele
ſeroit ſans aucune forme de gou
ment, faute de ſupérieurs. C'eſt
quoi ne croyant pas s'éloigner
pect qu'il devoit aux magiſtrats,
l'entiere obéiſſance qu'il devoit
en faiſant exécuter pour le gou
ment du dioceſe, les ordres du
nal de Retz, que toute l'égliſe
noiſſoit pour archevêque de
avoit cru leur devoir ſignifier
lonté exprimée dans ſon mand
Ces deux mandements imprim
en ſuite de l'autre & ſur une
feuille, ſe trouverent affichés au
tes des égliſes de Paris & des fauxb
de la même ville, le matin 15
fête de l'Aſſomption, jour qu'on
choiſi pour plus public, le peuple
alors aſſemblé dans les égliſes
aſſiſter au ſervice divin, & da
rues pour voir la cérémonie de
ceſſion ſolemnelle, qui ſe fait t
ans ce jour-là, & à laquelle le
ment, la chambre des comptes, l
des aides & le corps de-ville aſſ
L'al

te de publier les mande-
u étoit obligé de faire & de
, pour avertir de ce qu'ils
t ux qui étoient ſoumis
a du cardinal de Retz.
nt la ſeule voie qui lui
r ur faire connoître les
ae leur paſteur, qui étoit

chemin.

Ainſi on ne vit plus alor
moyen que des actes, des or
ces, des mandements imprimé
chés dans les places publiques
notifioit par cette voie à ceux a
ils auroient dû être publiquer
voyés & ſignifiés en la maniere o

Le premier acte qui fut rend
par cette voie, (quoique n
déja ſignifié à Dominique Ségui

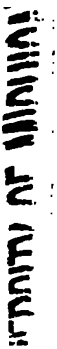

de ceux qui confèrent les ordres
lieux où ils n'ont aucune juri
& que pour cela il leur interdi
ſorte de fonctions eccléſiaſtiq
ſon dioceſe, même la célébrati
ſainte meſſe & du ſervice div

Les trois & quatre étant
dans une même feuille i
étoient pour la notification d
claration que le ſieur de C
faiſoit à ces deux évêques

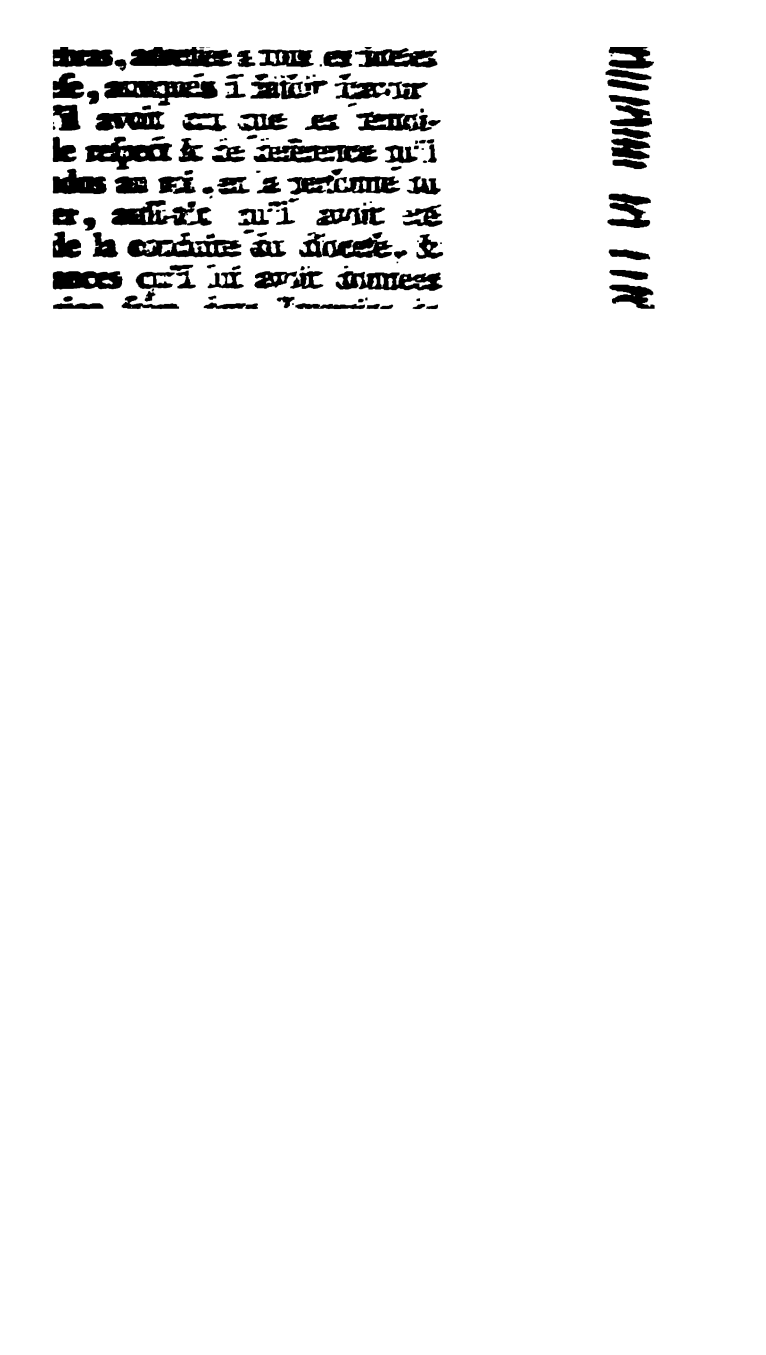

à ſe retirer par reſpect de ſa
curiale, pour ne pas recevoir
reils ordres, & n'abandonner
deux enſemble le ſoin d'une c
grandes égliſes du monde,
étoient chargés de la part de
& qu'ils ne pouvoient quitter e
temps ſans bleſſer leurs conſci
ſans trahir les intérêts de J. C.
d'ailleurs qu'il étoit ſuffiſant
rendre au roi la déférence

d'exercer contre elle, ils
nu près de deux mois dans
ontiere, ſans lui faire ſça-
choſe ſinon qu'on ne vou-
u'il fît ſa charge & qu'il
on archevêque dans une
urement ſpirituelle : qu'on
aroître trois ou quatre mé-
lles dignes du mépris & de
e toutes les perſonnes d'hon-
çavoir & de piété, comme

vêque, que de maximes hérétiq
ſchiſmatiques contre l'autorité des
ceſſeurs des apôtres ; qu'on av
la main profane des juges laïqu
racher par un attentat ſans exem
des regiſtres eccléſiaſtiques la co
ſion des vicaires généraux,
avoient reçue du cardinal,
que de Paris. Comme ſi cette vi
eût été capable d'arracher du
de cette égliſe l'obligation indiſ
ble qu'elle avoit d'être ſoumiſe
archevêque, & de les reconnoître
ſes grands vicaires, & comme
eût pu leur lier les mains & les
der de leurs fonctions.

4. Qu'on avoit fait enſuite d
fenſes à tous les curés de recev
cun ordre du cardinal de Retz
d'y rendre aucune déférence, co
ſi c'eût été un crime à un évêque
faire des réglements ſpirituels, p
conduite de ſon dioceſe, dont le
& toute l'égliſe le reconnoiſſoient p
le ſeul & légitime paſteur; qu'on a
arraché avec une violence inouie
mandements qu'il avoit publiés,
des perquiſitions ſcandaleuſes d
leurs maiſons curiales, viſité t
leurs papiers, ſans conſidérer qu'en
place qu'ils tenoient, ils pourroient

nçoit la parole de Dieu, & diſ-
des myſteres de J. C. comme
été un criminel & un ſcélérat,
juſtice pourſuivît à cri public,
méritât d'être recherché d'une
e ſi infame.
u'après toutes ces choſes, ſa pa-
deviendroit lâcheté, ſon ſilence
rrible prévarication, & qu'il ſe-
digne du miniſtere qu'il exer-
s'il ne défendoit l'honneur de

compaſſion du ciel & l'inte
de l'égliſe : leur déclarant pa
premiere monition, que s'ils ne
ſoient, & s'ils continuoient à
mer l'égliſe, à détruire ſa juriſd
à perſécuter ſes miniſtres, il
recours aux voies que la ſaint
& les canons preſcrivent en ſem
occaſions.

:, attichée aux portes de l'a-
ropolitaine & aux autres pa-
ville & fauxbourgs de Paris
lencement de l'année 1655.
la lettre du cardinal de Retz,
nne le 24 décembre 1654,
: aux archevêques & évê-
rance eût été rendue publi-

lent l'administration d'un diocèse
avoit ſon paſteur dans la ville
me, ſous prétexte d'une abſe
volontaire & de celle de ſes
vicaires, qu'on retenoit en d
éloignés pour leur ôter la lib
les moyens de faire leurs fo
Ce fut pour cela qu'elle prit
d'avoir des députés, des ſuffra
quels elle pût diſpoſer, pour tâ
rendre inutile le zele & les eſ
ceux qui ſe déclaroient en fa

: VII, ſa lettre du 22 mai
:hapitre de l'égliſe de Paris;
la fermeté avec laquelle le
Chaſſebras avoit commencé
r la commiſſion qu'il avoit
ſon archevêque, & ce qui
à part dans la ſuite, obligea
our de différer la tenue de

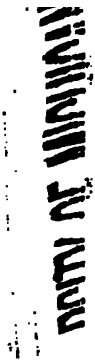

en demander ce obtenir la le
Elle eſpéroit néanmoins que M.
qui avoit connu le pape à M
pourroit ſe ſervir de quelques
qu'il avoit eues avec lui pend
étoit nonce à Cologne, & pou
à Munſter : en quoi elle ſe tr
parce que la cour de Rom
indignée & en colere de ce q
avoit conclue ſans la participa
nonce Chigi, & de ce que
traité on n'avoit fait mention

pour laquelle on en differoit
enue.
ques de Chartres & d'Orleans
pas diſpoſés à reconnoître les
caires du chapitre de l'égliſe
Il avoit déclaré en les nom-
e c'étoit à cauſe de l'abſence
le ſon archevêque, qu'il pre-
miniſtration de ſon dioceſe,
préſence du curé de S. Se-
de la Magdeleine, lui avoit

voir la premiere place entre le
ques de la province. Mais cette
ſtation fut terminée à Gromveil
Chartres, château appartenant a
de Ligny, fils d'une ſœur du c
lier Seguier, & de l'évêque de N
où les deux prélats s'étoient re

L'affaire du cardinal de Retz
non ſeulement mis ce dioceſe &
vince de Paris, mais encore le
dans un très grand mouvement

l'un côté les ſuffrages des dé-
& empêcher l'aſſemblée de pren-
réſolutions que le cardinal Ma-
inuoit pouvoir être dangereu-
contraires à ce qu'il lui repré-
être ſes véritables intérêts &
e l'état : & de l'autre, pour ren-
s difficile le recours du cardinal
z à l'aſſemblée, & l'accès de ſes
auprès de ſes députés, & pour
auſſi inutiles les intentions que
is, & les plus zélés & les plus
d'entre les évêques auroient pu
le défendre l'honneur de leur
& les droits de l'épiſcopat qu'on
ttaqués & violés en la perſonne
dinal de Retz. Mais le roi ne
t ſe rendre à Paris, de la fron-
ù il étoit, qu'après la fin de
pagne de Flandres.

ſecrétaires d'état eurent ordre
ela d'écrire à tous les archevê-

la conſervation de la terre de Ce
ſa famille, & qui d'ailleurs étoi
de Roger, duc de Bellegarde ;
ce que dit à l'auteur de cette h
le pere de Gondy, prêtre de l'C
& pere du cardinal de Retz,
allé voir au mois de juillet 1657
la ſéparation de l'aſſemblée, en

caires, qui avoient
la conduite du
ance du Siege
mblée de la
ienlis, a
plus
defi
ation

lizaines qui ſont vacantes, d'
leurs vicaires généraux, & de
le lieu pour la tenue des
de leurs provinces. Après
rence qu'eurent les députés
comte de Brienne, ſecrétai
auquel le roi les avoit en
chapitre de Reims eut la lib
faire aſſembler les évêques
vince & les députés de leurs
dans la ſalle du palais & maiſ
chevêque en la ville de Rein

Les choſes étoient en cet
que le lundi 25 octobre 1655,
prélats s'étant rendus à Paris,
blée commença.

Fin du Mémoire concernant le ca
de Retz.

EMOIRES

E MADAME

DUCHESSE

NEMOURS,

nt ce qui s'eſt paſsé de plus
culier en France pendant la
e de Paris, juſqu'à la priſon
ardinal de RETZ en 1652,
les différents caracteres des
nes de la cour.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

ERTISSEMENT.

A plûpart de ceux qui ont écrit Mémoires y ont été portés ou e deſſein de faire leur apologie, ar l'envie d'apprendre à la poſté- la part qu'ils ont eue dans de des & importantes affaires. Ce ni l'un ni l'autre de ces motifs, ont engagé à écrire l'illuſtre per- ıe dont on donne ici les Mémoi- Elle n'a uniquement penſé qu'à ıdre la vérité, ſans qu'aucun rap- ni à ſes intérêts, ni à ſa gloire ait la moindre part dans ſes portraits. a droiture de ſon ame, l'inno- ce de ſes mœurs, & la noble ſim- ité de ſa conduite, qui l'avoient jours miſe au deſſus des atteintes la médiſance, l'avoient exemptée beſoin des apologies : & l'amour elle avoit pour le repos & la vie e, l'avoit empêchée d'entrer ja-

mais dans nulles autres ;
celles où l'engageoient
tions de ſon état. Née d'un
plus illuſtres, placée dans
des plus éclatants, elle en
jours rempli tous les devo
une modeſte grandeur, autant
mie de la frivole inquiétu
la vaine oſtentation ; & co
s'être acquis beaucoup d'h
n'avoit jamais cherché à la
ler. Ainſi dans les temps tumul
la France fut ſi violemment ag
où preſque tout ce qu'il y avoit
royaume de plus élevé dans l'un
tre ſexe entroit indiſcrétement d
partis & dans des cabales ; elle ſçu
une judicieuſe prudence ſe garan
ce dangereux torrent. Mais elle
douleur de voir que ce torrent
entraîna à ſes yeux, malgré tous
ſoins, un homme illuſtre, à qui
l'uniſſoit du lien le plus étroit.

I

itéra mille fois ſes efforts pour
homme illuſtre à un parti qui
ıtal dans la ſuite. Mais n'ayant
dans ſes deſſeins, elle ſçut par-
t accorder les devoirs de fille
ette; & en conſervant tous les
ts de reſpect & d'attachement
evoit à ſon pere, elle n'en con-
s moins le zele & la fidélité
levoit à ſon roi, pour qui natu-
t elle avoit une vénération ex-
qui ne fit qu'augmenter ſans
r les grandes qualités qu'elle
riller dans ce ſage monarque.
elle eut la joie de voir l'auteur
iſſance ſortir entiérement de ces
èuſes factions qui troubloient
e; & elle en fut alors bien plus
e ſpectatrice, quoique l'amour
ıvoit pour ſa patrie lui fît tou-
ir avec beaucoup de douleur
ements fâcheux qui l'agitoient,
ı charité dont cette pieuſe hé-

roîne a été depuis ſi viveme
la portât dès-lors avec ardeur à
tous les malheureux dont la n
noit à ſa connoiſſance.

C'étoit-là ce qui faiſoit ſes
occupations pendant ces t
corde. Car, ainſi qu'on l'a
qué, elle n'entra jamais
parti, elle ne fut jamais d'auc
Mais ſi ſon bon eſprit l'empêc
barraſſer dans ces dangere
ſa pénétration fit qu'elle en ſçut
& à fond tous les divers int
toutes les intrigues : & co
avoit un diſcernement plein
elle ſçut démêler admirable
différents caracteres de tous ceux
figuroient dans ces partis, ou qui
faiſoient mouvoir les reſſorts ſans y
roître. Il n'y a donc jamais eu de
plus propre à écrire les Mémoire
ſon temps que celle de la perſo
éclairée qui a compoſé ceux qu'

toutes les choſes dont elle
'elle n'a écrit que par l'amour
oit pour la vérité.

qu'on ne ſoit pas ſurpris, il
e dans ces Mémoires la pein-
elques foibleſſes dans de fort
mmes de divers caractères. Il
t de ſi beau tableau qui n'ait
s : auſſi n'eſt-il guere de ver-
oient tout à fait exemptes de
ache. C'eſt pourquoi il n'eſt
nant que parmi les plus grands
qui ſe ſont [illegible]
s les armes [illegible]
en ait eu [illegible]
time de [illegible]
ion, [illegible]
is ce [illegible]
es emp[illegible]

fond de droiture & la juſ
avoient, les rendant propres à
modeles dans le chriſtiani e,
qu'ils l'avoient été dans la
dans la politique, le triomphe
grace parut en eux dans tout ſo
& ils édifierent autant par leurs
ſolides & par leur piété reconnue,
avoient charmé par la vaſte
de leur eſprit, & par leur intr
dans les plus grands périls.
l'hiſtoire rapporte de quelques
démarches de leur jeuneſſe
donc pas obſcurcir leur gloire,
dans cette perſuaſion que l'illuſt
ſonne qui écrit ces Mémoires a cr
devoir rien omettre de ce que
doit l'exactitude de l'hiſtoire; ne
point par-là faire tort à ces gr
hommes, pour qui d'ailleurs elle
une eſtime infinie.

ÉMOIRES
DE MADAME
DUCHESSE
DE NEMOURS.

REMIERE PARTIE.

ON voyant aujourd'hui la France ſi calme, ſi triomphante, & gouvernée avec tant de ſageſſe, & avec une ce ſi abſolue, on ſe perſuaderoit nt qu'elle a toujours été gouver- même ; & on a peine à s'imagi- 'elle ait été réduite au point où ıvons vue, au temps de la régence e d'Autriche (*a*), mere du roi.

nne d'Autriche, fille aînée de Philip- oi d'Eſpagne, morte a Paris, en 1666.

Il eſt pourtant certain que le
ſtere du cardinal Mazarin (a) f
quelque temps ſi odieux pen
régence, dont ce miniſtre exer
le pouvoir ſous l'autorité de c
ceſſe, que les perſonnes m
paſſoient pour les plus ſages,
verent comme forcées à ſe
contre la puiſſance légitime, p
franchir de celle qui leur paro
véritable oppreſſion, & afin de
anéantir cette puiſſance inju
à qui le gouvernement étoit
table, exciterent tant de tr
formerent tant de factions q
norité du roi en auroit été i
ment accablée, ſi le ciel qui
ſoin de ce prince, ne l'eût
dès-lors du même bonheur qui
jours accompagné depuis pen
majorité. Il falloit ſans doute q
moſité où ils étoient contre le
tere, leur eût fait oublier que c
Dieu qui leur avoit donné ce r
que l'ayant deſtiné pour donner
à l'Europe, perſonne ne pouvoit
d'empire ſur lui que lui-même.

Ce prince étoit né à S. Gern

(a) Jules Mazarin, cardinal, miniſtre
ſat, mort à Vincennes en 1661.

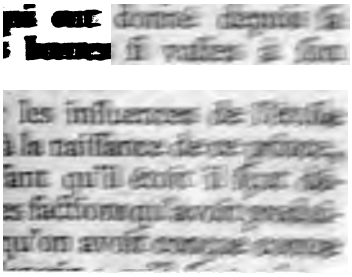

par où ce nouveau Céſar en c
çant à regner dans les Gau , j
mença dès l'entrée de ſa r n
regne encore plus glorieux q
des premiers Céſars qui y ont
avant lui.

Mon deſſein, en donnant
moires, n'eſt que de rapporter
ment & autant que je po
ſouvenir, ce qui s'eſt paſſé a
puiſſance de plus particulier
la minorité du roi : car je ne
aſſez habile pour pouvoir éc
toute la dignité qu'il conv
les grandes actions qu'il a
puis. Ainſi je ne parlerai q
malheureux où la France
duite, par la haine implaca
avoit pour le cardinal Maza
quelle ne commença pourtant
qu'il eut mal à propos refuſé
avantageuſe, que les Eſpagn
offroient à Munſter, en co
comme ils faiſoient que nos cc
nous demeuraſſent.

Ce refus donna lieu à de n
impôts, & fit juger que, pou
un prétexte de les perpétuer,
niſtre avoit deſſein d'éterniſer l

Après avoir donné une idée
ſordres & des troubles qui agi

ce tant que notre nouvel Auguste regna que par ses ministres, à peu comme les rois de la premiere y regnerent par leurs maires du is, je ferai connoître les motifs ets, & je rapporterai les differens cteres des principaux acteurs, qui posoient alors le parti attaché à la r, & celui qui étoit attaché au parent, qu'on nommoit la fronde, s lequel ceux de cette faction ent presque tous, sur le prétexte bien public & de la défense du le.

Iais avant que d'entrer plus avant le détail de ces Mémoires, il propos que je remarque quel fut ijet du premier mécontentement a cour contre le [illegible] onde, & que je [illegible] dans un autre [illegible] étant tombé dangereusement ma- de la pétite vérole, & [illegible] ic d'Orléans (a), & M. le prince b), rechercherent MM. du par-

---

Gaston de France, oncle du roi Louis, mort à Blois en 1660.

Louis de Bourbon, duc d'Enguien, u prince de Condé en 1646, mort à inebleau en 1686.

lement, & eurent pour eux d
grands ménagements, dans la vi
ſi le roi venoit à mourir, ils
roient avoir beſoin d'eux pou
nouvelle régence. De ſorte qu
démarches les avoient tellement
& accoutumés à une ſi grande
ſidération, que le roi ne pouvoi
dre de conjonctures moins pro
ſe faire obéir, que celle qu'il pr
ler au palais ſi-tôt qu'il fut guéri
y porter pluſieurs édits; dont i
avoit quelques-uns qui étoient fo
charge du peuple; d'autres qui pó
ſuppreſſion des gages des officiers
tres la création de quantité de c
de maîtres des requêtes; d'aut
core qui contenoient un régle
par lequel celles des officiers qu
droient à mourir ſeroient remi
coffres du roi, pour être ven
qui bon lui ſembleroit, & qui par
quent devoient être perdues pou
familles.

Meſſieurs du parlement, q
très-mécontents de ces édits,
parurent pourtant pas trop loi
les leur porta. Mais, comme c
point en la préſenee du roi c
ſont les difficultés, ils réſolure
ſuite de députer à la reine, p

: de très-humbles remontrances,
ui repréſenter que ces édits ne pou-
ent être vérifiés. Or cela n'étoit
t contre la coutume, de faire de
ſortes de remontrances, non plus
de ne pas vérifier tous les édits
l'on propoſoit : au contraire cela
ratiquoit même aſſez ſouvent ſans
la cour y trouvât à redire. Mais
ceux-ci, ce ne fut pas la même
ſe : non-ſeulement elle ne voulut
conſentir qu'ils puſſent être mis en
ération, elle ne voulut pas même
ter les députés du parlement là-
s.
es maîtres des requêtes firent une
tation en leur particulier, de la-
le on ne fit pas plus de cas. Mais
me ils y étoient les plus intéreſſés,
que la perte de leurs charges
it entierement leurs familles, ils
d'abord bien plus de bruit que
les autres officiers, & animerent en-
ceux du parlement, quoiqu'ils fuſ-
déja aſſez animés. Ceux-ci prirent
conduite plus ſage & plus habile;
u lieu de parler de leurs intérêts,
parlerent que de celui du public,
clarerent qu'ils ne vouloient plus
er d'édits contre le peuple, qui
it déja que trop miſérable. Cette

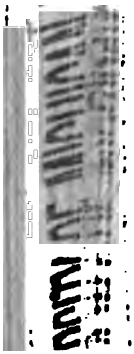

de cette proposition, envoy
les députés de toutes les co
ſouveraines, pour leur déclar
ſolument la reine ne vouloit p
arrêts d'union. Sur quoi ces
ayant répondu qu'ils n'étoi
contre le ſervice du roi, il leu
que c'étoit aſſez que la reine
pas agréable, & que ſi le roi
loit pas qu'on portât des glan
collet, il n'en faudroit poin

ir envoya faire le matin, qui
npêcherent pas de paſſer outre,
oient enorgueillis, & devenus
recherches & des honneurs
ir avoit faits pendant la ma-
roi, comme je l'ai déja dit.
erent encore à cela, qu'il fal-
re aux autres parlements, pour
iter à la même union. Et com-
fut par là que commencerent

pris qu'on avoit pour le cardi
particulierement ſur ſon hu
& craintive, que l'on c
connoître & de découvrir
menecement de la régence,
bleſſe qu'il eut de conſentir
ſition d'un homme que re
pourvu de la cure de S. Eu
y mettre en ſa place le neveu
qui y étoit avant lui, lequel,
très-grandes aumônes, & par
toute pleine de piété, avoit
gagné le cœur de tous ſes
que dès qu'il fut mort, tout
des Halles, juſqu'aux baranger
en foule & en tumulte faire e
à la reine & au cardinal, qu'
loient avoir ſon neveu pour leur
& qu'ils étoient réſolus de n'en
ſouffrir d'autre. La reine & le ca
eurent aſſez de foibleſſe pour co
à ce qu'ils demandoient avec tan
ſolence : ce qui fit dire en ce t
là à bien des gens de bon eſprit
cet exemple de la foibleſſe du ca
ſeroit d'une pernicieuſe conſéq
comme on ne l'éprouva que tro
la ſuite.

Cette foibleſſe du cardinal, jo
la certitude avec laquelle ceux d
lement comptoient ſur les ſuffra

le menaçoit rarement ſans ſuc-
eſt ce qui en donna tant aux
guerres de la fronde que l'on
lui, & ce qui fit trouver tant
é à l'amener à ce qu'on en

de reſpect du parlement pour
enoit encore de ce grand mi-
le miniſtre, pour le ren-
ſi digne : le même pour

lui parut que trop lorſqu'ayant
le chancelier (*a*) pour les
peuple en devint ſi furieux, qu
que le chancelier pût être arr
palais, il l'auroit mis en piec
ſe cachant il ne ſe fût dérobé
reur; & le maréchal de la M
que la reine y envoya avec to
giment des gardes, pour le
ne put le ramener au palais ro
vec beaucoup de riſque.

Ceux qui contribuerent le pl
ces troubles, & à toutes ces
tant du parlement que du peu
rent Brouſſel (*c*) & Blancmenil
quels furent auſſi ceux qui pa
plus inſolemment contre les éc
le roi avoit portés au palais,
même s'oppoſerent avec tant d'o
treté à leur vérification, que la
ſe trouva comme forcée de les
arrêter tous deux. Ce fut le 26
1648; que cette princeſſe fut o

(*a*) Pierre Seguier, chancelier & garde
ſceaux de France, mort en 1673.

(*b*) Charles de la Porte, duc de la M
raye, maréchal de France, mort en 1664

(*c*) Pierre Brouſſel, conſeiller en la gr
chambre du parlement.

(*d*) René Potier, ſieur de Blancmenil,
ſident au parlement.

venir cet éclat, jour auquel on
c ité *Te Deum*, pour remer-
la victoire remportée à
l Eſpagnols. La détention
n & de Blancmenil porta les
ains des autres ſéditieux à or-
des barricades dans toutes les
ie Paris, dans le deſſein de ſe
n tres de la perſonne du roi,
ie cardinal Mazarin & d'au-
ie nombre de ceux qui gou-
t l'état ſous l'autorité de la

n'y avoit perſonne de tous ceux
déclarerent contre la cour, juſ-
: officiers des cours ſouveraines,
reût, ou du moins ne crût avoir
ſons particulieres, & qui ne vou-
perſuader qu'il n'y avoit que l'in-
du peuple & du bien public qui
engageoit.

Cependant il eſt certain que leur in-
: particulier y avoit beaucoup plus
part que celui des autres. Et pour
nencer par Brouſſel & Blancmenil
parurent les plus zélés, & que la
fit arrêter ſeuls par cette raiſon,
qui les anima l'un & l'autre fut,
r ard du premier, le refus qu'on
nt d'une compagnie aux gardes pour
n fils, & à l'égard de l'autre, l'alliance

qui étoit entre lui & l'évêque de
vais (*a*), que Mazarin avoit
ler, parce qu'il lui paroiſſoit
trop grande faveur, & qu'il aſpi
miniſtere.

Longueil (*b*) fut le troiſie
parlement qui ſe déclara c
cour, & dont la raiſon parti
outre le prétexte général des
fut qu'on ne voulut point lui
l'agrément de la charge de chan
de la reine.

Le reſte du parlement avoit
l'exemple de ceux ci. Ainſi ils ſe
rèrent tous les uns après les
moins par l'intérêt du public, qu
ce fût-là toujours le prétexte, q
leurs intérêts particuliers.

Pendant les Barricades, par le m
deſquelles la reine ſe trouva forcée
rendre les priſonniers afin d'ap
la populace, il ſe paſſa bien des
ſes, quoiqu'elles ne duraſſent que
de jours. Mais je n'en dirai rien
tant parce que d'autres les ont

(*a*) Auguſtin Potier, évêque & comt
Beauvais, aumônier de la reine mere, & a
ſa confiance, oncle du préſident de Blan
(*b*) René de Longueil de Maiſons, p
dent au parlement, mort en 1677.

& en plus grand nombre que
ur quoi la cour prit la réſo-
bloquer Paris : mais avant que
de ce blocus, je veux rapporter
les grands ſeigneurs qui [illegible]
parlement, & dire en même
uelque choſe de leurs moeurs
rs caractères.

du cardinal Mazarin, qui l
gagé au ſiege de Lerida (c) lu
role qu'il lui avoit donnée de
nir beaucoup plus de trou
munitions qu'il ne lui en en
qui par ſon manquement de
força à lever ce ſiege, n'ayant
de monde, ni aſſez de viv
prendre cette place. Et dans
il ne feignit prendre le parti
ment, que par la ſeule eſpé

ieux ſes affaires avec le miniſtre,
l il ne vouloit ſeulement que di-
r l'autorité, afin de le pouvoir
e plus aiſément à ce qu'il deſiroit
. Ainſi ce prince vouloit moins
la fronde que l'endormir, pour
par-là d'obtenir de la cour ce
ouhaitoit.
furent là les ſeules raiſons qui en-
ent M. le prince à faire comme
oit envie de prendre le parti du
ent, & à conſentir à cette né-
ion dont je viens de parler; mais
érité ſa politique là-deſſus ne dura
s. La premiere choſe qui l'obligea
ompre, pour ſuivre ſon penchant
el auſſi-bien que ſon devoir, fut
s'étant trouvé un peu avant la
e de Paris dans une des aſſemblées
rlement, & Coulon grand fron-
y ayant remontré avec beaucoup
hémence, que pendant qu'on les
oit, on faiſoit venir des troupes
s de la ville, ce prince lui de-
la d'un air aſſez fier, qui les com-
loit: & Coulon lui ayant répondu
'étoit le colonel David, il repli-
qu'il y avoit long-temps qu'il
nandoit les armées du roi ſans
oui parler d'aucun colonel de ce
. Après il ſçut donner un ſi grand

ridicule & à Coulon & l
inconnu, que dans l
traita Coulon de visi
prit pour une fable l'ap
pes de ſon prétendu colo
n'y eût rien pourtant de m
leux. Mais cette mortificati
lon ayant porté M. le prince à
ſa voix, & à redoubler cette
qui lui étoit ſi naturelle, le
ne l'ayant pu ſouffrir, le prit
plus haut que lui. Ce que ce
ſouffrit à ſon tour ſi impa
qu'il fit un ſigne de main en
menace à un de ces meſſieu
nommoit Quatre-ſous. Surquoi
ſeiller s'écria que M. le pri
de le menacer. Ce qui fit m
parlement, à qui Quatre-ſo
manda juſtice. Mais ceux qui
les plus attachés à M. le prince
pour l'excuſer, que c'étoit ſon
ordinaire & non pas une me
quoi Quatre-ſous répondit d'un
ſolent, que ſi c'étoit ſon geſte il
voit s'en corriger comme d'un
vilain geſte : dont M. le prince
offenſé, qu'il fit ſa propre querelle
celle du cardinal Mazarin avec le
lement.

M. de Bouillon s'engagea dans

du parlement (*a*), sur le pré-
que la cour ne l'avoit point dé-
gé de la souveraineté de Sedan,
prétendoit avoir été dépouillé
feu roi : quoique bien des gens
assuré que son pere (*b*) l'avoit
e par artifice, ne s'en étant fait
donation par celle (*c*) qui en
vraie héritiere, qu'en lui tenant
n après sa mort, & en lui faisant
cette donation comme si elle
été encore en vie. Au moins
ce qu'on en disoit en ce temps-
reste je ne voudrois pas l'avoir

ais pour continuer de rapporter ici
otifs qui engagerent M. de Bouil-
à se déclarer contre la cour, qu'il
prétendoit en se mettant à la tête
parti considérable, qu'il croyoit
mander en chef, pouvoir faire
nent se faire faire justice de ses
ts. D'autres ont cru que le vrai

) Frederic-Maurice de la Tour
llon, mort en 1652.
) Henri de la Tour, vicomte de
duc de Bouillon, prince
, mort en 1623.
) Charlotte de la Marck
an, duchesse de Bouillon
unts en 1594, &
s ses biens.

cert avec M. de Turenne (a)
re, il avoit deſſein de faire
France ce que le prince Ma
Naſſau avoit fait de la Hol
il n'y a gueres d'apparence
ſein ſi vague, ſi extravagant, &
exécution ſi difficile, ait pu e
d'auſſi bonnes têtes que celles
de Bouillon & de Turenne.

Il eſt bien plus vraiſemblal
de Bouillon, prit le parti de l
ſuadé qu'il y feroit le prin
ſonnage : mais s'étant vu prive
eſpérance, il feignit d'avoir
dans toutes les occaſions où l'
beſoin de lui. Il s'apperçut d
étoit moins conſidéré dans
que ne lui avoit fait eſpérer
où il voyoit M. de Turenne
lequel commandoit cette grande
qu'Hervart (b) avoit gagnée p
cour à force d'argent. Mais ce
gmenta encore ſon dégoût p
parti du parlement, fut de ſe v
conc

(a) Henri de la Tour, vicomte
ne, maréchal de France, tué d'un
canon en Allemagne en 1675.

(b) Hervart contrôleur général des
ces, qui vendit au roi la maiſon de S.
pour Monſieur, frere de Sa Majeſté.

ncurrence avec MM. d'Elbeuf (*a*), Beaufort (*b*), & le maréchal de la lothe (*c*), ſans compter M. le prince Conti (*d*) qui étoit encore au-deſ- de tous ces chefs.

Cette concurrence entre tant de mmandants fut un effet de la poli- ue du parlement. Selon quelques- s, il vouloit faire croire à chacun s prétendants, qu'il étoit le premier, n d'engager un plus grand nombre perſonnes du premier rang. Et ſelon autres, c'eſt que pluſieurs particu- rs faiſoient chacun à part leurs né- ciations, ſans en donner connoiſ- nce aux autres.

L'on crut que ce qui pourroit con- ler M. de Bouillon de la ruine de ſes rojets, étoit que lui & madame ſa emme (*e*) aimoient paſſionnément

(*a*) Charles de Lorraine II du nom, duc d'Elbeuf, mort en 1657.

(*b*) François de Vendôme, duc de Beau- fort, tué à la défenſe de Candie, en 1669.

(*c*) Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France. Madame ſa veuve a été gouvernante des enfants de France. Il mourut en 1657.

(*d*) Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

(*e*) Léonor-Catherine Fabrone de Bergh, ducheſſe de Bouillon.

tous les partis qui ſe faiſ
la France, & dans leſquels
voit avoir le moindre comm
l'Eſpagne.

M. d'Elbeuf voulut s'e
ce parti, perſuadé tout
comme je l'ai déja dit, qu'il
manderoit ſeul.

Le maréchal de la Mothe,
mitié qu'il avoit pour M. de
ville (*a*), comme auſſi pour
de quatre années de priſon,
voit détenu la cour.

Enfin M. de Beaufort,
qu'il avoit auſſi ſoufferte de
gence, pendant laquelle on
me commencé à lui faire ſon
ſur le ſoupçon qu'il avoit
tenter à la vie du cardinal
il s'étoit ſauvé au commenc
l'été, & depuis ſa ſortie il
jours été caché.

Aux premieres brouilleries du
ment, madame de Vendôme
mere y préſenta requête pour la
fication de ſon fils : & quoiqu'

(*a*) Henri d'Orléans, II du n
Longueville, mort en 1668.

(*b*) Françoiſe de Lorraine
Mercœur, femme de Céſar

ulement que dans les en-
il les mettoit. Cependant cela
t empêcher de ſe rendre & de
er à la fin le maître de Paris:
lonna lieu de dire, pour l'ex-
ce qu'il parloit avec tant de
nent & ſi groſſierement, qu'il
en qu'un roi parlât la langue
ujets; car ſon grand pouvoir
peuple lui avoit acquis le titre
es Halles.

ſent point ſe haïr, il étoit pou
toujours reſté un peu d'averſion
eux : ce qui fut cauſe qu'il pri
meſures avec le coadjuteur, plutôt
vec M. le prince de Conti & el

Le coadjuteur (*a*) ſçut ſi bien le
valoir, en inſinuant qu'il étoit ir
ciliable avec le cardinal Maz
incapable par conſéquent de
per, que le peuple de Paris jo
doration, pour ainſi dire, à la t
qu'il avoit pour lui. Il n'av
d'eſprit, mais il avoit ſi bon
de lui-même, qu'il l'inſinuoit
aux perſonnes ſimples. Il affect
plus d'ingénuité qu'il n'en avoit
par cette maniere moitié vraie, t
artificieuſe, il témoignoit auſſi
ſincérité que ne lui en remarq
plus habiles : ce qui portoit l
à compter entiérement ſur ſa bon

Comme madame de Longueville
caché avec beaucoup d'art la bro
rie qu'elle avoit avec M. le prince
frere, perſonne ne la crut véri
lorſqu'en jugeant qu'il étoit de ſo
térêt de la faire connoître, elle co
tit qu'on la publiât. Ce qui fut

(*a*) Jean-François-Paul de Gondy, c
teur de Paris & cardinal de Retz.

les Parisiens ne prirent aucune
nce, ni au prince de Conti, ni
; & ce qui donna aussi tant d'a-
ge à l'autre parti qui se trouva
la ville, & qui leur étoit opposé.
le prince avoit pour madame sa
ne extrême tendresse. Elle de son
e ménageoit moins par intérêt,
our l'estime particuliere & la ten-
nitié qu'elle avoit pour lui.
ce temps-là ni son esprit, ni celui
oute la cabale n'étoient point
ir des desseins, ni de l'habileté:
oiqu'ils eussent pourtant tous
oup d'esprit, ils ne l'employoient
ans les conversations galantes &
ées, qu'à commenter & à raffi-
r la délicatesse du cœur & des
ents: ils faisoient consister tout
t & tout le mérite d'une personne
e des distinctions subtiles, & des
entations quelquefois peu natu-
là-dessus. Ceux qui y brilloient
le plus étoient les plus honnêtes
selon eux, & les plus habiles;
traitoient au contraire de ridi-
& de grossier tout ce qui avoit
oindre air de conversation solide.
adame de Longueville sçavoit
al ce que c'étoit de politique:
n avoit-elle si peu, que quelques

gueville qu'une extreme
ce qui augmenta b
deur, c'eſt que la
prince pour ſa maîtr
lente, qu'ayant toujours eu
ſe démarier depuis ſa mort
de Richelieu (*a*), comm
avoir été marié par force,
de l'épouſer, & en fit r
madame ſa mere (*b*),
avoir du crédit auprès de
quelque prix que ce fût, lui
approuver extrêmement ſon c
lui diſant mille biens de cet
ne, & en lui marquant bea
time pour elle.

Mademoiſelle du Vigean
parler elle-même à madame
gueville; & cette dame ſans en
gner aucun mécontentement, en
M. le prince (*c*) ſon pere, av
elle ſe raccommoda exprès pour
voir animer davantage contre
Auſſi en fit-il un éclat épou

(*a*) Armand-Jean du Pleſſis, card
Richelieu, mort en 1642.

(*b*) Charlotte-Marguerite de Mon
fille du connétable, veuve de He
prince de Condé, morte en 1650.

(*c*) Henri de Bourbon, II du nom
de Condé, mort en 1646.

t mille choſes cruelles de l'amant
e la maîtreſſe.

le prince de ſon côté, fut irrité
e madame ſa ſœur, ſe réſolut de
er ſon reſſentiment contr'elle tout
loin qu'il pourroit aller ; & pour
l dit à M. de Longueville ſon mari,
ce qu'il crut le plus nuire à notre ha-
après lui avoir même conſeillé de la
enfermer dans une de ſes maiſons.
r. de Longueville, qui en ſça-
déja aſſez, n'eut pas de peine à
e tout ce que ſon beau-frere lui
ut perſuader de ſa femme : mais il
fut que cela, & il en demeura là
court. Outre que naturellement il
oit pas ſenſible, il étoit incapable
e violence. Mais ce qui paroîtra
-à-fait biſarre, c'eſt que M. le
ce qui venoit de témoigner tant de
ntiment contre madame de Lon-
ville, par un excès de l'amour qu'il
t pour mademoiſelle du Vigean,
nt en fort peu de
maladie qu'il
Jorlingue (a),
qu'il avoit
t jamais
ependa

(a) Acte

ſent point ſe haïr, il ét
toujours reſté un peu d
eux : ce qui fut cauſe
meſures avec le coadju
vec M. le prince de Conti

Le coadjuteur (a) ſçut
valoir, en inſinuant qu'il e
ciliable avec le cardinal
incapable par conſéquent
per, que le peuple de l
doration, pour ainſi dire, a
qu'il avoit pour lui. Il n'
d'eſprit, mais il avoit ſi bo
de lui-même, qu'il l'inſinuoit
aux perſonnes ſimples. Il affe
plus d'ingénuité qu'il n'en
par cette maniere moitié v
artificieuſe, il témoignoit
ſincérité que ne lui en ren
plus habiles : ce qui port
à compter entiérement ſur ſa

Comme madame de Lor
caché avec beaucoup d'art
rie qu'elle avoit avec M. le p
frere, perſonne ne la crut
lorſqu'en jugeant qu'il étoit
térêt de la faire connoître, en
tit qu'on la publiât. Ce qui f

(a) Jean-François-Paul de Gond
teur de Paris & cardinal de Retz.

es Parisiens ne prirent aucune
nce, ni au prince de Conti, ni
; & ce qui donna aussi tant d'a-
ge à l'autre parti qui se trouva
la ville, & qui leur étoit opposé.
le prince avoit pour madame sa
une extrême tendresse. Elle de son
le ménageoit moins par intérêt,
pour l'estime particuliere & la ten-
mitié qu'elle avoit pour lui.
n ce temps-là ni son esprit, ni celui
toute la cabale n'étoient point
oir des desseins, ni de l'habileté:
quoiqu'ils eussent pourtant tous
coup d'esprit, ils ne l'employoient
dans les conversations galantes &
uées, qu'à commenter & à raffi-
sur la délicatesse du cœur & des
iments : ils faisoient consister tout
rit & tout le mérite d'une personne
ire des distinctions subtiles, & des
ésentations quelquefois peu natu-
s là-dessus. Ceux qui y brilloient
: le plus étoient les plus honnêtes
s selon eux, & les plus habiles;
ls traitoient au contraire de ridi-
& de grossier tout ce qui avoit
moindre air de conversation solide.
Madame de Longueville sçavoit
mal ce que c'étoit de politique :
en avoit-elle si peu, que quelques

années avant le temps dont
elle avoit vu ſans chagrin c
conſéquence, l'amour & l
extrême de M. le prince &
moiſelle du Vigean (*b*),
elle avoit fait ſon intime
qu'à entrer même dans ce
dence. Mademoiſelle du V
même caractere que madan
gueville, avoit vu avec auſſi
quiétude l'extrême tendreſſe
prince pour madame ſa ſœu
vrai que lorſque leur expér
en eut appris davantage à tou
en devenant plus politiq
devinrent inſupportables l'ur
Chabot (*c*) par la confiance &
mitié que M. le prince avoit
étant devenu le chef du co
mademoiſelle du Vigean, lui
prendre qu'il étoit de ſon int
voir ſeule la confiance de M. le
à quoi elle réuſſit parfaitement

(*a*) Tout ce qu'on rapporte ici
mademoiſelle du Vigean avoit précéd
de Paris, & la mort de Henri,
Condé, arrivée en 1646.

(*b*) Mademoiſelle du Vigean, fille
çois Pouſſart, marquis de Fors &
Vigean, morte religieuſe.

(*c*) Henri Chabot, duc de R
en 1655.

voir négliger, il la preſſa tant
riolo le vint aſſurer de la part
rdinal, qu'il la lui donneroit,
nfin ſon impatience finit le mar
à ſe découvrir entiérement, &
déclarer tout net qu'il ne la lui
jamais promiſe.
miniſtre ne paſſoit pas pour avoir
ſort grande délicateſſe ſur l'exac
n de ſes promeſſes, & Priolo
un fort grand menteur. Ainſi on
amais pu ſçavoir au vrai lequel
eux avoit menti ; mais ce qu'on
de plus vraiſemblable ſur cela,
que le cardinal en avoit peut-être
promis que Priolo n'en avoit
é, & plus fait eſpérer que n'en
a ce miniſtre.
de Longueville dans cette occa-
ajouta cependant plus de foi à
ecrétaire qu'au cardinal : ce qui
une ſi grande animoſité entre eux,
ant devenue publique, mille gens
ibuerent encore à l'augmenter
bien qu'à rendre ce miniſtre plus
ux, & cela d'autant plus que cette
étoit devenue [illegible]
& la haine [illegible]
dans cette [illegible]
M. de L[illegible]
lame de [illegible]

tré depuis la régence, ne s'
mis dans la tête qu'il dût y
guerre. Auſſi ne vouloit-il p
à Paris au blocus, parce qu'il
point s'y être engagé; & il
point venu du tout, ſi on
entraîné. Ainſi comme il n'av
de deſſein d'y demeurer, &
leurs il n'y voyoit point
lui fût convenable, il ne

A D. DE NEMOURS, Paris [illegible]
aint-Evremond (*a*), s'y fit rien
chose que la charge de lui fi

ôt que M. de Longueville fut a
en Normandie, toute la province
clara pour lui, & dans le même
t l'on renvoya le comte d'Har
(*b*), que la cour y avoit envoyé
y commander.
ais pour dire ici quelque chose
aractere de M. de Longueville,
s avoir parlé si long-temps des mo
qui le faisoient agir, ce prince étoit
é dans bien des affaires par le mê
esprit qu'il étoit entré dans celles
c'est-à-dire, toujours sans en avoir
dessein. Naturellement il n'aimoit
t à contredire : il le faisoit encore
ns pour une chose éloignée, &
l'exécution lui paroissoit ou inu
e ou sans apparence. Ainsi lors
lle se tournoit autrement qu'il ne
oit conçue, il se trouvoit presque
ours engagé à contre son attente
ontre sa volonté.
uant au coadjuteur, quoiqu'il pa

) Charles Marquetel de S. D[illegible]
r de Saint-Evremont, mo[illegible]
en 1703.
) Henri de Lorraine, [illegible]
; en 1666.

étoit la fidélité; il en
principaux moyens, il n
ché à établir sa grandeur
que dans ses devoirs seuls;
devoirs & sa fidélité pour
lui auroient tenu lieu de t
ses. Mais comme le coadj
voit trouver que dans
extraordinaires de quoi
idées vastes, & satisfaire t
due de son im ination;

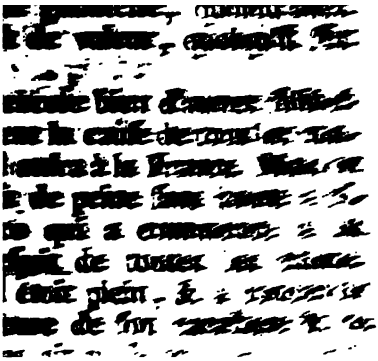

& des révoltés & des révolt
qu'il paroît ne l'avoir traduit
menté que pour juſtifier la co
le deſſein du comte de la Vai
faiſoit même plus d'honneur &
plaiſir du nom de petit Catili
lui donnoit quelquefois, qu'il
promettoit du chapeau de cardi

(*a*) Jean-Louis de Fieſque, co

négliger, il la preſſa tant,
le vint aſſurer de la part
; qu'il la lui donneroit;
ion impatience força le car-
découvrir entiérement, &
larer tout net qu'il ne la lui
promiſe.

e ne paſſoit pas pour avoir
ande délicateſſe ſur l'exé-
ſes promeſſes, & Priolo
ort grand menteur. Ainſi on
pu ſçavoir au vrai lequel
x avoit menti; mais ce qu'on
de plus vraiſemblable ſur cela,
le cardinal en avoit peut-être
is que Priolo n'en avoit
, & plus fait eſpérer que n'en
ce miniſtre.

Longueville dans cette occa-
outa cependant plus de foi à
ecrétaire qu'au cardinal: ce qui
une ſi grande animoſité entr'eux,
it devenue publique, mille gens
uerent encore à l'augmenter,
en qu'à rendre ce miniſtre plus
x, & cela d'autant plus facilement
etoit devenu dans ce temps-là le mé-
la haine de preſque tout le monde.
s cette conjoncture de l'aigreur
de Longueville contre le cardinal,
me de Longueville revint de Nor-

Le duc de Brissac entra dans
à cauſe de l'alliance qui étoit e
coadjuteur & lui.

Le duc de Luynes, par une
tion de janſéniſme, aſſez mal en

Noirmoutier, par la ſeule hai
avoit pour M. le prince, à c
quelque choſe qui s'étoit paſſé

(a) Louis de Coſſé, duc de Bri

[illegible] sentiment qu'il eut de n'avoir
ir la survivance de la charge
el des cent-suisses, que le duc
on (c) la Marck son beau-pere
lédée.
nce de Tarente (f) prit en-

---

marquis de Laigues. On a dit de
qu'il avoit épousé en secret la du
Chevreuse, mere du duc de Luynes

rût & ſi empreſſé & ſi zélé pour
le parti du parlement, & quoiqu
fût entêté, il n'avoit jamais eu a
ſujet de ſe plaindre de la cou
contraire, il devoit à la reine ſa
jutorerie de Paris. Mais il avoit
ambition ſans bornes, & à qu
prix que ce fût, il vouloit être card
comme l'avoient été deux évêqu
Paris de ſon nom (a). Un homme
ſens, d'un cœur droit & d'une con
réguliere, auroit dû croire que la
la plus sûre, la plus courte, la
honnête, & la plus juſte, pour
nir à ſes deſſeins auprès du pr
étoit ſa fidélité; il en auroit fai
principaux moyens, il n'auroit
ché à établir ſa grandeur &
que dans ſes devoirs ſeuls; &
devoirs & ſa fidélité pour ſo
lui auroient tenu lieu de tou
ſes. Mais comme le coadjuteur
voit trouver que dans les aven
extraordinaires de quoi remplir
idées vaſtes, & ſatisfaire toute l'
due de ſon imagination; il cru

(a) Pierre, cardinal de Gondy, évêq
Paris mort en 1616.
Henri de Gondy, dit le cardinal de
évêque de Paris, mort en 1622.

rlement; mais je ne me souviens
e ces deux ci :

l a tout fait pour la Juſtice,
ût la Juſtice rien pour lui.

ita ſe vint ranger du côté du ma-
it, mais il n'y fit pas une figure
onſidérable. Je n'ai pas même ou-
qu'il en ait fait d'autre que celle
énéral des poſtes qu'avoit Nou-
ſon beau-frere.
ſſeuſe, Dallui, Sevigni, &
autres de cette même volée,
nt tous s'offrir au parlement pref-
même temps que Mme. ſes
ent ſi peu de choſe que je n'ai
à en dire.
d'Elbeuf avoit fait un traité avec
lement par le nommé Des-Landes,
n, qui l'avoit aſſuré de la part de
ces meſſieurs qu'ils auroient le pre-
commandement. Ce Des-Landes
conſeiller, & avoit donné M.
euf en Flandres, où ils avoient
ous deux en exil.
: conſeiller avoit de très grandes
ations à M. d'Elbeuf, qui lui avoit
gagner un procès dans lequel il
ſſoit d'un bénéfice conſidérable. Il
auſſi par le moyen de ce [illegible]

faire venir M. le prince
madame de Longueville : (
négocioient avec lui pour
voient pas deſſein de l
qu'on n'eût vu auparava
choſes tourneroient. Mais
virent que le duc d'Elbeuf,
dans ce temps-là au parleme
ſi puiſſant, ils crurent bien
avoit plus de temps à perdr
cela pourroit traverſer les

ints à eux, ils delibererent de
quelque accommodement avec
& cela d'autant plus volon-
ces trois ou quatre cents
mmes qu'ils s'étoient flattés
à Paris étant tous gens de
& aucun ne voulant quitter
qu'on ne lui donnât de l'ar-
t on n'avoit gueres, ils se
it presque réduits à rien. Ainsi
peu de monde, & encore de

de ce qu'il avoit été qu'on
peine à s'imaginer que les r
euſſent pu devenir en ſi u
ſi diſſemblables d'eux-mer
s'y entretenoit plus que de
du prix de la farine, & de
1617, qui excluoit du gouv
tous les étrangers : on n'y
que d'affaires d'état, de qu
& de quelque ſexe que l'on fût
avoit d'ignorance, plus on déc

ion, que presque personne ne de traiter de chose importante, rité qu'il y avoit d'oser insulter e contre l'autorité royale.

ui fit dire à M. le prince, que uerre ne pouvoit être bien dé- l'en vers burlesques, parce qu'on it les jours entiers à se moquer des autres.

le parlement on n'y traitoit es affaires avec plus de dignité plus de gravité. Lorsqu'on y oit un avis pour la cour, au tâcher d'y répondre avec de ures raisons que celles qu'on oit, on n'y répondoit jamais que longues huées semblables à peu celles que font les laquais à la du cours ou de la comédie : & là proprement ce que l'on ap- *fronder*.

mot a eu cependant encore une origine, qui étoit celle de la que la canaille s'entrefaisoit à de pierre dans les fauxbourgs & es fossés de Paris avec des fron- laquelle on comparoit celle qui se faisoit par les bourgeois en connoissoient point d'autres. n commença à mettre ce mot nde en usage, ...

chaumont (*a*) en faiſant c
tres, de ces huées ordinaires,
qu'il alloit fronder l'avis de
qui étoit le préſident le C
pere du dernier mort.

On avoit mené le roi à S.
le 6 janvier de cette année
qu'on y ſçut que M. le prince
& madame de Longueville
rivés à Paris le 10, & q
prince ſoupçonné d'y avoir
ſon frere étoit à un de ſes
qui n'étoit éloigné que d'un
lieue de la ville. Cela fit cr
s'y alloit jetter lui-même ; ce
la reine & M. le cardinal
appréhenſion mortelle : m
crainte fut bientôt diſſipée
retour.

M. le prince, ſoit pour ôter
çons qu'on pouvoit avoir eu
deſſus, ou bien pour ſuivre
vements de la colere où il en
voir qu'on s'oppoſoit à la ré
de Paris qu'il avoit entrepriſe,
choſes ſi terribles de ſon frere
ſa ſœur, qu'il ne falloit être

(*a*) M. de Bachaumont, qui fit le
écrit par le célébre Chapelle.
(*b*) 1649.

z la reine avec un certain
mme s'il n'avoit jamais été
enant par la main un petit
lui menoit paré d'une ca-
e : *Voilà*, lui dit-il, mada-
iſant de grands éclats de
néraliſſime de Paris. Il eſt
prince de Conti ne répondit
rance que l'on avoit conçue
rit. Madame ſa ſœur elle-
i l'obſédoit & qui le gouver-
e temps-là, étoit bien aiſe
t pas meilleure opinion de
ue tout lui fût attribué.
(*a*) qui la gouvernoit ab-
& qui ne vouloit pas que
ſſent le moindre crédit au-
, ni même qu'ils paruſſent
r, l'éloigna fort du coadju-
n'auroit pas été fâché de la
auſſi, & qui l'étoit beau-

Cet éloignement de madame gueville fit insensiblement d dans la ville.

On s'y étoit toujours défié cause de M. le prince : d'ai n'y avoit pas une fort grande de sa bonne foi, & encore mauvaise de Marsillac qui la noit; & on sçavoit même q pouvoit être fâchée qu'on d sa sincérité, parce qu'elle s'i qu'on l'en croyoit plus fine & bile ; jusques là que la crainti ne la crût capable de se plai les esprits vulgaires, ou qui r pas dans une grande réputati soit qu'elle n'osoit presque honnête avec personne.

Le coadjuteur de son côté, qu'il étoit fort caressant avec monde, se piquoit d'une pre l'épreuve & au-dessus de tou tes d'intérêts. En effet, il n'et point de médiocres : il ne tr jamais que dans les occasio lui pouvoient être d'une utilité ; & comme il avoit assé prit pour connoître qu'il n'y e voit avoir aucune pour lui conjoncture présente, il n'eut peine à reussir par-là dans le

) du blocus de Paris le coad-
oit tout le crédit à M. le
Conti & à madame de Lon-
comme ceux-ci l'avoient été
à M. d'Elbeuf. Mais par
r lui il s'avisa de prêcher
pour ſon parti contre
rdinal Mazarin, & contre
de ce miniſtre, dans la
e le peuple en feroit encore

reur qu'on oſât en chaire
faction dans un état, faite
jets contre leur prince légiti
prêcher la diviſion comme
juſte & raiſonnable, que s'en
perçu lui-même, il feignit de
ver mal, afin de finir pl
autre côté la défiance que l'o
de madame de Longuev
grande, qu'on crut qu'elle s'
fuie de Paris, & que c'étoit l
alors prévôt des marchands,
l'on ſe défioit auſſi-bien que
qui l'avoit fait ſortir: ce qui
même le Feron de ſe cacher
cloître, & madame de Long
ſe faire voir, quoiqu'il n'y
long-temps qu'elle fût accouch

Tout cela joint au chagrin
le parlement de voir employer
propos ſon argent dans le luxe &
la magnificence, au lieu des t
où il l'avoit deſtiné, lui don
bord quelqu'envie de faire la paix
les mal-intentionnés & les fr
les plus entêtés, qui ne vouloien
qu'on traitât, firent changer cett
ſée; & voyant que leur puiſſa
répondoit pas aux eſpérances
en avoit conçues; ils ſe trou
forcés d'avoir recours aux enne

& d'envoyer chercher du secours
es Espagnols, à qui Noirmou-
Laigues, amis intimes du coad-
en allerent demander : & ce
is ce voyage que se fit la con-
ce de Laigues avec madame de
use (*a*).
our sur cette nouvelle, & d'ail-
oyant que la Normandie, la
ce, la Guyenne & Reims, s'é-
léja déclarés pour Paris, la Pro-
ous le commandement du comte
ce (*b*) qui avoit un fort grand
dans cette province, & le par-
de Guyenne sous le comman-
t de Sauvebeuf (*c*) & de Lu-
: la cour, dis-je, informée de
es mouvements contr'elle, com-
à faire des propositions & des
ux particuliers, pour les déta-
es intérêts du parlement. Mar-
ar son intérêt seul fit voir à

---

larie de Rohan, fille du duc de Mont-
veuve du connétable de Luynes,
n secondes noces Claude de Lorraine,
Chevreuse.
Le comte de Carces de la maison de
, Lieutenant de roi en Provence.
... Sauvebeuf. C'étoit un brave du
u fameux comte de Bouteville, père
chal de Luxembourg.

N 5

madame de Longueville, trême défiance qu'on avoit ſant diminuer ſon crédit to elle en auroit encore moins à nir; & comme elle ſe ſerv de ſon eſprit que de celui il lui perſuada facilement d aux offres & aux propoſiti cour.

L'on ne fut pas long-tem percevoir de cette négociation fit que chacun voulut traiter ment. Ceux mêmes qui y ét plus engagés, étoient fâchés autres s'engageaſſent à faire eux : ils vouloient être les pr afin de rendre leur parti meille propoſa donc publiquement du la cour une conférence à Ruel, jugea bien devoir réuſſir, par beaucoup de gens étoient dé cord, & on ne faiſoit même cett poſition que pour la forme. L de Beaufort & le coadjuteur ne lurent jamais entendre à aucun ce qui leur donna beaucoup tation, & les fit demeurer a d'un gros parti, duquel ils pendant pluſieurs années comm maîtres.

Madame de Longueville mai

preſſoit tant madame de
: que pour en avoir plutôt
lui avoit promis du côté de
en eut obtenu ce qu'il pré-
il ne penſa plus guères aux
es autres. Il trouva dans le
ce qu'il cherchoit, & ſon
ii tenoit d'ordinaire toujours
ut. Il fit même trouver bon
: de Longueville qu'on n'eût
ſé à elle, quoique le prince

avoit en Normandie, elle n
de l'augmenter en lui do
place. Mais M. le prince, vo
difficulté, assura M. de Lo
qu'il la leveroit, & qu'il aur
desiroit; que même en fav
paix il vouloit bien lui en
parole & s'en faire fort, san
beaucoup en peine s'il pou
tenir : car il ne se faisoit p

cherchoit tous les moyens imagi-
s de l'empêcher, crut en avoir
é un infaillible qu'il proposa à M.
ellievre, en lui demandant par
ere d'avis, si en donnant un souf-
M. d'Elbeuf, il ne changeroit
la face des affaires : à quoi M.
ellievre répondit d'un sang froid,
digne de sa gravité que de sa que-
, qu'il ne croyoit pas que cela
changer autre chose que la face
I. d'Elbeuf. Cela réjouit & fit beau-
rire tous ceux qui entendirent
conversation, & ne fit qu'au-
nter les bons contes qu'on faisoit
ins des autres, & sur-tout de M.
Beaufort.

insi finit la premiere guerre de Pa-
où l'on déchira d'une maniere
ivantable M. le prince de Conti &
lame de Longueville : ce qui leur
na une si cruelle aversion pour la
de & pour le parlement, qu'ils l'ont
ours conservée depuis : & il arriva
ne parmi les frondeurs qu'on fit plus
ie fois à M. de Marsillac de [illegible]
de menaces, qui ne se font [illegible]
es gens de sa qualité [illegible]
près que la plupart [illegible]
cord que pour [illegible]
tenter [illegible]

timent : & c'eſt par cette
qu'on blâma ſi fort meſſieurs
lement d'avoir fait la paix dan
jonćture où ils la firent, & d
voir pas faite ou plutôt ou p
Car il eſt certain que s'ils avo
le temps qu'ils avoient tant d
conſidérables auprès de Paris,
ſtes la leur auroient fait faire pl
tageuſe : ou ils devoient du r
tendre encore quelque temps

; Eſpagnols, elle ſe ſeroit trouvée
la néceſſité de traiter avec eux
conditions qu'ils auroient voulu :
u que pour avoir ſi mal pris leur
il en arriva tout autrement. De
paix, dont aucun des partis, ni
ùs les gens qui y entrerent ne fut
nt, on peut encore faire cette réfle-
, qui eſt, que ſi rien ne flatte &
duit tant que les commencements
s ſortes d'intrigues où l'on entre,
auſſi n'en déſabuſe tant que leurs
par l'expérience qu'elles donnent
ontraire de tout ce qu'on s'y étoit
oſé en y entrant. La paix du par-
nt ainſi faite & conclue, madame
Longueville alla à la cour, perſua-
qu'ayant été la ſeule cauſe de la
, elle y ſeroit parfaitement bien
e ; mais elle trouva au contraire,
n ne s'y ſouvint que de la guerre
lle avoit ſuſcitée & entretenue.
a reine la reçut donc aſſez froide-
t ; & le cardinal ne la fut voir que
r la remercier tout haut de lui avoir
toujours plus favorable que
es, qui avoient
oſés à ſon par
écréditer
ainſi.
ne en
plir

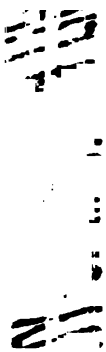

de M. ſon mari, & qu'elle étc
à la tête d'un gros parti, ju
lui pourroit être utile, &
me facilité ſe porta à un c
ment avec cette princeſſe, p
parut toujours depuis avoir l
conſidération. Il la fit entrer
tes les affaires les plus im
& ils n'agirent plus tous c u
concert.

cardinal.

lement, que ce prince
rdre, & qui s'étoit
it ſon ennemi, eut
ire une députation
: ce qui donna
; pour le blâmer
par ce qu'ils
cette opinion ;
la pluralité
décidoit.

y avoit un très-grand nomb
importants, qui avoient tous
fiance entiere à elle.

M. le prince crut qu'il y
ſa gloire de ramener le roi &
à Paris, & M. le cardinal
qu'il étoit de l'intérêt de la
d'y revenir. Mais il étoit

Beaufort, perſuadé, à la peinture
on lui en avoit faite, que ce n'é-
pas une affaire de le réduire à ce
il voudroit. Cependant contre ſon
nte, il ne laiſſa pas de réſiſter quel-
temps : mais enfin il ſe rendit &
ſentit à tout ce qu'on vouloit de
qui étoit ſeulement qu'il ne feroit
rien contre le cardinal, & qu'il
s'oppoſeroit plus à rien de tout ce
la cour témoigneroit deſirer, ſans
on lui promît autre choſe pour une
rande docilité, ſinon que le roi &
eine le recevroient fort bien : ce
fit dire en ce temps-là que le coad-
ur, qui gouvernoit M. de Beaufort
me l'on gouverne une pendule,
l'avoit montée que pour deux heu-
, parce qu'il n'avoit pas réſiſté da-
tage.

Quant au coadjuteur, il ne voulut
écouter : mais voyant qu'il lui
it preſque impoſſible d'empêcher le
ur de la cour à Paris, il ſe con-
a de laiſſer croire qu'il n'y met-
t aucun obſtacle. Le roi & la reine
nrent donc à Paris le 18 du mois
oût 1649. Après la paix de Paris il
it ſonger à celle des provinces.
e de Rouen avoit été faite en
ne temps que celle de Paris; & M.

de Longueville avoit o nu
ôteroit le ſémeſtre de ce
avoit été établi depuis peu c

M. le cardinal vouloit qu
vence le parlement traitât ce
leures conditions que le ur
quoique celui-ci eût été po
Sa raiſon étoit de vouloir l
des dégoûts aſſez grands, p
cer à lui rendre ce gouver
étoit ſur le chemin d'Italie ; &
loit faire plaiſir au parlement,
s'en pouvoir faire aimer ou
roit leur gouverneur : mais
qui vouloit favoriſer le c
lais (*a*) ſon couſin germain,
cardinal à faire tout le co
ce qu'il vouloit

En Guyenne l'affaire ſe
d'une autre ſorte. M. le cardi
favoriſer M. le duc d'Epernon
en étoit gouverneur, & il le
dans la vue qu'une de ſes niece
ſeroit M. de Candale (*c*) : mais
prince fit encore une fois écho

(*a*) D'Angoulême, comte d'A
neur de Provence.
(*b*) Bernard de Nogaret, duc d'
(*c*) Louis-Charles-Gaſton de Nogare
de Candale, mort en 1658.

ardinal outre de ce que M. le
le maîtriſoit & le contrarioit
, ne lui vouloit guere moins
, que ceux à qui ce prince fai-
guerre, & qu'à ceux qui la fai-
ce miniſtre.
eu après la paix de Paris, M.
dôme (*a*) propoſa au cardinal
n le mariage de ſon fils de
ur (*b*) à une de ſes nieces, en
nt donner l'amirauté. Mais M.
ifort fit tant de bruit de ce ma-
ians la crainte qu'il ne lui fît
ſon crédit parmi le peuple,
fit rompre ſur l'heure, étant ſi
qu'on ne l'oſoit fâcher. Mais
s de ſeptembre, ſoit que M. de
t eût conſenti au mariage, ſoit
e conſidérât moins à cauſe que
t des frondeurs diminuoit beau-
on recommença à parler de ce

cante depuis la mort du d
Et quand M. le prince ſç
loit la donner à M. de M
devint ſi furieux, qu'il ſe
l'empêcher à quelque prix
& le prétexte de la querel
M. le cardinal là-deſſus, fu

lui en avoit jamais donné au-
re. Sur cette réponse M. le
i manda tout net qu'étant la
r la haine publique pour lui,
t qu'il s'en allât & qu'il quit-
aume.

la France s'offrit au même
M. le prince, à la réserve de
endôme & du duc d'Epernon.
dent de Bellievre (a) vint lui
ute la fronde. Tous les fron-
virent en particulier; l'on dit
mit à chacun d'eux de se join-
x tous, pour chasser le cardi-
l affectoit de tourner en ridicule
s fortes de choses, & pour [illegible]
r sa poltronerie [illegible]
un air moqueur chez la reine,
lors, avec mille autres choses
mes qu'il lui disoit, & qu'il lui
à toutes occasions.
rdinal se voyant presque seul

neroit aucune charge, aucu
nement, ni aucun bénéfice
ble ſans ſa participation ; &
feroit point commander d'a
ſonne, qu'il n'en approuvâ
juſqu'aux moindres officiers.
doubles de ce traité, qui fu
de reine. de M. pri

vînt à ſe brouiller avec M.
'Orléans, s'ils ne ſe déclare-
s pour lui. Sur quoi le préſident
qu'ils étoient parents ſi pro-
u'il ne pouvoit pas ſuppoſer
is il ſe puſſent brouiller. Mais
ince perſiſtant là-deſſus à vou-
parole déciſive, Bellievre dit
ant porté une de la part de
fronde, il ne pouvoit décider
u'il lui demandoit; qu'il al-
en parler à tous, & revenir
as lui en rapporter la réponſe.
rondeurs après s'être bien con-
connoiſſant d'ailleurs le pen-
'avoit M. le prince de ſe rac-
ler avec le cardinal ſur le
avantage, & ſe ſouvenant
combien il les avoit trompés
toutes ces conſidérations leur
nt lieu de croire que cette pro-
n'étoit faite que pour les met-

mariage : & même il fut ſi avs
qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avoit été amiral
le duc de Brezé(*a*), beau-frere d
le prince, qui avoit demandé
rauté, & à qui on l'avoit ref
mais il avoit tant preſſé, qu'au
de cette charge on lui avoit don
gouvernement de Stenai, en ſpéc
même que c'étoit pour récompen
l'amirauté. Il eſt vrai que M. le p
ſe voyant un pouvoir ſans born
laiſſa pas d'y prétendre, toujour
ſuadé qu'on n'oſeroit lui rien r
de tout ce qu'il voudroit dem
fortement.

Cette charge avoit toujours ét
cante depuis la mort du duc de B
Et quand M. le prince ſçut qu'o
loit la donner à M. de Mercœu
devint ſi furieux, qu'il ſe réſolu
l'empêcher à quelque prix que ce
& le prétexte de la querelle qu'il
M. le cardinal là-deſſus, fut qu'on
voit point donné le Pont-de-l'Arc
M. de Longueville, quoiqu'il ne
ſouciât gueres auparavant.

M. le cardinal répondit à

(*a*) Urbain Maillé, duc de Brezé, a
& maréchal de France, mort en 1650.

lui, la reine & le cardinal,
ncore plus sçavoir que les
es outrages qu'il avoit faits
e.

après le raccommodement
rince avec le cardinal, la
le tabouret à la comtesse
ille de madame de Senne-
e d'honneur : sur quoi M.
e Conti le demanda aussi
ne de Marsillac (a), & M.
Orléans pour madame de
puis duchesse de Richelieu.
dans ce temps-là tout faisoit
n, ces nouvelles préten-
ent tant, que cela alla
e des assemblées de no-
en empêcher [illegible]
cardinal [illegible]
la pensée qu'elles ne pou-
que contre [illegible] d'Or-
rince de Conti. Mais [illegible]
autrement ; car dès qu'ils

de Vivonne [illegible]
ncesse de Marsillac [illegible] & [illegible]
Rochefoucault [illegible]
uffart de Pons [illegible] Vigean [illegible]
elle madame [illegible] Vigean &
cois - Alexandre d'Albret [illegible]
épousa ensuite le duc de Ri-

attention à ſe faire aimer. A
certain que dans ce temps-
prince aimoit mieux gagner
tailles que des cœurs.

Dans les choſes de conſéq
s'attachoient à fâcher les gens
la vie ordinaire ils étoient fi
quables, qu'on n'y pouvoit

haïs de la cour, de la fronde
:uple, & perſonne ne pouvoit
'ec eux. Toute la France ſouf-
patiemment ces mauvais pro-
& ſur-tout leur orgueil qui
:eſſif.
ſi l'averſion qu'on avoit pour
t grande, la crainte l'étoit en-
'antage. Elle l'étoit même à un
ue pour la pouvoir imaginer,

lorſqu'on le laiſſa en repos; t
la préſence du roi, que parce
peuple les oublioit. Ainſi juge
tr'eux qu'il falloit quelque no
pour les ranimer, ils s'aviſere
voyer la Boulaye pour publier
Paris qu'on vouloit aſſaſſiner
Beaufort, & puis pour faire c
armes dans toutes les rues.
n'émut & n'anima perſonne : s
arriva autre choſe ſinon un dé
tre la Boulaye, qui ſe trou
l'obligation de ſe cacher po
la priſon ; & voyant que cett
tive n'avoit pas réuſſi, ils v
en éprouver une autre.

Joli, créature du coadjute
étoit ſyndic des rentiers de
fit ſa plainte au parlement, qu'
voulu l'aſſaſſiner, qu'il étoit-fo
& qu'on ne lui en vouloit, q
qu'il ſoutenoit ceux à qui on
faire perdre leurs rentes. Co
jugea qu'il ne diſoit pas vrai,
parlement qui étoient pour
firent en ſorte qu'on ordonna c
ques-uns de ces meſſieurs ſerc
putés pour viſiter ſes bleſſure
lorſque le député y fut arrivé,
qu'il étoit panſé, & il ne vouli
les lui faire voir; ce qui en d
la fauſſeté.

Auſſi-tôt après ce bruit, il en arriva
autre bien plus grand, & qui eut
lli de plus grandes ſuites. M. le
nce allant au Palais royal, comme
aiſoit tous les ſoirs, M. le cardinal
dit qu'il avoit eu avis que M. de
ufort & le coadjuteur faiſoient te-
des gens à la place Dauphine pour
aſſiner lorſqu'il s'en retourneroit à
ôtel de Condé. M. Servien vint en-
te qui lui donna le même avis,
mme s'il n'eût point ſçu que le car-
al le lui eût donné. Tous deux con-
llerent à M. le prince de renvoyer
carroſſe avec quelqu'un dedans
n de ſçavoir ſi l'avis étoit bon, &
cependant il demeureroit au Palais
yal pour ſçavoir ce qui en ſeroit ar-
é. On fit donc mettre un laquais de
as dans le carroſſe, & on prétend
de la place Dauphine on tira un
p dont ce laquais fut tué.

Les frondeurs ont toujours ſoutenu
il ſe portoit fort bien, & qu'on l'a-
it fait cacher. Comme on n'a jamais
n ſçu la vérité de cette affaire, &
elle eſt toujours demeurée douteu-
je dirai ſeulement ici ce qui s'en
publié ſans rien décider; & je laiſ-
i la liberté de juger tout ce qu'on
trouvera de plus apparent. La plus

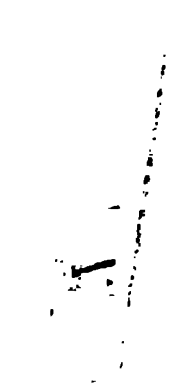

...ure pour tuer M. le pri
s'en retournoit jamais qu'a
res après minuit.

D'un autre côté ce qui
tre les frondeurs étoit, q
ne crût pas M. de
d'un assassinat de cette
voit pas la même opinion du
teur, qui ne lui disoit pas
desseins, & aussi de ce qu'o
vu plusieurs mou...

c'étoit lui qui en avoit donné l'a-
outre qu'il n'étoit point de l'hu-
r dont on soupçonne quelques gens,
son pays, ni pour la vengeance, ni
r le meurtre, ni pour le poison.
qui se disoit encore là dessus, &
t on a été le plus persuadé dans la
e, c'est que le cardinal avoit voulu
e croire cet assassinat à M. le prin-
pour le rendre irréconciliable avec
frondeurs, & le perdre plus aisé-
nt, comme il fit.

M. de Beaufort & le coadjuteur al-
nt faire compliment à M. le prince
son prétendu assassinat sans témoi-
r sçavoir qu'on les en accusât. Mais
ôt qu'il sçut qu'ils montoient son
alier, il quitta brusquement la com-
gnie, & alla s'enfermer dans son ca-
net; & après les avoir fait attendre
ng-temps, il leur manda qu'il ne
uvoit les voir. Ensuite de quoi il fit
bliquement des plaintes contr'eux
parlement. Les frondeurs assez em
rrassés de se voir ainsi poussés, &
ailleurs se sentant fort mal à la cour,
ent entremettre des gens pour né-
ocier avec M. le prince, mais ils n'en
çurent que des réponses fieres, qui
ncluoient toutes qu'il vouloit abso-
ment qu'ils sortissent de Paris.

mal auprès d'elle, & que p
pas bien avec lui, ils en f

Ils envoyerent encore No
& Foſſeuſe à madame la prin
laquelle ils avoient l'honne
parents, penſant que cette
tion gagneroit quelque cho
& qu'ils l'en fléchiroient plu
ils n'y gagnerent pas davan
les autres, & du même to

nfin lu même elle-même les y
en laiſſés. Ce qui la mit dans
rande colere, qu'elle dit qu'il
de la différence entre ſon fils
mazarin; & que ſi d'autres prin-
ſang avoient bien voulu ne-
e ſe faire obéir, ſon fils n'é-
t de cette humeur.
nt encore dire à M. le prince
feroient aucune difficulté de
, ſans qu'il y alloit de leur
de ſe faire juſtifier auparavant.
n'eurent plus de réponſe, &
ince ſans aucun ménagement
affaire au parlement contre les
s.
ne de Longueville & Marſi
avis de l'extrémité où
s frondeurs, mais M
étoit d'un ſentiment
avoit rien qu'il ne

avec ſa femme ; à quoi le c
ne s'oppoſa point : mais qu
haït beaucoup, elle ne laiſſoit p
pas que d'avoir aſſez de crédit
de lui.

Madame de Chevreuſe de
retour avoit pris de fort gran
ſons, & fait de fort grandes l
avec les frondeurs ; & cela
naturellement les gens d'int
cherchent. C'étoit par le mo
Laigues & de Noirmoutier, qu'
noiſſoit de Flandres, & auſſi pa
le coadjuteur étoit devenu an
de ſa fille. Elle commença donc
ſer ſérieuſement à ce qu'elle av
jetté depuis qu'elle étoit en E
qui étoit de raccommoder les fro
avec la cour contre M. le prince, q
voyoit bien que M. le cardinal ne
voit jamais aimer. Quoique M. le
fût aſſez puiſſant, il ne l'étoit po
point autant qu'on ſe le figuroit
avoit aſſurément beaucoup d'im
tion à le croire ſi redoutable, & bea
de foibleſſe & d'ignorance à le cr
tant.

Madame de Chevreuſe qui re
de Flandres, n'étant point préoc
de cette crainte & de cette créanc
verſelle, comme ceux qui étoient d

& que cela le faisoit rire. En ainsi M. le prince, il sçut lui ien jusqu'aux moindres soup- la vérité, que ce prince con- ujours son procès criminel es frondeurs sans aucune ap- n.

ce qu'il y avoit de plus en- pour l'exécution [illegible] t contre M. le prince [illegible] t absol[illegible]

qui ne paroiſſoit pas moins d
de M. le prince, que s'il eût
propre domeſtique, & cela par
ſons que je vais dire.

Le cardinal Mazarin ayant
à la Riviere de le faire cardinal
qu'il n'en eût aucune envie,
ſçachant comment ſe tirer de-là
enſorte que M. le prince dei
chapeau pour le prince de Co
cardinal croyoit encore que c
troit une grande déſunion entre
duc d'Orléans & M. le prince
cette mauvaiſe fineſſe du car
tourna que contre lui.

M. le prince fit ſçavoir à la
que ce deſſein lui avoit été inſp
le cardinal, qui le trompoit; q
ſe ſoucioit point du chapeau pot
frere, & qu'il le lui diſputeroit
céderoit, ſelon que M. le duc
léans en uſeroit avec lui : & co
c'étoit une grande élévation po
Riviere, il porta toujours ſon ma
depuis ce temps-là, à ſuivre ave
ment les ſentiments & les intérêts
M. le prince.

Il falloit donc, pour excuter

---

vori du duc d'Orléans, mort évêque &
de Langres.

, ſans M. le prince du même.
ſa conduite ordinaire. ga-
1es affaires que les ennemis.
de Richelieu [illegible] devint
x de madame de Puis, quoi-
laide & aſſez vieille. Elle fut
ſtruite par la maiſon de Con-
elle en fit confidence, qu'elle
ce duc à l'épouſer. Ils l'ame-
Trie pour faire ſon mariage,
voyerent enſuite au Havre

pour s'en saisir au nom de M.
chelieu : car madame d'Aigu
tenoit encore cette place e
mains comme tutrice de son

Cet événement fit un furieu
la cour, mais bien moins pou
riage que pour le Havre, parce
paroissoit bien plus important
tre. Sur cette nouvelle on affect
blier que M. de Longueville
maître absolu de la Normandie
alloit s'en faire le souverain, &
avoit long-temps qu'il avoit ce
see, quoiqu'il ne l'eût jamais e
ajouta encore à cela que M. l
se cantonnoit dans la Bourg
qu'il y avoit peu d'endroits
royaume où il n'eût du pouv
dont il ne pût se rendre le ma

Quoique M. le duc d'Orléans
sât extrêmement gouverner, il
loit pas pourtant d'avoir bien
prit : ainsi il comprit que si
qu'on publioit n'étoit pas vrai,
voit toujours y en avoir assi
lui nuire. On lui découvrit ensu
ce qui rendoit M. le prince si
entreprendre étoit qu'il se ten

(a) Marie de Wignerod, duch
guillon, morte en 1675.

le duc d'Orléans à conclure
de M. le prince.
ne d'Aiguillon fut la première
a bassesse de la proposer, à
neur la négocia après avec
de Chevreuse, sans en donner
art à madame d'Aiguillon.
ne & M. le cardinal étaient
jours fort sur le refus de
liberté de M. le prince, et
ui aider à [illegible]

qu'il l'engagea à parler d'am
princeſſe dans une lettre, q
cert avec madame de Beauv
ſur la toilette de la reine. Il
qu'il ne pouvoit y avoir qu'u
auſſi entêté de ſon mérite, de
mine, & auſſi animé de l'
plaire à monſieur le prince,
pu ſe trouver capable de pre
telle commiſſion, que la bon
ſeule qu'il avoit naturellemen

l'en faire ſa victime, & que
de Jarzay l'empêcha de s'ap-
du deſſein & de l'artifice de
ıce.
ıe en recevant la lettre de
rut que cette extravagance
que de lui, & il étoit plus
le l'éloigner ſur un autre pré-
e d'en faire du bruit. Mais
ſçut que cela venoit de M.
& qu'il en faiſoit des contes
juſqu'à les tourner même en
e table dans ſes débauches,
ıit dans une ſi grande colere,
défendre publiquement à Jar-
préſenter jamais devant elle.
ɔrince avec cette hauteur de
l ne pouvoit jamais rien ra-
ec qui que ce fût, vint trou-
:dinal, & lui dit qu'il vouloit
ine vît Jarzay dès le même
cardinal eut beau lui repré-
après une pareille impudence,
ıit perſonne qui y pût obliger

ceux qui deviennent des pr
& des plus judicieux dans
leur vie, ſont dans leur jeu
perſuadés qu'on les craint qu
femmes ou celles qui ſe p
l'être ſont perſuadées qu'on
& qu'il n'eſt pas plus aiſé
per celles-ci des effets de
mes, qu'il n'eſt facile de di
autres de la terreur que cauſe

Ce qui devoit plus contrib

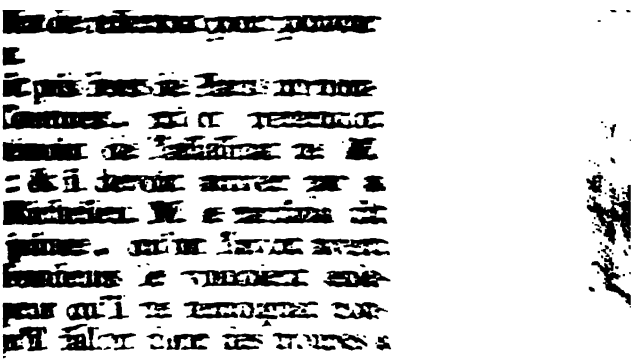

ils ne laiſſerent pas de ſe
par M. le cardinal.

Quant au coadjuteur pl
d'intérêt, & moins il voul
en avoir. Cependant il ne
trouver bon qu'on lui
gouvernements pour ſes

rit de M. de Beaufort, d'un
cette importance ; outre
t peur qu'il ne le révélât à
es : mais comme on avoit
lui, le coadjuteur dit qu'il
confier la chose, & qu'il
l'invention de la lui dire
péril. On ne laissa pas ce-
ar cette même raison du be-
en avoit de stipuler pour
vance de l'amirauté avec une
sion sur cette survivance,
nt qu'il fût pourvu de cette
'est-à-dire, après la mort de
à qui on la donna. [illegible]
it voir en détail [illegible]
ouvoient tous [illegible]
t par les [illegible]
lui dit ensuite [illegible]
s l'esprit de [illegible]
: le faire [illegible]
as : mais [illegible]

gouvernoit que par ſes conſeils, qu'en effet il eût accoutumé de ner toujours lui-même comme fant.

M. de Beaufort marqua appr deſſein; ſur quoi le coadjuteur l de ne s'y être déterminé que qu'il le trouvoit à propos, l'affu y alloit travailler. On avoit aſſ ne lui parler de cette affaire qu roſſe, & on y laiſſa même toujo gues avec lui, qui ne le quitta & qui le promenoit dans les ru ſouffrir qu'il en deſcendît pou dans aucune maiſon, de peur parlât de cette négociation qu'un; tant on le croyoit inca garder le moindre ſecret.

Le coadjuteur lui vint ren ponſe : il l'aſſura que ſur ſes avoit ſi bien négocié, qu'en d'une heure les princes alloi arrêtés, & qu'enſuite il falloit rût dans les rues pour y raſſure ple.

Quoique cette négociation prompte pour une affaire de c portance, il ne laiſſa pas de l bonnement, parce qu'on le lu & qu'il n'étoit pas d'un eſpri raiſonner ſur les choſes. Mais

mmun lui eut appris com-
raité s'étoit fait, il ne put
voir été pris pour dupe : &
étoit plus vain qu'intéressé,
ne le put appaiser. Depuis
toujours beaucoup de ressen-
pour le coadjuteur, lequel de
e se soucioit plus aussi guere
qui l'abandonna même dans
que la cour étoit irréconci-
r lui. A son égard croyant y
mmodé, il s'imagina n'avoir
n du peuple : & sur ce fonde-
s se mettre davantage en peine
dre, ni de paroître populaire,
gea plus qu'à devenir un bon
, & on commença de s'apper-
e sa sincérité & sa probité n'é-
s tout-à-fait si bien fondées, ni
qu'il avoit voulu le persuader.
pour en revenir à la prison des
(a), ils furent tous trois au
omme ils avoient accoutumé ;
ue M. de Longueville ne man-
s de s'y rencontrer aussi, &
it le mener prisonnier avec les
tres, on l'assura pour le leurer
i accorderoit la survivance de
nance de roi de la haute Nor-

Janvier 1650.

mandie, qu'il ſollicitoit
temps pour le fils de Beu
Bien des gens leur av
de n'aller jamais tous trois en
conſeil : mais ils
comme beaucoup d'a
ture qu'on leur avoit
leur priſon, & ſur leur
La reine les oblig
au conſeil avant elle ;
trerent dans la galer
ils y furent arrêtés. On
enſuite tous trois par
on les fit monter dans le
Guitaut (a) ; & Mioſſans (b)
duiſit au château de Vi
Cet événement cau
grande & ſi générale à t
où la nouvelle en fut b
qu'il n'y eut pas juſqu'au moi
bourgeois qui n'en fît un feu
devant ſa porte ; outre ceux qu
fit publiquement par tout Paris.

(b) M. d'Harcourt, marquis de B
mort en 1696. Il étoit pere du maré
court, capitaine des gardes-du-cor
(a) François de Comminges de Gu
pitaine des gardes de la reine mere.
(b) Céſar-Phœbus d'Albret, comte d
ſans, maréchal de France, mort en 1676.

Fin de la premiere Partie.

SECONDE PARTIE.

MADAME de Longueville qu'on alut arrêter dans le même-temps que princes furent arrêtés, s'enfuit en rmandie (*a*) & mademoiſelle de ngueville (*b*) avec elle pour voir ſi es ne pourroient rien faire pour leurs ſonniers. Mais au-lieu de cela, tous ux de cette province qui l'année d'au- ravant s'étoient déclarés pour M. de ngueville ſi-tôt qu'il y avoit paru, çurent madame & mademoiſelle de ngueville comme s'ils n'avoient ja- ais entendu parler d'elles. De ſorte ue ces deux princeſſes voyant qu'il y avoit rien à faire à Rouen où el- s étoient, allerent à Dieppe, où ma- me de Longueville s'opiniâtra de de- eurer, quoiqu'on l'eut aſſurée que la ur y venoit; croyant toujours que n'étoit que pour lui faire peur &

(*a*) Année 1650.

(*b*) Marie d'Orléans, fille du premier lit de enri d'Orléans, duc de Longueville & de ouiſe de Bourbon, fille aînée de Condé, mte de Soiſſons. Cette princeſſe épouſa Hen- e Savoie, duc de Nemours, & en eut s 1707.

ne lui accorda qu'à regret. Mais
elle n'étoit pas en état de ſe ſ
ſon autorité, elle n'oſa lui refuſ
permiſſion ; & mademoiſelle d
gueville la quitta de cette mani
ſez médiocrement touchée de l
que ſon départ lui cauſoit.

La reine vint donc en Nor
contre l'attente de madame d
gueville ; ce qui obligea cette p
à ſe ſauver comme elle put

ès-grands privileges qu'ils crai-
nt de perdre, la voulurent encore
jetter dans la mer par leurs ma-

dit que ceux qui la conſeilloient,
firent tant reſter à Dieppe, que
a tromper. Elle ſe trouva forcée à
arer quelque temps errante & dé-
dans la province, avant que de
ir s'embarquer; & puis elle alla
llande, d'où elle revint à Stenai,
M. le prince étoit gouverneur. M.
arenne s'y ſauva auſſi, la Mouſ-
vec lui, & pluſieurs autres atta-
aux princes.
dame la princeſſe la mere fut exi-
Chantilly, & ſa belle fille (*a*) avec
mais celle-ci n'y demeura guere.
artiſans de M. le prince, après
e roi eut été en Normandie & en
gogne, la firent aller en Guienne,
1. ſon fils, M. de Bouillon & la
efoucault (*b*) l'accompagnerent;
, d'abord qu'elle fut arrivée, cette
ince ſe déclara pour les princes.
en Normandie, ſi-tôt que la cour
t arrivée, toutes les places de M.

) Claire de Maillé, ducheſſe de Fronſac,
inceſſe de Condé.
) M. de Marſillac étoit alors nommé ainſi
a mort de M. ſon pere qui venoit d'arriver.

conſeillée de ſe trouver à la
riale du parlement, pour voir ſ
ne pourroit point l'animer en
des princes; & elle y oublia ſi
ſon rang & ſa fierté ordinaire,
paſſa dans un autre excès ſi
qu'elle deſcendit juſqu'à dire a
juteur & au duc de Beaufort
trouvoient preſque toujours à
tes de mercuriales, que „ p
„ faiſoient l'honneur à ſes en

:auſſi par les ordres de la reine.
:mier préſident Molé (*a*) qui
moit pas, ne put s'empêcher
lire que la priſon des princes
bonne piece pour prouver
ocence. Le coadjuteur ayant
bien avec M. de Longueville
ıvoit été, & lui ayant de ſi

il on ne l'arrêtoit pas avec
freres, qu'il avoit même tér
l'empreſſement ſur cela, en c
lui falloit ſauver l'honneu
c'étoit à cela où il avoit
l'amitié qu'il avoit pour lui.

Le cardinal Mazarin, q
bienfaiſant que lorſqu'il avo
voyant raſſuré par la ſoun
trois provinces où la cour
commença à ne ſe plus c

il vouloit avoir contribué à leur n, puisque c'étoit une [illegible] e qu'il n'en avoit rien su.

n lui tenoit ces discours à deux tions : l'une pour achever de le contre les autres, de s'être si peu en lui ; & l'autre pour lui faire oître que les princes ne pouvoient n vouloir de mal.

ans ce temps-là, madame de Lon- ille, qui étoit à Stenai, où étoit le Turenne, fit un traité avec les gnols, qui devoient donner à M. urenne des troupes à commander le parti des princes, moyennant on leur donnoit la ville de Ste- & l'on ne gardoit que la citadelle. l'on avoit dessein aussi de faire ve- des troupes en Normandie, que maréchal de la Motte devoit com- der. Mais après que les partisans M. le prince y eurent bien pensé, e voulurent point qu'il y en vînt, s la crainte que ces mouvemens issent sortir que M. de Longueville ement, pour lequel l'on commença réchauffer, & que cela ne fît [illegible] autres. L'on avoit trouvé [illegible] que si tôt que les troupes [illegible] ent en Normandie [illegible] omte d'Harcourt, qui [illegible]

me gouverneur, afin de don
pouvante. Madame de Longueville
marquiſe de Flavacourt avoi
cette entrepriſe, dont le comte
court ayant eu quelqu'avis, il s'
gnit beaucoup : mais ces dan
rent cela tellement en ridicu
tout le monde l'ayant traité de
il n'oſa plus en rien dire qu
laiſſât pas d'en être toujours p

Le coadjuteur connut trop
n'y avoit point pour lui de
modement à la cour. On lui n
à la plupart des articles qu
avoit promis par ſon traité. N
tier avoit bien eu le gouverne
Mont-Olympe ; mais on ne
plus du ſecond gouverneme
lui avoit promis, ni du brevet d
pour un de ſes amis, quoiqu le
ple de Paris eût approuvé le
modement de ce coadjuteur a
Mazarin : parce qu'il ſe voyoit
par-là de M. le prince qu'il h
alors encore davantage que le car

Mais comme le peuple eſt u
conſtant dans ſes ſentiments, cel
Paris après avoir approuvé le ra
modement du coadjuteur & du
rin, prit beaucoup de dégoût d
ſuite pour l'intelligence de ces

; & l'averſion pour le miniſtre
lus que jamais, & celle qu'on
ur M. le prince diminua beau-
ar la pitié que faiſoit ſa déten-

adjuteur ſe trouva donc non-
it très-éloigné d'obtenir rien
nal; mais encore n'ayant plus
ce pour ſa perſonne que par
de M. le duc d'Orléans, qui
venue fort grande depuis la
de la Riviere.
ploya tout ſon ſçavoir faire à
ette faveur encore plus grande;
ie il ne pouvoit avoir de con-
n que par M. le duc d'Orléans,
le ſon intérêt, que ce prince
eaucoup dans ſon parti. Il lui
c dans l'eſprit de ſe rendre
es trois princes & de les faire
la Baſtille.
ur ayant prévu ce coup avant
ler en Guienne, & les trou-
p près au bois de Vincennes,
oit déja fait conſentir qu'ils
ansférés à Marcouſſi, qui étoit
igné, & cela ſur le prétexte
de Turenne avançoit beau-
Monſieur ne pouvant pas les re-
aiſément de Marcouſſi, quoi-
l'eût voulu bien fortement,

lui perſuader de ſatisfaire la
deſſus ; mais ce fut inutilem
Les amis des princes ne
moient pas dans cette conjo
recommençoient leurs négo
tant du côté de la cour, qu
de la fronde ; & voyant que
partis commençoient à ſe bro
euſſent bien mieux aimé réu
moyen de la cour. Mais apr
fair tout leur poſſible, juſqu'

me de Chevreuſe écouta avec
propoſition qu'on lui fit du
du prince de Conti avec ſa
fut madame de Rhodes, qui
ere l'engagea dans les intérêts
prince, par l'eſpérance qu'elle
oncevoir de ce mariage, fon-
l'avantage que ce prince y
it lui-même: & ce fut ſur ce
ent qu'elle la raſſura contre
de ſûreté qu'il y avoit avec
lui remontrant que ſi elle ne
ſe fier en ſa parole, au moins
lle prendre confiance au ſoin
ier qu'il prenoit de ſes propres

que les princes avoient été pris,
e de Rhodes avoit été trouver
e la princeſſe, & lui avoit pro-
rendre des ſervices conſidéra-
ieſſieurs ſes fils: ce qui lui étoit
arce que M. de Châteauneuf
noureux d'elle; & comme fille
e du cardinal de Lorraine, elle
éce de madame de Chevreuſe,

au-devant d'elle. Quelque
eût promis avant que de
quoiqu'il eût paru fort enté
les princes entre ſes mains
la reine lui eut parlé, il co
ſa foibleſſe ordinaire, qu'on
au Havre.

On diſoit tout haut à la co
retour de la reine à Paris, i
aiſé d'arrêter les frondeurs,
milieu des Halles

s de leur côté voyant la puiſ-
ı Mazarin augmentée, tant
létention des princes dont il
venu le maître abſolu, que
:u de fondement qu'il y avoit
ſur M. le duc d'Orléans qui
ır ſeul appui, ils ſe crurent
ient perdus; & ayant ſçu qu'à
on diſoit qu'on les pouvoit ar-
nême dans les Halles, ils ſe
de ſigner le traité avec les

ıe ceux qui traitoient pour
:es n'étoient pas fort ſcrupu-
s ne firent point de difficulté
madame de Montbazon (*a*),
lle M. de Beaufort étoit amou-
ɔ qu'elle gouvernoit, M. le
le Conti pour ſa fille, quoi-
fut promiſe à un autre, &
ıt auſſi promis ce prince à ma-
le de Chevreuſe. Mais mada-
Montbazon ne voulut point
dans cette propoſition, & l'on
ra une autre qui lui fut plus

où ils étoient d'être bien en
qu'ils ſe raccommoderent,
n'avoient aucun crédit t
quand ils étoient déſunis.

Les princes furent parfaite
ſervis dans cette occaſion
fut oublié pour leur liberté;
n'en eſpérât pas un fort gra

La principale perſonne qu
de cette négociation, fut l
Palatine (*a*), femme du princ

is on lui reconnut tant d'esprit,
lent si particulier pour les affai-
e personne au monde n'y avoit
éussi qu'elle.

e Nemours (a) s'en mêla aussi;
avoit plus d'honneur, de poli-
d'agrément, que d'habileté. Il
ur les princes, parce qu'un peu
ur prison, étant mal-satisfait du
, il l'avoit querellé jusqu'à lui
choses très-dures: sur quoi on
qu'il étoit bien malheureux de
oir point reçu de graces après
qu'il étoit le seul qui l'eût of-
ns récompense.

ochefoucault vint aussi à son
egre: negocier avec les Fron-
mais il fallut bien suivre la
Le traité des princes & de la
it un grand secret, & plus grand
ur celui du mariage de made-
de Chevreuse (b) avec le prince

---

arles-Amédée de Savoie, duc de Ne-
é en duel par le duc de Beaufort ...

la troiſieme fille fut acc
duc d'Enguein. Le coadjut
que M. le prince conti
cardinal : car tout le r
avec ce prince comme s'il
roi de France, perſuadé
voit pas ſortir de priſon,
le maître abſolu du royau
ſonne ne traita avec lui
pied-là.

Enfin de ces deux partis

us, & des princes & de la fronde,
n fit un qui devint ſi puiſſant, qu'il
t même plus que celui de la cour.
qui contribua à un changement ſi
ttendu & ſi extraordinaire, c'eſt
n vit que la cour n'avoit rien par-
é; & que ſi elle avoit paru dans
ue occaſion le vouloir faire, ce
it été ſeulement que par l'embar-
elle s'étoit trouvée; parce qu'auſſi
niſtre n'étoit pas moins abbatu dans
uvaiſe fortune, que fier & hautain
la bonne.

parlement jugea donc pour ſa sû-
qu'il falloit donner de nouvelles
es à ce miniſtre, & ne le laiſſer
s ſans en avoir. Ses créatures mê-
furent bien aiſes qu'il en eût, ti-
beaucoup plus de bienfaits de lui
a'il ſe trouvoit dans de grands em-
s. Mais ce qui fit tout de nouveau,
'on appelloit en ce temps la *clu-*
r la fronde, fut que beaucoup de
du parti des princes, auſſi bien que
des frondeurs, ſoutinrent fort
eurs. Et ce qu'on n'a guere
que pourtant très-vrai,
l nombre de gens
nt dans le parti de M.
d ils crurent que
comme M. le duc d'Orléans

anciens frondeurs du parlement, trouverent fort commode de ſe de ſon parti ſans qu'il y fût.

Cependant les princes, ainſi qu l'ai déja dit, ne laiſſerent pas d'êt trêmement bien ſervis: leurs amis i blierent rien de tout ce qui leur voit être utile, & dans la fron dans le parlement, où ils faiſoi grandes brigues.

Le parlement qui jugeoit b le Mazarin lui vouloit peu & ce cardinal paroiſſant à ces ſieurs avoir aſſez d'avantage ennemis, pour ſe voir en état de dre quelque réſolution contr'eu crurent qu'il falloit travailler to nouveau à lui donner des affair bien qu'ils ſe réunirent aux autre tis. Ce qui fit que la reine ne t pas à Paris ce qu'elle avoit penſ

Madame de Longueville étoit à Stenai avec M. de Turenne comme je l'ai déja dit, elle traité avec les Eſpagnols, qui p qu'on livreroit la ville de Sten qu'on ne garderoit que la cita moyennant quoi les Eſpagnols d roient des troupes que M. de Tu devoit commander pour entr France, & même ces troupes a

Rhetel, que l'armée du roi reprendre peu de temps après. ue le cardinal fut à Paris, il it auſſi-tôt pour ſe rendre ſur ntiere, où tout alla ſi avan- ent pour lui, que Rhetel fut t que le maréchal du Pleſſis- *a*) gagna une bataille contre urenne. Mais ce qu'il y eut e pour le miniſtre, c'eſt que s non-ſeulement n'en allerent x à Paris, mais qu'au con- s en allerent encore beaucoup ; & que l'appréhenſion de le enir trop puiſſant, fit que l'on plus que jamais contre lui. ur dans cette conjoncture étoit où elle ſe croyoit triomphante ſus de toutes ſortes de crain- ême de précautions ; & quoi- fût bien éloignée de tout ce enſoit là deſſus, cette aſſurance prévention de la reine firent e put lui perſuader d'aller au , d'où elle eut pu ſortir de dès qu'elle en auroit eu envie. qu'étant au palais royal elle

---

ſar, duc de Choiſeul, maréchal de comte du Pleſſis-Praſlin, mort en

ſe trouvoit obſédée & en
tout le peuple, & même
che des Halles, d'où la
tueuſe ſédition venoit d'ordi
vie d'avoir des apparte
beaux & plus commodes,
peut-être auſſi un peu à ſi
ment là deſſus, quoiqu'elle
dû oublier qu'au temps de
ce même logement l'avoit
rendre Brouſſel & Blancmen

Ce qui commença à lui
noître que la crainte qu'on a
& du cardinal, n'étoit pas f
Paris qu'ils ſe l'étoient ima
deux, c'eſt qu'un matin on
le portrait de ce miniſtre
corde paſſée dans la toile qu
toit ſon effigie : & c'eſt au
commença à l'intimider, & à
de beaucoup cette grande
qu'il avoit auparavant.

Pendant cela, M. de B
lant un ſoir par la ville,
hommes s'approcherent de
ſe, & en tuerent un qui ét
à la portiere. Cette aventu
de bruit pour réveiller l'ani
peuple. Tout le monde dit
vouloit au maître, & que
mort étoit fort blond, on l
pour lui.

eaufort, parce qu'il avoit les
noirs. Si bien que Saint-Eglan
le nom du mort) avoit des
ſelon le parti qu'on embraſ-
d'ailleurs c'étoit un homme ſi
ıu, qu'il n'étoit pas mal-aiſé
indre des couleurs qu'on vou-
lonner.

cela, on publia à la cour que
inat venoit du parti des prin-
diſoit auſſi que cette mort
e *Joliade* renforcée; & que la
e la bleſſure de *Joli* que l'on
éja ſuppoſée avant la priſon
ces pour échauffer le peuple,
pas eu le ſuccès qu'on déſi-
ı avoit voulu cette fois ſacri-
homme tout de bon, pour
ela réuſſiroit mieux. Mais ce
ɔua entiérement toute cette in-
fut une capture de voleurs qui

Comme on crut voir
tôt M. le prince, tout le
lut avoir part au change
fort ; & l'on commença à
quement de l'élargiſſemen
& à dire qu'il falloit n
qu'ils fortifient de priſon,
avoit uniquement que ce
déſordres & aux malheu

M. le duc d'Orléans é
pour les frondeurs quand

adame de Chevreuſe perſuadoit à
ine, qu'elle travailloit de tout ſon
oir pour engager ce prince à faire
ce qu'elle ſouhaitoit; & même
ſembloit quelquefois y avoir aſſez
réuſſi. Mais enfin un jour que
ſieur étoit au palais royal, le car-
l dit au roi que le duc de Beau-
& le coadjuteur étoient comme
nt de *Fairfax* & de *Cromwels*;
le parlement étoit comme celui
ngleterre; & que ſi on les laiſſoit
faire, ils feroient en France
ce qui avoit été fait en Angle-
e.

ur ce diſcours, Monſieur qui ne
choit peut-être qu'un prétexte pour
pre, répondit qu'ayant l'honneur
re parent ſi proche du roi, il ne
voit pas ſouffrir qu'on lui don-
des impreſſions ſi étranges, & qu'il
t de ſon devoir de lui en repré-
er l'injuſtice & la conſéquence; &
il n'entreroit plus chez le roi, que
ix qui lui donnoient de pareilles
iances de ſes meilleurs ſujets n'en
ſent dehors: enſuite dequoi il ſe re-
a ſans prendre congé.

On courut après lui, mais inutile-
nt: il manda à la reine qu'il ne
ourneroit plus au palais royal, que

solution qu'il en avoit prise ;
comme on l'avoit propoſé
dans ſon conſeil, il avoit
qu'il le trouveroit bon, c
auſſi, parce qu'il étoit enc
mé contre la cour. Tout ce
fort la reine, & lui donnoi
d inquiétud

(Chevreuſe de ſon côté,
ır l n fait des voyages du
'al au palais d'Orléans, pour
perſuader Monſieur, vint
à la reine, qu'il étoit ſi en-
ſurément perſonne ne pou-
gagner ſur ſon eſprit; qu'il
qu'elle ſeule qui en pourroit
out; qu'elle avoit un tel aſ-
ur ſon eſprit, & une adreſſe
à le perſuader, que ſi elle le
lle le radouciroit ſans doute

avoit une créance entiere
de Chevreuſe, laquelle il
bile, & ne pouvoir être q
intérêts, à cauſe de Laig
gouvernoit, lequel il ſçavo
voir jamais ſe raccommode
le prince; mais ce qu'il ne
encore aſſez bien, c'eſt q
de Chevreuſe avoit gouver
en cette occaſion.

M. le cardinal partit (*a*)

ticipation l'un de l'autre. Ils ſe firent promeſſes réciproques ſans croire rtant que le temps de leur ſéparaon dût être fort conſidérable.

La reine manda dès le lendemain à onſieur, que pour le ſatisfaire, elle oit fait partir le cardinal, & qu'ainſi ouvoit venir voir le roi & elle, and il lui plairoit A quoi Monſieur ondit que ce miniſtre n'étant qu'à q lieues de Paris, où il pourroit enir par conſéquent quand il vouoit, il ſouhaitoit qu'il fût hors du yaume avant que de retourner au lais royal : & dans l'inſtant même alla au parlement pour faire bannir de ance le Mazarin, le déclarer *perrbateur du repos public*, & ordonr à tout le monde de *lui courre ſus*: qu'il n'eut pas beaucoup de peine obtenir, parce que le départ du rdinal, qui paroiſſoit une fuite, oit fait reprendre cœur au parleent, & l'avoit fait perdre aux créares de ce miniſtre.

Enſuite de cela il vint un grand bruit ue la cour ſe vouloit retirer ſecrétement de Paris. Je ne ſais s'il étoit bien ndé; mais M. le duc d'Orléans le crut vrai, qu'il envoya quérir le prévôt s marchands & les échevins, pour

reine deux ou trois fois pou
nouvelles du roi, ce qu'ell
très-impatiemment, &
ne ſe pas voir dans u
reté de ſa perſonne,
qu'elle ſavoit être, & contr
tre le Mazarin.

Madame de Chevreuſe av
ſoutenu dans le conſeil
qu'il n'y avoit qu'à éloig
nal de la reine ; & que

Tout le monde croit pourtant en-
e, que cette autorité abſolue que la
ne laiſſoit prendre au cardinal ſur
, venoit d'une amitié bien particu-
e. Cependant la vérité eſt (*a*) que
n'étoit qu'un effet du peu de goût
elle avoit pour les affaires, & une
e de la mauvaiſe opinion qu'elle
it ſur ſa capacité à cet égard. En
i l'on peut dire qu'elle ſe trompoit
, car il eſt certain que cette prin-
e avoit un très-bon ſens en toutes
ſes, & que dans les conſeils elle pre-
t toujours le bon parti. Si elle eut
lu s'appliquer, elle ſe ſeroit rendue
ile dans les affaires; mais avec un
eſprit, elle ne laiſſoit pas d'avoir
certain caractere, qui lui donnoit
haine mortelle pour tout ce qui ſe
t appeller travail & occupation. Ainſi
l'envie d'être déchargée de toutes
es de ſoins, de n'entrer jamais dans
un détail ennuyeux, elle donnoit
autorité ſans bornes à ceux en qui
plaçoit ſa confiance; & comme
c l'averſion qu'elle avoit pour le
ail d'eſprit, elle avoit auſſi une dé-
ce outrée d'elle-même, qui la fai-
ſe juger incapable de décider ſur

) Caractere de la reine mere.

ment, que je ne puis ni en
même m'empêcher de la rap
il me ſemble que les vérit
ignorées, ſont dignes d'une
curioſité ; & ce que j'ai à d
connu, c'eſt que depuis qu
nal fut parti, la reine & lui
de concert, & furent ſouv
tisfaits l'un de l'autre.

La reine par cette même
de ne ſe croire jamais ſur rien

engagée avec Mazarin de n'y
ir jamais sans sa participation.
vrai qu'elle auroit eu assez de
s'en dispenser, le roi & elle se
comme prisonniers dans le Pa-
al. Les ministres avec le premier
t Molé, & les amis des princes,
rent les conditions de leur sor-
le maréchal de Grammont (a)
en être le porteur.
que le cardinal sçut cette nou-
& le peu d'égards que la reine
u pour lui dans cette occasion,
fut pas moins touché que sur-
lais les amis qui lui étoient res-
cour, en lui donnant cet avis,
derent qu'il falloit qu'il s'en fit
r, & qu'il allât lui-même déli-
s princes : ce qu'il fit, & même
eilleures conditions pour eux,
ues que le maréchal de Gram-
eur devoit porter, qui devinrent
, parce que ce maréchal n'ar-
Havre qu'après le cardinal, qui
it déja fait sortir de leur prison.
toit si préoccupée, que la reine
gouvernoit que par le cardinal
n, que personne ne s'apperçut

(a) Antoine de Grammont, duc de Gram-
..ir & maréchal de France, mort en 1678.

exécuter ſi-tôt, & de mand
qu'on n'en verroit l'effet qu
roi & la reine ſeroient en pl
Mais M. de Navailles arriv
& les princes étoient déja ſo
vre, lorſqu'il y entra.

M. le prince ſe trouva ſu
barraſſé. lorſqu'il vit le car

s mesures ne les commençoient
même on remarqua que si-tôt
e prince fut sorti, à peine fai-
blant de regarder ce ministre.
oublié de dire, qu'aussi-tôt
inceſſe Palatine sçut les prin-
le prison, elle alla trouver ma-
Montbazon, & en lui témoi-
tes les amitiés qu'on peut s'i-
elle lui dit, qu'elle avoit
npatience de lui faire payer
ue les princes lui avoient pro-
lle lui donnât son titre, pour
e payer au plutôt; & qu'elle
roit tous les fiefs du monde.
ne de Montbazon abuſée par
s paroles, sans songer à l'in-
t qui en pourroit arriver,
fort intéreſſée, lui donna sa
; mais après cela elle n'en en-
is parler. Sur quoi elle preſſa
a Palatine de conclure son af-
e lui rendre son papier: à quoi
nceſſe répondit que l'ayant
M. le prince de Condé, elle
oit plus diſposer.
tte réponſe-là, madame de
on fit demander son payement
prince, qui, pour toute ré-
contenta de tourner l'affaire
erie, & la dame en ridicule.

de Normandie de parler l
le cardinal Mazarin, dont
alors la ſeule partie à cauſe
parce qu'il n'y avoit qu'
temps-là qui les pût repréſe
proximité. Il falloit donc
en ſon nom que cette requ
voyée. Cependant on n'en
tendu parler depuis & l'on n
uſage on en fit.

On attendoit M. le prin

n qu'il n'osât entreprendre &
pût exécuter, quand il le
it à leur tête. On présumoit
oit de toute nécessité qu'il eût
fiance absolue & sans bornes,
fût capable de tout surmonter.
is & ses créatures ne pensoient
qu'à choisir toutes les charges
les gouvernements du royau-
les ennemis étoient dans des
mortelles. La reine & les mi-
rivoient dans de pareilles in-
s, abandonnés de tout le
& sans sçavoir à quoi se dé-
. En un mot toutes sortes de
la cour & de Paris, étoient
état pitoyable : il n'y avoit
uilles que ceux qui avoient
ques liaisons avec M. le prince.
ublioit qu'en arrivant il com-
oit par faire tuer le vieux M.
ault, pour avoir eu la hardiesse
ter ; qu'ensuite de cela, il se-
ndre la reine pour la mettre
couvent ; & qu'enfin il se fe-
arer regent conjointement avec
r, dans l'affociation duquel on
bien qu'il auroit tout le pou-
la regence : & l'on ajoutoit
à tout cela, que comme aux
es regences on avoit avancé la

roi, (qu'attendoient de fi g
tinées) & à la volonté de
ne vouloit ni permettre
royaume, ni que la Franc
loix d'un prince moins c
commander, que celui qu
donné lui-même pour la co

La premiere démarche q
prince en revenant de prisor
passant à Rouen, il fit

reine qui ne parloit plus avec
ité, pria le maréchal d'Aumont (a)
ouloir bien prendre lui-même le
n de capitaine des gardes, & de
point confier à son fils, qui n'é-
ncore qu'un jeune homme, quoi-
le n'ignorât point qu'ayant l'hon-
d'être maréchal de France, cet
oi ne fût au-dessous de lui : sur
ce maréchal lui répondit, que
il étoit un si grand avantage de
r le roi, qu'en quelque qualité
ce pût être, il s'en feroit toujours
coup de gloire; mais que comme
vouloit sortir à son honneur, il
chargeoit point du bâton, qu'elle
ui promît que le roi ne marche-
point trop loin de lui, afin qu'il
mieux répondre de sa personne,
ue l'huissier eût ordre de laisser en-
tous ceux qu'il présenteroit. Il
ta qu'il avoit quantité d'officiers
e cavaliers réformés dont il répon-
, & dont il vouloit faire remplir
appartement, lorsque les princes
droient afin qu'elle pût être la maî-
e. Ce que la reine approuva fort à
os.

) Antoine d'Aumont & d'Estrabonne, & maréchal de France, duc d'Aumont, en 1669.

Ceux qui virent cette quantité gens inconnus, crurent que le l & la curiosité seulement de voir entrevue aussi considérable q de M. le prince avec la avoient formé la foule.

Le jeudi gras (*a*) que les trois p ces arriverent à Paris (*b*), on v des feux de joie de leur élargis comme on avoit fait aupara leur prison. Mais à dire la vérité, derniers ne se firent ni d'un si cœur, ni avec tant de gaiété premiers : car le peuple est bien e dans ses divers mouvements, & avoit donné plusieurs marques jet de ces trois princes.

M. le duc d'Orléans alla au-de d'eux dans son carrosse, où le duc Beaufort & le coadjuteur eurent l'h neur de l'accompagner. Ce furent grands embrassements & de g compliments de part & d'autre. voilà à quoi se borna entr'eux toute reconnoissance, aussi-bien que t l'amitié.

Monsieur, qui n'avoit point vu reine depuis leur brouillerie, vint lu

(*a*) Année 1651.
(*b*) Retour des princes à la cour.

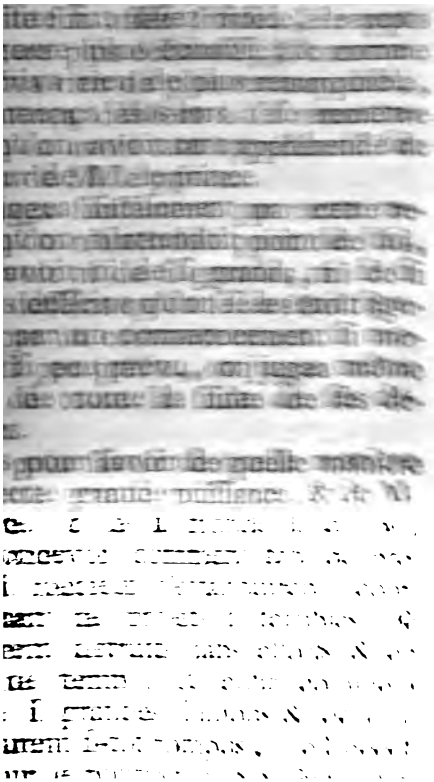

étoient parfaitement l
les deux partis qui c
fronde ſe haïſſoient à
avoient eu l'adreſſe
chacun des deux, qu
ſeul que M. le pri
de Beaufort étoit entêté
point de cette prédilection
veur; & on lui avoit tout
perſuadé, que de l'autre c
toit qu'un raccommodement
mais que pour avec lui, il é
plus parfaite ſincérité. C
qu'avec le mérite de la ſortie
qu'il falloit lui attribuer, c
leur détention ne pouvoit
imputée, puiſqu'il étoit de
qu'il ne l'avoit pas ſçue; qu
ne pouvoient ni lui en ſça
vais gré, ni rien conſerver
cœur pour lui, dont il ne d
content; outre qu'il avoit été
mier encore à traiter de ur c
de Beaufort donnoit in
dans tout ce qu'on lui ort
ton-là, & à tout ce qu' p
dire de plus flatteur, il toit
mille particularités à ſon a

Ceux qui traitoient pour p
feignoient de croire ce qu'il
& marquoient ne pas douter

fût lui qui avoit tourné le coadjuteur pour les mêmes princes. De plus l'exaltoit extrêmement de n'avoir demandé. Mais on pensoit bien même-temps qu'il n'avoit affecté ce désintéressement, que pour en ir davantage.

Cependant comme il présumoit fament & beaucoup, tant de sa bonne une, que de son intrigue, il croyoit seulement avoir persuadé par l'une qu'il avoit voulu faire croire de ligation que lui avoient les princes; s encore avoir acquis par l'autre fort grande part dans les affaires, comme ami principal & comme fai de celui qui gouvernoit.

Il étoit donc si bien infatué de cette nion, que lorsqu'il apprit le projet mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entra dans une si violente ère, & dans un chagrin si mortel, 'il en fut long temps comme abstor, jugeant bien que cette union donoit à l'autre parti de la fronde de nds avantages sur lui auprès de M prince, par les grandes liaisons que mariage donneroit à cet autre parti près de ce prince; & que la place il y tiendroit, feroit bien différen- par conséquent, de celle dont il oit flatté.

lui, qu'on croit qu'elle fut
qu'ils se battirent l'un cor
& ce fut dans ce combat
Nemours fut tué par M. c
Cela joint au manque de
le prince pour madame de
sur ce billet qu'il lui de
obligea M. de Beaufort à
la cour, dont M. le prince
cia pas beaucoup.

Le lendemain que ce pr

de très grands remerciments de
ce qu'elle avoit fait pour lui, en
rant qu'il lui étoit uniquement re-
ble de sa liberté : & suivant la
e qu'il en avoit donnée, il ne
ua pas de lui faire la demande
ademoiselle sa fille pour le prince
onti, lequel s'étant trouvé présent
te demande, fit aussi en la con-
nt, ses offres de service à made-
elle de Chevreuse. Madame de
reuse répondit, que quelque grand
fût l'honneur qu'ils fissent l'un &
re à sa fille, elle ne le pouvoit ce-
lant souhaiter, si M. le prince y
t la répugnance que bien des gens
oient qu'il y eût; & qu'elle ai-
t mieux le voir satisfait, qu'elle
noit la fortune de sa fille; qu'à
ard de la parole qu'il lui avoit
née, elle sçavoit fort bien que cel-
qu'on donne en prison n'engagent
nt; qu'ainsi elle lui remettoit volon-
s la sienne, pour n'en faire que ce
l lui plairoit; que pour elle, ce lui
it toujours beaucoup d'avantage
voir pu servir une personne de son
g & de son mérite, & que quand
ne recevroit pas l'honneur qu'il
proposoit, elle n'en demeureroit pas
ins attachée à ses intérêts. Mais M.

ture bien cher.

Madame de Chevreuſe n'avoit témoigné tant d là deſſus, que parce qu'elle que M. le prince ne pouv core avoir eu le loiſir de der avec la cour; & qu'en de nouveau avec elle, ap qu'elle lui avoit dit, il ſe lement dans ſon tort, qu extrêmement difficile de ſe

(s'étoit depuis long-temps
e princeſſe, juſqu'à avoir
me au cardinal ce qu'elle
de ſon infidélité. Ce miniſtre
aucun ſoupçon, & ne pou-
réſoudre à le croire ; mais
s'en vit tout-à-fait convaincu,
qu'il ſe fieroit jamais à une
de ıorte ; il fit ce ſerment,
ıt d'un nom tout-à-fait in-
qu'il lui donna, pour s'expli-
ĸ ſur ce qu'il penſoit d'elle.
de Chevreuſe par ſa dan-
é, & par toute ſa con-
roit ıi bien fait connoître à la
q ce ſeroit qu'une femme
ere & de ſon eſprit dans
ın du prince de Condé, la-
ſon pour ſon utilité propre,
celle de madame de Chevreuſe
ne ne pouvoit avoir d'autres
que ceux de ce prince ; la
e, avoit ſi bien connu de
capable cette princeſſe dans
n de Condé, que les miniſtres
ent rien pour l'empêcher d'y
; ils jugerent auſſi que M. le
rompant avec elle, ce ſeroit
ec toute la fronde ; ce qui
un grand déſavantage pour lui.
rte donc, que pour y parve-

reine pour travailler à ce
tion. M. de la Rochefouc
tout de même, & de tou
parce qu'il haïſſoit la fro
nier point. Ainſi dans le
que de la part de la cour
avec M. le prince, on tra

(a) Hugues de Lyonne, ma
miniſtre d'état, mort en 167-

auſſi avec tous ceux de ſon parti
les en détacher.

adame de Longueville de ſon
, étant encore à Stenai pour ache-
de régler quelques intérêts avec
ſpagnols, y apprit avec une dou-
ſenſible la nouvelle du prochain
ge de M. ſon frere avec made-
elle de Chevreuſe, dans la crainte
la mere & la fille ne lui fiſſent
e le crédit qu'elle avoit ſur ce
, lequel étoit le ſeul de ſa famille
ui elle en eût un véritable; mais
ui la touchoit encore bien davan-
, étoit de voir entrer dans cette
lle une perſonne, & plus belle &
jeune qu'elle.

uoique de ſi loin cette princeſſe
ût pas ſçavoir bien préciſément
uel état étoit cette négociation,
l étoit à propos de faire connoître
t le deſſein de M. le prince & le
, elle ne laiſſa pas cependant, pour
croire qu'elle étoit aſſez habile
réuſſir à tout ce qu'elle entrepren-
t, de vouloir bien ſe haſarder d'é-
à Fuanſaldagne (*a*) qu'elle alloit
aris pour rompre ce mariage du

(*a*) M. de Fuanſaldagne, gouverneur des
-Bas.

prince de Conti avec n
Chevreuſe.

M. de Noirmoutier qui
mieux M. le prince
n'avoit jamais voulu ent
négociation de ce prince
de, ni même revenir
tout le temps qu'on en
pourquoi il manda aux fro
ne prétendant rien aux g
tages & aux grandes féli
loient recevoir, par le moy
raccommodement avec
il ne vouloit point auſſi e
leur parti dans cette nou
mais qu'il ne laiſſeroit r
demeurer toujours uni
dans la ſuite ils ne trouvo
cette liaiſon ſi éblouiſſa
qu'ils en eſpéroient. Il
même-temps de ce q
Longueville avoit écrit
gne, qu'il avoit ſçu par certai
mes de ce pays-là avec leſ
avoit eu en diverſes occaſio
que ſorte d'habitude.

Les frondeurs prirent qu
pçons, & de cet avis que leur
M. de Noirmoutier, & de
avoient vu qu'on avoit différé
qu'on avoit pu d'envoyer q
diſpenſe : joint à cela que ma

ıſe étant allée attendre madame
;ueville chez elle le jour qu'elle
le Stenai, afin de lui marquer
empreſſement, & afin auſſi de
plus en particulier, madame
gueville bien loin de lui faire
dre compliment ſur le mariage
le avec ſon frere, affecta même
ui en pas parler.
igerent donc dans le conſeil des
rs, que non-ſeulement M. le
pourroit bien avoir le deſſein
pre ce mariage, mais encore
and il l'auroit, ils ne pourroient
npêcher de l'exécuter; que c'é-
ut-être même la ſeule raiſon qui
oit à ſe détacher de la fronde;
pour ne pas tout perdre, ils
nt s'offrir des premiers à favo-
: deſſein, au cas qu'il l'eût: ſur
: coadjuteur vint trouver M. le
, & lui dit, que pour peu qu'il
répugnance au mariage de M.
ere, il le romproit; qu'il ſe fai-
t même, que madame de Che-
n'en ſeroit point fâchée, &
in il le prenoit ſur lui.
prince de Condé négligea cette
on de rompre de bonne grace
riage de ſon frere; ſoit que ſon
avec la cour fût fait, ou qu'il

coadjuteur à cette addition
contre lui, lequel ayant fa
par tous ſes mouvements
tendoit être & cardinal &
niſtre, mit bien des gens
Car enfin quelque haine c
au Mazarin, on appréhen
davantage de voir le coad
le miniſtere, que d'y voir
& ce fut dans les inſtance
que fit le coadjuteur à M. le p

M. le prince & madame de Lon-
eville revinrent avec cette même
meur, & ces mêmes manieres, qui
avoient décriés & perdus, ſans s'ap-
rcevoir & ſans ſe douter en aucune
on qu'elles leur puſſent faire le moin-
tort : ſur-tout madame de Longue-
le; & quoiqu'elle eût plus d'envie
e perſonne de ſe raccommoder avec
reine, elle vouloit pourtant que ce
ſans en rabattre de ſa hauteur, &
e ſa fierté allât même juſqu'à cette
ceſſe.

Elle lui fit donc dire, comme l'au-
fait une reine étrangere, le temps
elle iroit chez elle, & pour comble
gueil, elle ſe fit attendre deux ou
s heures, dont M. le prince fut
-fâché. Mais il eſt vrai que jamais
é ne fut ſi mal ſoutenue : car enfin
qu'elle fut devant la reine, il lui
un tremblement ſi grand qu'on
pu croire qu'elle avoit la fievre,
lle n'eut pas la force d'ouvrir la
che pour parler, au moins pour
deux mots de ſuite : de ſorte qu'il
it que la reine elle-même la raſſu-
, dont cette princeſſe ne laiſſa pas
ire beaucoup après.

a Rochefoucault, qui étoit d'un
lleur ſens que madame de Lon

cault ; & elle le voulut p
ton ſi haut avec ſon mari
le put ſoutenir ſans ſon
elle ſe trouva fort mal, c
verra par la ſuite.

M. le prince faiſoit un
de ſa négociation avec la

es prétextes, & ils se raccom-
nt avec la cour à des condi-
ui leur paroissoient meilleures
es, que celles que M. le prince
uvoit faire pour les arrêter : ce
cause qu'ils le quittèrent, pour
s très-mal satisfaits des manières
oit eues à leur égard en diverses
is.
e la Rochefoucault qui avoit
que mademoiselle de Longue-
uvoit faire quelque attache à la
re, avoit aussi mandé à propos
énager : même avant le retour
lemoiselle de Longueville
ja commencé
à lui rendre
affoit, en
il la
avec
rant
de ce

tes auprès de M. son père p
cher des partis opposés à la
dame de Longueville ne po
vouloir de mal ; car elle n'
mais rien sçu. Mais la princ
qui lui faisoit recevoir sa be
tant de dédain & d'aigreur,
n'étoit pas si puissante qu'el

t étoit le véritable intérêt de
pere; & qu'elle n'avoit pu jus-
ainsi que je l'ai déja dit, lui
n envisager.
e Longueville, avec les places
i avoit rendues en Normandie,
pris dans cette province presque
rédit qu'il y avoit avant sa pri-
dit qui le rendoit alors fort con-
, & qui fit juger à la cour, qu'il
portant pour elle de le désunir
I. le prince. Mais on ne sçavoit
it s'y prendre; parce qu'on le
absolument obsédé & entraîné
maison de Condé; & l'on crai-
rt que cette maison ne le re-
jours attaché à elle, dans la
n où l'on étoit de l'extrême
que madame sa femme avoit
quels que fussent les incidents
brouilloient quelquefois.
ince avoit eu dans ses affaires,
me qui étoit dévoué à la cour;
'avoit chassé de son service; &
oit un autre à sa femme, qui
même Priolo, qui par ses [illegible]
voit jetté dans le [illegible]
On ne sçavoit [illegible]
& d'un autre [illegible]
nné tant [illegible]
que la [illegible]

le raccommoder de la bon
la reine, que rien ne fût
de les désunir.

Elle se chargea volonti
commission, & les mesure
rent là dessus allerent mêm
loin, que l'on n'eût osé l'e
mademoiselle de Longue

:nt ſervir de ſes établiſſements,
.ux affermir leurs affaires, ſans
ui & l'utilité qu'il apportoit a
, le fiſſent conſidérer davan-
:x : & c'étoit-là leur procédé
avec tous ceux qui vouloient
)uffrir.
ne de Longueville de ſon cô-
dans un tel enthouſiaſme de
rité, qu'elle ne ſe connoiſſoit
même. D'abord elle crut ſi for-
u'elle auroit plus de conſidé-
ue M. le prince, qu'elle ne
pas s'imaginer pourquoi il au-
avoir plus qu'elle. Cependant
près elle rabattit quelque chose
opinion : mais cette modeſtie
jusqu'à ſon mari ; car elle
que s'il s'aviſoit de trouver
ſa conduite, elle le rendroit

considéroient guere : & ils n'a
même avec lui que très-peu de
merce, sur-tout le coadjuteur, tan
les raisons que j'en viens de dire,
par la honte qu'il avoit de l'av
prendre prisonnier, après en av
& tant aimé & tant protégé. Il
soit toujours pourtant qu'il voul
un long entretien avec lui ; mais
tretien ne venoit jamais.

M. de Longueville étoit don
cet état, lorsque mademoiselle
entreprit de l'engager dans le p
la cour ; & comme cette princ
craignoit guere ceux qu'elle n'
pas, elle n'eut aucune appréhensi
Condés, quoiqu'elle eût grand
aux menaces de sa belle-mere.
lui donna encore le plus de har
c'est qu'elle ne demeuroit plus
elle, parce qu'elle étoit revenue
logis particulier, avant que m
de Longueville fût arrivée à Pa
qu'elle y étoit toujours demeur
puis.

Elle commença d'abord la né
tion qu'elle avoit à faire avec M
pere, par le flatter beaucoup, pa
gérer ensuite de lui parler de ses
res les plus importantes, & par d
hardiment de tout ce qu'elle sçavo

le prince d'être ſeul à ne pas
s périls où il alloit ſe préci-
en lui faiſant voir qu'ils pré-
bien ſouvent de leur puiſſance
n fondement ; que leur priſon
me preuve convainquante ; &
même qu'ils en préſumoient le
s ne laiſſoient pas de faire en-
e la même contenance, dans
étourdir le public par cet ar-

outa qu'ils couroient d'ordi-
ur perte par leur manque de
égard de tous ceux qui les
ervis ; parce que malheureu-
our M. le prince, & pour
gens qui avoient à traiter de
choſe avec lui, il ne faiſoit
l'honneur qu'à être brave &
, & nullement à être homme
& de probité ; que perſonne

que parce qu'il le voudroit
ne pouvoit ſe voir hors de
ſe voir en même-temps m
Normandie ; qu'un homme
n'en pouvoit avoir d'autre
qu'il feroit une figure fort
dans un parti, où il ne p
que le quatrieme tout au
même le duc de Beaufort
juteur auroient encore plus
Paris que lui : & qu'en me

, ou si l'on veut encore, par la
ere dont avoit été traité M. de
ueville, il devint si différent de
l'on l'avoit toujours vu, qu'on ne
noissoit plus. Il résistoit à tous les
qui l'avoient voulu soumettre, &
renoit au-dessus de tous ceux qui
-propos l'avoient pris sur lui.
suite de toute cette conversation
mademoiselle de Longueville eut
M. son pere, elle avertit M. Ser-
qu'il étoit temps de parler de la
iation qui avoit été proposée en-
, & qu'elle venoit de la disposer :
e ce ministre ayant appris, il sçut
n profiter de cette disposition, qu'il
rda guere à en tirer tout l'avan-
qu'on en désiroit. Mais il fit con-
e à M. de Longueville, que la
auroit peine à avoir une con-
e entiere en lui, tant que son fils (*a*)
t à Mouron (*b*) entre les mains de
e prince. Il pressa même sa fille de
n parler fortement ; & mademoi-
de Longueville le fit avec tant d'a-
e & de succès, que malgré tous les
ts de madame de Longueville pour

[illegible]

qu'elle ſe l'attiroit, tant pa
res dont elle avoit vécu a
Longueville, que par tout
teurs & toutes les bizarreries
obligé mille gens à parler
ſon mari.

La cour qui ne négligeoi
chant cette averſion de r
Longueville pour ſa belle-
qu'aſſez mal fondée, s'en
la faire tomber d... s un pi

ere de l'emmener en Normandie
lui, & de la faire enlever, au cas
e n'y voulût pas consentir. Elle
rt effrayée de cet avis, contre le-
voulant se précautionner, elle se
rder avec un grand soin; & dans
ne où elle étoit, elle se trouva
e d'employer **M.** le prince auprès
n mari, pour l'empêcher de l'em-
r avec lui.

elle avoit été mieux informée de
rité, elle auroit connu qu'il étoit
le réussir sans tant de peine à ce
e désiroit avec tant de passion;
que son mari ne songeoit à rien
s qu'à l'emmener, & que made-
lle de Longueville, avec tout le
des personnes qui lui étoient con-
s, en avoient encore plus de
qu'elle-même, dans la crainte
si elle suivoit son mari, elle ne
t du crédit auprès de lui, & qu'elle
: remît encore dans de nouvelles
es fatales à sa gloire & à son
s.

. le prince sollicité par madame
Longueville, se chargea donc de
r à M. de Longueville. Mais com-
l lui étoit plus utile que sa sœur,
lui sacrifia; en ce qu'ayant obtenu
lle n'iroit point en Normandie,

preſſa M. ſon pere de l
ge : ce qu'il fit auſſi-tôt
& dès l'inſtant qu'il
cette province, il s'y
ſant qu'il n'y avoit jam

Pendant tous ces petits
il ſe paſſoit peu de jours q
uns des amis de M. le

la reine, s'avilirent d'une
qui fit réuſſir ce deſſein. Le
qu'ils mirent en uſage, fut
de diſcorde entre toutes les
fit échouer le traité que M.
projettoit avec la reine. Enfin
prévu jetta ce prince dans des
s dangereux, dont il n'eſt ja-
revenu. Voici ce que c'étoit.
vien dit à M. le prince, que
ſe défioit des promeſſes de
du cardinal, & qu'ils avoient
lui faire connoître toute la
avec laquelle ils déſiroient
lier avec lui; il avoit deſſein
perſuader de leur part, &
les paroles ſimplement; qu'il
vroit de la conſidération qu'ils
on-ſeulement pour lui, mais
our ceux qu'il affectionnoit.
nce parut fort ſatisfait de ce
promettoit, ſans s'en éclaircir
culiérement.
rcredi de la Paſſion (*a*), qui
jour de conſeil, M. le duc
s s'y étant trouvé pour y aſ-
vit venir le chancelier Se-
ue l'on croyoit exilé, le pre-
ident Molé, que l'on croyoit

---

née 1651.

roi & lieutenant-général
ce, on n'avoit point dû
gement de cette nature
ſa participation, & qu'
droit plus qu'on n'y eût

M. le prince de ſon
tout étourdi, ne ſçacha
voyoit lui étoit bon ou

ne faiſoient aucun doute
ıce n'eût part à ce qui étoit
r ayant, à ce qui leur ſem-
e apparence que la reine,
nniere qu'elle étoit au Pa-
eût oſé une pareille cho-
voir concertée avec M. le

enſuite un conſeil au palais
ſur le mécontentement de

d'Orléans pour l'appaiſe
trouver bon que ces
raſſent au conſeil, pou
dît les ſceaux à M. d
& qu'il demeurât mi
la cour que c'étoit à
de M. le prince, qu'on
à M. Molé : ce qui

r aiſement : & l'on croit que
fut cauſe, c'eſt qu'on lui
re que la maiſon de Condé
trop puiſſante, ſi ce mariage
iſſoit.
ſemaine ſainte Monſieur re-
la reine au palais, où elle
le prince de Conti, pour lui
e pas conclure ſi-tôt ſon ma-
mademoiſelle de Chevreuſe.
prince & madame de Lon-
oe s'étoient point fiés en lui
n qu'ils avoient de le rom-
ce prince étoit devenu fort
de ſa maîtreſſe : mais ils
de ſi terribles choſes d'elle,
autant d'impatience d'avoir
ıſes de la reine ſur ce ſujet,
ıvoit eu d'épouſer cette jeune

xcuſe des défenſes de la reine
mauvaiſe, parce qu'elle n'a

me la partie la pl i
pour lui il ne p voi
dame ni mademo
par l'embarras que ce

Le prince de Conti
fendre, lui dit qu'é
choſe le regardoit
de ces ſortes de me
l'égard de l'embarras
hendoit, il ſeroit enc
pour lui, par la n

nadame de Chevreuſe qu'ils
trouver, ils n'y allerent ni
ıtre, & ils ne la virent plus

es deux partis, ce fut à qui
t le plus de faire ôter la
bourgeois, qui tenoient le
ine comme priſonniers dans
oyal.

onc, M. le prince rompit
nt avec les frondeurs, & il
même avec une très-grande
é, par le mépris qu'il avoit
: il les comptoit comme les
ommes du monde, & inca-
conſéquent de pouvoir la
choſe contre lui. Mais ce
de très-ſurprenant en cela,
de preſque incroyable d'un
que le ſien, c'eſt que ces
ns, de qui il témoignoit faire
: cas, lui parurent dans la
maine ſi redoutables, ſans
pourtant rien arrivé depuis;
devinrent ſi conſidérables,
avec eux, il ne ſe crut plus
en aucun lieu du monde.

prince parut de bien meilleur
:raignant les frondeurs qu'en
;eant. Car auſſi-tôt qu'il eut
vec eux, il arriva ce que tout

L

Mazarin, avec
tout de nouv , s p
tés par les autres t qui
ſi peu ſervi. Mais ver
celui-ci, il y avoit u
traordinaire, qu'elle
en faſſe mention; qui eſt
iuteur diroit toui du

ince priſonnier. Comme il n'alloit
au Palais royal, par la défiance
étoit, on ne put point auſſi pren-
le meſures pour l'y arrêter.
reine, qui ne ſe fioit pas trop
gens de cette cabale, leur dit
le ne vouloit pas le faire prendre
ôtel de Condé, de peur que ſa
ne fît trop de bruit à Paris, &
le n'y causât même de grands
rtres. Cependant on faiſoit défiler
troupes du côté du fauxbourg S.
nain.
. le prince qui étoit toujours ſur
ardes, ſe retira la nuit à S. Maur;
parut n'avoir profité de ſes pri-
que pour en être plus défiant,
e qu'elles lui avoient laiſſé toutes
utres humeurs.
envoya Vigneul à madame de
gueville pour lui apprendre ſa re-
e, & pour lui dire qu'elle n'a-
que faire de l'y aller trouver;
malgré cette précaution, & quoi-
lle eût même une joue fort enflée,
ne laiſſa pourtant pas de partir
i-tôt, afin ſeulement de conſerver
éputation qu'elle avoit d'être bien
c ſon frere. Elle ſe plaignoit après
, que toute malade qu'elle étoit,
avoit été obligée de partir par les

La crainte qu'on avoit e
de M. le prince, étoit e
diſſipée. C'étoit une des pl
pertes qu'il eût faite à ſa
à la réſerve des huit prei
qui ſuivirent ſa ſortie, on
jamais à cette grande terreur
autrefois donnée, quoi qu'i
après cela.

Le lendemain que M. le
Condé fut à S. Maur, M.

e Paris, & que ſi elle n'avoit
ſi prompte, il auroit été ar-
ıt de nouveau ; que c'étoient
s de l'ancienne haine du Ma-
arce qu'il s'étoit oppoſé à ſon
& que certainement, quoique
tre fût loin de la cour, ſon
regnoit toujours par le Tel-
rvien & Lyonne, qui étoient
tures ; que monſieur ſon frere
voit plus ni ſe fier à la reine,
au Palais royal tant qu'ils y
, & qu'il falloit les en chaſſer
n que le cardinal.
ırlement ne prit pas cela tout-à-
nme ſe l'étoit imaginé M. le
Cependant le prince de Conti
pas d'y retourner pluſieurs fois,
enir toujours à peu près le mê-
ours.
ıaréchal de Grammont fut trou-
ɔrince de Condé de la part de
, pour ſçavoir le ſujet de ſon
ɛntement. Ce prince ſe plaignit
'avoit voulu arrêter ; dit qu'il
voit être en ſûreté que les
niſtres ne fuſſent partis ; & que
ı'ils le feroient, il rendroit ſes
au roi & à la régente.
ine de ſon côté, diſoit que M.
e ne faiſoit tant de bruit, que

Quoique M. le cardinal
toujours cru lorſqu'il étoit
laiſſoit pourtant pas de co
très-grande autorité ; &
s'adreſſoit toujours à lui
les graces, & pour toutes
d'importance, on ne manq
donner avis de celle-ci, fu

gua ces trois ministres dans
dons : ensuite de quoi elle
M. le prince qu'elle avoit
lu encore le satisfaire en cela ;
vouloit pas au moins faire quel-
pour elle, après qu'elle en
t fait pour lui.
prince qui ne s'étoit jamais
lon dût ôter ces trois minis-
in point aussi pensé à ce qu'il
on le satisfaisoit là-dessus. De
l ne put jamais ni rien trou-
ien alléguer pour prétexte de
ontentement. On crut alors
rdinal n'avoit cette complai-
ue pour rendre M. le prince
lus criminel, s'il n'y répon-
: mais ce n'étoit point là du
rincipale raison de ce mauvais
avoit d'autres fort différentes
qui l'avoient engagé à ce
l avoit fait.
ne lui avoit manqué [illegible] M.
'étoit trop avancé [illegible]
; & qu'on auroit [illegible]
lre de lui donner le gouver-
le Guienne ; & M. de Lyon
eu de M. Servien, ayant fait
Mazarin avoit cette pensée de
, & croyant peut-être qu'elle
été inspirée par M. le Tel-
S 4

décrierent à un point que
peut comprendre.

Il étoit abandonné de t
de : on n'avoit pas la m
fiance en lui : il n'eut dans
que ceux qui ne pouvoie
gager avec honneur. Si bie
nut trop tard que ſes m
n'étoient pas d'une nature
être tournés en plaiſanterie

par un accommodement, qui
beaucoup moindre que ce qu'il
pu prendre dans l'adminiſtra-
: la régence. Mais ce prince
ſi peu de prévoyance ſur ce
egardoit, par le trouble où il
va, & par la trop grande aſſu-
qu'il avoit de lui-même, qu'il
après ſa retraite à S. Maur, de
du comte de Carces, qui étoit
de la Provence, dans le temps

France, le ciel favorable au
la reine régente, aveugla toujo
prince ſur ſes propres intérêts
qu'ils furent oppoſés à ſon dev

Cependant M. le duc d'Orlé
tinuoit toujours à être irrité.
ennemi déclaré du cardinal,
ſatisfait de la reine & de M.
ce, depuis que les nouveaux
tres étoient entrés dans le con
ſa participation. Dans cet eſp
greur, il ſçut tellement balan
deux partis par ſon mécontent
joint à ſon incertitude ordinaire,
bien qu'à celle du parlement,
leur ôta tout leur crédit à tou
même en conſerver beaucoup
lui : & l'on demanda en ce tem
qu'étoit devenue l'autorité roy
puiſque la régente l'ayant perdue,
ne paroiſſoit paſſée à aucun autre.

Enſuite de cela M. le prince
pluſieurs fois lui-même au parlem
où il fit venir beaucoup de gen
més dans la grand'ſalle ; & la rei
envoya des compagnies toutes e
res pour y garder le coadjuteur,
les intérêts étoient changés.

Dans une de ces aſſemblées
y avoit plus de gens de guerre
l'ordinaire, le premier préſidoit

qu'il étoit étrange, que le lieu
é à rendre la justice fût devenu
lace d'armes; & ajouta que pour
ir les choses dans l'ordre & dans
nquillité où elles devoient être,
re disparoître ces gens armés,
oit que chacun fît retirer ceux
connoissoit.
coadjuteur fut au passage des
ers pour dire aux gens de guerre
se retirassent, afin de satisfaire
mier président; & M. de la Ro-
ucault se leva aussi, comme s'il
eu la même envie de faire re-
es gens du parti de M. le prince.
ce ne fut que pour fermer la
au coadjuteur qui étoit sorti,
fut dans un très-grand péril par
ns de guerre qui y étoient, &
encore par le peuple qui étoit
nimé contre lui, parce qu'ils le
ient Mazarin.
de Brissac qui s'apperçut de ce
étoit passé, se leva de sa place
ouvrir la porte au coadjuteur &
e faire rentrer; & il dit à M. de
ochefoucault, que s'ils étoient
un autre lieu, il lui donneroit
coups d'épérons, parce qu'il ne
pas la peine qu'on se battît con-
i : ensuite de quoi ils revinrent

assemblées du
président qui ne
poit toujours en vi
doit pourquoi il
reine, & si c'étoit qu'il v
autel contre autel.

Durant toutes c
parlement, on

elle parut entiérement
& qu'elle fut une des
aller chez la reine, M
vint voir : il lui rendit
toutes ſes affaires ; & pa
plaiſances, il fit tout ce
la ménager. Ce qui fait v
que des actions plus imp

... connoissances & les ... de son père, ne lui pouvoient ... être d'un homme si surpris, si ... consterné.

... en ce temps-là toutes les ... faisoient au palais, & que ... réglé par les délibérations ... reur, les princes & tous ceux ... leur intérêt, ne manquoient ... de se trouver à toutes les as... qui s'y faisoient. M. le *duc* ... qui parloit admirablement ... paroissoit beaucoup. M. le *prin*... parloit fort mal en public, & ... lui étoit très-étourdi *des con*... prévoyoit, n'y brilloit pas ... il ne réussissoit *seulement* ... pliques, sur ce qu'on lui ... enfant.

... ne cependant *voyoit avec* ... tranquillité le ... voit, dans la ... du roi approchoit, ... orité, elle trouva ... , avec l'abaissement de ... Depuis que meilleurs le ... ien, & de Lyonne furent ... eurs de Châteauneuf & de Vil... la gouvernerent tout comme

... blas de Neuville, duc de Villeroi, ... réchal de France.

faire, & voyant qu'il
grément dans les deux
de prendre un nouve
que pour ne ſe plus mele
vouloit ſe retirer, & ne
plus que de ſes oiſeaux.
doit pas cependant qu'on
au contraire, il vouloit ſa

TROISIEME PARTIE.

LA majorité du roi étant ſur le
nt d'arriver (*a*), M. le prince vit
n qu'il ſeroit encore moins en ſû-
qu'il n'y étoit auparavant; mais
été toujours de la peur que ſon dé-
t donneroit, il ſe détermina enfin
partir pour la Guienne le plutôt
il lui ſeroit poſſible.
l réſolut donc de ne ſe point trou-
à la cérémonie de la majorité, &
ſur le chemin de Normandie à un
dez-vous qu'il y avoit donné à M.
Longueville, pour ſçavoir s'il n'y
oit rien à faire avec lui.
Mais voyant que ſa peine étoit inu-
, & que ſon beau-frere vouloit être
jours inviolablement attaché au
, & ſoumis à tous ſes ordres, ſans
rapprocher de Paris, il ſe mit en
ıte pour aller droit à ſon gouver-
nent.
Ce prince étoit ſi perſuadé qu'aux
emiers pas qu'il feroit on lui offri
t tout, qu'il attendoit des courriers

(a) Année 1651.

pour faire la cérémonie de l
& il fut au parlement selo
me, pour se faire déclarer
il fit un remerciment à l
mere des soins qu'elle avoi
dant sa régence ; & il n'e
au duc d'Orléans qui y av
comme lieutenant général,
fensa beaucoup. Mais on
cour de ne sçavoir rien d
contentement, que bien de

Molé. Mais comme dans cette
ıtre il falloit deux perſonnes dif-
ːs, parce qu'il n'étoit pas poſſi-
e le même homme fît les deux
ːs, celle de chancelier & celle
emier préſident, on laiſſa les
au chancelier pour quelques
ſeulement. On ôta de même les
es au préſident de Maiſons, pour
nner à la Vieuville.
prit à la cour les premieres dé-
es que fit M. le prince pour des
d'hoſtilité; & l'on fit une décla-
contre lui, laquelle fut commu-
ː à M. le duc d'Orléans, pour
r s'il n'y trouveroit rien à redire.
ıt ſeulement changer deux lignes
fit croire qu'il approuvoit le reſte
il n'avoit point parlé. Cependant
l on porta cette déclaration au
ıent, il s'y oppoſa de la plus
e force du monde, dont la reine
ȝ miniſtres furent extrêmement
s; mais il fallut pourtant le ſouf-
ɔmme beaucoup d'autres choſes.
coadjuteur fut nommé au cardi-
; mais on ne crut pas trop que cela
ːuffir: car il étoit aſſez facile à juger
tout ce qui s'étoit paſſé, que la
ne vouloit ſeulement que l'éblouir.
ıſſi-tôt que M. le prince fut parti,

l'autre parti. M. de Roh
déclarer pour la cour An
étoit gouverneur pour M.
M. de Dudognon fit décl
& la Rochelle, à cauſe,
obligations qu'il avoit eue
de Brezé.

A l'égard de Dudogno
ſeulement que pour les f
l'attaqua, car il ne fit auc
On croit qu'ayant de par

rince de Tarente, ſans ſçavoir
n pourquoi, s'en alla le trou-
que tout le monde le quittoit.
mme la reconnoiſſance n'étoit
ertu chérie de la maiſon de
l'on n'en eut guere pour un
qui venoit ſans avoir ni trou-
laces qui puſſent ſervir à ſon
out ce que M. le prince dit,
ſçut qu'il venoit, fut : Hé !
que nous ferons de Tarente,
eut nous l'avoir envoyé ?
. de Tarente ne fut pas mieux
ans la ſuite. Car comme lui &
a Rochefoucault eurent aſſiégé
, & qu'une partie de leurs trou-
nt paſſé, le pont ſe rompit, ils
nt empêcher les troupes du roi
courir, & de défaire toutes cel-
leurs qui avoient paſſé.
e prince vint tout furieux leur
lle reproches, & leur dit entre

les qu'il pouvoit attendr
lui avoit fait eſpérer. Au
été entiérement perdu dès
là, ſans la réſolution que
nal, par laquelle il rétabl
les affaires de ce prince. C
lieu en ce temps-là de d
chefs de parti ne ſe main

près de la reine, & que pour
evenir, elle ſeroit capable de
tout le royaume; mais pour
nal, il s'appercevoit qu'elle
t accoutumée à ſe paſſer de
miniſtres s'en appercevoient
ieux. Mais comme Château-
Villeroi auroient eu peine à
nir aſſez agréables par eux-
pour s'emparer de toute la
& qu'ils ne vouloient point
deſſeins qu'ils avoient d'être
maîtres du miniſtere, parut-
ord, connoiſſant le penchant
e princeſſe avoit pour ſes pa-
pour les étrangers, ils intro-
le prince Thomas (*a*) de
on couſin germain, dans la

cardinal Mazarin.

nce étoit un homme aſſez pe-
uel avoit néanmoins de très-
ntentions, & qui ſçavoit la
quoiqu'il y eût toujours été
eux. D'ailleurs lorſqu'on pou-
percevoir qu'il avoit du ſens,
oit qu'il étoit bon; mais on

---

mas-François de Savoie, prince de
grand-maître de France, géné-
mées du roi en Italie, mort à Tu-
56. Il étoit fils de Charles-Emma-
de Savoie

Navailles, femme d'un l
ché à lui, preſſant un j
auprès de la reine, cette
dit ces mêmes mots : „
„ femme, vous pouvez j
„ ſonne ne ſouhaite
„ qu'il revienne ; mais
„ me eſt malheureux :
„ fort bien entre les m
„ gens-ci, & il faut qu

croire qu'il étoit perdu s'il tar-
avantage.
ıme il avoit conſervé un grand
ant ſur l'eſprit de la reine &
s miniſtres, dès l'inſtant qu'il
ı qu'il falloit qu'il revînt, &
toit à propos que le roi lui écri-
ur le lui commander, on n'oſa
poſer, quoiqu'à regret; & le
Thomas ſeul ſouhaitoit ſon re-
le bon cœur, parce qu'il ne pré-
t pas qu'il en perdroit ſa place.
lteauneuf & Villeroi, ſans paroî-
uloir contredire à ce qui ſe pro-
, firent écrire par un nommé Bar-
ſecrétaire du cabinet, la lettre
le cardinal avoit demandée au
& ils ſe ſervirent de ce Bartet,
qu'ils le ſçavoient dévoué au
uteur, à qui ce ſecrétaire du ca-
ne manqueroit pas de l'appren-
& ils ne furent point trompés
leur attente. Bartet en donna avis
tôt au coadjuteur, qui avoit eu
ıouveau mécontentement de la
, en ce qu'il s'étoit fait de nou-
x cardinaux & qu'il ne l'avoit
été.
uſſi-tôt que le coadjuteur ſçut la
e dont il s'agiſſoit écrite, il alla
endre cette nouveauté à M. le
me II. T

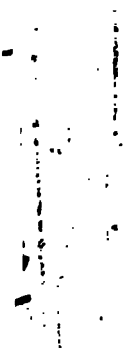

le trouva forcée de
prince juſqu'à un autre n
ſe rapprocher de Paris,
que d'en être bien proc
dit le retour du cardir
que le maréchal d'Hoq
ramena.

Ce cardinal mit ſon prét
venir ſur ce que ſçachant
avoit la guerre contre
il lui amenoit des tr

reux, qui fit perdre bien des
la France, qui cauſa la mort
les gens, & qui fit bien plus
nis à la reine, que ces troupes
uvoient détruire.
prince Thomas étoit ravi de
s mouvements, parce qu'il étoit
é que les avantages qui lui en
ent lui étant procurés par le
l, s'augmenteroient à ſon re-
& il ne ſe défioit que de ceux
voient véritablement favoriſé.
l fut bien ſurpris enſuite de
n crédit ſi diminué au retour
miniſtre, qu'on le réduiſit à ne
mêler de rien.
eine cependant ne laiſſa pas pour
: l'aimer toujours; mais il n'en
un peu plus malheureux enco-
r le cardinal qui ne le croyoit
ſimple qu'il étoit, le regarda tou-
depuis comme un homme qui
voulu prendre ſa place.
teauneuf fut chaſſé de la cour,
lleroi ne demeura que par ſa
: adreſſe & ſon extrême ſoumiſ-
La reine étoit dans le plus mal-
ux état du monde : toute la
: ne lui pouvoit pardonner qu'elle
âtrât à maintenir toujours ce
re dans les affaires, malgré tout

ce qui en pouvoit arriver : l
ſtre ne lui vouloit guere moi
de ce qu'il avoit connu qu'e
loit pas qu'il revînt. Il réſo
ſon retour, voyant le roi
ſe conſerver bien auprès
dépendamment de la reine
d'éloigner cette princeſſe d
auſſi-bien que des bonnes
roi ; à quoi il a toujours t
puis, ainſi qu'en portent
ceux qui ſont bien inſtru
ce qui ſe paſſa de plus ſe
régence.

On étoit donc agité pa
térêts & par diverſes inqu
cour (*a*), lorſqu'enfin le c
riva avec le maréchal d'H
qui commandoit ſon eſcor
y revoir ce miniſtre dan
puiſſance qu'il y avoit to
& la reine affecta d'être t
joie de ſon retour, quoi
bien ſçu depuis qu'elle n
tant.

Il eſt vrai néanmoins
elle ſe trouva ſoulagée d
qu'un ſur qui elle pût ſe
qui la déchargeât de l'emb

(*a*) Année 1652.

faires : mais cela ne dura
temps ; & elle auroit bien
ns la ſuite avoir moins de
lus de peine, & avoir con-
e ſon autorité. Mazarin ne
: plus de rien, & il ne té-
pas même avoir pour elle
éférence qu'il lui devoit : ce
fort étrange à la reine ;
dans l'abſenee du cardinal,
res l'avoient accoutumée à
l'eux des marques, qu'ils
our elle les égards les plus
& qu'ils ſe comptoient dans
roite dépendance : enfin ils
ujours agi avec elle, comme
ec ſa ſouveraine. Mais de-
ée du cardinal Mazarin, le
& la cour changerent entié-
face.
: de Paris, on ne parloit que
& le duc d'Orléans déclara
endre les armes, afin d'em-
cardinal de demeurer dans
e.
s gens prirent des commiſ-
lever des troupes qu'on deſ-
xécution de ce deſſein. Le
parut diſpoſé à ſuivre de
timents. Mais quoique ces
llaſſent plus loin, & contre

telles qu'elles puissent etre
dans le parti où il les vou

Ce pays-là eſt dans une
portante pour Paris à ca
viere : ce qui fit extrême
cher M. de Longueville
partis ; & quoiqu'il fût
M. le prince eût traité

ans, quoiqu'il ne laiſſât pas
ujours tenir au roi tout l'ar-
province.
l vint vers lui de la part de
d'Orléans : & il y vint de
M. le prince, le marquis de
, capitaine-lieutenant des
gers de Bourgogne, & ma-
camp dans ſon armée, quoi-
ne encore. Tous deux n'ou-
n pour engager M. de Lon-
ns le parti de la fronde.
eaufort lui-même, qui avoit
nier à vouloir engager M.
eville dans le parti de la
aiſſa pas d'envoyer auſſi en
, pour l'obliger à prendre
fronde ; & cela ſeulement
quiétude naturelle de cha-
ti, & auſſi parce qu'il ne
mais que perſonne rendît
ſtice à ſon mérite.
tre côté mademoiſelle de
, le premier préſident de
les Mazarins le preſſoient
antage, pour le porter à
le parti de la cour : enfin
nne ne fut tant tourmenté.
voulu parler un peu plus
ent, on lui auroit moins
à la vérité, mais en ré-

Pour remedier aux d
entrepriſes de la fron
rapprocher, non-
qui étoient deſti
contre M. le prince, m
les des frontieres : ce
que dans cette campa
gnols prirent Dunkerqu

voi s'en trouva le maître ab-
par le grand crédit qu'il avoit
a garnison. Comme c'étoit un
de troubles, on craignoit qu'il
lût se faire trop acheter, ou
qu'il ne voulût point se faire
du tout & qu'il ne traitât
Empereur pour garder cette place
pre, en relevant seulement de
ice.

me Charlevoi dans tous les temps
té fort attaché au maréchal de
ant (*a*), la maréchale de Gue-
son épouse (*b*), qui le connois-
aucoup, & qui sçavoit de quoi
capable, se chargea à la cour
négocier avec cet homme. Mais
réussit par des moyens si extraor-
s, au moins si l'on en veut
ce qu'on en disoit en ce temps-
ie je ne sçais si une autre auroit
& rendre & recevoir un service
areilles conditions.

ci donc comme on racontoit la
La maréchale, disoit-on, sça-

---

ean-Baptiste de Budes, comte de Gue-
maréchal de France, tué en 1643, de-
otweil en Allemagne, qu'il assiégeoit,
prit.

Renée du Bec, maréchale de Guebriant,
à Périgueux en 1659.

tres-chere.

Pour remédier aux deſſe
entrepriſes de la fronde,
rapprocher, non-ſeulement
qui étoient deſtinées pou
contre M. le prince, mais
les des frontieres : ce qui
que dans cette campagne
gnols prirent Dunkerque,
Barcelone & Caſal. Peu s'e
me que la France ne perd

i s'en trouva le maître ab-
: le grand crédit qu'il avoit
garniſon. Comme c'étoit un
troubles, on craignoit qu'il
it ſe faire trop acheter, ou
'il ne voulût point ſe faire
du tout & qu'il ne traitât
pereur pour garder cette place
e, en relevant ſeulement de
.

e Charlevoi dans tous les temps
fort attaché au maréchal de
t (*a*), la maréchale de Gue-
n épouſe (*b*), qui le connoiſ-
coup, & qui ſçavoit de quoi
apable, ſe chargea à la cour
gocier avec cet homme. Mais
ffit par des moyens ſi extraor-
, au moins ſi l'on en veut
qu'on en diſoit en ce temps-
je ne ſçais ſi une autre auroit
rendre & recevoir un ſervice
eilles conditions.

donc comme on racontoit la
a maréchale, diſoit-on, ſça-

-Baptiſte de Budes, comte de Gue-
réchal de France, tué en 1643, de-
veil en Allemagne, qu'il aſſiégeoit,
rit.

née du Bec, maréchale de Guebriant,
érigueux en 1659.

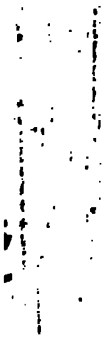

donner dans la vue à Ch
quel s'attacha beaucoup à
cour, parce qu'il la croy
fortune. Elle de ſon côté, ac
n'étoit que d'engager, & n
tre cruelle, ne le parut à
qu'autant qu'elle le juge
pour le ſuccès des deſſeins
réchale de Guebriant, laq
leur intelligence aſſez bien

être malade pour n'aller point à
ac : elle obligea cette étrange de-
ſelle à donner dans cette maiſon
endez-vous à Charlevoi, qu'on ne
voit tirer de Briſac ſans quelque ar-
e de cette nature : & on l'arrêta-là :
il fut mené priſonnier à Philiſ-
g.

uelque-temps auparavant M. le
te d'Harcourt avoit été fait gou-
eur de Briſac, pour récompenſe
oir mené les princes au Havre ;
e que c'étoit la coutume de ce
os-là de ſe faire payer bien cher
ervices que l'on rendoit.

e comte d'Harcourt ayant donc
levoi en ſon pouvoir, & la gar-
de Briſac n'ayant point été chan-
il fit propoſer à ſon priſonnier de
élivrer, pourvu qu'il le rendît
re de cette place : ce que Charle-
exécuta.

r ce moyen le comte d'Harcourt
uva le maître des deux principales
s de l'Alſace, & avec ce qu'il y
de troupes il aſſiégea Béfort, ſur
texte que le comte de la Suze (*a*),

Gaſpard de Champagne, comte de la
mari d'Henriette de Coligni, célebre
: nom de la comteſſe de la Suze, dont

ſa fille, laquelle trouvant
mée, y entra par une f
étant entrée, elle fit déc
pour M. ſon pere, & c
qui y venoit le lendemai
une autre route.

M. de Beaufort qui
l'armée de M. le duc
M. de Nemours celle de
ſe joignirent, M. de Né
un ordre ſecret de M

er vers la Guienne, & M. de
rt avoit d'autres ordres de M.
d'Orléans, de ne point s'éloi-
e Paris. Comme ils ne pouvoient
ier les uns aux autres, & qu'ils
voient de ſentiments fort oppo-
ela joint avec l'aigreur qui étoit
ıtr'eux depuis aſſez long-temps,
nqua pas auſſi de faire le ſujet
grande querelle entre ces deux
, dont il ſeroit arrivé du mal-
ès-lors, ſans que mademoiſelle,
enoit d'Orléans, les accommoda
ant.
iite de cela, M. le prince qui
rouvoit pas bien en Guienne,
ı M. le prince de Conti & ma-
de Longueville; & ayant tra-
oute la France en habit dégui-
ıt ſe jetter dans l'armée de M.
aufort & de M. de Nemours,
t joints enſemble, ils donnerent
ıbat de Gergeau, contre le ma-
d'Hoquincourt qu'ils défirent.
n'avoit nommé le coadjuteur
dinalat que pour le tromper:
e fit-on pas grand ſcrupule d'en-
quelque temps après un courier
évoquer la nomination: pen-
equel temps le bailli de Gondi
par un autre courier du coad-

juteur, amuſa celui de la c
retarda, ſur le prétexte le
galer. Pendant ces m i
cha en diligence vers
cent X (*a*), qu'il ſçavoit
coup le cardinal Mazarin : &
à ce pontife, que s'il voul
coadjuteur cardinal, il n'avoit
temps à perdre, parce qu'il y
courier à Florence qui al
pour y révoquer ſa nomi i

Le pape qui con ér le
teur, plus comme en mi du
rin, que par aucune autre
hâta de lui donner le chapeau,
qu'on pût croire qu'il eût
lettres du roi qui en nommoit
tre, lequel étoit l'abbé de la
& ce fut de cette façon qu'il
coadjuteur cardinal ; ce qui ſurp
fâcha extrêmement la cour.

Du côté de la Guienne, vo
me les choſes ſe paſſerent c s
conde guerre de Paris ; & p
donner une plus grande intelliger
crois qu'il eſt à propos d'en rep
le récit, dès le commencement q
le prince y alla.

(*a*) Jean-Baptiſte Pamphilio, appe
cent X, mort en 1655.

crétaire du prince de Conti ſe
tête de gouverner madame de
ville : il fit comprendre à ma-
le de Verpilliere, qui étoit une
les d'honneur, & qui avoit un
d crédit auprès d'elle ; que tant
de la Rochefoucault la gouver-
comme il étoit fort habile, &
e princeſſe n'en étoit que trop
e, elle ne ſuivroit jamais que
eils ; & que ceux des autres
s n'en ſeroient guere conſidérés ;
pour les lui rendre plus conſi-
, il lui falloit donner quelque
ne, bien fait, qui ne fût point
ux affaires, & qui ne pût que
e & l'amuſer. Ils exécuterent
deſſein ; & pour le faire mieux
ils introduiſirent M. de Ne-
quoiqu'autrefois il ne lui eut
plu, & que malgré tout l'at-
nt qu'il paroiſſoit avoir pour
ſſi-bien que tout ce qu'il avoit
es qualités & de grands airs,
t jamais rien pu trouver en lui
mant, que le plaiſir qu'il té-
t lui vouloir faire, de quitter
de Châtillon (*a*) pour elle,

---

iſabeth-Angélique de Montmorenci,
fille de François de Bouteville.

& celui qu'elle eut d'ôter à
qu'elle n'aimoit pas, un a
conſéquence.

Cette intelligence bro
lument avec la Rochef
depuis aſſez long-tem , a
de la quitter, prit cette oc
joie.

Depuis qu'il ceſſa de c
elle parut ne ſçavoir plus
faiſoit : & elle prit à Bou
airs ſi extraordinaires & ſi
qu'on n'en avoit jamais vu d
à une perſonne de ſon rang.

M. le prince s'étant cru ob
le bien de ſes affaires de q
Guienne, ſembloit y avoir
frere & ſa ſœur pour y co
en ſon abſence; mais le vé
voir étoit demeuré à Marſin & a
qui avoient ſon ſecret & ſes or
prince au retour de Bourdeaux
voya ſecourir Mouron.

Mais pour revenir à ce qui ſe
pendant ce temps-là, & à la cou
Paris, & pour en achever le réc
continuerai par dire, que M. le
à ſon arrivée de Guienne & de l'a
ſe crut aſſez bien avec M. le duc
léans, qui le traitoit agréable
mais dès qu'il ſçavoit que le ca

z lui avoit parlé quelque temps,
n qu'il étoit venu comme en
e par le petit eſcalier, ce prince
oiſſoit tout hors de lui, & il ne
plus quelles meſures prendre:
en étoit troublé.
n autre côté, M de Bouillon
çut, auſſi-bien que quelques
qui étoient dans le ſecret de la
que ce n'étoit pas une choſe im-
d'avoir part à la confiance de
e, ni même d'être mieux auprès
que le cardinal, puiſqu'elle mê-
oit plainte quelquefois aſſez ou-
ent, qu'elle n'avoit jamais eu
lle parole de ce miniſtre.
me le duc de Bouillon étoit
us habile & bien plus clairvoyant
: prince Thomas, il ménagea
bien mieux que lui, le crédit
çut s'acquérir auprès de la reine.
le cardinal préſent, il obtint
que ſa maiſon auroit les hon-
des princes; & le cardinal qui
put empêcher, afin qu'on ne
rçût pas de cette faveur du duc
uillon, fit obtenir la même grace
aiſon de Rohan.
reine fit dans ce temps-là (*a*)

(*a*) Année 1652.

donner cette ſatisfaction à
un jour que Froullé lui dem
il partiroit, il trouva ce
mauvais, & il y répon
ment, qu'il fit bien voir q
ſolution ne lui étoit pas ag

Cependant il ne laiſſa
partir peu après. Mais

De démenti et le plus dan-
gereux qu'il eût jamais eu,
le crédit qu'il avoit perdu
[illegible] de la reine mère,
[illegible] que lui avoient donné
[illegible] qu'il eût gouvernées ; &
[illegible], par l'autorité que le
de Turenne son frere avoit
[illegible]

Le dixhuitiéme, près de Pa-
[illegible] les troupes du roi
[illegible] le faubourg S. Antoine,
[illegible] forcerent pas comme elles
[illegible] : mais aussi ne furent
tout-à-fait repoussées. Ce qui
avantage à peu près égal.
[illegible] de la cour, Mancini,
[illegible], le chevalier de la Vali-
Nantouillet furent [illegible]
de la Fronde, [illegible]
[illegible] & le baron de [illegible]
Nemours fut blessé à la main,
e la Rochefoucault eut [illegible]
lessure à l'œil.
ue les troupes du parti de la
fussent point entrées dans Pa-
it pourtant une grande affaire
prince d'y faire entrer les

) août 1652.
ne année.

demander du ſecours aux
à M. de Lorraine (*a*). Ce
lui amener ſes troupes
ce qui parut fort étrange
prenant, c'eſt que M. Se
celier de France, qui
parti de Paris, obligea
le duc de Sully, à donne
Eſpagnols par Mantes,
gouverneur.

t pas moins à s'en retour-
ni d'Angleterre (*a*) négocia
en lui offrant de la part de
l'argent, qu'il accepta, sans
mettre beaucoup en peine
s'il avoit pris & qu'il aban-
Madame (*b*) en pensa mourir
, & cela n'en inquiéta pas
le duc son frere.

Nemours & M. de Beaufort,
t en froideur il y avoit
, se raccommoderent au
S. Antoine ; mais leur in-
ne dura guere. Monsieur
conseil dans Paris dont les
s deux, & la dispute de
t rappellé leur ancienne ja-
. de Nemours fit appeller M.
rt, qui le tua de deux balles
eur (*c*) Le [illegible]
q, dont il y [illegible]
furent tués.

temps après cela, le peuple
ne espece de [illegible]
'un coup, fait [illegible]

---

les II, roi d'Angleterre, [illegible]
France, mort en 16[illegible]
guerite de Lorraine, fille [illegible]
, comte de Vaudemont, [illegible]
morte à Paris en 1672.
le 1652.

qui la commen
marquer qu'on et
zélé pour le parti, il
paille ſur ſoi. Cette
que ceux qui n'en av
réputés Mazarins & fort en
leur vie ; en ſorte que
ſans exception, étoit
cette marque du parti q
juſques-là même que l'on
gieux avoir de grands
paille ſur leur froc.

M. le duc d'Orléans
vouloient que la ville
nion avec le parlement &
& qu'elle confirmât la lieute
nérale de Monſieur, laquelle
paſſé au parlement.

Pour cet effet on tint une
aſſemblée dans la maiſon de v
non-ſeulement ſe trouverent
vins & les conſeillers de la v
encore beaucoup d'officiers des
ſouveraines, qui y étoient com
lonels de leurs quartiers, & le
chal de l'Hôpital (*a*) comme g
neur de la ville.

(*a*) François de l'Hôpital, comte
ni, maréchal de France, gouverneu
ris, mort en 1668.

ussi-tôt qu'ils furent assemblés on toute la Greve remplie de gens, ne paroissoient être que du peumais par ce qu'ils firent, ils prouent bien qu'ils n'étoient rien moins ce qu'ils paroissoient.

commencerent donc par menacer ceux de cette assemblée de les & de les brûler, s'ils ne consenent à tout ce qu'on desiroit d'eux ; ans sçavoir ce qui s'y passoit, ils nirent à tirer & à vouloir monter fenêtres de l'hôtel-de-ville ; d'où repousser l'injure, on voulut tirer : & ce qui fit bien connoître que qui attaquoient étoient des gens guerre, c'est que bien loin de s'efer des coups qu'on leur tiroit, ils tinuerent à s'approcher. On dit mêqu'on avoit entendu qu'ils se dient, *à moi Bourgogne*, *à moi Con*qui étoient les noms des régiments M. le prince.

e désordre alla encore plus loin ; ceux qui le faisoient pousserent leur olence jusqu'à faire approcher aus de la porte, des fagots où ils ent le feu. Ceux qui étoient dans la ison de ville, qui voyoient qu'on alloit brûler, que la porte étoit déja lammée, & que la fumée les étouf-

ſoit, ſe haſarderent de ſortir; r
n'en rendirent pas leur conditio
leure. Il y en eut un très-grand
de tués; & l'on remarqua que
heur tomba principalement ſur
grands frondeurs, parmi leſq
rent Miron & Janvri.

Le maréchal de l'Hôpital,
neur de la ville, à qui on en
particuliérement, ſe trouva
barraſſe. Il cacha ſon cordon
il ſe déguiſa ſi bien & ſi heure
qu'il échappa de leurs mains
par miracle, & qu'il ſortit de

On ne ſçait point au vrai
cauſe d'un ſi grand déſordre.
monde le déſavoua. Mais ce q
pour être le plus conſtant,
M. le prince ne voulant ſeule
faire peur à l'aſſemblée de l'
ville, pour empêcher qu'on
bérât rien que ce qu'il vou
ſoldats allerent plus loin que
dres. On dit qu'un homme d
diſtinction, qui paroiſſoit c
fort attaché à la cour, avoit
M. le prince, qu'il falloit fa
que action d'autorité, qui
avec éclat ſon pouvoir, pou
ſon accommodement plus av

Il y a eu même des polit

que des gens dévoués à la
ſerent ces troupes à de gran-
ces, exprès pour dégoûter
s des princes.
je ne ſçais ni quelle en fut
, ni qui en furent les auteurs:
emeurerent entiérement dé-
rmi le peuple, qui commen-
nuyer beaucoup de la guer-
i perdit tout le goût qu'il
our la fronde.
luc d'Orléans qu'on connoiſ-
able de ces violences, n'en
accuſé : auſſi vint-on en
âte l'en avertir. Mademoi-
M. de Beaufort étant chez
s y envoya pour appaiſer le
pour faire ſortir avec ſûreté
étoient inveſtis dans la mai-
le.
rinceſſe & ce prince furent
oyés par Monſieur à l'hôtel-
our en appaiſer le déſordre.
lieu de ſe hâter, ils s'amu-
liſputer en chemin qui d'eux
s de crédit parmi le peuple.
iſelle ſoutenoit au duc de Beau-
ne ſeroit pas en ſûreté ſans
lui qui ſe piquoit de l'amitié
e plus que de toutes choſes,
au contraire, que c'étoit lui
II. V

qui lui procur cette
enfin on leur fit
conteſtation et
me dange , ce q
ſoit beaucoup : ce
penſer plus qu'à s
grande diligence qu'il
pour faire ceſſer le d rd
cependant encore plus
crets de M. le prince que
ſences.

Madame de Rhodes qui
faire quelques négociations
le cardinal, lui parloit chez
ceſſe Palatine, lorſque
lui vinrent, du feu & du c
l'hôtel-de-ville : & comme
étoit ſon beau-pere, & qu'elle
fort, elle s'évanouit d'effroi p

Le cardinal jugeant bien
tage qui lui reviendroit de c
lence, dont on lui apprenoit
velle, & préſumant qu'il n'av
beſoin de perſonne, ſe ſoucia
ce que madame de Rhodes lu
loit dire, & la quitta bruſqu
pendant qu'elle étoit évanouie.
elle revint de ſon évanouiſſeme
fut ſi outrée du peu de cas qu'il
fait, & d'elle & de ſes n oc
qu'elle mourut en moins

près : & ce qui y contribua en-
fut le grand chemin qu'elle fut
e de faire à pied, pour rentrer
a ville, ſans être connue.
t le monde, au lieu de la plain-
ſe moqua d'elle d'être morte :
e ſi elle avoit fait une action
idicule ; & afin qu'elle le parût
e un peu davantage, on ajouta
e avoit été déguiſée en cordelier
la conférence qu'elle eut avec
cardinal, & que l'on avoit trouvé
ſa garderobe, des habits de car-
de minimes, d'auguſtins ; enfin
utes ſortes d'ordres de religieux.
fit M. de Beaufort gouverneur
aris en la place du maréchal de
ital, & Brouſſel prévôt des mar-
ds. Il ne faut pas oublier de faire
rquer ici que M. le prince avoit
nent perdu la tramontane, &
ſi fort dérouté en tout ce qui
doit ſa conduite, qu'il n'envoya
troupes pour ſecourir S. Maur,
lorſqu'il fut pris.
pendant, maigré tout ce dérange-
t dans la conduite de ce prince,
d'Orléans & lui députerent vers
hiduc, pour en avoir du ſecours.
nvoya pour la ſeconde fois M. le
de Lorraine en France, mais avec

un ordre ſi précis d'y demeurer qu'ils auroient beſoin de lui, qu'il en devint auſſi attaché à leur parti, qu'il l'avoit peu été la premiere fois.

M. de Chavigni qui avoit tant de choſes pour rendre celui de la fron conſidérable, n'en fit pas moi pour le détruire, dans la vue de s'en un mérite auprès de la cour. Il mença donc premiérement à vo faire l'accommodement de Mon & de M. le prince tout à la fois. cela il travailla à celui de M. le p de Condé ſéparément de celui de le duc d'Orléans : & voyant qu'il n pouvoit réuſſir, il voulut changer batterie, & faire celui de M. le d d'Orléans ſéparément de celui de le prince.

Il alloit la nuit à la cour pour ſes gociations, ſans la participation ni l'un ni de l'autre. De ſorte qu'on roit pu ignorer ſes démarches enc quelque-temps, ſi des coureurs de le prince n'avoient pris un homme chargé de lettres, par leſquelles on couvrit toute cette intrigue. Et com enſuite de cela M. de Chavigni, ignoroit qu'on eût fait cette déc verte, alla voir le prince de Con qui étoit malade, ce prince en fu

ent de leur côté. Ceux des
u Palais royal commence-
ur exemple fut ſuivi preſ-
ous les quartiers de Paris, où
ois burent tous ſolemnelle-
ſanté du roi.
inal de Retz étant informé
qui ſe faiſoient ſourdement
ur la cour, offrit de s'en
promit de les faire réuſſir.
en remercia comme lui en
é. Mais on défendit en mê-
à ceux qui conduiſoient ces
de ſouffrir qu'il y entrât,
fier à lui d'aucune. Cepen-
laiſſa pas d'en vouloir être.
ince voyant bien qu'il n'y
rien à faire pour lui, &
ouvoit empêcher la ville de
ccommodement, s'en alla
s avec le duc de Lorraine,
même raiſon s'y en retourna

ela on commença à dire à
ertement, que le roi & la
ent dans peu à Paris; ce
aux Mazarins un nouveau
ce qui acheva d'abattre
ronde. Le prévôt des mar-
de la part de la ville &
habitants ſupplier le roi

de leur faire
Enſuite de quoi, & a
rentrer, le roi envoya o
duc d'Orléans de s'en
& à mademoiſelle ſa f
Vicomte. Mais elle ne s
& elle voulut aller juſqu'a
On chaſſa même, & le duc
fort & Brouſſel, ſans que le p
émût, non plus que s'il n'av
entendu parler d'eux.

Il y eût encore quelques
parlement de chaſſés, ſa
madame de Montbazon, n
Châtillon, & même quelqu
plus mutins de la Halle,
parût que perſonne y ſongeat.

On fit dans une galerie du L
des bancs & un lit de juſtice,
au palais : & le roi envoya q
officiers pour tenir le parlement.
comme le roi ne prétendoit
ce parlement fût en cor
l'avoit transféré ailleurs,
voyer dans la grand'chambre
tre des cérémonies pour les y c
ſelon la coutume ordinaire, c
envoya des lettres de cachet à
en leur particulier; & ils vinre
le parlement au Louvre, où ſe
rent ceux qui compoſoient le

ontoiſe. Et le roi déclara
ibles tous les arrêts qu'on
és à Paris pour les parti-

iteur avec laquelle la cour
ue, faiſoit juger que de
têtes que celles du temps
ce ſe méloient des affaires,
uvent fait ſoupçonner que
s conſeils de M. le Tel-
faiſoient agir.
endemain que le roi fut à
y parut auſſi paiſible que
n'y avoit eu de fronde, &
yale auſſi bien établie qu'a-
ubles.
it le cardinal Mazarin ne
oint, on voyoit bien qu'il
lque raiſon ſecrette qui l'en
n'y ayant plus rien à la
mi le peuple, qui réſiſtât
e; mais on ne jugeoit point
oit être cette raiſon.
re côté le cardinal de Retz
nquiet (*b*). Quoique l'on
offres & ſes ſervices, quoi-
même employé, quoiqu'il

---

le Tellier, mort chancelier de
5.
652.

eut plus que les ſuites, q
accommodements.

Peu de temps après qu
de Retz eut perdu la libert
Mazarin revint à Paris,
parut ne ſe ſoucier pas da
haine qu'il avoit eue pour l
mitié qu'il avoit eue p r l

On jugea que le
ainſi remis ſon retour
du cardinal de Retz, qu

prince de Conti & madame
neville étoient ſi occupés du
prendre du crédit dans Bour-
dans la province, qu'ils ne
en façon du monde, qu'ils
affaire contre la cour, & ils
n'avoir d'ennemis que ces
nmes de confiance que M.
avoit laiſſés : ce qui n'avan-
eurs affaires, ni celle de ſon

it auprès de Bourdeaux une
des plus mutins, qui n'étoient
nenu peuple, leſquels s'aſſem-
premiere fois dans une mai-
nommoit l'Ormée : ce qui fit
nblée ſe nomma de ce nom.
ice de Conti & madame de
lle y prirent du crédit : ils y
s gens fort à eux ; & comme
inerie s'augmentoit inſenſible-
naturellement, ſans le ſecours
s ſoins qu'ils y prenoient ; ce
cette princeſſe voyant que
ent, très-bien informé des in-
e M. le prince, ne conſidéroit
in & Léné, ils mirent dans
es plus mutins de l'Ormée,
arlement devenoit Mazarin ;
n'étoit plus dans les intérêts
prince : ce qui les obligea à

M. de la Rochefoucault
même ſecrétaire, dis-je,
miniſtere de cette princeſſ
utile ; & conclut qu'il
avantageux d'avoir du
de ſon maître par ſon n
que par madame de Lor
ſorte qu'il trouva encore
brouiller avec lui, ce qui
veau déſordre dans Bou

our, & celui de toute ſa compagnie.
l. le prince informé de tout cela par
nfin & par Lénet, en eut un chagrin
rtel ; & cela augmentoit bien encore
népris qu'il avoit déja pour ſon frere
our ſa ſœur. Enfin tous ces mécon-
tements vinrent à un point à Bour-
ux, qu'ils ne penſerent plus qu'à
s brouilleries particulieres, & point
tout aux affaires de M. le prince.

Dès que le roi y envoya, qui fut
que auſſi-tôt après ſon retour à Pa-
M. le prince de Conti & madame
Longueville s'accommoderent ſur
premiere propoſition qu'on leur en
Ils obligerent la ville à s'accom-
der auſſi : & ce que ce prince &
te princeſſe en trouverent de plus
isfaiſant, c'eſt qu'ils ſe tromperent
l'autre.

M. le prince de Conti traita donc
s la participation de ſa ſœur avec
de Candale, où ſon mariage fut
nclu & réſolu avec mademoiſelle
rtinozzi, niece du cardinal Ma-
in.

Madame de Longueville tout de
me traita de ſon côté, ſans lui en
ler, avec M. de Vendôme (*a*) qui

a) Céſar, duc de Vendôme, mort en 1665.

dinaires, dignes d'une n
d'une admiration éternelle
la cauſe ſe doit moins att
grande fortune de ce princ
grandes qualités, qui lui c
treprendre & exécuter tant
ſi incroyables qu'elles feron
jour notre Hiſtoire fabulet
peu de vraiſemblance qu'
ront dans les ſiecles à veni
ce qu'elles leur en apprer

TABLE
GÉNÉRALE
DES MATIERES
CONTENUES
DANS CES MÉMOIRES.

dique le premier Volume : t. II,
indique le ſecond.

A.

ESSIT. Différence de l'acceſſit & du
, *tom.* I, *page* 499 *& ſuiv.*
a cour des aides s'unit au parlement,
9.
t, (Madame d') propoſe l'enlevement
le Prince, *t.* II, 329.
M. l') conſeiller au parlement, blâme
duite du prince de Condé, *t.* I, 218.
(le Maréchal d') perſonnage qu'il fait
de mademoiſelle du Vigean, *t.* II,
& ſuiv.
re VII, Lettre qui contient le détail
qui ſe paſſa au conclave où ce pape
, *t.* I. 488 *& ſuiv.* Commencement
n pontificat, *t.* I, 513. Il donne le
n au cardinal de Retz, 521. Il étude

Amelot, (M.) premier preſi
des aides, *t.* I, 294.
Anne d'Autriche, reine de F
pendant la minorité de Lo
caractere, & raiſons de ſon
cardinal Mazarin, *t.* II, 3
qui lui aliene les eſprits des
peuple, *t.* I, 20 *& ſuiv.* S
on s'apperçoit, *t.* II, 254
qu'elle reçoit à Notre-Dame
fait arrêter M. Brouſſel, 18. A
donne au parlement qui ſoll
des exilés, 30. Elle conſent

e, 66. Moyen qu'elle met en uſage
rter le parlement à entrer en né-
n, 71 & *ſuiv.* Elle gagne les princi-
ciers de la Fronde, 79. Elle revient
avec la cour, *t.* II, 307. Elle dé-
le duc d'Orléans à conſentir à l'en-
t des princes, *t.* I, 123. Elle les fait
r au Havre, 147 & *ſuiv.* Réponſe
onne aux ſollicitations pour la liberté
ces, 157. Elle déſavoue le premier
t, 173. Elle envoie pluſieurs ſeigneurs
e duc d'Orléans de ſe rendre au pa-
l; 177, *t.* II, 362 & *ſuiv.* Réponſe
donne au parlement, 383. Ses dé-
pour regagner le prince de Condé,
7, *t.* II, 355 & *ſuiv.* Députation
nvoie à ce prince retiré à S. Maur,
8. Sa réponſe à la lettre de M. le
211 & *ſuiv.* Elle fait retirer les ſieurs
, le Tellier, & de Lyonne, 219.
arches pour éloigner M. le prince,
le fait lire un écrit ſur la conduite
rince, 226 & *ſuiv.* Ordres qu'elle
pour ſoutenir le coadjuteur, 235.
tion qu'elle fait en faveur du prince
dé, 244. Elle lui accorde une dé-
n d'innocence, 248. Réception qu'elle
cardinal Mazarin, & ſa réponſe aux
du parlement, 276 & *ſuiv.* Ce qui
irne de faire aſſaſſiner le cardinal de
t. I, 347.
, (Dom Joſeph Illeſcas) héraut en-
parlement par l'archiduc, *t.* I, 74.
, (l') gouverneur des Pays-Bas,
un héraut au parlement, qui lui
udience, *t.* I, 75. L'archiduc entre
nce, 79.
l, (le ſieur d') un des confidents

Arnaud, (M. l') eſt grand
l'abſence du cardinal de Re
523, *t.* II, 29. Il ſe cache,
Arnay, (le marquis d') un
de l'aſſemblée de la nobleſſe à

B.

BEAUMONT, (M. de)
parlement, donne occaſion d
deux, ceux qui étoient oppo
Mazarin, *t.* I, 41 & *ſuiv.*
gérete. 120.

M. de) eſt chargé de la garde des prin-
t. I, 133, 181 *& ſuiv. t.* II, 149, 156.
in. Faction des Barberins au conclave
exandre VII, *t.* I, 499.
n, (le préſident de) ſa mort, *t.* I, 3.
, (M. la) Frondeur, *t.* I, 46, 99.
e ſa bourſe au coadjuteur, 281. Se ſauve
a maiſon de ville, 311.
cades, (les) ce qui y donna occaſion, *t.*
3. *& ſuiv.* Comment elles furent exécu-
, 21, 26, 28, *& ſuiv.*
heſne; ancien domeſtique de la maiſon
Retz, *t.* I, 424, 428. Nouvelles dont
ait part au cardinal de Retz, 457.
ort, (le duc de) ſon caractere, *t.* II,
5. Eſt enfermé à Vincennes, *t.* I, 3.
ıment il ſe ſauve de cette priſon, 13
ſuiv. Il vient à Paris, 36. Raiſons qui lui
t embraſſer le parti de la Fronde, *t.* II,
& ſuiv. Réception que lui fait le peuple,
ès la guerre déclarée, *t.* I, 62, *& ſuiv.*
ſt fait lieutenant général, *t.* II, 143. Il
lite l'entrée d'un convoi à Paris, *t.* I,
& ſuiv. Il appaiſe l'émotion du peuple con-
le cardinal, 77. Il défend de ſes inſultes
premier préſident, 78. Sa querelle avec
duc de Candale, 81 *& ſuiv.* Il refuſe
aller à la cour, 89. Il conſent au retour
la cour à Paris, *t.* II, 283 Il protege
s rentiers, *t.* I, 98, 99. Deſſein qu'on
i cache, 104, 105. Il apprend la bleſſure
e Joli, & ſe tient ſur ſes gardes, 111. Se
ouve à l'aſſemblée du parlement, au ſujet
e l'attentat commis contre M. le prince,
15 *& ſuiv.* Appaiſe le peuple, 129, *t.* II,
45 Conſent à l'empriſonnement des prin-
es, 336 *& ſuiv.* Ils tâchent de le regagner,
44, 373 *& ſuiv.* S'oppoſe à leur élargiſſe-

Bellièvre, (le préſident de) pl
répond à une queſtion du du
t II, 301. Offres qu'il fait à
311. Réponſe qu'il lui fait, 3
putation dont il eſt chargé,
favorable au cardinal de Re
Fait entre ſes mains ſa démiſſ
vêché de Paris, 397 *& ſuiv.*
lui donne, 411. Il ménage le
de Caumartin, 481. Sa mort.
Berthet, partiſan du cardinal M
222, 233, Ses voyages à la
déguiſé. 214.

il, (le préſident de) eſt arrêté, *t.* I, ſt mis en liberté, 33. Il arrive à Paris, ſt complimenté par le parlement, 36. *teurs*. Edit contre les Blaſphémateurs, 52.
, gentilhomme Breton attaché au de Retz, *t.* I, 424. Nouvelles dont ne ce cardinal, 447, *& ſuiv.* Il part i pour l'Eſpagne, 453. Commiſſion eſt chargé, 456.
(le duc de) motifs qui l'engagent intérêts du parlement, *t.* II, 262 Il eſt fait lieutenant général de l'ar- la Fronde, *t.* I, 61, *t.* II, 132. avantageux qu'il donne, & qui s ſuivi, *t.* I, 64. On lui promet de ire ſur ſes prétentions, 79. Il ſe retire eaux, 130, *t.* II, 316. Eſt compris mniſtie, *t.* I, 142. Refuſe d'entrer parti de M. le prince, 250.
(le marquis de la) vient offrir ſes au parlement, *t.* I, 60. Ses mo- II, 285. Il comman le la cavalerie : qu'on fait a ce ſujet, *t.* I, 62. Il rer des convois dans Paris, 68. Il pris nommément dans l'amniſtie ac- aux Frondeurs, 80. Deſſein qu'ils ent, 104. Eclat qu'il fait apprenant faite à Joli, 111. Attentat qu'il contre M. le prince, 112 *& ſuiv.* btient l'amniſtie, 132. Ne prend e part au tumulte arrivé à la ville, excepté de l'amniſtie générale, 333. , (le parlement de) envoie des dé- celui de Paris, *t.* I, 99, 101. Am- cordée à cette ville, 143. Le parle- déclare en faveur du prince de Con-

Brillet, écuyer du duc de a
Briſſac, (le duc de) ſe décla
de, *t.* I, 62. Il eſt fait lie
t. II, 284. Il eſt député à
Ruel, *t.* I, 78. Il entre d
du cardinal de Retz, 34
avec froideur les intérêts
364. Va le voir au château
Ses démarches pour lui p
414 *&* *ſuiv.* Il l'accompag
ſion 430 *&* *ſuiv.* Il le reç
440. Il le ſuit à Belle-Iſle
Brouſſel. (M. de) eſt enle

de M. le prince, *t.* II, 330. Il eſt fait
des marchands par M. le prince, *t.* I,
ſe démet de cet emploi, 329. Sa mort,

net, (le vicomte de) eſt gouverneur
rleville, *t.* I, 315.

C.

au, négociant, manque à être enlevé,
4.
(le duc de) ſon démêlé avec M. de
rt, *t.* I, 83 & *ſuiv.*
(le cardinal) ſa mort, *t.* I 508.
le comte de) fait ſoulever la Proven-
II, 29.
x. Déclaration qui exclut les cardinaux
nſeils du roi, *t.* I, 184.
et, (M.) accompagne M. de Guéné-
en quelle occaſion, *t.* I, 10.
n, (M.) Frondeur, *t.* I, 46, 99. Con-
du coadjuteur & de madame de Che-
, 151. Aidoit le coadjuteur à compoſer
ours, 151 & 214. Lui donne conſeil,
a à Poitiers ſe marier, 342. Tâche de
ner le cardinal de Retz d'aller au Lou-
52. Fait prendre en ſon nom poſſeſſion
chevêché de Paris, 385. Il ſe rend au-
cardinal, au château de Nantes, 404.
ent à Paris pour entretenir les amis du
l, 407. Comment il échappe aux re-
es qu'on fit de lui pour l'arrêter, 480.
(l'évêque de) ce qu'il fait pour le
l de Retz, *t.* II, 37 & *ſuiv.* 41. Pen-
'il lui aſſure pour ſa ſubſiſtance, 42. Il
t la liberté d'Imbert, 60. Avis qu'il
au cardinal, 83, 84. Ses vues ſur
vêché de Paris, 92.

du diocese, *t.* I, 523. Il
du Saussai qui prenoit la q
de l'archevêché, *t.* II, 23.
Charles II, roi d'Angleterre,
ce, *t.* I. 295. Envoie com
dinal de Retz, *t.* II, 68.
Charier, (l'abbé) négocie à
du coadjuteur, *t.* I, 281,
liaisons avec le grand prév
confiance du cardinal de R
Rome au sujet de l'emprisi
cardinal, 362. Ses démarch
408 *& suivant.* Il tâche de

aire par sa seule entremise, 94. Sa lettre créance lui est retirée, 99.
ton, (le président) manque à être arrêté, I, 23. Est nommé syndic des rentiers, 97. orte des plaintes au parlement : railleries l'on fait de lui, 109.
ton, (l'Abbé) est nommé grand-vicaire pendant l'absence du cardinal de Retz, *t.* I, 459.
rtres, Différend entre l'évêque de Chartres & celui de Meaux pour la préséance, *t.* II, 232.
Sébras, (M.) curé de la Magdeleine, est établi grand-vicaire par le cardinal de Retz, I, 523. Il est mandé à la cour, & se cache, 526, *t.* II, 195. Il fait afficher le mandement du cardinal, *t.* I, *ibid.* Sentence rendue contre lui, & sa réponse à cette sentence, 528 *& suiv. t.* II. Arrêt rendu contre lui, 1 *& suiv.* Mandement qu'il publie contre l'évêque de Coutance, 8 *& suiv.* Autre mandement, 215 *& suiv.* Comment ces mandements étoient affichés, 218. Il défend au clergé de s'assembler sans la permission de l'archevêque ou la sienne, 9, 219. Le cardinal de Retz l'établit de nouveau grand-vicaire, 29. Son mandement contre les évêques de Dol & de Coutance, 220 *& suiv.* Premiere monition qu'il adresse aux fideles du diocèse, 221 *& suiv.* Seconde monition, 226.
âteauneuf, (M. de) garde des sceaux, est exilé, *t.* I, 44. En place, 137. Discours qu'il fait aux députés du parlement, 166. Est envoyé vers le duc d'Orléans, 173, 180. Les sceaux lui sont ôtés, 199. Cause de sa disgrace, 245 *& suiv.* Il est rappellé & devient chef du conseil, 233. Cause de la haine que M. le prince lui portoit, *ibid.* Il se retire de affaires, 273.

mis à la Bastille, *ibid.* Il est r
té, 46.
Chevreuse, (le duc de) embraſ
la Fronde, *t.* I, 62.
Chevreuse, (madame de) ſon retо
t. II, 305. Porte le cardinal I
nir aux Frondeurs, *t.* I, 100 &
eſt chargée de les ménager, *t*
entre dans les intérêts des pr
349. Ses démarches auprès de M
Elle retient le coadjuteur dan
la cour, *t.* I, 145 & *ſuiv.* Elle
lui le chapeau de cardinal, *i*

: se déclarer pour le cardinal de
t.
ardinal) empêche les effets de la
lonté du pape pour le cardinal de
I, 477. 458 & *suiv.* 484. Voyez
re VII.
reine de Suéde, son abjuration &
ar à Rome, *t.* II, 16 & *suiv.*
(le marquis de) est tué à la défense
e de Charenton, *t.* I, 69.
, (le cardinal San-) est proposé pour
a pape, *t.* I, 509.
Assemblée du clergé, *t.* II, 9 & *suiv.*
étail de sa convocation, 227 & *suiv.*
& *suiv.* Elle justifie le cardinal Maza-
26. Sa décision contre les intentions
ardinal de Retz, 38.
teur. (le) Motifs qui le portent à en-
dans le parti des Frondeurs, & son ca-
ere, *t.* II, 279 & *suiv.* Insulte qu'il re-
t à la cour; conduite qu'il tient à cette
casion, *t.* I, 20 & *suiv.* Il est mal reçu
la cour, 22, *t.* II, 140. Sermon qu'il
êche en présence de la cour, 138. Il sol-
cite le peuple à la révolte, *t.* I, 25. Me-
res qu'il prend avec M. le duc de Lon-
eville, 33 & *suiv. t.* II, 278. Ses dé-
arches auprès de M. le prince, 49. Il re-
it ordre de se rendre à Saint-Germain,
feint de se faire violence pour ne pas s'y
ndre, 56. Il fait donner le commandement
l'armée au prince de Conti, 61. Le par-
ment lui accorde voix délibérative dans
s assemblées, 62, *t.* II, 138. Il leve un
giment de cavalerie; raillerie qu'on fait
ce sujet, *t.* I, 64, *t.* II, 143. Il va en
quipage de guerre secourir Charenton,
I, 70. Il se rend à la cour, & confere

cite le chapeau de cardinal, 1
négocie avec les partisans de
& *suiv.* t. II, 350. Il se tr
blée du parlement pour la lib
ces, t. I, 164, 171, t. II, 3
la conférence pour en conve
Conseil qu'il donne au duc d'
t. II, 405. Moyen qu'il pren
mer en faveur de la Fronde
suiv. Il entre dans l'intrigue
rêter M. le prince, & reven
203. Ce qu'il dit au sujet de
M. le prince à Saint-Maur. 1

a procession de la grande confrairie, 242 & *suiv.* Est insulté en revenant, 243. Il est nommé au cardinalat, & soutient le parti de la cour à Paris, 255 & *suiv.* Il manque à être enlevé, 261 & *suiv.* Refroidissement de la cour à son égard, 265. Il conseille au cardinal de différer son retour, 269. Il s'oppose aux desseins de M. le prince, 280. Il est fait cardinal, détail de cette négociation, 281 & *suiv. t.* II, 160. Voyez *Retz.* (le cardinal de)
chon, ancien évêque de Dol. Pour quelle raison le parlement lui donne des gardes, *t.* I, 70.
gnac, (le marquis de) comment il se sauva près que Charenton eut été forcé, *t.* I, 69.
mminges, (M. de) est chargé d'enlever M. Brousſel, & le conduit à Saint-Germain, *t.* I, 17 & *suiv.* Est chargé de l'enlevement des princes, 126 & *suiv.*
mminges, (M. de) député du Clergé, *t.* I, 189.
mptes, (la chambre des) s'unit avec le parlement, *t.* I, 8.
ndé. (le prince de) Raisons qui le porterent à embrasser successivement les différents partis, *t.* II, 261 & *suiv.* Causes de l'inimitié entre lui & madame de Longueville, 269 & *suiv.* Il refuse d'entrer dans le parti de la Fronde, *t.* I, 49 & *suiv.* Il offre ses services à la cour 59, *t.* II, 292. Il se rend à l'assemblée du parlement, *t.* I, 52. Son projet pour le siege de Paris, 53. Il se rend maître de plusieurs postes aux environs de Paris, 63. Il force Charenton, 69 & *suiv.* Il l'abandonne, 70. Il vient à Paris, *t.* II, 304. Il se rend en Bourgogne, *t.* I, 85 & *suiv.* Ecrits contre lui, *ibid* & *suiv.* Il amene la cour à Paris, 91. Mécontentement qu'il

re fait du cardinal, *t.* I, 91 & *suiv.* 9… & *suiv.* Il se raccommode avec *t.* I, 94, *t.* II, 313. Il s'attire la haine de tout le monde, 316 & *suiv.* Il marque être affligé, *t.* I, 112 & *suiv.* *t.* II, … & *suiv.* Suites de cette affaire, *t.* I, *t.* II, 319 & *suiv.* Il fait le mariage de … de Richelieu avec mademoiselle de Vi… *t.* I, 121. Détail de son enlevement, … & *suiv.* *t.* II, 333, & *suiv.* Comment … princes prisonniers entretenoient … au dehors, *t.* I, 133. *t.* II, 157 & … Il est transféré à Marcoussi, avec les … princes, *t.* I, 139. Ils sont transfé… Havre, 147 & *suiv.* *t.* II, 150 & … Traités que les partisans des princes … avec les Frondeurs, *t.* I, 155 & *sui*… sont mis en liberté, 183, *t.* II, 150. … Le prince de Condé fait la demand… mademoiselle de Chevreuse pour le … de Conti, 381 & *suiv.* Comment … le brouille avec le duc d'Orléans, … *suiv.* Dispositions du prince de Cond… gard du cardinal, *t.* I, 187. Il s'… pour séparer l'assemblée de la noblesse … Il se laisse gagner par les propositi… la reine, 194 & *suiv.* Il fait rompre … riage du prince de Conti avec madem… de Chevreuse, 198 & *suiv.* *t.* II … Ses raisons de s'accommoder avec la … *t.* I, *ibid.* Ce qui le brouille avec … ceſſe Palatine, 203. Il est inform… vouloit l'arrêter une seconde fois, … tire à Saint-Maur, 205 & *suiv.* *t.* … Lettre qu'il écrit au parlement, *t.* … & *suiv.* Sa réponse à la députatio… reine, 208. Il écrit à tous les pa… du royaume, *ibid.* Ce qu'il exige po…

la cour, 213. Il vient prendre ſa place
arlement, 220 & *ſuiv.* Il y expoſe ſes
çons, *ibid.* & *ſuiv.* Il va à la cour,
Il prend des meſures pour ſe former
parti, 225. Il préſente au parlement
écrits pour ſa juſtification contre l'é-
du roi, 229. Il ſe rend à une autre
ablée du parlement, où ſes gens inſul-
le coadjuteur, 237 & *ſuiv.* Témoigna-
de reſpect qu'il donne au coadjuteur,
Conditions que la reine exige de lui,
Après avoir obtenu tout ce qu'il de-
loit, il ſe retire à Bourdeaux, 248 &
252 & *ſuiv.* Il leve des troupes, &
ie ſon manifeſte au duc d'Orléans, 253.
aration rendue contre lui & ſes parti-
, 259. Il eſt obligé de lever le ſiege
oignac, 260. Ses mauvais ſuccès, 268.
nête qu'il préſente à l'occaſion du re-
du cardinal, 276. Mouvement que ſes
ans ſe donnent pour mettre le parle-
dans ſes intérêts, 278 & *ſuiv.* Il re-
à Paris; aventures de ſon voyage,
Il ſe rend au parlement; ce qu'il y
292 & *ſuiv.* Démarche de ſes parti-
294. Il s'empare de Saint-Denis, 301.
roupes ſont battues à la bataille de
-Antoine, 307. Entrepriſe qu'il fait
maiſon de ville, 310 & *ſuiv.* Elle
beaucoup à ſes affaires, 312. Le par-
t lui donne le commandement des
es, 320. Démarches qu'il fait pour
x, 323 & *ſuiv.* Conditions qu'il exi-
pour mettre bas les armes, 330 &
l ſe joint aux Eſpagnols, 332. Offres
ait au duc de Retz, 367. Il eſt obligé
rer le ſiege d'Arras, 457, *t.* II, 176.
oie une eſcorte au cardinal de Retz,

t. I, 126, t. II, 144, 3
projetté avec mademoiſelle
t. I, 149, t. II, 159,
pour le tenir ſecret, t. I,
& ſuiv. 380. Il eſt mis e
183, t. II, 150, 369. S
mademoiſelle de Chevreuſe
198, t. II, 407 & ſuiv. I
ment pour juſtifier la retrait
ce, t. I, 206 & ſuiv. t.
qu'il dit au premier préſi
Il ſuit M. le prince à Bour
fres, qu'il fait faire au duc

nce, (Claude Auvry, évêque de) donne ordres dans l'égliſe de N. D. *t.* I, 485, II, 186 & *ſuiv.* Mandement que le grand-aire publie contre lui à ce ſujet, *t.* II. & *ſuiv.* Il confere les ordres à Paris, ident qui lui arrive, 23 & *ſuiv.* 202.
eres, (des) ſecrétaire du roi, un des ndics des rentiers, *t.* I, 97. Se tient ca-é, 125.
an, (le marquis de) appaiſe la rumeur i s'étoit élevée au palais entre les parti-ns de M. le prince, & ceux du coad-teur, *t.* I, 238.
ui, (le Duc de) eſt inſulté à Rome : à quelle caſion, *t.* II, 112
ſet, procureur au châtelet, manque à être levé, *t.* I, 4.
ſi, (M. de) conſeiller au parlement, Fron-ur, *t.* I, 46. Signe la reqnête préſentée par s rentiers 99. Il eſt excepté de l'amniſtie nérale, 333.
ſi-Fouquet, (M. de) ſujet de ſon voyage à ome, *t.* I, 516 & *ſuiv.* Soupçons que le bailli Gondi donne de lui, *t.* II, 32. Il ſe rend Francfort à Cologne, 51. Sujet du ſoupçon ue le cardinal avoit ſur lui, 54.
ode, (la) livre contre la reine Anne, *t.* I, 3.

D.

ALANCÉ, (M.) chirurgien, facilite l'éva-on de M. de Marigni, *t.* I, 380.
lui, (M.) ſe joint aux Frondeurs, *t.* II, 287.
rat, (M.) conſeiller au parlement, Fron-ur, *t.* I, 46, 99. En quelle occaſion il ſe ſtingue, 119. Ami du coadjuteur, 281.
villiers. Voyez *Noblet Dauvilliers*.
ntes, (M.) eſt un des grands-vicaires, pen-

[illegible]ant l'absence du cardinal de Retz, *t.* I, [illegible].
D[illegible], (M.) conseiller au Châtelet, [illegible] [illegible] parti du cardinal Mazarin, *t.* I, [illegible].
D[illegible]. Un des syndics des rentiers, *t.* I, [illegible].
D[illegible], (M.) tresorier de France, est excepté de l'amnistie générale accordée aux Frondeurs, *t.* I, [illegible].
D[illegible]-Land[illegible]-Payen, engage le duc d'Elbeuf [illegible] parti du parlement, *t.* II, 287.
D[illegible], (Antoine Cochon, évêque de) exerce l'évêque de Coutance la fonction de [illegible] général du chapitre, *t.* II, 186, 202.
D[illegible], (M.) nommé pour informer de l'a[illegible] commis en la personne de Joli, *t.* I, [illegible] *& suiv.*
Du-Croisat. Propositions qu'on lui fait pour [illegible] sentir à l'évasion du cardinal de Retz, *t.* I 374.
Duels. Edit contre les duels, *t.* I, 252.
Dub[illegible] Daranton, (M.) est chargé de la [illegible] du cardinal de Retz, *t.* I, 382. Ménage sa [illegible] mission de l'archevêché de Paris, 390 *& suiv.* Conduit ce cardinal à Nantes, 401 *& suiv.* *t.* II, 172. Il s'attache à sa fortune, *t.* II, 1[illegible].
Dunes. Bataille des Dunes, *t.* II, 67.

E.

ELBEUF, (le duc d') ses raisons d'embrasser le parti de la Fronde, *t.* II, 266. Comment i[l] y entre, 287. Est déclaré général de l'armée d[e] la Fronde, *t.* I, 60, *t.* II, 142. Il offre ses ser[-] vices à la reine, *t.* I, 60. Il cede à M. le prin[ce] de Conti, & est fait lieutenant général, *ibi[d.]* Mépris où il tombe, *t.* II, 283. Promesses q[ue] la cour lui fait, pour le détacher du parti d[es] Frondeurs, *t.* I, 79. Reproches que lui fait [le] duc d'Orléans, 178.

ery, (d') surintendant des Finances, haï du peuple, t. I, 5.
uêtes, (la chambre des) soutient fortement es rentiers, t. I, 99.
rnon, (le duc d') son éloignement demandé par le parlement de Bourdeaux, t. I, 99. Il est évoqué, 142.
adron volant. Nom d'une faction dans le conclave où Alexandre VII fut élu pape, t. I, 501 & *suiv.*
adron, (petit) nom d'une autre faction dans le meme conclave, t. I, 503 & *suiv.*
ions à brevet, t. I, 100, 114.
ainville, gentilhomme chargé de tirer un coup de feu à Joli, t. I, 106 & *suiv.*

F.

Ai, (du) tâche de corrompre l'argentier du cardinal de Retz, t. I, 349.
ir, (le P.) évêque de Glandeve, attaché au cardinal Mazarin, t. I, 70.
nand de Corillo, (don) chef d'escadre, conduit, le cardinal de Retz en Italie, . I, 465 & *suiv.*
rand, (M.) est tué dans une sédition, . I, 310.
on, (le) prevôt des marchands, est obligé e se cacher, t. II, 296.
té, (le maréchal de la) dévoué au cardinal Mazarin, t. I, 273. Est chargé de la garde e Pontoise, 321.
re, (M. le) t. I. 46, 281. Il est tué dans ne émeute, 310.
que (le comte de) est dans le parti des rondeurs, t. I, 80.
hier, (M.) met en latin la réponse à la ttre circulaire des cardinaux, t. II, 116.

Fleix, (la comteſſe de) la reine lui d
tabouret, mouvement que cela occa
t. II, 315.
Fleuri, (M.) eſt excepté de l'amniſtie gén
accordée aux Frondeurs, *t.* I, 333.
Fontrailles, (M. de) eſt lié avec le coadju
t. I, 22. Il eſt excepté de l'amniſtie g
rale, 333.
Forêt, (la) lieutenant du prevôt de l'Iſle,
264.
Foſſeuſe, (le marquis de) lié avec les l
deurs, *t.* I, 104, *t.* II, 287. Ce qu'il ré
au marquis de Crenan, *t.* I, 238. Il e
rêté, *t.* II, 45.
Fouquet, (M.) conſeiller au parlement, l
deur, *t.* I, 46, 99. Devenu ſurintenda
propoſe au cardinal de Retz ſa dén
t. II, 89 *& ſuiv.* Sa diſgrace, 92 *&*
Fouquet, (l'abbé) ſes relations avec ma
de Chevreuſe, *t.* I, 314. Fauſſe dém
qu'il fait en faveur de la cour, 320 &
Ses intrigues pour perdre le cardi
Retz, 344, 347 *& ſuiv.* 520 &
t. II. 49.
Fromantin, contribue à l'évaſion du ca
de Retz, *t.* I, 424.
Frondeurs, (les) parti qui ſe forma pend
minorité de Louis XIV. Origine de ce
t. I, 40 *& ſuiv. t.* II, 291. Ils ſe joi
à M. le prince, 311. Ils en ſont aba
nés, *t.* I, 95, *t.* II, 313 *& ſuiv.*
joignent aux rentiers, *t.* I, 98 *& ſuiv.*
ſures qu'ils prennent pour prévenir l
ſein qu'avoit le cardinal, de faire en
les principaux d'entr'eux, 104 &
Leurs démarches auprès de M. le pri
t. II, 321 *& ſuiv.* Ils s'uniſſent avec l
dinal pour faire enlever M. le prince,

120 & *suiv. t.* II, 334 & *suiv.* Négociation qu'ils entretiennent avec celui-ci, *t.* I, 123. Ils pressent le cardinal d'exécuter l'enlevement, 124. Ils empêchent le parlement de rien ordonner contre le cardinal, 142. Ils s'uniſſent avec les partiſans des princes, 154 & *suiv. t.* II, 351 & *suiv.* Ils demandent l'éloignement du cardinal, *t.* I, 158. Ils ſe rejoignent à la cour pour faire arrêter de nouveau M. le prince, 203 & *suiv. t.* II, 409 & *suiv.*

G.

GABELLES. Arrêts rendus contre les fermiers des gabelles, *t.* I, 96.

Gaucourt, (M. de) attaché à M. le prince, *t.* I, 243.

Gaumont, (M. de) eſt chargé de faire agréer au pape la démiſſion du cardinal de Retz, *t.* I, 408 & *ſuiv.*

Geneviève, (Sainte) proceſſion générale où on porte la chaſſe de cette Sainte, *t.* I, 302.

Genoux, (M.) eſt excepté de l'amniſtie générale accordée aux Frondeurs, *t.* I, 333.

Giviers, (M. du Coudrai de) conſeiller au parlement, eſt chargé de faire rompre les ponts ſur la route du cardinal Mazarin, *t.* I, 275.

Goiſet, avocat, prédit l'évaſion du duc de Beaufort, *t.* I, 14; & celle du cardinal de Retz, 402.

Gondy, (le P. de) ſollicite en faveur du cardinal de Retz, *t.* I, 358. Son zele pour la liberté du cardinal, 373. Ses ſentiments, apprenant qu'il s'étoit démis de l'archevêché, 398. Il eſt exilé, 480. Sa mort, *t.* II, 117.

Gondy, (le bailli de) informe le cardinal de Retz de ſes ſoupçons contre le ſieur Croiſſi, *t.* II, 32 & *ſuiv.*

Gondy, (Jean-François de) archevêque de ris. Sa mort, *t.* II, 136.
Goulas, M. de, eſt envoyé au parlemen les princes, *t.* I, 295.
Grancé, M. de, ſes voyages auprè cardinal Mazarin, *t.* I, 260. Il co l'entrepriſe pour enlever le coadjuteur, *& ſuiv.* Il eſt arrêté, puis relâché, *ſuiv.* De qui il avoit des pouvoirs pou négociations, 266.
Grammont, (le maréchal de) détourne prince d'entrer dans le parti de la Fro *t.* I, 29. Eſt dépêché pour traiter de l berté des princes, 159, *t.* II, 369. Il forme Chavigni du deſſein médité c M. le prince, *t.* I, 205. Il lui porte paroles de la part de la reine, 209. Il forme de la déclaration d'innocence re en ſa faveur, 252.
Grani, (M. le) lieutenant criminel, eſt dans une émeute, *t.* I, 88.
Gras, (M. le) eſt maſſacré dans une émeu *t.* I, 310.
Guenaud, médecin, *t.* I, 111.
Guénégaud, (M.) ſecrétaire d'état. Comm dont la cour le charge, *t.* I, 10. 2
Guérin, (M.) conſeiller de la cour des a eſt exilé à Nanci, *t.* I, 10.
Guitaut, (M.) eſt chargé avec Comm d'arrêter les princes, *t.* I, 126 *& ſuiv.* 144, 338.

II.

HARCOURT, (le comte d') ſort de mandie, *t.* II, 279. Il transfere les p au Havre, *t.* I, 148, *t.* II, 151 & Chanſon à ce ſujet, *t.* I, 148. Il

I. le prince à lever le siege de Coignac, 60. Ses avantages sur ce prince, 267.
rlai-Cely, (l'abbé de) est demandé pour léputé de la province de Sens à l'assemblée lu clergé, *t.* II, 234.
ro, (don Louis de) ministre d'Espagne, offres qu'il fait au cardinal de Retz, *t.* I, 459 *& suiv.* Présent qu'il lui fait, 466. Son empressement à finir la paix, *t.* II, 73.
riette-Marie de France, reine d'Angleterre, va trouver le duc d'Orléans de la part e la reine, *t.* II, 363.
lac, (M. d') commission dont il est chargé près de l'armée en Allemagne, *t.* I, 65.
ital, (le maréchal de l') gouverneur de aris; sa fermeté, *t.* I, 280. Il se rend à assemblée de l'hôtel-de-ville, 309. Comment il parvient à échapper au danger qu'il couroit, 311 *& suiv.* Il se retire, 315.
uincourt, (le maréchal d') favorable aux rondeurs, *t.* I, 114. Ramene le cardinal Mazarin en France, 270, 273. Passe chez es Espagnols, *t.* II, 66. Est tué à la bataille des Dunes, 67.
ux, (M. le) contrefait la signature du cardinal de Retz, *t.* I, 387, 527.
bert, (Isaac) évêque de Vabres, fait l'oaison funebre de la douairiere de Condé, . II, 155.

I.

ANSÉNISTE. Nom odieux à Rome, *t.* I, 182, 501. Proposition que les Jansénistes ont faire au cardinal de Retz, *t* II, 69. Lettre qu'ils écrivent en sa faveur, 82.
zai, (le marquis de) pourquoi il est banni le la cour, *t.* I, 93. *t.* II, 331.
uites, (les) leur autorité dans les conclaves,

t. I, 504, 509. Ils indiſpoſent le pape c
le cardinal de Retz, *t.* II, 6.
Imbert, valet-de-chambre du cardinal de R
contribue à ſon évaſion du château de
tes, *t.* I, 424 & *ſuiv.* Comment
ſuive de Nantes, 431 & *ſuiv.* Com
dont on le charge, *t.* II, 13. Il en
la diſgrace du cardinal, 51 & *ſuiv.*
mis en priſon, 58. Son interrogatoire,
& *ſuiv.* Il eſt mis en liberté, 60.
Innocent X, pape, ſes diſpoſitions favor
envers le coadjuteur, *t.* I, 281 &
t. II, 160. Il envoie un nonce pour
citer la liberté du cardinal de Retz,
378. Il refuſe d'agréer la démiſſion d
cardinal, 408, *t.* II, 173. Il le fait
ter a ſe rendre à Rome, *t.* I, 410. I
reçoit avec amitié, & lui donne ſa p
tion, 477, 482. Sa mort, 486. Il
point regretté, *ibid.*
Intrigues de la paix. (les) ouvrage pub
l'occaſion du tumulte arrivé à l'hôte
ville, *t.* I, 314.
Joli, pere de l'auteur de ces Mémoires,
23. 246.
Joli, (Guy) conſeiller au Châtelet,
de ces Mémoires, rend ſervice à Bea
t. I, 87. Se brouille avec le lieutena
vil, 88. Fait établir des ſyndics de
tiers, & eſt nommé lui-même ſynd
Il s'attire leur confiance, 98. Il de
la confirmation du ſyndicat, 102.
ces qui lui ſont faites, *ibid.* & *ſuiv.* I
che qu'il fait pour prévenir les deſſe
la cour contre les Frondeurs, 105 &
t. II, 318. Requête qu'il préſente a
lement, *t.* I, 115, *t.* II, 318. Il
me les autres dans le deſſein de réc

ier préſident, *t.* I, 118. Il ſe déſiſte
on procès, 132. Il dreſſoit les projets
liſcours que le coadjuteur devoit pro-
er, 151, 214. Accompagne le coad-
r chez Montreſor, 204 *& ſuiv.* Expé-
qu'il fournit au coadjuteur pour ſe
nſer d'aller au parlement, 242. Conſeil
lui donne pour ſe défendre de M. le
e, 315. Il eſt envoyé ſecrettement à
ur, pour prendre des meſures pour le
r du roi; dangers auxquels il échappe
evenant, 328. Il va conférer avec la
:eſſe Palatine, 335, 337. Divers avis
donne au cardinal de Retz, 341,
, 349 *& ſuiv.* Comment il ſe ſauve
que le cardinal eut été arrêté, 356.
nfere avec Caumartin pour procurer la
té au cardinal, 362. Il ſe rend dans le
de Retz, pour porter les ducs de
, à faire quelque choſe en faveur
cardinal, 365 *& ſuiv.* Ce qui retar-
ſon retour de Machecoul, 404. Il ſe
à Nantes auprès du cardinal, qui
:end ſa confiance, 405. Meſures qu'il
d pour procurer la liberté au cardi-
, 406, 415 *& ſuiv.* Il fait avec
le voyage d'Eſpagne, 453 *& ſuiv.*
:epréſentations pour le détourner d'aller
ome 460 *& ſuiv.* Différents avis qu'il
lonne, 519 *& ſuiv. t.* II, 7, 12 *& ſuiv.*
20, 33, 36, 41, 44, 58. Ecrit qu'il
poſe au ſujet de la remiſe de Mardick
Anglois, 63. Il découvre une entre-
: formée contre le cardinal, 67 *& ſuiv.*
res avis qu'il lui donne, 75, 84, 96,
Il ſe rend à Paris : ce qu'il obtient de
le Tellier pour le cardinal, 101. Il re-
t auprès de lui, 103.

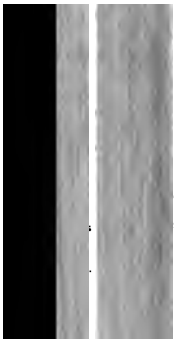

au coadjuteur, 147. S'oppo
mademoiſelle de Chevreu
de Conti, 150. Y conſent
de commander les gens d
le coadjuteur, 235: Il dé
Noirmoutier de rien faire
de Retz, 371.

Lens. Epoque de la bataille d

Leſdiguieres, (la ducheſſe d
les affaires du cardinal de
& ſuiv. Elle lui envoie de
trepoiſon, 361. Ses démar
le cardinal de Retz à ſe

e, tient chez lui des assemblées de Frondeurs, *t.* I, 46, 117. Est du conseil du c d'Orléans, 321. Ce qui le porte à s'unir x Frondeurs, *t* II, 258.
ueville, (M. le duc) son retour des conrences de Munster, *t.* I, 15. Mécontent la cour, il a une conférence avec le coadteur, 33 *& suiv.* Sujet de son mécontenment, 47, *t.* II, 275 *& suiv.* Il va dans n gouvernement de Normandie, *t.* I, 62, II, 278. Promesse que la cour lui fait, I, 79, *t.* II, 300. Il l'obtient à la sollitation de M. le prince, *t.* I, 94. Il est arté, 126. *t.* II, 144, 338. Il est mis en berté, *t.* II, 150, 369. Son mécontentement de sa femme & de M. le prince, *t.* I, 50. Causes de son ressentiment contr'elle, II, 273. Caractere de M. de Longueville, 79. Il fait son traité avec la cour, 399.
ngueville, (madame de) mécontentement qu'elle reçoit de M. le prince, *t.* I, 48. Ce qui lui fait embrasser le parti des Frondeurs, 273 *& suiv.* Son caractere, 271. Défiance que les Frondeurs avoient d'elle, 293, 298. Comment elle est reçue à la cour après la paix conclue, 303. Sa fierté à l'égard de la reine, 389 *& suiv.* Elle se raccommode avec M. le prince, *t.* I 79, *t.* II, 304. Se retire en Normandie, *t.* I, 132. Chassée de Rouen, elle se retire à Stenai, *t.* I, 134, *t.* II, 340. Son traité avec les Espagnols, 345, 356. Elle s'oppose au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, *t.* I, 187, 193, *t.* II, 385. Ce qu'elle représente à M. le prince, *t.* I, 190 *& suiv.* Portrait de cette princesse, 193. Elle suit M. le prince à Saint-Maur, 206, *t.* II, 411. Elle le détermine

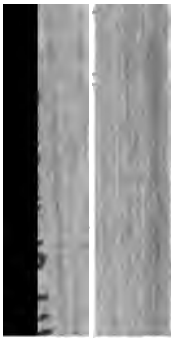

Amniſtie générale qu'il ac
deurs, 80. Il envoie ord
d'informer de l'attentat c
le prince, 114. Déclaratio
étrangers & les cardinaux
conſeils, 184. Il ſe rend a
ſe faire déclarer majeur, 2
150. Lettre qu'il écrit au du
258. Déclaration qu'il rend
ces, 259. Il va au-devant
zarin, 276. Il aſſiege & pr
Audience qu'il donne aux
férentes cours, 296. A un

corps, 329 & *suiv.* Il revient à
2. Il accorde une amnistie géné-
nnes qu'il en excepte 333. Dif-
lres qu'il donne à l'occasion de
u cardinal de Retz, *t.* II, 183
donnance publiée contre le mê-
& *suiv.* Ce qu'il fait sçavoir au
ojet de ce cardinal, 38.
M. de) fils de M. Broussel, est
ant de son pere, gouverneur de
t. I, 63. Il est dans les intérêts
rince, 266.
luc de) se déclare pour la Fron-
52, *t.* II, 284.
M. de) fait déclarer le parlement
ne pour la Fronde, *t.* II, 297.
. de) écrit l'ordre pour arrêter
, *t.* I, 124. Commission dont on
auprès de M. le prince, *t.* II,
cie pour l'empriſonnement de ce
I, 204. Trahit le secret, 205.
ec le coadjuteur, 214. Il est éloi-
ffaires, 219. Il reçoit ordre de
e cardinal de Retz à Rome, 481.
l fait à ce cardinal, 516. Il est
demander au pape des juges pour
ocès au cardinal de Retz, 525,
relle propoſition qu'il fait au pape
du roi, *t.* II, 17. Il est rappellé
26. Qualité qu'il se faisoit don-
lie, 204.

M.

x, (M. de) est excepté de l'am-
rdée aux Frondeurs, *t.* I, 333.
, empêche l'armée de M. le prince
ite, *t.* I 307. Elle fait cesser le tu-

maître de l'hôtel-de-ville, 312. Elle s'oppose à la marque de distinction que le prince de Condé veut mettre sur son carrosse, t. II, 163.
Mahon. Description du port Mahon, t. I, 458.
Majorque. Description de cette isle, t. I, 467
Malassis, (M. de) conseiller au parlement, a la garde de la porte Saint-Honoré, t. I, 71.
Malicorne, écuyer du cardinal de Retz, t. I, 418, t. II, 32. Il a beaucoup de part à sa confiance, 33, 35. Il se rend maître de son esprit, 43. Mépris qu'il avoit pour lui, 62. Confidence qu'il a avec lui, 76. Sa jalousie contre Joli, 77.
Marca, M. de, projet qu'il propose au sujet des affaires du cardinal de Retz, t. II, 37. Il est ennemi de ce cardinal, 40. Il est nommé à l'archevêché de Paris, 103. Sa mort arrive à cette occasion, 111.
Marchand, avocat au conseil, un des syndics des rentiers, t. I, 97.
Marigni, M. de, fait des chansons contre le cardinal Mazarin, t. I, 66 & *suiv.* Petit ouvrage qu'il publie contre le même, 274 & *suiv.* Comment il échappe au lieutenant civil, 280.
Marlet, condamné à être pendu, est sauvé par la populace, t. I, 88.
Marsillac, (le prince de) ses raisons de ménager madame de Longueville, t. I, 47. Avis qu'il lui donne, t. II, 271, 275. Il est dangereusement blessé dans un combat, t. I, 78. La cour lui promet des lettres de duc et pair, 79. Ce qui lui est accordé par la paix de Ruel, t. II, 299. Il négocie pour le prince de Condé, t. I, 123. Voyez *la Rochefoucault*.
Martineau, conseiller des requêtes. Sa femme commence les barricades dans son quartier,

, 21. Il demande la liberté de M. de
ıſſel, 24. Il eſt excepté de l'amniſtie
rale, 333.
(M.) ſe range dans le parti du parle-
, *t.* II, 287.
rel, un des ſyndics des rentiers, *t.*
97.
, (le comte de) ſe joint aux Frondeurs,
, 286. Il eſt député aux conférences de
l, *t.* I, 78. Commiſſion dont il ſe
ge, *t.* II, 302.
in. Nom d'un parti qui ſe forma ſous la
orité de Louis XIV, *t.* I, 40.
in, (le cardinal) eſt chargé du miniſtere
la régente, *t.* I, 2. On lui impute le
rdement de la paix, 15, *t.* II, 248.
lleries que le parlement fait de lui, 253.
lexions ſur la conduite qu'il tint à l'oc-
on des barricades, *t.* I, 37. *& ſuiv.* Sa
leſſe dont on s'apperçoit, *t.* II, 254 &
. A quel point il étoit haï du peuple de
is, *t.* I, 40 *& ſuiv.* Ce qui le détermine
onſentir au ſiege de Paris, 52 *& ſuiv.*
meſures pour retenir pluſieurs officiers
ngers au ſervice du roi en Allemagne,
Libelles qui ſe répandent contre lui,
Intelligences qu'il entretient dans Paris,
Tour imaginé pour le rendre plus odieux,
& ſuiv. Le peuple rejette ſa ſignature,
Sa jalouſie contre M. le prince, 81. Il
t différer le retour du roi à Paris, 84.
cautions qu'il prend, 89 *& ſuiv.* Il fait
ger Cambrai, 90. Il vient à Paris avec
our, 91. Sa mésintelligence avec M. le
ıce, *ibid. & ſuiv. t.* II, 308 *& ſuiv.* Il
accommode avec lui, *t.* I, 94, *t.* II,
. Ses meſures pour être informé de ce
ſe paſſoit dans la ville, *t.* I, 100 &

suiv. Son dessein de faire arrêter les p
paux Frondeurs, 103 & *suiv.* Ce qu'
pour animer M. le prince contre leur
113 & *suiv.* Il se joint avec les Fro
contre M. le prince, 120 & *suiv.* M
qu'il prend pour le faire enlever
suiv. Il soumet la Normandie, & la
gogne, 134 & *suiv.* Il mene le
Bourdeaux, 136. Il propose de t
les princes au Havre, 138. Il se
coadjuteur, 139. Insulte que lui
partisans des princes, 143, *t.* II, 358
qu'il donne sur la demande du cha
cardinal pour le coadjuteur, *t.* I,
suiv. Il s'en dédit, 149. Il soumet
tiere de Champagne, 153 & *suiv.*
357. Il dépêche le maréchal de Gr
pour traiter de la liberté des prince
159. Conclusions prises contre lui
parlement, 172 & *suiv.* Il est obligé
tir de Paris, 176, *t.* II, 364. Il
les princes en liberté, *t.* I, 183,
149, 369. Il tâche de regagner l'a
M. le prince, *t.* I, 188. Il le porte
poser au mariage du prince de Co
mademoiselle de Chevreuse, 192.
tion qu'il entame avec les Frondeu
M. le prince, 203 & *suiv.* Ses ra
précipiter son retour, 269 & *suiv.*
tour, & mauvais effets qu'il produ
Traverse sourdement la promotion
juteur au cardinalat, 282. Inquiétu
lui donnent les partisans de M. le
297 & *suiv.* On le soupçonne d'êt
du tumulte arrivé à la ville, 312
ibid. & *suiv.* Il se retire une secon
321. Ses raisons de ne pas revenir
cardinal de Retz ne fût arrêté,

ıſe ce cardinal par des négociations.) & *ſuiv.* Il lui fait propoſer de ſe dé- ttre de ſon archevêché, 378. Ce qu'il ſur le peu d'effet que produiſit l'évaſion cardinal de Retz, 450. Il conſent à l'é- ion du pape Alexandre VII, 511. Son ſein en mariant ſa niece au duc de Mo- ıe, 521. Conduite qu'il tient à l'occa- ı d'un mandement du cardinal de Retz, ; & *ſuiv.* A l'occaſion du bref du pape ır exhorter le roi à la paix générale, *t.* , 26 & *ſuiv.* Il pourſuit le cardinal de tz, 49. Son deſſein de marier une de ſes ces au roi d'Angleterre, 79. Sa mort, 84. *ex.* Differends entre les évêques de Meaux de Chartres pour la préſéance, *t.* II, 231. *leraie*, (le maréchal de la) s'oppoſe aux voltes du peuple de Paris, *t.* I, 17 & *ſuiv.* II, 256, *t.* I, 24, 27. Son projet pour ſiege de Paris, 53. Il ſe charge de la garde cardinal de Retz, 394, 397, 400. Bons itements qu'il lui fait, 402 & *ſuiv.* Con- ence qu'il fait au cardinal de Retz, 407. eſt informé de l'évaſion de cardinal, & voie des troupes après lui, 433 & *ſuiv.* *ardeau Champré.* (M.) Sa compagnie eſt ſultée, *t.* I, 306. *:œur.* (madame de) Sa mort, *t.* I, 208. *:œur*, (le duc de) ſon mariage propoſé ec mademoiſelle de Mancini, *t.* II, 309. eſt rompu par M. le prince, 320. Il eſt ntracté *t.* I. 208. Le duc eſt mandé au par- nent à ce ſujet, 224 & *ſuiv.* *nes*, (le préſident de) fait arrêter un eſ- on, *t.* I, 10. Il eſt député en cour par le rlement, 76. *Jans*, (le comte de) arrête les princes, : la part de la cour, *t.* II, 144, 338.

Aub...n, maître des comptes, comment barricade dans ſon quartier, *t.* I, 2 eſt tué dans une ſédition, 310.

Modène, (le duc de) épouſe une nièc cardinal Mazarin, *t.* I, 521.

Molé, (le premier préſident) traverſ deſeins de ſa compagnie, *t.* I, 16 & 26. Sa jalouſie contre M. Broſſel, ſ ſollicite le retour des exilés, 30 & Sa réponſe au ſujet de l'ordre qui e parlement a Montargis, 57. Il eſt de Saint-Germain, 76. Ce qui anime le contre lui, 77 *& ſuiv.* Il conclut l avec la cour, 79. Il empêche l'aſſ des chambres, 100 *& ſuiv.* Il tien lui une aſſemblée au ſujet des deman rentiers, 121 *& ſuiv.* Sa conduite dans l lée au parlement au ſujet de l'affaire d prince, 115 *& ſuiv.* Il eſt récuſé, 119 Ce qu'il dit apprenant l'empriſonnem princes, *t.* II, 145. Haine du peup tre lui, *t.* I, 131. Il favoriſe M. le 135, *t.* II, 369. Rapport qu'il fait lement de ſa députation en cour, *t.* & *ſuiv.* Il preſſe le duc d'Orléan rendre auprès de la reine, 153 160. Il devient ennemi de M. le *t.* II, 403, 406. Murmure contre I, 174. Altercation entre lui & l de Conti, 212. Reproches qu'il fait prince, 221. Les ſceaux lui ſont donn

Montlayon. (M. de) traite avec le cou *t.* I, 22.

Montbazon, (la ducheſſe de) ſon a ſur le duc de Beaufort, *t.* I, 89, jalouſie contre mademoiſelle de Ch 155, 193. Elle entre dans les int princes, *t.* II, 351. Comment elle s par la princeſſe Palatine, 371.

) ſe trouve aux aſſem-
ieil, *t.* I, 46.
cardinal de Retz, *t.*

: de) lié avec le coadju-
, ec les Frondeurs,
4. ſe rend au parlement pour
. Eſt attaché au cardinal de

M. de) fait tenir des lettres aux
, *t.* I, 133.
t, (le comte de la) eſt re-
: général dans l'armée de la
1, 61, *t.* II, 143.
nces dans cette ville pour la
1, 15. Siege de cette ville, *t.* II, 48.

N,

s, (M. de) commiſſion dont il
argé, *t.* II, 370.
urs, (le duc de) entre dans le parti de
le prince, *t.* II, 353 *& ſuiv.* Se retire
ec lui à Saint-Maur, *t.* I, 206. Lui de-
eure conſtamment attaché, 250, 253. Il
it entrer des troupes Eſpagnoles en Fran-
, 271, 277. Il eſt tué en duel, *t.* I, 331,
II, 380.
-lieu, (M. de) eſt tué dans un combat,
I, 67.
ſmond, (le préſident de) ſe rend au con-
eil du duc d'Orléans, *t.* I, 321.
vers, (l'évêque de) eſt demandé pour dé-
uté de la province de Sens, *t.* II, 234.
colaï, (M. de) premier préſident de la
chambre des comptes, *t.* I, 294.
pailles, (le comte de) négocie la démiſſion
du cardinal de Retz, *t.* I, 390 *& ſuiv.*

Il eſt gouverneur de Vincennes, *t.* II, 15.
Noblesse. Assemblée de la nobleſſe à Paris, *t.* I, 188 & *ſuiv.* Elle eſt ſéparée, 192.
Nobert d'Estrilliers. (M.) Service qu'il rend au coadjuteur, *t.* I, 240. Comment il aide le maréchal de l'Hôpital à ſe ſauver, 321 & *ſuiv.*
Noé, encourt la diſgrace du cardinal de Retz. Voyez *Imbert.* Il ſe ſauve de ſa priſon, *t.* II, 60.
Normoutiers, (le marquis de) mécontent de M. le prince, ſe joint au coadjuteur, *t.* I, 22, 45, *t.* II, 284. Il fait entrer différens convois à Paris, 67 & *ſuiv.* Il eſt député à l'archiduc 78, *t.* II, 297. Il eſt nommé dans l'amniſtie accordée aux Frondeurs, *t.* I, 80. Il ſe remet dans leurs intrigues, 104. Il ſe mêle dans l'affaire de l'enlevement de M. le prince, 121 & *ſuiv.* Il eſt preſent à cet enlevement, 129. Il eſt fait gouverneur de Mont Olympe, *t.* II, 346. Il accommode l'affaire entre Joli & Champlâtreux, *t.* I, 151. Avis qu'il donne aux Frondeurs, *t.* II, 386 & *ſuiv.* Ses raiſons de ne pas conſentir au mariage de mademoiſelle de Chevreuſe avec le prince de Conti, *t.* I, 150. Eſt gouverneur de Mezieres, 315. Ce qu'il fait écrire à Joli par ſa femme, 364. Il s'excuſe de rien entreprendre en faveur du cardinal de Retz, 343, 371 & *ſuiv.*

O.

OGNON, (le comte d') entre dans le parti de M. le prince, *t.* I, 253.
Olympia. (la Signora) Son avidité, *t.* I, 486.
Ondedei, attaché au cardinal Mazarin, *t.* I, 222. Depuis évêque, *ibid.* Note.

i 'opera à Paris, *t.* I, 7.
, (duc d') adoucit le parlement,
, 41. S'oppose au siege de Paris, 45.
consent 51. S'unit avec M. le prince
le cardinal, 94. Il consent à l'en-
nt de ce prince, 122. Moyens qu'on
pour avoir son consentement à ce
, *t.* II, 325 *& suiv.* Méfiance que les
rs avoient de lui, *t.* I, 125. Ce
ait : prenant l'enlevement des princes,
Il s'oppose à leur liberté, 135. Il est
lieutenant général de la couronne,
, fait transférer les princes à Mar-
, 139 ; *t.* II, 347. Négocie avec
duc, *t.* I, 139. Il consent à la tran-
des princes au Havre, 147 *& suiv.*
, 350. Il rompt avec la cour ; à
occasion, 361 *& suiv.* Il consent
iage de mademoiselle de Chevreuse
le prince de Conti, *t.* I, 152. Il
rend au parlement, 158 *& suiv. t.* II,
5. Discours qu'il y prononce, où il rend
mpte de sa conduite, *t.* I, 164 *& suiv.*
natrain fait sur son éloquence, 169. Son
is, 172 *& suiv.* Ses précautions pour em-
cher la cour de sortir de Paris, 182,
II, 265 *& suiv.* Réponse qu'il fait aux
putés de la reine, *t.* I, 178. On convient
ez lui des mesures pour mettre les prin-
en liberté, 181. Il envoie au parlement
Normandie une requête contre le car-
nal, *t.* II, 372. Elle n'est pas présentée,
4. Il va au-devant d'eux, *t.* I, 183, *t.*
376. Il fait séparer la noblesse, *t.* I, 191.
contentement qu'il reçoit de la cour,
& suiv. Moyen que la cour met en
re pour le brouiller avec M. le prince,
I, 403 *& suiv.* Il justifie la reine sur la

retraite de M. le prince, t. I, 208
férence qu'il a avec M. le prince.
Il le conduit à la cour, 223. Ce
sur le mariage du duc de Me
Il cesse de se trouver aux
parlement, 229. Contenu de
fait en faveur de M. le prince, 230
Mesures qu'il prend avec
dé, 250 & *suiv.* Ses égards
257, 259. Il se déclare
lui, 271 & *suiv.* Il va au-
le conduit au parlement,
qu'il fait en faveur des pri
Il se refroidit à leur égard
parlement lui donne la qualité de
général du royaume, 319. Il
seil au Luxembourg, 321. Il le
Blois, 332.
Ormond, (le duc d') vient co
cardinal de Retz de la part du roi d
terre, t. II, 68.

P.

PALATINE, (la princesse) conclut
coadjuteur les traités pour la li
princes, t. I. 154 & *suiv.* t. II,
percherie dont elle use à l'égard
dame de Montbazon, 371. Elle c
l'enlevement de M. le
les affaires du cardinal, t.
tient pour le coadjuteur la
cardinalat, 256. Liaison qu
avec ce prélat, *ibid* & *suiv.* 269. E
le gouvernement de Paris au
l'Hôpital, 280. Commerce qu'elle entr
avec le cardinal de Retz, 325
837 & *suiv.* Elle lui devient
346. Elle veut le détourner
Louvre, 353.

abbé) eſt employé dans l'entrepriſe
ver le cardinal de Retz, *t.* I, 426,
eſt arrêté; comment il ſe procure la
435 *& ſuiv.*
(les) s'oppoſent à l'enlevement de
& de Croiſet, *t.* I, 4. S'ameutent
aſion de l'enlevement de M. Brouſ-
& ſuiv. Ils inſultent le chancelier,
ur haine contre le cardinal Mazarin,
ſuiv. Ils s'emparent de la Baſtille,
ombre de leurs troupes, *ibid.* Leurs
itions, 64 *& ſuiv.* Ils ſont forcés à
nton, 68. Leur attachement au duc
eaufort, 84 *& ſuiv.* Ils pillent un ba-
chargé de bombes & de grenades, *ibid.*
r haine contre M. le prince, 85 &
. Rumeur arrivée à l'occaſion de l'en-
vement des princes, 129 *& ſuiv.* Zele
s Pariſiens pour les princes, 298.
lement, (le) ſujet de ſon premier mécon-
entement contre la **cour**, *t.* II, 249 *& ſuiv.*
Il s'aſſemble au ſujet de l'édit du tarif, *t.* I,
4. Ce qui le détermine à éclater contre la
cour, 5, 9, *& ſuiv. t.* II, 137 *& ſuiv.*
Il s'unit avec les autres cours, & rend l'ar-
rêt d'union, *t.* I, 16, *t.* II, 253. Il ſe rend au
palais royal, 23. Il y retourne pour ſolliciter
le retour des exilés, 30 *& ſuiv.* Il rend un
arrêt pour rompre les barricades, 36. Il
recommence ſes aſſemblées, au ſujet des
rentes ſur la ville, & du tarif, 42. Il en-
voie des députés à Ruel, 43. Déclaration qu'il
obtient 45. S'aſſemble au ſujet du ſiege de
Paris, 52, *t.* II, 142. Informé du départ
de la cour, ordres qu'il donne pour la ſû-
reté de Paris, *t.* I, 54. Il envoie en cour
des députés qui ſont mal reçus, 57. Arrêt
qu'il rend contre le cardinal Mazarin; autre

qui ordonne de faire un fonds de deniers, 58 Les conseillers de la derniere création sont mieux reçus dans la compagnie, au moyen d'une somme que chacun d'eux fournit, 59. Arrêts que le parlement rend pour avoir de l'argent, 63. Ce qui le dégoûte de la guerre, t. II, 289 & *suiv.* Il défend les écrits injurieux à la reine, t. I, 66. Ce qu'il conclut au sujet d'un héraut que la cour lui avoit envoyé, 72. Audience qu'il donne à un prétendu héraut de l'archiduc, 74. Il envoie complimenter M. le prince, 85, t. II, 305. Ecrit sur cette démarche, t. I, 85 & *suiv.* Il ordonne d'informer de l'assassinat commis en la personne de Joli, 131. Ce qui se passa dans l'assemblée qui se tint au sujet de l'attentat de M. de la Boulaye contre M. le prince. Arrêt rendu sur cette affaire, 132. Il conclut par ses députés la paix de Bourdeaux, 143. Nouvelles affaires qu'il veut susciter au-ministre, t. II, 355 & *suiv.* Il ordonne des remontrances pour la liberté des princes, t. I, 154. Assemblée sur la réponse donnée par la cour, 158 & *suiv.* Arrêt rendu, 172. Députation qu'il envoie à la reine, 177. Arrêt rendu contre le cardinal Mazarin, 180, t. II, 365. Sa réponse au discours du prince de Conti, & à la lettre de M. le prince, t. I, 207, t. II, 412. Arrêt qu'il rend sur les demandes de M. le prince, t. I, 218. Ce qui s'y passa lorsque M. le prince s'y rendit, 220. Arrêt rendu sur ses plaintes, 223. Il se trouve au Louvre, où la reine l'avoit mandé, 226. Assemblée où les partisans de M. le prince & ceux du coadjuteur sont près d'en venir aux mains, 234 & *suiv.* Le roi y est déclaré majeur, 250.

Le parlement défend de lever des troupes sans lettres du roi, 257 & *suiv.* Il enregistre la déclaration qui déclare les princes criminels de leze-Majesté, 259. Autres arrêts qu'il rend contre le cardinal, 273 & *suiv.* Il met sa tête à prix, *ibid.* Différents arrêts à l'occasion du retour du cardinal, 277. Assemblée de toutes les chambres au sujet des rentes sur la ville, 279 & *suiv.* Députations que le parlement fait, à la sollicitation des princes, 292, 296. Il refuse de recevoir le duc de Lorraine, 301. Il ordonne une procession générale, & y assiste, *ibid.* Arrêt qu'il rend, dont les partisans de M. le prince sont mécontents, 305. Autres arrêts contre le cardinal Mazarin, 318. Il est transféré à Pontoise, 321. Il invite le roi à se rendre à Paris, 324 & *suiv.* Il est mandé au Louvre où le roi tient un lit de justice, 333.

Pech, cherche le coadjuteur pour le tuer, *t.* I, 239.

Pennacors, (le baron de) parent du cardinal de Retz, *t.* I, 314. Il est chargé par M. le Tellier de négocier la démission de ce cardinal, *t.* II, 87 & *suiv.* 88 & *suiv.* 92 & *suiv.*

Perraut, (le président) est arrêté, *t.* I, 128. Il reçoit M. le prince à Augerville, 252.

Picard, lieutenant du grand prevôt, est tué en accompagnant le chancelier, *t.* I, 28.

Pinon du Martrai, offre sa bourse au coadjuteur, *t.* I, 281.

Plessis, (le maréchal du) défait l'armée du vicomte de Turenne, *t.* I, 154, *t.* II, 357.

Poisi, (M. de la) reçoit chez lui le cardinal de Retz, *t.* I, 437. Il favorise son évasion, 439.

P..., (la) Présidente de ... t. I, 263. Services qu'elle ... 377.
P..., avocat au parlement d'un écrit imputé à Beautru, t. ... Il est élu syndic des rentiers, est excepté de l'amnistie générale, 3...
Port-Royal, messieurs de, leurs écrits en faveur du cardinal de Retz, t. I, 4..., Conseil qu'ils lui donnent, t. II, 416.
P..., (Augustin) évêque de Beauvais, ... t. I, 2, t. II, 258.
P..., (M. de) sollicite le cardinal de Retz de se démettre de son archevêché, t. I 376 & suiv. Son chagrin de ne pas ... former cette affaire, 377.
Prevôt, (M. le) conseiller de la grand'chambre, t. I, 327.
... Agent du cardinal Mazarin, t. II, 37...

Q

QUATRE-SOUS, conseiller au parlement, frondeur, t. I, 46, 99, t. II, 262.
Quinze-vingts. (les) Sobriquet donné aux nouveaux conseillers, t. I, 59.

R

RAGUENET, marchand de fer, insulte qu'il fait au premier président, t. I, 31.
Rancé, (M. de la) gouverneur du château de Vincennes, t. I, 13.
Rapaccioli, (le cardinal) ce qui empêcha qu'il ne fût élu pape, t. I, 508.
Ratiere, (de la) partisan, t. I, 90.
Renard. Son histoire, t. I, 82.
Rentiers, (les) élisent douze syndics pour

outenir leurs droits, *t.* I, 97. Députation qu'ils font au coadjuteur & au duc de Beaufort, 98 Requête qu'ils préſentent au parlement, 99 *& ſuiv.* Conſeillers au parlement qui la ſignent, *ibid.* Demandent juſtice de l'aſſaſſinat prétendu commis contre Joli, 109. Les rentes ſont arrêtées pour ſubvenir aux frais de la guerre; brouilleries que cela penſe occaſionner, 279.

, (le duc de) ſes liaiſons pour la Fronde avec M. le prince, *t.* I, 123. Il ſuit M. de Longueville en Normandie, *t.* II, 278. Il s'emploie foiblement pour procurer la liberté au cardinal, *t.* I, 364 *& ſuiv.* Il va viſiter à Nantes, 404. Il le reçoit chez lui après ſon évaſion, 441. Il veut le détourner de révoquer ſa démiſſion, 442. Il l'accompagne à Belle-Iſle, 446.

, (le cardinal de) auparavant appellé *coadjuteur*, eſt dans les intérêts de la cour. *t.* I, 299, 314 *& ſuiv. t.* II, 261. Précautions qu'il prend pour ſe mettre à couvert des violences de M. le prince, *t.* I, 314 *& ſuiv.* Il ſe met à la tête de la députation du clergé, pour inviter le roi à ſe rendre à Paris, 325 *& ſuiv. t.* II, 163. Il ménage la députation de la bourgeoiſie pour le même ſujet, *t.* I, 326. Il ſe rend au Louvre; careſſes qu'il reçoit de la reine, 335 *& ſuiv.* Avis qu'il reçoit de la princeſſe Palatine, & meſures qu'il prend, 337 *& ſuiv.* Ses négociations avec le cardinal Mazarin, 339 *& ſuiv.* Ses liaiſons avec mademoiſelle de la Loupe, 341. Il ſe rend à la cour où il eſt arrêté, 354 *& ſuiv.* t. II, 164. Démarches du clergé de Paris pour obtenir ſa liberté, *t.* I, 357 *& ſuiv.* Différents projets propoſés, 361 *& ſuiv.* Il manque une occaſion

tre qu'il écrit au chapitre de
ris, 177 & *ſuiv.* Aux curés
Au roi, 179. Il arrive à Mac
441. Révoque ſa démiſſion, 44
pour Belle-Iſle, 453. Détail
pour l'Eſpagne, 453 & *ſuiv*
Saint-Sébaſtien, 463 & *ſuiv*
pour l'Italie, 465 & *ſuiv.* Ré
fait le grand-duc, 472 & *ſui*
Son arrivée à Rome, 476.
qu'il adreſſe aux évêques de
187. Auteurs de cette lettre,
magnificence, 482 & *ſuiv.* Il

, *t.* II, 206 *& suiv.* Sa démarche le cardinal Mazarin, *t.* I, 531. Va Caſſien, 532. S'oppoſe à la nomina- ue le pape avoit faite d'un ſuffragant, Nomme un grand-vicaire, 21. Se aux eaux de Saint-Caſſien, 28. Il ré- le ſieur du Sauſſai, *ibid.* Son départ . 32 *& ſuiv.* Il a une conférence e de Fuenſaldagne, 33 *& ſuiv.* ır en Franche-Comté, 34 *& ſuiv.* gé d'en ſortir, 43 *& ſuiv.* Ses dif- 46, 49, 57. Ses méfiances ux de ſes domeſtiques qu'il per- 55, 58. Remontrances qu'il adreſſe 63. Ses conférences avec le prince , 64 *& ſuiv.* 65 *& ſuiv.* 72 *&* va à Utrecht, 68. Ses différents 75, 78 *& ſuiv.* Il ſollicite pour gni, 81 *& ſuiv.* 109. Lettre qu'il 83. Négociation pour obtenir ſa dé- de l'archevêché de Paris, 94, 96, Ses occupations à Commercy, 106 *&* Il eſt conſulté au ſujet de l'inſulte faite ome à M. de Crequi, 114. Réponſe fait à la lettre circulaire des cardinaux, *& ſuiv.* Aveu qu'il faiſoit à Joli, 120. (le marquis de) Commiſſion dont la le charge, *t.* I, 159.

, (madame de) ſes raiſons de s'intéreſ- ux affaires des princes, *t.* II, 349 *&* Ses liaiſons avec le garde des ſceaux, , 137, *t.* II, 34[illegible]. Avec le coadjuteur, , 256. Avec le maréchal de l'Hôpital, Sa mort, 314.

eu, (le duc de) épouſe mademoiſelle ſigeant, *t.* I, 121. Il eſt gouverneur du e, *t.* II, 150. Il devient amoureux de me de Pons, 307. Il abandonne le e, *t.* I, 136, *t.* II, 342.

Kiviere. (l'abbé de la) C
Reine le charge auprès du
t. I, 50 & *suiv.* Epitaphe
abbé, *ibid.* notes. Il perd
d'Orléans, 123. 137, *t* II, 325.
Rochecorbon. Commission dont il
t. I, 261 & *suiv.* Il eſt arrêté
Baſtille, 264. Il ſe ſauve, 266.
Rochefoucault, (le duc de la) condui
de Longueville en Normandie, *t.*
Il eſt reçu à Bourdeaux, 136, *t.*
Il aſſiſte à la conférence pour
princes, *t.* I, 181. Conſeil qu'
madame de Longueville, *t.* II. 389.
mademoiſelle de Longueville, 391.
M. le prince à rompre l'aſſe
bleſſe, *t.* I, 190 & *ſuiv.* Il
poſer au mariage du prince de
mademoiſelle de Chevreuſe, 193
retire avec lui à Saint-M
Chavagnac de poignarder le c
Il eſt inſulté par ce prélat, 241.
mine M. le prince à ſe retirer à
249. Il va l'y joindre, 253. Il rev
lui à Paris, 290. Il eſt excepté de
générale, 333.
Roïan, (le comte de) eſt bleſſé dans
bat, *t.* I, 68.
Rohan-Chabot, (le duc de) ſe ſaiſit d'
& le remet au roi, *t.* I, 277. Il ob
vérification de ſes lettres de duc
Députation dont il eſt chargé, 29
Roſen, (le colonel) eſt retenu au ſer
roi en Allemagne, *t.* I, 65.
Roſſane, (la princeſſe de) reçoit des
du coadjuteur, *t.* I. 281. Ce qui la
favoriſer le cardinal Chigi, 503.
Rouſſeau, (M.) intendant du card
Retz, eſt arrêté, *t.* II, 45.

, (l'abbé) attaché au cardinal de *t.* I, 417. Le fait fauver du château ntes, 423. *& fuiv. t.* II, 174. Com- ui-même fe fauve de Nantes, 431. nférences à Ruel, pour la paix entre & la Fronde, *t.* I, 77, *t.* II, 298. Réflexions fur la conduite que lement tint pour parvenir à cette 302.

S.

rti. (le cardinal) Son caractere, *t.* I, a France fe déclare en fa faveur, au ve d'Alexandre VII, 496. L'Efpagne ppofée, 497 *& fuiv.* 505. Il engage le al Mazarin à conſentir que le car- Chigi ſoit élu pape, 511.
lan, eſt aſſaſſiné, *t.* I, 143, *t.* II,

polite, (M. de) ſert de guide à M. ice, *t.* I, 290.
il, (M. de) eſt lié avec le coadju- *t.* I, 22. Nommé dans l'amniſtie ac- aux Frondeurs, 80.
M. de la) eſt depêché au parlement . le prince, *t.* I, 277.
, (l'abbé) veut détourner le cardinal tz de ſe ſauver du château de Nantes, 424. Il eſt arrêté, 435.
(M. de) eſt tué dans une émeute, 310.
(M. du) curé de S. Leu, eſt pré- grand-vicaire de Paris pendant l'ab- du cardinal de Retz, *t.* II, 17. Il poſſeſſion du grand-vicariat, 21. Dé- es qu'il fait contre les intérêts du car- 23. *& fuiv.* Il eſt révoqué, 23. Il donné évêque de Toul, 30.

Sauveuf, (M.) fait déclarer le pa
de Guyenne pour la Fronde, *t.* II,
Sauvat. (M. de attaché au parti de la r
t. I, &c.
Sauveur, (M. fait une Mazarinade, *t.*
Savoie. Différence du scrutin & de l'
fit, *t.* I, 289 *& suiv.*
Séguier, (Pierre chancelier, est dépu
empêcher les délibérations du par
t. I, 26 Il est insulté par le populace&
de se sauver, 28, *t.* II, 256. Il aff
conseil du duc d'Orléans, *t.* I, 3
qu'il dit au chapitre de Notre-Dame,
Ce qu'il fait apprenant l'évasion du
nal de Retz, *t.* II, 181 *& suiv.* O
qu'il signifie au curé de S. Severin,
Severin, l'abbé) est un des grands-v
établis pendant l'absence du cardinal de
t. I, 459. Devenu evêque de Meau
refuse de se charger du gouvernem
diocese de Paris, *t.* II, 15.
N. Senora Del Pilar. Image de la Vier
nommée par les miracles, *t.* I, 464.
Serpini, le chevallier de) fait une f
la tête de son régiment, & est batt
63.
Servien. (M.) Différentes négociations
la cour le charge, *t.* II, 306, 324,
499, 403. Fit éloigné des affaires, *t.* I
I. est rappellé, 343. Ses démarches
engager le cardinal de Retz à se ren
Louvre, 344 *& suiv.* Conseil qu'il
pour empoisonner le cardinal de Retz
Comment il est informé des démarches
faisoit au pays de Retz en faveur du
nal, 370 *& suiv.*
Sere, (M. de) ses liaisons avec le card
Retz, *t.* I, 326.

in, (le curé de S.) eſt nommé grand-
aire par le cardinal de Retz, *t.* I, 523.
le rend à la cour, ordres qu'il y reçoit,
t. II, 217. On s'adreſſe à lui pour
e l'ouverture de l'aſſemblée du clergé,
Il fait ſeul les fonctions de grand-vicai-
29.
i, (le chevalier de) ſervice qu'il rend
ardinal de Retz, *t.* I, 430, 437 *& ſuiv.*
toit lié avec les Frondeurs, *t.* II, 287.
, (Jean) partiſan du cardinal Mazarin,
222.
, (le marquis de) ſe jette dans le parti
a Fronde, *t.* I, 62. Il eſt fait priſon-
68.
, (l'abbé de) eſt arrêté à Lyon, *t.* I,

es, (l'abbé de) frere du grand-prévôt,
314.
etta. Situation de ce lieu, *t* I, 473.

T.

LON, (M.) ce qu'il repréſente au roi
ujet des cardinaux, *t.* I, 184.
, (M.) intendant des places frontieres,
rme le coadjuteur du deſſein formé con-
lui, *t.* I, 262.
de, entre dans le parti de la Fronde,
, 286. Vers faits après ſa mort, 287.
e. (le prince de) entre dans le parti
a Fronde, *t.* II, 286.
, (M. le) conſeille le ſiege de Paris,
, 53. Il eſt laiſſé par le cardinal auprès
duc d'Orléans, 137. S'oppoſe à la tranſ-
on des princes à la Baſtille, 139. Refuſe
ſolliciter le chapeau de cardinal pour le
juteur, 145. Il expédie l'ordre pour

la tranſlation des princes, 147. La
l'envoie pour traiter de la liberté des
ces, 180. Il eſt éloigné des affaires.
Il reparoît au conſeil, 361. Co
dont on le charge auprès du cha
Notre-Dame, 386. Il fait négocier
mation du cardinal de Retz, 86 &
100 *& ſuiv.*

Thou, (M. de) eſt excepté de l'amni
nerale, *t.* I, 333.

Turenne, (M. de) deſſein qu'on préter
avoit, *t.* II, 264. Ce qui l'oblige à
l'armée d'Allemagne, *t.* I, 65. Il
à Stenai, *t.* I, 130, *t.* II, 341.
mee eſt défaite à Saumepuis, *t.* I,
refuſe d'entrer dans le parti de M.
ce, *t.* I, 250, 253. Il s'empare d
Cloud pour le roi, *t.* I, 301. I
le duc de Lorraine à ſe retirer,
défait les troupes de M. le prince
taille de Saint-Antoine, 307. Il
habillement du poſte de Villeneuv
George, 322. Il gagne la bataille
nes, *t.* II, 67.

Turgot, (M.) conſeiller au grand-co
arrêté, & conduit au Mont-Olymp

V

VACHEROT, attaché au cardinal
contribue à le faire évader du c
Nantes, *t.* I, 424 *& ſuiv.* Il eſt ar

Valencey, (le bailly de) traverſe la
du coadjuteur au cardinalat, *t.* I

Valette, (le chevalier de la) eſt arr
vant le peuple contre le parleme
71 *& ſuiv.*

Valois, (M. de) fils du duc d'O
I, 272.

Carville, (M. de) ſe joint au coadjuteur, I, 22.
Caville, (le baron de) donne retraite au cardinal de Retz, *t.* II, 35.
Caville, (l'abbé) procure au cardinal de Retz une retraite en Franche-Comté, *t.* II, 35.
Crimaut, fait échapper le duc de Beaufort du Château de Vincennes, *t.* I, 13 *& ſuiv.*
Croronne, (le marquis de) eſt envoyé vers l'archiduc, *t.* I, 139.
Aus, (M. de) remet pluſieurs dépêches au cardinal de Retz, *t.* I, 478. Il eſt ſon ſecrétaire, 519. Il eſt envoyé à Paris; nouvelles qu'il en rapporte, *t.* II, 36. Autre voyage qu'il fait à Paris, 42. Ce qu'il va dire à Juliers; 59.
Caville, (le marquis de la) ſurintendant des finances, eſt exilé, *t.* I, 44. Il eſt rappellé, 233.
Ceant, (mademoiſelle de) épouſe le duc de Richelieu, *t.* I, 121. Amour que M. le prince avoit eu pour elle, *t.* II, 270 *& ſuiv.*
Ce, (le corps de) plaintes qu'il porte au parlement, *t.* I, 294. Il eſt inſulté par le peuple, 298. Déſavoue l'entrepriſe de M. le prince ſur Saint-Denis, 301. Il propoſe au parlement d'ordonner une proceſſion avec la chaſſe de Sainte Genevieve, 302. Il établit des compagnies bourgeoiſes, 306. Aſſemblée générale qu'il convoque à l'hôtel-de ville, 308.
Cequier, (M. de) arrête le cardinal de Retz, I, 354. Il le fait ſortir de Vincennes, 400.
Ceroi, (le maréchal de) eſt député de la cour pour conférer, avec le duc d'Orleans ſur la liberté des princes, *t.* I, 189.

Vialard, (M.) conſeiller au parlement, deur, *t.* I, 46, 92.
Viol, (le préſident) traite avec M. le p *t.* II, 260. Il eſt interrompu cours par ce prince, *t.* I, 52. Il re à l'aſſemblée chez le duc d'Or Eſt chargé de retirer la parole du Conti au ſujet du mariage de r de Chevreuſe, 198 *& ſuiv. t.* II, eſt excepté de l'amniſtie générale, *t.* I
Viole-Douzanceau, conſeiller-clerc. qu'il fait du préſident Charton, *t.* I.
Vitri, (le marquis de) ſe déc Fronde, *t.* I, 62, *t.* II, 285.
Vrilliere, (M. de la) eſt chargé de l'ordre pour la délivrance des princes, 181.

Fin de la Table des Matieres.